

Divergences et solidarité  
Une étude sociopolitique des rapports entre le Québec  
et les francophones d'Amérique

Anne-Andrée Denault

Thèse présentée à la  
Faculté des études supérieures et de la recherche  
pour l'obtention du grade de docteur en science politique

École d'études politiques  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

© Anne-Andrée Denault, Ottawa, Canada, 2013

## REMERCIEMENTS

Une thèse de doctorat c'est l'équivalent intellectuel d'un Iron man ; plus de 3 km dans une mer parfois agitée, 180 km en équilibre sur deux roues et pour finir, un long marathon de 42 km et le fameux mur au 30<sup>e</sup> km. Sans une équipe qui te soutient et qui croit en toi, c'est impossible.

Je voudrais remercier mon coach, Linda Cardinal, pour ses conseils et son savoir. Ma famille mes parents, mes frères, ainsi que Marielle et Michel pour leur soutien indéfectible. Merci papa pour les corrections et les longues lectures, merci maman pour les encouragements et l'appui. Merci aux conseils de mon grand frère et à la présence de mon petit frère toujours généreux de son écoute. Merci à Marielle pour avoir constitué bien souvent l'équipe de relève et m'avoir assistée dans mon travail de mère. Ils ont toujours su trouver les bons mots dans les moments plus difficiles.

Merci à mes amis : Francis, Madelaine, Nicholas et Christophe (et je dois sûrement en oublier) pour leur soutien ponctuel et continu. Merci à Jean-François, mon collègue d'armes au doctorat qui a été un ami généreux. Merci à mon compagnon de vie, Éric, qui a su tempérer mes moments de découragement et m'apporter le soutien nécessaire pour poursuivre le travail joyeusement. Ce fut long et ardu, mais possible grâce à votre présence.

Merci au gens de la fonction publique du Québec qui m'ont souvent pistée vers des informations ou des documents pertinents. Je pense entre autres à François Choquette pour son accompagnement.

Merci au Fond québécois de recherche en sciences humaines, au Centre de recherche en civilisation canadienne-française, à l'Association des universités de la francophonie et à la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques pour leur soutien financier.

Merci enfin au membre de mon jury pour leurs suggestions et leurs critiques pertinentes qui viennent ainsi solidifier les fondements de mon propos. Merci aussi à Gratien Allaire qui, probablement à son insu, a encouragé ce travail. Quelques fois, une petite poussée peut faire toute la différence.

Difficile d'oublier de remercier mon loyal labrador chocolat, toujours partant pour aller réfléchir au parc ou assister, bien confortablement installé sur son coussin, à la longue rédaction. Merci Chico.

## RÉSUMÉ

La question des relations entre le Québec et les collectivités francophones en Amérique n'est pas nouvelle, mais sa conceptualisation revêt aujourd'hui une forme particulière. Ancrées dans l'idée que le Québec a abandonné les francophones des autres provinces vers la fin des années 1960, ses relations avec ces derniers sont perçues comme des tentatives de réparation de la part d'un État québécois, peut-être repentant, mais distant. C'est en effet ce qui ressort de notre analyse des discours politiques des leaders québécois, des prises de parole des représentants des communautés francophones et des positions intellectuelles des auteurs s'étant penchés sur le sujet. Le but de cette recherche est de montrer par le moyen d'une étude sociopolitique et historique que les relations entre le Québec et la francophonie hors Québec peuvent aussi être caractérisées par des positions et des actions qui témoignent d'un fort sentiment de solidarité. Depuis les années 1990, cette solidarité a été renouvelée et repensée en lien avec de nouveaux discours comme celui sur la mondialisation. Cette thèse vise à mieux comprendre les transformations au sein des représentations et des pratiques du Québec à l'égard des collectivités francophones d'Amérique.

**Mots clés :** Amérique, États généraux du Canada français, État québécois, francophonie, francophonie hors Québec, mondialisation, nationalisme, Parti libéral du Québec, Parti québécois.

## ABSTRACT

The relationship between the province of Quebec and other francophone communities in North America is not a new subject, but our current understanding has taken a particular form. Based on the belief that Quebec abandoned French-speaking populations outside the province in the 1960s, current relations are seen as attempts to make reparations for the past rather than being the outcome of an authentic bond. Indeed, this is what is suggested by our analysis of statements by community leaders both within and outside of Quebec, and of academic writings on the subject. Using sociopolitical and historical analysis, the goal of this research is to show that relations between Quebec and francophones outside Quebec can also be characterised by a strong sense of solidarity, illustrated through actions and political positions. Since the 1990s, this solidarity has been renewed and rethought in newer contexts, such as globalization. This thesis aims to better understand the transformation of the ideas and practices of Quebec towards the French communities in North America.

**Key words:** Amérique, États généraux du Canada français, État québécois, francophonie, francophonie hors Québec, mondialisation, nationalisme, Parti libéral du Québec, Parti québécois.

## COMPOSITION DU JURY

### **Directrice de thèse**

Linda Cardinal, professeure titulaire, École d'études politiques, Université d'Ottawa.

### **Examineurs internes**

Luc Juillet, professeur agrégé, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa.

Martin Meunier, professeur agrégé, Département de sociologie, Université d'Ottawa.

François Rocher, professeur titulaire, École d'études politiques, Université d'Ottawa.

### **Examineur externes**

Alain G.-Gagnon, professeur titulaire, département de science politique, Université du Québec à Montréal.

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
RÉSUMÉ.....	iii
ABSTRACT .....	iv
COMPOSITION DU JURY.....	v
TABLE DES MATIÈRES.....	vi
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX.....	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	xii
PRÉSENTATION.....	1
INTRODUCTION.....	9
1. Le discours de la rupture.....	10
2. La francophonie au Canada et aux États-Unis.....	13
3. Les relations interfrancophonies.....	18
4. Contribution à l'avancement des connaissances et originalité.....	25
5. Limites de la recherche.....	26
CHAPITRE PREMIER : ABANDON OU SOLIDARITÉ ? LE DÉBAT.....	29
1. Le récit de la rupture : l'état des lieux.....	31
1.1. La thèse de la rupture.....	33
2.2. La divergence des intérêts.....	38
2. Le rôle du gouvernement fédéral.....	40
3. Les scénarios de rechange pour de meilleurs rapports.....	43

3.1. La refondation de la nation canadienne-française.....	44
3.2. Double reconnaissance et asymétrie.....	45
3.3. Consolidation des relations et réseau d'échange.....	50
4. Les liens entre l'Acadie du Nouveau-Brunswick et l'État québécois : un cas de figure.....	51
5. Bilan et analyse des interprétations.....	56
6. La thèse des divergences et de la solidarité .....	60
<b>CHAPITRE II : L'APPROCHE SOCIOHISTORIQUE DES RAPPORTS INTERFRANCOPHONIES AU CANADA.....</b>	<b>65</b>
1. Quatre lacunes.....	66
2. L'analyse sociopolitique.....	68
2.1. Le courant institutionnel.....	70
2.1.1. Les approches institutionnalistes : Division ou cohésion ?...	72
2.1.2. L'institutionnalisme historique.....	74
2.1.3. L'institutionnalisme sociologique.....	76
2.1.4. La pertinence de l'approche discursive.....	78
2.1.5. Précision sur le concept d'institution.....	79
3. Combinaison des approches et résumé des résultats escomptés.....	80
4. Méthodologie.....	84
<b>CHAPITRE III : LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ ? .....</b>	<b>88</b>
1. L'Amérique française de la première moitié du XX <sup>e</sup> siècle.....	93
2. Les grands rassemblements de 1912-1957.....	97
2.1. Le Congrès de 1912.....	97

2.2. Les suites du Congrès.....	102
2.3. Le Congrès de 1937.....	103
2.4. Les congrès de 1952 et 1957.....	106
2.5. Bilan.....	108
3. Les États généraux du Canada français.....	110
3.1. Le contexte sociopolitique des années 1960.....	111
3.2. Les États généraux 1964-1969 : organisations, débats et ateliers.....	115
3.3. Les résolutions .....	120
3.4. Les seize résolutions oubliées .....	126
3.5. Analyse des résultats des États généraux .....	130
3.5.1. Les francophonies .....	132
3.5.2. L'adaptabilité des institutions .....	134
3.5.3. Mémoire sélective et résolutions oubliées.....	135
3.5.4. Deux interprétations du Canada français.....	137
4. Conclusion .....	139
<b>CHAPITRE IV : LES INSTITUTIONS AU CŒUR DES RAPPORTS ENTRE LE QUÉBEC ET LES COLLECTIVITÉS FRANCOPHONES.....</b>	<b>142</b>
1. La construction des États-providence et la continuité des rapports interfrancophonies.....	146
2. Le cas particulier de l'Acadie.....	151
3. Le cas des États-Unis.....	153
4. Les rencontres des francophones des Amériques.....	160
5. Le Secrétariat permanent des peuples francophones (1982-1992).....	164

5.1. L'action du Secrétariat et sa gouvernance.....	169
5.2. La fermeture du Secrétariat .....	174
5.3. Le sens de l'action du Secrétariat.....	175
6. L'entre-deux .....	177
7. Le Centre de la francophonie des Amériques .....	179
7.1. Histoire et contexte.....	179
7.2. La gouvernance du Centre de la francophonie des Amériques.....	181
7.3. Mission et action.....	183
8. Le Secrétariat et le Centre : différence et continuité .....	184
9. Conclusion.....	187
CHAPITRE V : LES POSITIONS DES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES QUÉBÉCOIS À L'ÉGARD DE LA FRANCOPHONIE HORS-QUÉBEC DE 1960-2012.....	189
1. Orientations et consolidation des positions des partis politiques au cours des années 1970.....	192
1.1. Le Parti libéral du Québec de 1970 à 1976 et le passage de la nation canadienne- française à la nation québécoise .....	192
1.2. Le Parti québécois et la nouvelle nation québécoise (1976-1980) ....	195
1.3. Le programme du Parti libéral de 1980 : l'idée du Québec comme mère-patrie .....	198
2. La période post-référendaire; le Parti québécois et l'ébauche d'une première politique en matière de francophonie canadienne (1980-2000) .....	200
2.1. L'ébauche d'une première politique en 1985.....	203
2.2. Le Parti libéral reconnaît le Québec comme leader du fait français...	204
2.3. Le PQ met le projet de souveraineté au service des francophones hors Québec (1995).....	209

2.4. De 1994 à 1996 : l'inclusion des francophones au sein du projet souverainiste .....	211
2.5. De 1996 à 2003, le PQ voit le Québec comme le chef-lieu de la francophonie .....	214
3. La période post-référendaire : le Parti québécois et l'ébauche d'une première politique en matière de francophonie canadienne (1980-2002).....	218
3.1. La proposition du Parti libéral d'un nouveau fédéralisme ouvert à la francophonie canadienne .....	219
3.2. Politiques et projets du gouvernement à l'intention des francophones hors Québec .....	221
3.2.1. La nouvelle politique de 2006.....	224
3.3. Fédéralisme et relations interétatiques.....	231
3.4. Identité et mondialisation .....	232
3.5. Vers une nouvelle identité commune entre francophones au Canada	234
4. Conclusion .....	235
CONCLUSION.....	238
1. La nature des relations .....	241
2. La nécessaire relecture des États généraux.....	243
3. L'importance de l'analyse sociopolitique.....	245
4. Observations et réflexions.....	248
BIBLIOGRAPHIE.....	251

## LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Tableau 1 :	Effectif et proportion, par province et territoire, de la population hors Québec dont le français est la première langue officielle parlée en 2011.....	16
Tableau 2 :	Principales institutions du gouvernement du Québec qui ont œuvré en relations interfrancophonies .....	145
Tableau 3	Dépenses publiques des gouvernements québécois en matière de francophonie canadienne.....	163
*****		
Figure 1 :	Déclaration sur le droit d'autodétermination du Canada français.....	121
<i>Figure 2 :</i>	Le résultat du vote aux États généraux.....	128
<i>Figure 3 :</i>	Les premiers ministres du Québec depuis 1960.....	191
<i>Figure 4 :</i>	L'Évolution de la représentation que se fait le Québec de son rôle.....	218
	.	

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ActFANE	Association Action pour les Franco-Américains du Nord-Est
AFA	Assemblée des Franco-Américains
ACFO	Association canadienne-française de l'Ontario (maintenant l'Assemblée francophone de l'Ontario (AFO))
ADQ	Action démocratique du Québec
ACJC	Association catholique de la jeunesse canadienne-française
CFA	Centre de la francophonie des Amériques
CODOFIL	Conseil pour le développement du français en Louisiane
CODOFINE	Conseil pour le développement du français en Nouvelle-Angleterre (CODOFINE)
FCFA	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
FFHQ	Fédération des francophones hors Québec
MAIQ	Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec
MRI	Ministère des Relations internationales du Québec
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
SAIC	Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes
SPPF	Secrétariat permanent des peuples francophones

## Présentation

Cette thèse émane d'un questionnement, quant à la nature des relations entre les collectivités francophones en Amérique et l'un de ses foyers les plus importants, le Québec. La question des relations, bien que centrale à notre avis, a fait l'objet de bien peu d'études. En 2007, au Sommet des communautés francophones et acadiennes, organisé par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), cette question figurait parmi les 10 priorités à l'ordre du jour des consultations des membres<sup>1</sup>. Le discours officiel était celui d'un renforcement des alliances et des partenariats et un fort désir de renforcer l'alliance. Curieusement, à ce même Sommet, coexistait un discours officieux entre certains représentants présents qui se révélait hostile au Québec et particulièrement au Parti québécois et qui jugeait futile de s'engager à renforcer ces liens. Peut-être n'était-ce pas si étonnant, car il est vrai qu'évoquer les relations entre le Québec et les collectivités francophones apporte trop souvent un ressassement de paroles malheureuses de la part de certains acteurs québécois à l'égard des collectivités; comme si à eux seuls ces commentaires résumaient le point de vue du Québec. Bref, quand on aborde ces questions, les

---

<sup>1</sup> Voir les Actes du Sommet *De mille regards, nous avons créé une vision*, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2007, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 2007, Ottawa.

émotions sont vives chez certains francophones qui jugent que le Québec les a abandonnés à leur sort à partir des années 1960.

Il y avait là, selon nous, matière à réflexion, le souhait de mieux comprendre cette ambiguïté dans les discours des relations et surtout, à faire la lumière sur les relations, particulièrement celles que le Québec entretient avec la francophonie à l'extérieur du Québec. Peu d'études font de ce champ un objet de recherche et les quelques analyses mettent l'accent sur la rupture ou la fin des relations entre les deux groupes suite aux États généraux du Canada français (1967, 1969). Ce dernier constitue un grand rassemblement de francophones en vue de discuter d'enjeux jugés cruciaux pour la nation canadienne-française à l'époque. S'inscrivant dans la tradition des Congrès de la langue française et réunissant des représentants des collectivités francophones au Canada et des observateurs franco-américains, haïtiens et français, les États généraux ont donné lieu à ce que certains aujourd'hui associent au grand schisme au sein du Canada français.

Selon une interprétation dominante, tant au sein du milieu associatif que des écrits sur les relations entre francophones, il existe un avant et un après États généraux, une ligne de démarcation qui tranche le temps. Les écrits allèguent que l'événement a achevé la relation entre le Québec et les francophones du Canada. Depuis, il existe un froid, deux frères dos à dos, du moins, c'est ce que prétendent les auteurs qui, pour la plupart, tiennent le Québec pour responsable. C'est non sans un certain ressentiment que les commentateurs continuent de marteler que lors des États généraux le Québec a

laissé tomber le Canada français et a failli à son devoir. C'est ce qu'on a appelé le récit de la rupture et qui met de l'avant la thèse selon laquelle lors de cet événement qui regroupait des représentants de toutes les communautés francophones au Canada, le Québec se serait désolidarisé du reste des francophones. Il a quitté la grande famille canadienne-française abdiquant son rôle de « château fort de la nation » et provoquant du même coup sa dissolution. Cette interprétation érige les États généraux en un moment marquant de l'histoire des francophones en Amérique. Non seulement est-elle partagée par la majorité des francophones à l'extérieur du Québec, les commentateurs et chercheurs se sont aussi approprié cette version des faits vers la fin des années 1980 pour en faire la version confirmée et l'inscrire dans le grand récit des relations entre les francophones du Québec et du reste du Canada.

Dans cette thèse, nous soutiendrons qu'il y a matière à revisiter cette interprétation. D'abord, la proposition selon laquelle les États généraux du Canada français marquent la fin des rapports nous paraît partielle. Elle fait fi du contexte de l'époque au profit du discours émotif érigé en vérité scientifique, car peu d'études sur le sujet peuvent réellement l'infirmer ou la confirmer. Ensuite, l'énonciation parfois radicale nourrit sur le terrain une certaine forme d'antipathie envers le Québec. Toutefois, en nuanciant la thèse de la rupture, nous ne cherchons pas à nier les sentiments des collectivités francophones. Car si les événements peuvent être reconsidérés et ainsi faire l'objet d'une compréhension accrue par des études sérieuses sur le positionnement du Québec, les sentiments éprouvés eux, ne peuvent être mis en doute. Certains francophones hors Québec ont vécu le changement identitaire comme

une coupure avec la tradition. On ne peut le nier, les États généraux ont été vécus difficilement par certains représentants, mais ceci n'est pas le propre de tous les francophones hors Québec. Nonobstant, l'idée de rupture demeure dominante parmi les chercheurs et les commentateurs de la francophonie canadienne et la méfiance envers le Québec, courante en 1912, est toujours présente et s'alimente de cette idée.

### **La construction du récit de la rupture**

Du point de vue des écrits, la thèse de la rupture ainsi construite prend son essor à travers les auteurs comme Gaétan Gervais, Roger Bernard, Marcel Martel, Michel Bock pour ne nommer que ceux-là. Ceux-ci se réfèrent aux États généraux en termes de déchirure, de scission, de divorce... Lors des États généraux, on y décrit des relations tendues, des intérêts divergents, un Québec replié sur lui-même, parfois égoïste qui trahit ses frères. Dans ce paradigme de la rupture dont les interprétations peuvent varier, il y a un dénominateur commun : l'abandon du Québec, qui est pris comme une donnée incontestable. Cette idée s'est implantée à l'extérieur du Québec, mais aussi au Québec en partie parce que le récit de la rupture se greffe bien à la Révolution tranquille également comprise comme un moment de scission cette fois, entre sociétés traditionnelle et moderne. En ce sens, la Révolution tranquille est envisagée comme un moment de nouveauté fondamental d'avec la société d'avant plongée dans ce que plusieurs ont appelé « la Grande noirceur »<sup>2</sup>. Dans cette représentation du changement

---

<sup>2</sup> Or, celle-ci a été remise en question ces dernières années. On découvre en effet plutôt un Québec qui n'était pas en retard sur les autres provinces et dont les changements ont été à la fois profonds et graduels (voir entre autres pour plus de détails Meunier et Warren, 2002).

qui s'opère, le Canada français constitue pour certains nationalistes la société traditionnelle qu'il serait préférable de larguer au profit d'un projet souverainiste. Le discours de la rupture sert ainsi à justifier l'alliance des communautés francophones avec le gouvernement fédéral d'un côté et, pour certains, à légitimer un projet souverainiste. Pour d'autres du Québec, un sentiment de culpabilité les habitera, la pensée d'avoir « quitté le bateau » du Canada français.

Néanmoins, nonobstant les sentiments de part et d'autre, dans les faits, le Québec institutionnalisera ses relations et continuera à entretenir des rapports interfrancophonies, particulièrement lors de la venue au pouvoir du gouvernement souverainiste. Comprendre la nature et les transformations des relations entre le Québec et les collectivités francophones n'est pas aisé. D'abord, de quelles relations parle-t-on ? Celles entre sociétés civiles, entre institutions, entre provinces ? Après un premier travail de « défrichage », il paraissait clair que l'État québécois à partir de 1970 structure et organise la majorité des rapports entre francophonies à la fois du point de vue de la société civile qu'entre provinces. Nous avons donc orienté le projecteur vers l'État québécois en sachant très bien que l'Église et les réseaux traditionnels ne sont pas disparus d'un seul coup et qu'ils exercent encore aujourd'hui une certaine influence.

Il y avait donc exigence de réinscrire les États généraux dans leur contexte politique et sociohistorique et d'étudier ce qu'on pourrait nommer le « post États généraux », c'est-à-dire de fouiller à savoir si nous étions dans une situation réelle de scissure et d'abandon. Cette étude ne sert toutefois pas à nier le ressenti des

communautés francophones. Dans l'imaginaire collectif des communautés francophones au Canada, les États généraux du Canada français sont une blessure ; le Québec a abandonné les francophones du reste du Canada, ses frères en l'occurrence, pour se replier sur lui-même et faire cavalier seul. Notre thèse ne conteste pas le sentiment, mais elle essaie de recadrer les événements en tentant de faire ressortir ce qui s'est réellement passé ou du moins à remettre les actions des acteurs dans leur contexte pour mieux saisir les intentions de chacun.

L'étude des institutions, des politiques et des programmes de l'État québécois permet de répondre à ces questions et ainsi nuancer la thèse de la rupture en offrant une étude empirique qui vient appuyer une vision différente des rapports. Celle-ci n'exclut pas les divergences d'intérêts et d'opinions et permet de voir les intentions des acteurs et leurs contraintes. L'idée n'est pas d'attester une solidarité indéfectible de la part du Québec ou des collectivités francophones depuis la Révolution tranquille, mais plutôt de voir qu'il existe avant comme après, des moments de collaboration comme des moments de tensions ou de conflits entre francophones. Ceux-ci sont indissociables du contexte. L'idée est de reconsidérer cette ligne de temps radicale que tracent les États généraux dans l'imaginaire francophone.

Sur le plan normatif, la thèse que nous proposons, celle de la solidarité et des divergences, implique que bien qu'il existe des différends entre les communautés basées principalement sur leur situation particulière, il y a persistance d'une forme de

mutualité de ce que nous nommons la solidarité. Toutefois, celle-ci se voit quelques fois freinée par des obstacles institutionnels et structurels qui empêchent le Québec d'être totalement solidaire envers les autres collectivités. Ainsi, il est important de rappeler que bien que les relations entre les collectivités se maintiennent, elles ne sont pas exemptes de difficultés. Soyons clairs, si nous prenons position pour la solidarité, c'est que notre observation de l'histoire des relations entre francophonies depuis le XXe siècle à travers les Congrès et des événements ponctuels permet de voir un fil conducteur qui consiste en une mutualité, une coopération, un sentiment partagé qui n'a pas été soudainement coupé par les États généraux du Canada français. Cette solidarité se révèle, avec une intensité qui varie, à travers un discours, des institutions, des actions et des événements. Notre étude des temps forts, bien que limitée et les études de cas, permettent de l'éclairer.

Une relecture de ces relations et des événements entourant les États généraux permettent de remettre à l'avant-plan une facette oubliée, celle de l'interdépendance et de la mutualité qui se dégage entre collectivités francophones au-delà des tensions propres à toutes relations. De plus, cette étude s'inscrit aussi dans le champ plus pointu des relations interfrancophonies en tentant de remettre sous les feux des projecteurs, ce qui unit les francophones de l'Amérique du Nord. Ceci nous ramène au contexte et à son importance, car les acteurs ne sont pas les seuls responsables de certaines difficultés relationnelles et les facteurs exogènes ont une large part d'influence. Malgré l'idée de rupture, il y a continuité dans les relations entre le Québec et les autres francophones qui s'illustrent entre autres dans les institutions et les partis politiques au

Québec. Bref, l'idée de solidarité mise de l'avant par le réseau clérico-nationaliste trouvera un nouveau porte-voix en l'État québécois et continuera d'agir sur les relations interfrancophonies. Le discours sera articulé différemment, mais ces fondements et cette reconnaissance mutuelle persisteront.

Ce travail de recherche demeure un ouvrage de départage bien modeste vu le nombre de recherches encore nécessaires pour avoir une compréhension complète de ses relations entre francophonies qui sont parfois ambivalentes et qui comportent des temps de rapprochement et des temps d'éloignement ; ce qui n'est pas sans rappeler la relation de la France avec le Québec.

## Introduction

L'Amérique francophone<sup>3</sup> est singulière, différente et fascinante. Sa situation de minoritaire, bien que distinctive, la rend fragile, et sa persistance dans toutes ses variations et mutations dénote de son importance pour les personnes qui y prennent part. L'Amérique francophone, et particulièrement le Québec, appartient à ce genre de société qui apparaît comme une exception narguant la loi du plus fort. Et pourtant, elle est bien ancrée dans le paysage et surtout l'histoire de l'Amérique du Nord ; villes, paroisses, lacs, montagnes ont des noms à consonance française un peu partout dans le nord du continent, tandis que de nombreux explorateurs, coureurs des bois, politiciens et entrepreneurs ayant modelé le paysage social américain sont d'origine française.

Dans cet ensemble bigarré, dont le terme « archipel francophone » a fait école<sup>4</sup>, le Québec fait figure de foyer principal, car il est le seul État francophone en Amérique ayant le pouvoir politique d'affirmer sa différence linguistique et culturelle<sup>5</sup>. Plusieurs autres collectivités francophones plus ou moins grandes, plus ou moins organisées et institutionnellement fondées habitent cet espace. Le terme « communautés francophones » fait référence aux francophones du Canada vivant en milieu minoritaire, y compris les Acadiens. Dans la présente recherche, le terme « collectivités » servira à

---

<sup>3</sup> Ce que Louder et Waddell nomment « la Franco-Amérique » (2008).

<sup>4</sup> Louder et Waddell (1983), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé ; le Québec et l'Amérique française*.

<sup>5</sup> Province et État bilingue, il est à noter que le Nouveau-Brunswick a une certaine marge de manœuvre, mais nullement à la même hauteur que le Québec.

désigner les sociétés moins organisées institutionnellement que sont les Franco-Américains et les Cadiens de la Louisiane, et fait référence plus généralement à l'ensemble des collectivités et communautés francophones à l'extérieur du Québec.

Au sein de la francophonie nord-américaine, ayant comme dénominateur commun la langue, les interrelations entre ces groupes ne sont pas aussi aisées qu'on pourrait le croire. Ils sont relativement isolés les uns des autres. Les discours qui circulent, particulièrement au sein de la francophonie canadienne, cachent mal une certaine méfiance et méconnaissance de part et d'autre. La présente thèse a comme point de départ de mieux comprendre ces relations entre francophones, plus particulièrement du point de vue du Québec et de l'État québécois en mettant à l'épreuve le mythe de la rupture ou ce qu'on appelle le discours de la rupture.

## **1. Le discours de la rupture**

L'histoire des relations entre francophonies en Amérique du Nord fait état tout le long de la première moitié du siècle, de l'existence de la grande famille canadienne-française et de son histoire non moins notable. Le discours de la rupture et de la mort du Canada français constitue une thèse dominante dans l'étude des rapports entre francophones au Canada. L'un des objectifs de cette recherche est de confronter le discours de la rupture aux faits en proposant une analyse empirique de l'action du gouvernement du Québec auprès des francophones du reste du pays. La thèse de la rupture a plusieurs variantes, mais comme nous verrons plus en détail au chapitre

premier, en gros, elle implique l'abandon par le Québec des communautés francophones minoritaires et la fin des rapports de solidarité lors des États généraux du Canada français.

Il nous semble primordial de remettre en question ces deux idées principales. L'idée selon laquelle les communautés francophones du Canada ont ressenti une rupture ou même l'abandon de la part du Québec n'est pas remise en question. Néanmoins, il nous paraît important de faire le point sur ce qui s'est passé dans les faits, car ce sentiment a servi de prétexte à la construction d'un paradigme qui, au fil du temps, en est venu à masquer des pans entiers de la réalité des relations entre le Québec et les communautés francophones. Nous soutiendrons dans cette thèse que loin de disparaître, ces relations se sont profondément modifiées dans un esprit de continuité.

De fait, un retour sur l'histoire des relations entre le Québec et les communautés francophones montre qu'elles ont rarement été aisées. Elles ont été et demeurent empreintes de tensions et de sentiments mitigés, semblables à ceux qui ont caractérisé les rapports entre le Québec et la France. Aujourd'hui encore, nombreux sont ceux dans les communautés francophones qui condamnent le Québec, l'accusant d'avoir abandonné « ses frères ». Le Québec lui-même s'est culpabilisé par moment, confessant une faute dont il ne saisissait pas toute l'ampleur. Les réprimandes émises notamment hors Québec à l'égard des choix politiques du Québec, de sa nouvelle identité et du nationalisme québécois, ont alimenté le discours de la rupture dans une spirale complaisante où aucun acteur n'est réellement motivé à comprendre les faits et

où tout le monde se conforte dans son rôle ; comme si chacun y trouvait son compte, finalement.

Il nous semblait essentiel de revenir sur cette question des relations entre francophones au pays pour sortir du discours emprisonnant de la rupture car il cache des faits importants. En somme, cette thèse montrera que les relations entre le Québec et les communautés francophones sont complexes et qu'elles comportent de nombreuses dimensions. Nous avons choisi de nous attarder à une facette de ces relations, celle que l'État québécois entretient avec les francophones de l'Amérique du Nord, et plus particulièrement du Canada. De façon plus spécifique, nous allons étudier l'action du gouvernement du Québec au sein des communautés francophones depuis l'époque des États généraux du Canada français. L'action de l'État québécois comme acteur central dans la mise en place des rapports entre francophonies a été très peu prise en considération.

Parmi les questions auxquelles nous tenterons de répondre : Comment s'est construite cette action et sur quelle base? Quel rôle le Québec se donne-t-il dans cette francophonie nord-américaine et quelles actions entreprend-il ? Comment envisage-t-il l'avenir ? Avant d'approfondir cette problématique, voyons le portrait de cette francophonie.

## 2. La francophonie au Canada et aux États-Unis

La francophonie en Amérique est vieille de plus de 400 ans. Elle a émergé de trois foyers principaux, celui d'abord de Port Royal et l'Acadie en 1604, du Québec et de la vallée du St-Laurent en 1608 et de la Louisiane en 1699, pour rayonner par la suite vers l'ouest et le sud avec la fondation de petites communautés ici et là ayant chacune leurs institutions (Louder, Trepanier, Waddell, 1994). L'émigration vers la Nouvelle-Angleterre fut considérable, de même que les migrations du Québec vers l'Ontario et les provinces de l'Ouest. En fait, au début du XX<sup>e</sup> siècle, près de la moitié de la population d'origine canadienne-française vivait à l'extérieur du Québec (Roby, 2007, p. 43). À l'époque les liens s'établissaient surtout à travers les réseaux sociaux et familiaux désormais éloignés, mais toujours en contact. Comme la plupart des immigrants, les premiers à s'établir dans l'Ouest et aux États-Unis avaient le mal du pays et ressentaient une certaine mélancolie à l'égard du Québec, qui demeurait leur lieu d'origine. Jusqu'à la fin des années 1960, ces relations entre collectivités étaient savamment orchestrées et structurées par l'Église, dont le réseau institutionnel fournissait les établissements de santé, de bienfaisance et d'éducation.

Le contexte se modifie vers la fin des années 1950, préparant le terrain à de grandes transformations. L'Église perd de son statut et de son influence, tandis que l'intervention de l'État gagne en importance. La construction des États-providence contribue à rendre les frontières étatiques et régionales entre francophones du continent plus apparentes. De plus en plus, les communautés francophones se tournent vers leurs

États provinciaux respectifs (Martel, A., 1999). Au palier fédéral, la reconnaissance de deux cultures distinctes, l'une canadienne-française et l'autre anglo-canadienne, n'a pas lieu, et le gouvernement opte plutôt pour la reconnaissance du bilinguisme comme valeur canadienne de fond avec l'adoption en 1969 de la *Loi sur les langues officielles*. Le Canada choisit ainsi une approche personnaliste reposant sur la reconnaissance de droits linguistiques accordés à des individus. À cette époque, seul le Nouveau-Brunswick adopte en 1969 une loi semblable en matière de reconnaissance du bilinguisme, tandis que l'Ontario s'engage à offrir des services en français dans certaines régions. Le Québec, pour sa part, en profite pour affirmer son statut distinct et adopte le français comme langue commune sur tout son territoire.

En effet, au Québec, la *Loi sur la langue officielle* (loi 22) est adoptée en 1974 par l'Assemblée nationale rendant le français seule langue officielle. Abrogée en 1977, elle est remplacée par la *Charte de la langue française* (loi 101). Dans le préambule de la Charte, il est écrit :

L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

La loi 101 fait du français la langue officielle du Québec et souligne l'importance que celle-ci devienne la langue de travail des Québécois. L'Assemblée nationale est résolue à faire du français la langue de l'État et de la loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des

affaires. Cette prise de position est celle d'une nation minoritaire qui craint pour sa survie ou du moins pour celle de sa langue. En fait, le Québec est un État-nation, voire une province-nation (Cardinal, 2006; Resnick, 2001). L'absence de reconnaissance formelle du biculturalisme au Canada et de l'existence d'une nation canadienne-française conduira l'État québécois à se doter des outils pour assurer son développement et sa pérennité en tant que peuple francophone. Il ne sera jamais reconnu comme le porte-parole de celui-ci par le gouvernement du Canada, qui voit le Québec comme une province comme les autres. Sous des apparences de rectitude linguistique, le Québec demeure la province la plus bilingue du pays avec 42,6 % d'individus parlant le français et l'anglais selon le recensement de 2011.

Depuis 1982, au Canada, la politique linguistique a été modifiée par l'inclusion, dans la Charte canadienne des droits et libertés, du principe d'égalité des deux langues officielles, le français et l'anglais. La Charte reconnaît l'égalité de statut, de droits et de privilèges en ce qui a trait à l'utilisation des deux langues dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada (voir l'article 16). De plus, l'article 23 de la Charte garantit aux parents appartenant à l'une des deux minorités de langue officielle le droit de fréquenter une école homogène dans leur langue, là où le nombre le justifie. Sa portée est élargie en 1988 avec l'ajout, entre autres, du droit des fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix et l'engagement du gouvernement fédéral à voir à l'épanouissement et au développement des minorités de langues officielles (partie VII). Un plan d'action est mis en place en 2003, reprenant les grands principes de la politique linguistique du gouvernement canadien.

Le recensement de 2011 indique que le Canada comprend environ 9 millions de personnes parlant le français au pays. De ce nombre, 5 957 865 au Québec et 1 012 530 dans les autres provinces et territoires ont déclaré en 2011 avoir le français comme langue maternelle (FCFA, 2009, p. 5). En prenant comme statistique la première langue officielle parlée, on se retrouve avec 7 691 705 personnes au pays, dont 6 684 125 au Québec et 1 007 580 dans le reste du Canada. Ce qui fait qu'environ 13 % des francophones habitent à l'extérieur du Québec. La situation des francophones varie beaucoup d'une province à l'autre et d'une région à l'autre, tout comme leur profil démographique. À part le Nouveau-Brunswick, partout ailleurs les francophones représentent moins de 5 % de la population. Par ailleurs, l'Ontario comprend le plus grand nombre de francophones hors Québec en chiffres absolus.

**Tableau 1 : Effectif et proportion, par province et territoire, de la population hors Québec dont le français est la première langue officielle parlée en 2011<sup>6</sup>**

<b>Province/Territoire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Alberta	71 730	2,0
Colombie-Britannique	62 195	1,4
Île-du-Prince-Édouard	4 810	3,5
Manitoba	41 364	3,5
Nouveau-Brunswick	235 695	31,9
Nouvelle-Écosse	30 330	3,3
Nunavut	480	1,5
Ontario	542 390	4,3
Saskatchewan	14 290	1,4
Terre-Neuve-et-Labrador	2 100	0,4

<sup>6</sup> Pour la première fois en 2011, des questions concernant la langue ont été incluses dans le formulaire obligatoire du recensement, distribué à 100 % de la population. Statistique Canada invite les utilisateurs de ces données à la prudence (Statistique Canada, 2012, p. 11).

Territoires du Nord-Ouest	1 080	2,6
Yukon	1 485	4,4

Source : Statistique Canada, *Le français et la francophonie au Canada : Langue, Recensement de la population de 2011*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, 2012, p 2-3.

Du côté des Franco-Américains<sup>7</sup> habitant la Nouvelle-Angleterre et le Midwest, les données révèlent qu'une portion de la population, en majorité âgée, parle encore le français. Bien que le français ne soit plus la langue maternelle de la plupart d'entre eux, l'identité francophone demeure. On estime à près de 30 % le nombre d'habitants du Maine et du New Hampshire qui sont d'origine française, canadienne-française ou acadienne, ces derniers habitant surtout le nord du Maine. Les francophones ont semé un peu partout en Nouvelle-Angleterre des îlots de « petits Canada »<sup>8</sup>. Ces noyaux plus homogènes de francophones se désagrègeront rapidement après la Deuxième Guerre mondiale, malgré un réseau institutionnel prépondérant gravitant autour de la paroisse : églises, écoles, sociétés mutuelles, journaux, etc. Le processus d'anglicisation s'accélère. Aujourd'hui, ils sont toujours présents, mais leur identité ne passe plus autant par la langue, mais par le partage d'une histoire et d'une culture communes. Leurs institutions majoritairement liées à l'Église se sont transformées au cours des années 1970 et 1980, appartenant désormais à la société civile. Certaines ont survécu, comme les associations d'histoire franco-américaines ou l'Institut franco-américain, mais plusieurs ont disparu dans les années 1980. Comme le fait remarquer la sociologue Madeleine Giguère, « Franco-Americans are Americans who believe they share a common French Canadian or Acadian descent » (Giguère, 1983, citée dans Roby, 2007, p. 125).

<sup>7</sup> Nom que se sont donné les francophones de la Nouvelle-Angleterre dès les années 1950.

<sup>8</sup> Nom que l'on donnait aux quartiers habités en majorité par des Canadiens français.

### **3. Les relations interfrancophonies**

On parle souvent de relations intergouvernementales canadiennes pour désigner les rapports qui se sont développés entre les provinces dans le cadre fédératif canadien, mais il existe aussi des relations entre francophonies qu'on pourrait appeler des « relations interfrancophonies ». Elles existent particulièrement entre la société civile du Québec et les autres sociétés civiles francophones provinciales et passent souvent par l'État québécois, qui devient médiateur et facilitateur. Les organismes représentatifs francophones, les institutions culturelles et éducatives francophones de même que certains regroupements composent cette société civile. Ces relations s'élaborent le plus souvent sans passer par les gouvernements provinciaux des autres provinces.

Cette étude vise à contribuer à l'étude des relations interfrancophonies, champ qui n'a pas été nommé jusqu'à présent dans le vaste domaine des études francophones. Cette thèse comporte cinq chapitres. Le premier fait état de la recherche portant sur les rapports entre le Québec et les collectivités francophones, le deuxième porte sur l'approche théorique adoptée, le troisième fait un retour sur les années de ladite rupture, le quatrième porte sur une étude de cas des institutions québécoises ayant pour mandat de raffermir les liens et le cinquième comporte une étude de cas des plateformes et des programmes des deux principaux partis politiques au Québec de 1970 à 2012.

Nous avons choisi de consacrer le premier chapitre à la recension sommaire des écrits traitant des relations entre le Québec et la francophonie canadienne ainsi qu'au

débat sur le thème de la rupture. La plupart des auteurs qui étudient la question des relations en traite à partir des événements entourant les États généraux du Canada français. Ce rassemblement qui, en 1967, réunissait environ 2 000 participants de la francophonie en provenance de partout au Canada est un événement symbolique fondamental qui a conduit à l'élaboration du paradigme de la rupture. Deux thèses principales expliquant ces rapports y seront présentées : celle de la rupture<sup>9</sup> et celle des divergences et de la solidarité ou du conflit (Denault, 2008). Pour les tenants de la rupture, le Québec est perçu comme centré sur ses propres intérêts, ingrat envers l'ensemble du Canada français et dont l'action contribue à le faire disparaître. La nouvelle identité québécoise qui a pris forme dans les années 1950-1960 sera interprétée comme l'expression d'un repli identitaire. Dans cette histoire où le Québec tient lieu de vilain, les feux sont braqués sur lui, laissant dans l'ombre le reste du Canada français, qui vit aussi un changement identitaire semblable à l'échelle des provinces. Pour les tenants de la thèse des divergences et de la solidarité, cette conception ne reconnaît pas l'histoire des relations interfrancophonies qui ont persisté malgré les différends. La mise en lumière du contexte et des contingences permet d'accéder à une meilleure compréhension des rapports et de leurs modifications. Le Québec ne met pas fin aux rapports ; ceux-ci continueront à travers la volonté politique de l'État québécois, qui mettra en place des programmes et des politiques pour maintenir ces liens. Cette dernière thèse sera développée dans les autres chapitres. Nous aborderons aussi dans le chapitre premier, les positions des différents auteurs sur le rôle du gouvernement fédéral et sur les solutions proposées en vue d'établir de meilleures

---

<sup>9</sup> Elle a aussi été présentée comme la thèse de la centralité des États généraux par Gratien Allaire (2007).

relations entre le Québec et les communautés francophones. La question particulière des liens entre le Québec et l'Acadie sera abordée.

Le cadre théorique de même que la méthodologie seront présentés au chapitre deux. Notre approche est hybride et s'inspire de la tradition institutionnelle parce qu'elle affirme l'importance et le rôle des institutions dans la compréhension des phénomènes sociaux et politiques et demeure à certains égards, descriptive, entre autres dans le portrait qu'elle trace des politiques et des institutions à l'égard des francophones à l'extérieur du Québec. Nous retiendrons particulièrement l'institutionnalisme historique et sociologique comme démarche pour analyser ces rapports et leur évolution. Les institutions ont toujours été au cœur des rapports interfrancophonies en Amérique du Nord.

Jusqu'à présent, les institutions de la francophonie au Québec ont été peu étudiées et même oubliées dans certains cas. Pourtant, leur étude permet une compréhension approfondie de l'origine des rapports et des intentions de l'État québécois et met en évidence la pérennité de ceux-ci au-delà des années 1970. De plus, ceci permet d'éclairer les facteurs extrinsèques à l'évolution des rapports ou des institutions comme par exemple, la démographie, le contexte étatique et géographique etc., et remet en question l'idée selon laquelle ceux-ci dépendraient uniquement de la volonté rationnelle des acteurs. Néanmoins, elle s'en distingue par son approche résolument sociohistorique. Le retour sur l'histoire permet le recul nécessaire à une meilleure compréhension de ceux-ci, car ils s'inscrivent dans des contextes bien

particuliers qui constituent parfois des contraintes structurelles importantes. Nous n'avons qu'à penser aux cadres législatifs différents selon les provinces (ou même pays) et au fédéralisme.

Le chapitre trois propose une relecture de la thèse de la rupture en faisant un retour sociohistorique sur les grands rassemblements ayant eu lieu au sein de la francophonie nord-américaine depuis le XX<sup>e</sup> siècle. Il apparaît nécessaire d'effectuer ce retour historique afin d'inscrire les États généraux du Canada français dans le contexte de ces rassemblements. Cette démarche pourrait sembler hors sujet, puisque notre étude porte sur l'action du gouvernement du Québec au sein des communautés francophones, mais nous croyons au contraire que ce chapitre est nécessaire à une meilleure compréhension du fondement même de cette action. Il permettra de proposer une étude qui diffère de celle que propose la thèse de la rupture en dépeignant l'action du Québec comme étant en constante évolution. Si des intérêts divergents caractérisent les positions des collectivités francophones incluant le Québec, dans les nombreux débats sur leur avenir, les gestes de solidarité de la part de ce dernier envers les premiers sont aussi importants. Enfin, le retour sur l'histoire permettra d'affirmer à nouveau l'importance du contexte comme facteur révélateur de la nature des rapports, car comme nous le verrons, ceux-ci varient selon la situation démographique des Canadiens français à l'époque en plus des enjeux socioéconomiques, la perte d'influence de l'Église et plusieurs événements ponctuels relatifs aux luttes des francophones.

Dans une deuxième section de ce chapitre, nous nous intéresserons aux États généraux du Canada français de 1967 et de 1969, aux événements qui l'entourent de même qu'au contexte sociopolitique. Or ces années sont marquées par des changements profonds sur le plan politique. En effet, l'année du centenaire de la Confédération canadienne est une année charnière quant aux relations entre groupes au pays. Deux événements viennent marquer le paysage politique canadien : d'abord, la publication du premier volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada (la Commission Laurendeau-Dunton), qui porte sur la situation des deux grands groupes linguistiques au Canada, et le déroulement à Montréal d'une rencontre entre francophones qui fera des vagues, les États généraux du Canada français. Ces deux événements d'ordre identitaire et linguistique jettent la lumière sur les dissensions existantes entre les francophones et les anglophones et entre francophones du Canada français<sup>10</sup>. Pour mieux comprendre ce qui s'est produit lors des États généraux, nous avons analysé les documents de consultation et les propositions votées par les représentants. Nous avons aussi identifié l'ensemble des enjeux discutés, les décisions prises de même que les résolutions votées par les représentants. Cette recherche documentaire nous est essentielle, car les sources de l'époque ont été très peu analysées. De plus, l'étude des sources permet de montrer que la thèse de la rupture a sous-estimé les facteurs de consensus pour mettre l'accent sur la différence et soutenir l'idée d'un abandon du Québec.

---

<sup>10</sup> De part et d'autre, ces désaccords ne sont pas nouveaux et ont été au cœur de la fondation du pays et du système fédératif mis en place.

Le chapitre quatre traitera de l'institutionnalisation des liens entre francophonies grâce à l'action du gouvernement du Québec. Après une brève mise en contexte, nous étudierons les actions et la philosophie de deux institutions de l'État québécois de même que les politiques mises en place par le gouvernement depuis les États généraux. À partir des années 1960, comme dans bien des domaines, l'État prendra en charge ce secteur des relations ; d'abord à travers le Service canadien-français d'outre-frontière, puis à travers le ministère des Affaires intergouvernementales québécoises<sup>11</sup>. Bien que le début des années 1970 ait été un moment creux des relations et de l'action du gouvernement du Québec, celles-ci recommenceront à prendre forme dès le milieu des années 1970, et les moyens mis en place seront plus généreux. La création du Secrétariat permanent des peuples francophones (Secrétariat) en 1982 confirmera l'intérêt du gouvernement à maintenir des relations avec les collectivités francophones. Même si le gouvernement fédéral a des moyens financiers qui lui permettent d'investir de façon plus importante auprès des communautés francophones, le Québec, grâce au Secrétariat, désire tisser et raffermir ces liens dans une optique de solidarité avec des collectivités qui partagent avec lui une langue, une histoire et une culture communes. La mise en place du Secrétariat vise à permettre aux francophones d'être chaleureusement accueillis au Québec. Il veut aussi promouvoir l'action entre les sociétés civiles et non uniquement entre les gouvernements. Le Secrétariat poursuivra son travail pendant une douzaine d'années, mais les budgets diminueront de façon considérable vers la fin de son mandat.

---

<sup>11</sup> Celui-ci se scindera en deux en 1985 pour devenir le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et le ministère des Relations internationales.

La deuxième institution qui sera mise en place en 2008, est le Centre de la francophonie des Amériques (CFA), qui toutefois, étendra son action pour le rayonnement de la francophonie jusqu'en Amérique du Sud. Sa philosophie est différente. Là où le Secrétariat avait comme trame de fond un mouvement de solidarité surtout entre francophones, le Centre vise davantage le rayonnement du français comme langue plutôt que la promotion ou le soutien des collectivités francophones. Les activités sont donc également axées sur les francophiles et non uniquement les francophones. Le gouvernement provincial vise ainsi à faire rayonner le Québec et la langue française par l'entremise du Centre en plus de la culture. En bref, ce chapitre mettra en évidence des liens qui ont toujours existé entre le Québec et les francophones de l'extérieur du Québec malgré leur transformation. De plus, le Secrétariat est une institution oubliée de l'histoire des relations interfrancophonies. Celui-ci n'avait jamais fait l'objet d'une étude. Cette omission que nous nous expliquons mal pourrait avoir contribué à alimenter la thèse de la rupture.

Nous explorons dans le chapitre cinq l'évolution chronologique des prises de position des partis politiques sur les francophones en milieu minoritaire. Ce chapitre est divisé en deux grandes sections, l'une portant sur les programmes des partis politiques jusqu'en 2002, et l'autre sur les politiques et les programmes mis en place à partir des années 2003 avec le gouvernement libéral. Nous étudierons les propositions des partis politiques et du gouvernement du Québec de 1970 à 2012. Nous tenterons de voir si l'un des deux partis est plus favorable à la question des francophones hors Québec. Bien que les programmes ne constituent que des intentions, ils indiquent des

orientations politiques qui bien souvent se concrétisent. L'État québécois depuis la Révolution tranquille a toujours mis en place des instruments pour solidifier les liens et aider les communautés au nom d'une langue, d'une histoire et d'une culture communes. À travers une analyse du discours, nous verrons également comment se transforment les objectifs des partis. Nous aborderons aussi certaines crises constitutionnelles qui révèlent les limites du fédéralisme symétrique et son impact sur les relations entre francophones au pays. Dans la dernière section, il sera question des relations actuelles avec les collectivités francophones et de l'influence de la mondialisation sur les relations mises en place.

#### **4. Contribution à l'avancement des connaissances et originalité de la thèse**

Notre objectif principal est d'approfondir le contexte des relations pour en mieux comprendre le sens et la nature de l'action de l'État québécois. Cette étude permettra de mettre en lumière les contraintes institutionnelles qui font obstacle aux relations interfrancophonies et les divergences d'intérêts issus de situations différentes. Elle fera également ressortir les rapports de solidarité qui perdurent malgré tout. L'apport est principalement empirique et historique plutôt que théorique. Les études de cas permettent d'exposer l'appui de l'État québécois dans le renforcement des liens entre sociétés civiles et de remettre en question les représentations actuelles des relations interfrancophonies en proposant une autre interprétation. En effet, la recherche permet de revisiter la thèse dominante de la rupture et d'en proposer une nouvelle basée sur une analyse sociohistorique des rassemblements du Canada français et de ses

débats. Nous postulons que cette étude empirique, telle que proposée, montrera que peu importe les partis politiques en place, les relations seront maintenues et encouragées dans un discours qui évolue, mais dont les bases restent sensiblement les mêmes.

Peu d'études ont envisagé ces rapports sous l'angle de la continuité. En fait, il existe une réelle amnésie concernant les politiques et les institutions québécoises qui ont été responsables des relations avec les collectivités francophones en Amérique du Nord. Redonner au récit sur l'Amérique francophone une histoire des relations interfrancophonies, doublée d'une compréhension enrichie de celles-ci, nous semble porteur dans le contexte où la mondialisation oblige à repenser les rapports entre sociétés, et ce, tant pour le Québec qui aspire à une reconnaissance mondiale que pour les communautés qui cherchent des alliances et des partenaires de combat.

## **5. Limites de la recherche**

Nous ne serons pas en mesure de faire une étude exhaustive des pratiques d'échanges qui existent dans le cadre d'ententes entre les groupes ou les secteurs des communautés francophones avec le Québec. Il existe une multitude d'ententes formelles et informelles et de projets qui impliquent les sociétés civiles québécoises et franco-canadiennes. Une étude subséquente pourrait faire un bilan empirique sur le plan institutionnel et pratique des activités de rapprochement en vue de poser un regard plus réaliste sur les rapports et de les situer dans leur champ d'intervention. Cette étude permettrait de consolider la thèse que des liens persistent entre le Québec et les francophones vivant en milieu minoritaire.

L'efficacité des politiques, des ententes ou même des actions des institutions ne fait malheureusement pas l'objet du présent travail. Il faudrait une étude sur les impacts des politiques et de la gestion des programmes pour voir si réellement on respecte les objectifs et si des résultats concrets sont au rendez-vous. Il serait particulièrement pertinent d'étudier les retombées des politiques et des institutions, tel le Centre de la francophonie des Amériques sur le maintien et la consolidation des rapports. Du point de vue qualitatif, le soutien du Québec permet-il d'accentuer la vitalité des collectivités ? Ces questions centrales ne seront malheureusement pas abordées aux fins de cette recherche qui demeure une première étape dans une meilleure compréhension des positions du Québec en matière de relations interfrancophonies.

Dans le domaine des représentations, aucune étude empirique n'a traité de la question des perceptions que les francophones hors Québec ont du Québec. Il serait pourtant pertinent de mieux comprendre leur perception des politiques, des actions et des institutions du Québec. Comment juge-t-on des actions du Québec à l'extérieur de ses frontières ? De même, comment les Québécois perçoivent-ils les francophones hors Québec ? Quels rapports désirent-ils développer avec eux ?

Dans un autre ordre d'idées, deux acteurs importants ne sont pas au centre de l'étude. Le gouvernement fédéral et l'Église jouent les seconds rôles bien qu'ils pourraient faire chacun l'objet d'une thèse en ce qui a trait à leur rôle dans la structuration des relations entre francophonies au Canada. Bref, le sujet des relations

entre francophonies en Amérique demeure vaste et très peu défriché. Le manque de données empiriques limite d'ailleurs notre recherche.

## **CHAPITRE PREMIER**

### **Abandon ou solidarité ? Le débat**

« [...] la mémoire collective n'est qu'une métaphore ; souvenirs nationaux et l'historicité radicale des hommes font deux. Ces souvenirs ne sont que des représentations, plus institutionnelles que spontanées, entretenues au moins par l'éducation ; loin d'être d'authentiques souvenirs, ce sont des légendes ou du moins des vérités tendancieuses ».

Paul Veyne

Il existe une littérature abondante qui traite des questions liées à la langue et aux locuteurs du français et de l'anglais au Canada. On pense entre autres aux travaux sur les régimes linguistiques (Foucher, 2008; Cardinal, 2010, 2011, 2012; Léger, 2012; Seymour, 2012) aux écrits plus historiques et sociologiques portant sur le Canada français (Martel, 1997; Frenette, 1998; Thériault, 2006; Meunier, 2007; Bock, 2001,2004), aux débats sur l'épanouissement ou la vitalité des communautés francophones vivant en milieu minoritaire (Landry, 2012 ; Gilbert, 2009 ; Forgues, 2006 ; Auger, 2008) et sur la question de l'assimilation ou des transferts linguistiques (Castonguay, 1993, 1999; Lepage, 2011) pour ne nommer que ceux-là. Un autre pan de la littérature scientifique porte sur le statut du Québec comme société francophone majoritaire, sur les lois protégeant l'usage du français ou sur l'identité québécoise (Beauchemin, 2008, 2009; Seymour 2008, 2012; Gagnon, 2007). Dans ces débats, il est souvent question des conflits entre les lois linguistiques du Québec et du Canada (Cardinal et Denault, 2008 ; Seymour, 2008) et des interventions de

la Cour Suprême dans le domaine linguistique (Foucher 2006, Woehrling, 1995). Cependant, le pont entre ces deux domaines d'étude est rarement franchi par les chercheurs qui, malgré quelques exceptions (Harvey, 2001; Langlois, 2003, 2009; Cardinal, 2003) se situent davantage soit du côté des recherches en francophonie minoritaire<sup>1</sup>, ou du côté des recherches portant sur le Québec. Peu d'études font le lien entre les deux réalités pour les comparer ou étudier leurs rapports. Les sujets abordés tracent une ligne entre d'une part la situation des francophones hors Québec et d'autre part celle des francophones au Québec. Cette situation s'explique fort probablement par le statut minoritaire et majoritaire que constituent les deux réalités et dont les chercheurs sont au fait. Mais il y a plus. Le champ récent de la recherche en francophonie canadienne fait rarement état de la question du Québec : c'est l'acteur oublié. En ce sens, les études sur les rapports entre le Québec et les communautés francophones sont rarissimes et encore plus celles qui s'intéressent aux relations interfrancophonies au sein de l'Amérique du Nord. Cet état de fait nourrit le sentiment de l'existence de deux solitudes bien qu'il ne confirme en rien l'absence de relations.

Notre thèse qui se situe dans le vaste domaine des études francophones s'inscrira dans ce champ peu développé qu'est celui des relations entre francophonies. Ce chapitre présente les principaux travaux sur les rapports entre le Québec et les communautés francophones en relevant les grands thèmes abordés dans ces écrits. D'abord, nous aborderons la question des États généraux du Canada français pendant la période des

---

<sup>1</sup> Par convention, on fait référence à la francophonie canadienne comme désignant l'ensemble des communautés francophones à l'exception du Québec. C'est ainsi que l'on retrouve des appellations telle l'« Association des universités de la francophonie canadienne » qui regroupe 14 universités à l'extérieur du Québec.

années 1960 selon la perspective dominante des auteurs appartenant à ce que nous avons convenu d'appeler les tenants de la rupture pour présenter par la suite le point de vue des détracteurs. Les travaux sur cet événement forment la majorité des écrits sur les relations entre francophonies au Canada et en Amérique du Nord, ce qui dénote de l'importance à tout le moins symbolique que les États généraux ont pris dans la compréhension de ces relations. Ces écrits sont incontournables, car ils ont influencé la réflexion et contribué à façonner les rapports interfrancophonies depuis plus de 40 ans. Les États généraux du Canada français sont vus comme le moment symbolique de la rupture ou du divorce du Québec avec le reste des francophones du Canada, une image qui perdure<sup>2</sup>. En deuxième lieu, nous aborderons les travaux portant sur les relations interfrancophonies dans la période plus contemporaine en mettant l'accent sur les moyens proposés par les chercheurs en vue du « un raffermissement des liens » entre le Québec et les francophones du reste du Canada qu'ils appellent souvent de leurs vœux. Dans un troisième temps, nous procéderons à une analyse critique des thèses défendues jusqu'à présent pour mieux y situer notre propos.

## **1. Le récit de la rupture : l'état des lieux**

Paradoxalement, quand on examine la question des relations entre le Québec et les collectivités francophones on se bute à une littérature qui traite majoritairement de cette absence de relations entre ces derniers groupes depuis la fin des années 1960. Nombre d'auteurs affirment qu'avant les États généraux du Canada français (1967, 1969), les

---

<sup>2</sup> À cet effet, les États généraux du Canada français a fait l'objet d'un colloque en octobre 2012 à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) intitulé : *Les États généraux du Canada français, 45 plus tard*. (Actes à paraître).

collectivités francophones formaient un ensemble uni au sein d'un Canada français coalescent qui échangeait, dialoguait, s'entraidait<sup>3</sup>. C'est ce qu'expliquent la plupart des auteurs et essayistes commentant les événements de l'époque. Bien qu'ils n'en parlent pas toujours de façon directe, l'évocation de la notion de rupture implique nécessairement l'existence d'une union, d'un lien ou pour d'autres l'existence d'un tout, d'une famille unie qui se verra brisée à jamais. Il faut donc supposer qu'il existait pour ces auteurs une entité canadienne-française bien construite qui a éclaté pour reprendre le terme de Marcel Martel (1998). En conséquence, le récit de la rupture, c'est aussi le récit d'un certain âge d'or du Canada français d'avant les États généraux où le Québec n'existait qu'à travers le Canada français. Selon cette logique, pour les tenants du récit de la rupture, lors des États généraux et dans la foulée de la Révolution tranquille, le Québec laisse tomber le Canada français tout entier pour se replier sur lui-même. C'est selon plusieurs, le grand moment de déchirure, ou de divorce entre francophones au sein du Canada français dont la résultante constitue l'abandon des minorités francophones par le Québec (Pelletier, R., 2003; Bernard, 1998; Bock, 2001, 2004; Martel, 1997; Michel Sarra-Bournet, Lucien-Pierre Bouchard 1997; Gervais, 2003). Désormais les francophones seront divisés en deux clans : le Québec et les francophones hors Québec (concept qui exclut les Franco-Américains ou les Cadiens de la Louisiane). Comme Robert Dickson le mentionne:

On peut, en fait, retenir plus précisément 1967 comme la date de ce clivage [...] l'année où Montréal et tout le Québec s'ouvraient au monde entier, mais également celle des États généraux du Canada français où la délégation du Québec affirmait le droit à l'autodétermination du Québec (Dickson, 2000, p. 183).

---

<sup>3</sup> Pour plusieurs comme Élisabeth Laserre : « [...] la conscience d'une identité différente de celle des Québécois, n'a vu le jour qu'après l'écroulement de la conception pancanadienne du fait français » (1996, p.27). Un point de vue que nous ne partageons pas et qui sera étoffé au chapitre 3.

Selon Dickson, cette ouverture sera perçue au sein des communautés francophones comme un rejet de la communauté canadienne-française et un repli sur soi<sup>4</sup>. Il ajoute en citant

Lasserre :

En effet, l'éveil identitaire du Québec a, petit à petit, circonscrit le fait français au seul territoire de la Belle Province. Les « francophones hors Québec » ont été « sacrifiés » à cette consolidation nationaliste et n'ont pas vécu l'évolution politique et culturelle qui bouleversait le Québec (Lasserre, 1996 : 27 cité par Dickson, 2000, p. 183-184).

Cette thèse de la rupture, bien résumée par Dickson, a été endossée de façon presque unanime au sein des collectivités francophones et dans les milieux universitaires<sup>5</sup>.

Une autre approche au sein du discours de la rupture permettra de nuancer cette vision, soit que la désolidarisation entre les francophones repose sur une divergence d'intérêts. Cette divergence serait structurelle. Elle s'explique par les transformations politiques et sociales en cours à l'époque. Elle constituera la source des transformations de ces rapports, mais ceux-ci ne seront pas complètement interrompus. Ils se poursuivront dans le cadre d'initiatives favorables à la solidarité entre francophones.

### ***1.1. La thèse de la rupture***

Les chercheurs adhérant à la thèse de la rupture sont nombreux et se trouvent tant au Québec que dans les communautés francophones. En milieu minoritaire les plus connus

---

<sup>4</sup> En fait la formulation qu'il choisit d'adopter, le droit à « l'autodétermination du Québec » au lieu de celle utilisée par les États généraux le droit à « l'autodétermination du Canada-français » évoque un glissement de sens qui alimente la thèse de la rupture et qui n'est pas sans conséquences.

<sup>5</sup> Il faut toutefois noter que Dickson émettra un bémol à cette thèse, car il note l'importance des échanges entre le Québec et l'Ontario français dans le développement du dynamisme culturel franco-ontarien dans les années 1970.

sont Roger Bernard, Gaétan Gervais, Marcel Martel et Yves Frenette. Au Québec mentionnons les travaux de Louis Balthazar, Réjean Pelletier, Martin Pâquet. Si leurs idées convergent, tous n'abordent pas la thèse de la rupture avec la même intensité comme nous le verrons.

D'abord pour Roger Bernard (1998), la rupture coïncide avec les États généraux qui ont mis fin à l'utopie du Canada français, d'une communauté unie autour de la défense de sa culture et de sa langue que Gaétan Gervais (2003) exprime comme la fin du Canada français. Pour les deux auteurs, c'est le nationalisme québécois qui est en cause et qui coupe toutes possibilités de relations entre le Québec et les francophones du reste du pays. Dans la même veine, Marcel Martel, dans un ouvrage porte parole de la thèse de la rupture, intitulé, *Le deuil d'un pays imaginé*, a tenté de montrer comment l'évolution du Canada français de 1867-1975, à travers certaines institutions centrales dont le Conseil de la vie française, l'Ordre de Jacques Cartier et les congrès nationaux, a conduit à sa fragmentation pour ne pas dire à sa perte. Pour Martel, «[l]a redéfinition des frontières de la nation entraîne des exclusions [...] provoque une fragmentation de l'identité canadienne-française » (1997, p. 18). Pour caractériser ces changements, il emploie les termes : « brisure », « scission », « rupture », en laissant entendre que les liens sont désormais rompus. Yves Frenette et Martin Pâquet (1998), pour leur part, inscrivent l'histoire des Canadiens français dans une périodisation qui se situe de 1840-1960 pour se terminer, conséquemment, un peu avant la fin de la Révolution tranquille. Après cette période, les Canadiens français cessent donc d'exister en tant que groupe<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Plusieurs auteurs, dont Frenette, vont définir les Canadiens français uniquement comme les francophones de souches du Québec vivant en Amérique du Nord en excluant les Acadiens reconnus comme une nation

Ensuite, Louis Balthazar a associé les transformations au sein des relations interfrancophonies à un changement d'identité provoqué par un phénomène plus fondamental, soit l'entrée du Québec dans la modernité. Le Québec, société traditionnelle et isolée, s'est transformé en une société fondée sur des communications fréquentes, intenses et dispersées, typique d'un milieu urbain (voir aussi Pelletier R., 2003). Les avancées technologiques ont conduit les Canadiens français à se définir en fonction des grands centres urbains au lieu de l'entourage immédiat, ce qui a produit des effets diamétralement opposés chez les francophones du Québec et ceux des autres provinces. En effet, tandis que les collectivités francophones sont devenues plus vulnérables à l'assimilation à la majorité anglophone, au Québec ce phénomène a contribué à une « nouvelle conscience nationale » (1995, p. 87). Bernard note aussi que l'entrée dans la modernité des communautés traditionnelles francophones leur a été rien de moins que fatale et égratigne au passage le Québec « qui se soucie d'abord et avant tout de ce qui est québécois et de ce qui peut le devenir » (1998, p. 23). De façon complémentaire, Gervais affirme que la société traditionnelle repliée sur elle-même était l'unique façon pour les francophones de se prémunir contre l'assimilation.

Joseph-Yvon Thériault fait référence au territoire comme un facteur important pour expliquer la rupture au sein du Canada français, mais une rupture organisationnelle qui n'implique pas un abandon complet des collectivités francophones par le Québec,

---

distincte. Il est toutefois important de noter que les Acadiens sont partis prenants du mouvement canadien-français. Ils participent aux divers Congrès et aux États généraux et acceptent de s'inclure dans le vocable Canadiens français. Bref, la définition de Frenette est propre aux historiens, mais pas au projet politique canadien-français.

contrairement à ce que suggère Martel. Au fur et à mesure que les États provinciaux prennent de l'importance, les francophones hors Québec n'ont d'autres choix que d'orienter leurs demandes vers leurs gouvernements ; les anciennes structures basées sur les réseaux canadiens-français sont désormais quasi inopérantes et le Québec est déjà en pleine restructuration de ses propres institutions. À contrecœur, nous dit Thériault, ils restructurent leurs réseaux en revendiquant auprès de leur province peu sensible aux questions linguistiques (Thériault, 2008). Finalement, l'appui aux minorités francophones viendra majoritairement du gouvernement fédéral qui vise à faire la promotion du bilinguisme pancanadien en s'opposant au désir du Québec de faire du français la langue commune. Pour Thériault, cette situation accentue les divergences et la méfiance entre le Québec et les communautés qui se sentent laissées pour compte (2008, p. 320-321).

Toutefois, et ce malgré son analyse de la situation, Thériault veut minimiser l'importance du débat sur la rupture et de ses explications pour s'en tenir aux conséquences de la représentation des États généraux chez les francophones hors Québec. Pour lui, ce qui importe dans les États généraux c'est la « représentation fondatrice, réelle ou pas, de la mort du Canada français » (1998, p. 262). Qu'importe si cette rupture est fondée ou non, l'après États généraux fut vécu et interprété comme une rupture et une crise identitaire. Même si le Canada français évolue à un rythme comparable à celui de l'Amérique anglo-saxonne, ses principaux porte-parole, nous dit-il : « s'évertuent à nier ce fait, et à affirmer que ce peuple fait œuvre originale de civilisation en Amérique » et qu'il est « non réductible à l'Amérique anglo-saxonne, protestante et industrielle » (1998, p. 264)<sup>7</sup>. C'est

---

<sup>7</sup> Il égratigne d'ailleurs au passage l'approche révisionniste qui remet en question certains postulats de la Grande noirceur. Il juge qu'elle ne sait faire la différence entre parole et fait.

cette référence nationale qui constitue la société canadienne-française et qui se verra brisée<sup>8</sup>. Thériault tente donc de montrer que l'explication des États généraux est moins ce qui importe que ses conséquences.

Réjean Pelletier souligne aussi que « le divorce », pour reprendre son expression, entre les francophones du Québec et ceux de l'extérieur du Québec trouve son origine dans l'émergence d'un nouveau nationalisme et le remplacement de l'Église par l'État québécois comme principal pôle d'intégration social et politique. Pour Pelletier, trois principaux éléments sont à la source de ce divorce entre les francophones de l'intérieur et de l'extérieur du Québec. Premièrement, le changement identitaire débouchera sur une identité québécoise distincte, un « Nous collectif » découlant de la naissance de l'État québécois. Selon Pelletier, cette identité est désormais territoriale plutôt qu'ethnique ; thèse aussi soutenue par Frenette (1998). Deuxièmement, les francophones de l'extérieur du Québec se définissent désormais selon leur province, le cadre territorial provincial étant devenu un référent identitaire. Troisièmement, le gouvernement fédéral se présente comme le défenseur des minorités au Canada dans le sillon de sa politique de bilinguisme basée sur l'individualisme libéral (individu porteur de droits linguistiques) (Pelletier R., 2003, p. 33). Dans cette logique de construction d'une société, Pelletier note que le Québec est trop occupé à bâtir l'État québécois établi en situation minoritaire au Canada, pour se préoccuper des francophones hors Québec. Du même souffle, il doute de la capacité du gouvernement fédéral à assurer la survie des francophones hors Québec (2003, p. 40).

---

<sup>8</sup> Il observe que la société canadienne-française n'était pas en retard par rapport à la société en général malgré un discours ethnicisant de ses porte-parole. Cette dimension est souvent occultée par les auteurs d'une sensibilité moderniste qui conçoivent les relations en termes de rupture.

## *1.2. La divergence des intérêts*

Claude Couture a retracé les fondements de cette divergence sur le plan des valeurs. Il affirme que les frictions entre le Québec et les communautés francophones minoritaires au Canada ne sont pas seulement politiques, mais aussi sociales et culturelles. Les années 1960 ont été marquantes pour le Québec qui a approfondi son choix de la voie libérale et est devenu la société la plus « à gauche » d'Amérique du Nord. Selon Couture, cette orientation s'oppose aux positionnements idéologiques des minorités francophones surtout celles de l'Ontario et de l'Ouest qui, selon lui, « sont très à l'aise avec le conservatisme religieux en général » (Couture, 2008, p. 57). Ainsi, le contexte et les choix sociaux et culturels du Québec contribuent à alimenter les tensions entre les Québécois qui se situent plus à gauche et les francophones de l'Ouest et de l'Ontario, plus à droite.

Gratien Allaire, Linda Cardinal et Simon Langlois posent aussi le problème de façon plus politique, à l'instar de Couture. Pour eux, il faut situer le projet du Canada français dans son contexte de débats pour montrer qu'il s'érige sur des intérêts divergents, par exemple, entre le Québec et l'Ouest et sur un conflit entre les deux systèmes institutionnels au sein du Canada français, l'Église catholique et l'État québécois. Les auteurs arguent que la refondation de la nation canadienne ne peut être attribuée seulement aux changements survenus au Québec durant la Révolution tranquille, « [...] province à qui on a parfois reproché d'avoir abandonné leurs compatriotes vivant ailleurs au Canada » (Langlois, 2005, p. 265) (voir aussi Balthazar et Pelletier)<sup>9</sup>. Cardinal parle de ressentiment

---

<sup>9</sup> La Révolution tranquille a amené les Canadiens français à se définir différemment selon qu'ils habitaient le Québec ou les autres provinces canadiennes. Selon Langlois, les francophones se sont alors donné une

de la part des communautés francophones envers le Québec (2003). Fernand Dumont, pour sa part, souligne que l'Acadie s'est proclamée nation dès le XIX<sup>e</sup> siècle et que les élites franco-américaines ont cherché, dès 1930, à se donner une histoire autonome, distincte du reste de la francophonie dans les Amériques (1997, p. 460). Le Canada français dont parle Thériault semble plutôt limité aux élites clérico-nationalistes.

De fait, Gratien Allaire (2004) considère que porter trop d'attention au discours clérico-nationaliste canadien-français de même qu'aux États généraux, minimise certains éléments constitutifs du Canada français, dont le clergé et ses institutions. Qui plus est, selon Allaire, s'il y a eu rupture, « c'est entre deux époques plutôt qu'entre deux groupes » (Allaire, 2011). Au cours des années 1960, les composantes du Canada français traditionnel, dont le Québec, se transforment chacune, à leur propre rythme du point de vue de la culture francophone, de la religion catholique, du mode de vie rural, etc. Les tenants de la thèse de la rupture associée à celle de la centralité des États généraux commettent l'erreur de considérer que le mouvement nationaliste caractérise tout le Québec. Selon Allaire, après les États généraux, le gouvernement du Québec va continuer à s'investir auprès des communautés francophones par l'entremise d'institutions diverses.

Kenneth McRoberts nuance également la représentation de la nation canadienne-française. Même si les francophones ont eu tendance à se définir en fonction des clivages linguistiques basés sur la croyance de l'existence d'une nation canadienne-française disséminée partout au pays et aux États-Unis, les termes de la Constitution de 1867

---

nouvelle définition d'eux-mêmes plus régionale et provinciale qui se construisait en parallèle et parfois en réaction avec le Québec (2005, p. 266) (voir aussi Danielle Juteau, 1999).

contredisent cette vision des choses (1998, p. 204). Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, le Canada est divisé selon le territoire. La Confédération ne prévoyait aucune mesure de protection pour les francophones hors Québec qui devenaient des minorités provinciales. Pour McRoberts, la thèse de la nation canadienne-française constitue une représentation idéologique au service des intérêts d'une certaine élite hors Québec. Cardinal va dans le même sens en soulignant l'ambiguïté du terme Canada français employé avant la Révolution tranquille pour désigner la province du Canada où l'on parle français, soit le Québec. Bref, il n'est pas clair que l'on soit devant un groupe homogène qui se dissout par la faute du Québec à la suite des États généraux. Les changements sociopolitiques semblent davantage servir de révélateur et viennent achever l'image d'un Canada français homogène parlant d'une seule voix.

## **2. Le rôle du gouvernement fédéral**

Même si certains auteurs diffèrent dans leurs interprétations et leurs sensibilités historiques de ladite rupture, tous reconnaissent le rôle du gouvernement fédéral dans l'accentuation de ce sentiment d'abandon et de rejet ressenti par les francophones hors Québec. L'intervention du gouvernement fédéral est vue par plusieurs comme une façon d'utiliser les francophones pour mâter le nationalisme du Québec et ainsi créer de la rivalité entre le Québec et les francophones hors Québec.

De fait, dès les années 1960 avec l'émergence de l'État-providence les conditions sont en place pour une intervention de l'État fédéral. Celui-ci prend le rôle de « défenseurs des droits des minorités » (ou de « père tuteur » selon R. Pelletier) en relayant l'Église

catholique canadienne-française dans la promotion du français en milieu minoritaire. L'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles* en 1969 et le financement des communautés par le gouvernement fédéral propulse les communautés francophones « au centre du jeu politique entre le Québec et le gouvernement fédéral au sujet de la place du Québec dans la fédération » (Martel, 2009, p. 211). Comme l'explique Allaire, le gouvernement fédéral devient le gouvernement des minorités de langues officielles et par extension des communautés francophones. Or, ajoute Martel (2011) la situation est paradoxale, car les questions qui préoccupent les communautés francophones sont de compétence provinciale – éducation, santé, culture. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement fédéral poursuivra dans la prise en charge des communautés francophones avec des moyens financiers nettement supérieurs à ceux du Québec.

À cette époque, deux modèles sont alors mis sur pied pour la promotion du français : le modèle fédéral et le modèle québécois. Selon Langlois, l'instauration de modèles concurrents est venue « contribuer à brouiller les relations entre les composantes de l'ancien Canada français » (2003, p. 179). Michel Venne (2003) ajoute que le déclin du français et la situation précaire dans laquelle se trouvent les francophones hors Québec sont imputables au gouvernement fédéral et à ses politiques de bilinguisme qui ne tiennent pas compte des rapports de force entre les deux langues officielles. Par surcroît, il considère que trop souvent on attribue à tort au Québec et particulièrement au nationalisme québécois, les difficultés relationnelles quand dans les faits, c'est l'État fédéral qui fait « interférence entre le Québec et les communautés francophones du reste du Canada » (2003, p. 60). Balthazar observe également que les interventions du gouvernement fédéral

ont accentué la division entre les francophones. La « conception personnelle » du bilinguisme a prévalu sur la « conception territoriale » et le gouvernement fédéral n'a jamais souscrit à la volonté du Québec de représenter « l'expression politique du Canada français » (Balthazar 1995, p. 89), ce que souligne aussi Langlois (2005). Selon Balthazar, le gouvernement fédéral, arguant représenter tous les Canadiens, a « exploité » les minorités linguistiques pour contrer le nationalisme québécois : dressant ainsi les francophones les uns contre les autres. McRoberts ajoute que les politiques linguistiques ont, entre autres, comme but de saper le nationalisme québécois et d'instaurer un nationalisme canadien (2002, p. 167). Pour Cardinal, le gouvernement fédéral utilise le ressentiment des francophones hors Québec envers ladite « rupture » pour délégitimer le statut du Québec comme porte-parole de la francophonie au Canada. Comme l'affirme Cardinal, « ...l'étatisation de la question nationale depuis le XIX<sup>e</sup> siècle a été présentée comme une perte, un abandon, une trahison » (2003, p. 18) du grand projet canadien-français. Pour Bernard, le « rêve d'un Canada français uni d'un océan à l'autre se bute à « l'incompréhension du Canada, qui est incapable ou qui refuse de comprendre les véritables besoins du Canada français et de lui rendre justice » (1998, p. 23).

Bref, coincé entre le désir de protéger le français au Québec et de promouvoir la langue française comme langue commune et le souhait de prendre parti pour les minorités à l'extérieur du Québec dont il se sent responsable, le Québec ne peut pas toujours soutenir, comme il le voudrait, le fait français au Canada. Sénéchal (1994) l'illustre dans une étude qui démontre les limites que pose le système fédératif dans la mise en place de rapports harmonieux entre le Québec et les francophones hors Québec de 1980-1990 ; le Québec se

retrouvant face à des intérêts qui divergent de ceux des francophones hors Québec en raison des réalités provinciales et juridiques qui les distinguent.

Ainsi, deux principales visions s'opposent concernant l'histoire des Canadiens français au courant des années 1960 : celle de la rupture marquée par l'abandon du Québec et doublée de l'idée d'une désolidarisation, et la thèse du conflit ou des divergences d'intérêts qui voit dans les transformations politiques et sociales la source des transformations de ces rapports qui se poursuivent sous le principe de la solidarité. Toutefois, tous les auteurs mentionnés s'entendent sur l'idée selon laquelle les États généraux ont été interprétés et pour la plupart vécus comme une rupture et une crise identitaire par les francophones hors Québec. Cette vision de la réalité a encore des répercussions aujourd'hui qui se traduisent par un certain ressentiment de la part des francophones hors Québec envers le Québec. Ce sentiment d'hostilité envers le Québec, selon la majorité des auteurs, est alimenté par le gouvernement fédéral et ses politiques de bilinguisme qui viennent accentuer les divergences contextuelles des francophones du Québec et de l'extérieur du Québec (R. Pelletier, 2003; Venne, 2003).

### **3. Les scénarios de rechange pour de meilleurs rapports**

Tout comme l'état d'éloignement entre les francophonies, un autre constat est régulièrement mis de l'avant dans la littérature : la nécessité de tenter de recréer des ponts entre les francophones du Québec et ceux des communautés minoritaires, comme en témoigne des ouvrages tels *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au*

*Canada, Les États généraux 30 ans après* ou plus récemment *Briser les solitudes*. À quelques exceptions près, les auteurs expriment la nécessité de trouver des solutions pour améliorer les rapports entre les francophones<sup>10</sup>. Celles-ci sont de trois ordres : la refondation ou la reformulation de la nation canadienne-française et du fait français, la double reconnaissance basée sur un modèle asymétrique et enfin le renforcement des réseaux de solidarité. Voici un résumé des solutions proposées.

### ***3.1. La refondation de la nation canadienne-française***

Pour Thériault et Martin Meunier, tout comme Venne, il est inutile de promouvoir le retour du Canada français d'avant, perçu comme un archaïsme. Néanmoins, selon Thériault, il existe un certain désir hors du Québec de bâtir un projet « civilisationnel ». Cette intention nationalitaire toujours vivante, correspond à « l'intention vitale du Canada français » (Thériault et Meunier 2008, p. 207), où de ce que Thériault a nommé dans un ouvrage précédent, l'intentionnalité de la nation française d'Amérique (2002). Pour ce dernier, afin de construire un nouveau projet qui inclurait tous les francophones, il faut que ceux-ci se « réariment » à la société québécoise et se défassent de l'héritage des États généraux. Il ne faudrait pas que les intérêts divergents entre les nationalistes empêchent les francophones de partager un avenir commun. Selon Thériault (2001), nonobstant le choix politique futur du Québec, il est possible que renaisse une société civile francophone en Amérique sans que cela ne soit calqué sur l'ancien modèle du Canada français. Cette

---

<sup>10</sup> Réjean Pelletier (2003) fait bande à part avec un propos fataliste où il affirme que les communautés francophones hors Québec sont branchées sur un respirateur artificiel, celui du fédéral, et que les brancher sur un autre, celui-là québécois, n'améliorerait pas leur situation.

société pourrait être basée sur une nouvelle représentation commune « définissant les bases d'un nouvel arrimage entre l'affirmation autonomiste du Québec français [...] et l'existence d'une culture « québécoise » qui dépasse les frontières de l'État québécois... » (1998, p. 270). Entre la « caricature d'un Canada français » qui n'a jamais existé et la « critique corrosive d'un Canada français » qui n'existe plus, il faut, nous disent Thériault et Meunier, « mieux évaluer l'empreinte de son histoire et mieux analyser la portée toujours structurante de sa vitalité » (2008, p. 232). Pour Langlois, cette reformulation des fondements symboliques de la nation doit se faire, mais elle tarde : « l'amorce d'une réflexion identitaire et la refonte de la représentation collective des différentes communautés francophones restent à faire » (2003, p. 181). C'est seulement après avoir fait le deuil de la nation canadienne-française et être sorti d'un discours misérabiliste, comme le souligne Cardinal (2003), qu'un rapprochement sera possible. Tous ces auteurs prônent donc une nouvelle représentation du fait français au Canada.

### ***3.2. Double reconnaissance et asymétrie***

La plupart des auteurs notent l'importance d'une reconnaissance mutuelle entre le Québec et les communautés francophones. Selon Langlois, c'est cette double reconnaissance qui est essentielle pour briser les solitudes. Elle implique que le Québec reconnaisse et encourage la vitalité des communautés tout en mettant de côté une vision fataliste de l'avenir de ces communautés. D'autre part, les communautés pourraient accepter le projet nationaliste québécois de refondation nationale comme essentiel à la survie du français en Amérique (2003, p. 182).

McRoberts affirme aussi l'importance d'inclure les francophones à la définition d'un nouveau projet politique. À l'égard de ce que certains nomment l'impasse constitutionnelle et la nécessité de redéfinir le fédéralisme, McRoberts étudie la perspective d'un partenariat entre les deux nations qui composent le Canada. Selon lui, le réaménagement de la structure politique doit nécessairement inclure des mesures « destinées à protéger la position de ces minorités » (1998, p. 203). La sécurité des minorités passe par des engagements et des ententes entre les deux gouvernements « nationaux ». Selon l'auteur, il faut renforcer la représentation de ces minorités au sein des institutions partenariales et structurer les réseaux (1998, p. 219). Pour McRoberts, les approches de réciprocité demeurent les plus intéressantes sur le traitement à accorder à sa propre minorité comme province (1998, p. 227-228).

Pour d'autres, la réciprocité n'est pas suffisante. Balthazar et Cardinal, considèrent que le principe d'asymétrie doit aussi être mis de l'avant. Selon Cardinal (2008), dans le cas d'un réaménagement du fédéralisme, il pourrait y avoir représentation accrue des francophones au sein des institutions, ce que McRoberts prône aussi. Les francophones hors Québec doivent se dissocier de la logique du fédéralisme symétrique selon Cardinal, et de la logique purement juridique, de rajouter Balthazar. Il faut reconnaître l'asymétrie ajoute Balthazar en soulignant que « Le Québec ne devrait se sentir aucunement gêné de défendre des garanties constitutionnelles pour le français dans les autres provinces tout en maintenant sa propre législation restrictive » (1995, p. 96).

Dans cette logique de l'asymétrie réside aussi la logique de la reconnaissance des différences entre les diverses francophonies au Canada. Comme le souligne Langlois : « L'un des enjeux les plus importants qui se pose est celui de la reconnaissance mutuelle des spécificités du Québec, de l'Acadie et des communautés francophones » (2003, p. 80). Il est nécessaire selon ce dernier de reconnaître ces différences dans des politiques publiques, à commencer par la politique fédérale de bilinguisme qui doit s'ajuster à cette refondation.

Balthazar souligne aussi ce qu'il nomme le « mythe du départ », croyance selon laquelle la souveraineté du Québec serait désastreuse pour les francophones hors Québec. Cardinal souligne aussi cette croyance, « sans le Québec, point de salut », qui alimente des tensions. Selon Balthazar il faut que les francophones hors Québec analysent les avantages et les désavantages de la souveraineté de façon critique et que le Québec comprenne l'avantage de se rallier aux communautés francophones hors Québec.

À ce sujet, Venne avance qu'il faut travailler à la formation d'une nouvelle alliance entre les nationalistes québécois et les francophones du Canada « fondée sur le caractère spécifique de chacun » (2003, p. 260). Selon l'auteur, la meilleure façon pour échapper à la perte de pouvoir en Amérique est de fonder un nouveau pays de langue française qui serait aussi bénéfique pour les francophones hors Québec. Les francophones des communautés minoritaires doivent accepter l'idée que le Québec puisse former un État indépendant. D'un autre côté, les souverainistes doivent inclure dans leur projet le sort des francophones minoritaires du reste du Canada.

Pour Venne, l'un des grands défis des francophones au Canada est de « renouer avec le Québec et de reconnaître à cet État et à la nation québécoise un statut et un rôle particulier à l'égard de la gouvernance linguistique » (2005, p. 294). Pour sa part, McRoberts argue que le succès du partenariat sera étroitement lié aux dispositions qu'on prendra à l'égard des minorités francophones qui peuvent faire politiquement échouer le projet ou l'entraver grandement. Venne estime que le Québec doit appuyer une politique de développement de la francophonie basée sur l'asymétrie dans le domaine linguistique pour favoriser le développement et l'épanouissement des communautés (2003, p. 61). Il doit aussi revendiquer une dévolution des pouvoirs en matière linguistique.

Plus récemment, l'ancien ministre Benoît Pelletier<sup>11</sup> s'est fait le porte-parole de l'application du concept d'asymétrie au Canada. Lors d'une conférence à l'assemblée annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada en septembre 2011, il a affirmé que l'État a le devoir de mettre en place des mesures pour promouvoir l'égalité des langues. Dans sa conférence intitulée « Renforcer la francophonie canadienne dans le paysage politique actuelle » il explique que l'asymétrie doit être mise de l'avant comme outil de réconciliation entre francophones du Québec et de l'extérieur du Québec. Selon Benoît Pelletier, il y a eu des grincements de dents à l'extérieur du Québec lorsque ce dernier a été reconnu comme nation. Pourtant, cette reconnaissance n'est pas incompatible avec les intérêts des autres francophones. L'existence de plusieurs nations est possible au sein d'un même pays et qui plus est, dans un système fédératif « le défi réside

---

<sup>11</sup> Il a été Ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes et à la francophonie canadienne de 2003-2008 dans le cabinet libéral de Jean Charest.

dans la conciliation des intérêts des uns et des autres » mentionne Pelletier (2011). Par exemple, le Québec tente de réduire l'effet de l'article 23 1a) de la *Charte canadienne des droits et libertés* de peur de voir la loi 101 s'éroder tandis que les communautés francophones veulent une interprétation plus généreuse de l'article. L'interprétation de cet article doit tenir compte du contexte et ne doit pas être appliquée de la même façon au Québec qu'à l'extérieur du Québec car, affaiblir le Québec selon Pelletier, n'est pas une option qui aide les francophones en général<sup>12</sup>. La solution à cette divergence réside dans l'asymétrie. Comme l'affirme Pelletier : « [l]a faible représentation du Québec au sein du gouvernement canadien est un affaiblissement du fait français » (Pelletier B., 2011)<sup>13</sup>. Son message se veut avant tout rassembleur et conciliateur ; le système asymétrique étant la voie à adopter.

Pierre Foucher qui s'est intéressé à la question des droits linguistiques, s'intéresse aussi à la question du partage des compétences et de l'asymétrie. Le pouvoir judiciaire et les droits linguistiques constitutionnels ont permis une avancée notable des francophones vivant en milieu minoritaire depuis les années 1980. Il note que la montée du droit vient pallier l'insuffisante politique de la part de ces communautés. Toutefois pour Foucher, les communautés doivent travailler à développer une vision des droits linguistiques qui n'est pas en opposition avec celle du Québec. C'est par cette avenue que passe l'avenir du français en Amérique. Il n'y a plus de nation canadienne-française telle que définie à l'époque, mais il y a « encore un Canada français qui n'ose pas se nommer » (2008, p.

---

<sup>12</sup> Il cite l'arrêt *Solski* comme exemple à une application contextuelle d'une décision rendue par la Cour suprême du Canada qui constitue selon lui une interprétation asymétrique de la Charte.

<sup>13</sup> Par exemple, la perte de sièges et la diminution du poids relatif du Québec (24,3 à 22,2%) n'aident pas la cause francophone au palier fédéral.

508). Foucher affirme que cette reconstruction prend tranquillement place dans le discours et un peu dans l'action. Le fédéralisme offre une bonne option à cette reconstruction des institutions puisque les réalités des communautés varient énormément d'une province à une autre. Comme il l'explique, « que ces dernières ont en commun, entre elles et avec le Québec, une certaine conception du fait français au Canada, la mise sur pied d'institutions en mesure de fédérer ces intérêts et ces conceptions – pour peu qu'elles existent– reste à penser, à imaginer » (2008, p. 508). Enfin, pour Foucher, les communautés doivent se doter d'une vision qui permet de s'allier au Québec.

### ***3.3. Consolidation des relations et réseau d'échange***

Dans les textes consultés, seulement quelques auteurs ont avancé des moyens concrets de modifier les rapports entre le Québec et la francophonie en milieu minoritaire touchant le réseau d'échange. Voici quelques-unes de leurs propositions.

Pour Balthazar, le Québec doit prendre conscience de l'importance de soutenir les francophones hors Québec. Plus le français se maintiendra et se développera en Amérique du Nord, plus le réseau québécois francophone gardera son sens (1995, p. 99). Il faut, selon l'auteur, renforcer le réseau de solidarité par exemple dans le domaine des télécommunications comme la radio ou la télévision. De plus, l'élargissement de réseaux francophones à l'extérieur du pays doit être mis de l'avant. Selon Cardinal, il faut reconnaître les liens en place entre le Québec et les francophones hors Québec et tenter de les consolider. Les partenariats existants doivent être renforcés et de nouveaux partenariats

doivent être proposés. Elle donne l'exemple de jumelages de régions, de projets de collaboration et de mobilité étudiante.

Les solutions proposées par les auteurs pour remédier aux rapports difficiles entre le Québec et les francophones hors Québec se situent sur trois plans, la redéfinition de l'avenir du fait français au Canada, la double reconnaissance et la recherche de mesures concrètes pour consolider les réseaux et les échanges entre les deux francophonies. Si la reconnaissance doublée de l'application du principe d'asymétrie prend tant de place dans les textes recensés, nous jugeons que ce n'est pas un hasard. La reconnaissance des différences et des besoins de part et d'autre semble être privilégiée par presque l'ensemble des auteurs qui notent qu'il doit y avoir une meilleure compréhension mutuelle entre le Québec et les francophones hors Québec. Celle-ci passe par un réaménagement des régimes linguistiques qui sont trop souvent mis en opposition. Avant qu'on ne puisse réellement parler de rapprochement significatif ou de la redéfinition du fait français au Canada, la reconnaissance des intérêts divergents et des différences demeure une condition essentielle.

#### **4. Les liens entre l'Acadie du Nouveau-Brunswick et l'État québécois : un cas de figure**

Certains auteurs se sont attardés à documenter les rapports qu'entretient le Québec avec certaines collectivités francophones vivant en milieu minoritaire. C'est le cas des rapports entre l'Acadie et le Québec dont la question a été étudiée par plusieurs. Ces écrits nous aident à avoir une meilleure compréhension des rapports actuels et permettent de les

illustrer de façon tangible. De plus, ces travaux constituent souvent les seuls entrepris sur les relations entre le Québec et les francophones hors Québec depuis les années 1980.

Parmi les textes qui portent sur les relations entre l'Acadie et le Québec, il a un ouvrage qu'on ne peut passer sous silence. C'est l'ouvrage dirigé par Fernand Harvey et par Gérard Beaulieu sur les rapports entre l'Acadie et le Québec de 1880 à 2000. Le collectif *Les relations entre le Québec et l'Acadie de la tradition à la modernité*, montre la transformation des rapports, leur institutionnalisation et aussi leur persistance en donnant des exemples de champs concrets de collaboration. Nous nous sommes surtout intéressés à la deuxième partie de l'ouvrage qui traite des rapports de 1960 à 2000.

Dans un texte précédent l'ouvrage collectif, Harvey a analysé les rapports entre le Québec et l'Acadie du Nouveau-Brunswick en situant d'emblée cette dernière dans un cas à part. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'est développé une conscience nationale acadienne qui se distingue de l'identité canadienne-française. Harvey constate qu'avant la Révolution tranquille la société civile occupe toute la place dans le développement des rapports entre l'Acadie et le Québec. Il n'existe aucune politique de la part des États (1999, p. 123). Les relations entre les deux nations se sont principalement développées grâce au clergé, aux communautés religieuses, aux mouvements associatifs de type nationaliste (Société St-Jean-Baptiste, Société Nationale l'Assomption, Ordre des commandeurs de Jacques Cartier, Société du parler français au Canada) ou coopératif (Caisses populaires) et aux intellectuels : écrivains, journalistes et hommes politiques. Depuis la Révolution tranquille, les rapports et les acteurs changent. Selon Harvey, « une nouvelle génération d'intellectuels

allait fonder des revues, animer de nouvelles associations et des mouvements sociaux d'orientation néo-nationaliste axés sur une conception géopolitique du Québec où les minorités francophones hors Québec n'étaient plus considérées comme une priorité» (1999, p. 126).

Pour Chedly Belkhodja et Roger Ouellette, l'ère du premier ministre Louis J. Robichaud (1960-1970) crée beaucoup de remous au sein même de la société acadienne et dans ses relations. Pour une certaine partie de la population acadienne, l'étatisation et la naissance d'une bureaucratie fragilisent les « fondements de la société acadienne structurée autour de la contribution de l'Église, de la famille et de la communauté » (Lavoie<sup>14</sup> cité par Belkhodja et Ouellette, 2000, p. 163). La sécularisation de la société pave la voie à de nouvelles élites francophones qui prennent le pouvoir et font de l'État un levier politique important pour les Acadiens. Entre autres, une loi proclame le français et l'anglais comme langues officielles au Nouveau-Brunswick reconnaissant par le fait même les droits et privilèges de la minorité linguistique. Un accord est signé en 1969 entre le Nouveau-Brunswick et le Québec visant la coopération et les échanges en matière d'éducation, de culture et de communication. Selon Belkhodja et Ouellette, l'accord est significatif et symbolise le processus de consolidation des structures gouvernementales dans les deux provinces de même que la mise à l'écart de divers acteurs qui avaient œuvré aux relations entre les communautés francophones (2000, p. 157).

Depuis l'accord entre le Nouveau-Brunswick et le Québec, les relations entre les sociétés civiles québécoises et acadiennes ont connu une effervescence grandissante dans la

---

<sup>14</sup> Malheureusement, les auteurs ne font référence à aucune source.

pratique grâce à l'autonomisation de la vie culturelle en Acadie (Harvey et Duplessis, 2000). Celle-ci s'est dotée d'institutions de promotion culturelle importantes – centres culturels, théâtres, festivals, concours, radios communautaires. Cette certaine complétude institutionnelle dont jouit la communauté francophone néo-brunswickoise a permis d'établir des relations où la société civile, tout en conservant sa distance critique envers à l'État, demeure partenaire dans l'atteinte de certains objectifs et la création de nouveaux projets (Harvey, 1999, p. 128). Par contre, il faut attendre 1995, année de l'adoption de la *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada* pour qu'une véritable politique vienne cautionner la tendance des gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick d'offrir aux communautés les outils pour tisser des partenariats et des échanges. De façon plus large, cette politique « veut donner un nouvel élan aux relations entre les francophones du Québec et du Canada en mettant l'accent sur un rapprochement de leurs sociétés civiles » (Belkhodja et Ouellette, 2000, p. 182).

Depuis cette époque, le Québec et l'Acadie ont connu « une explosion parallèle » (Harvey, 1999, p. 130). Pour Harvey, la diversification de la créativité culturelle et artistique en Acadie et son institutionnalisation se manifeste parallèlement à celle des régions du Québec. Ce « degré d'autonomisation » vient modifier les rapports de l'Acadie avec le Québec (2002, p. 131). Ceux-ci se situent au sein de réseaux professionnels de même que dans le cadre d'associations ou d'organismes culturels. Ils donnent lieu, selon Yolande Castonguay-Leblanc (2000), à de réels échanges et partenariats entre autres pour le développement de l'éducation en français en Acadie soulignant que les échanges sont désormais bilatéraux.

Harvey offre un survol des secteurs d'échange les plus importants : domaine littéraire, événements culturels, éducation, économie, réseau universitaire, etc. sans toutefois souligner que la plupart des échanges se font grâce au programme de coopération entre le Nouveau-Brunswick et le Québec, ces deux provinces offrant un cadre et un appui financier aux projets choisis. Bien que l'on observe le retour de la société civile tant proclamé par Harvey, l'État est présent en tant qu'institution encadrante et bailleur de fond. Cependant, les rapports entre le Québec et l'Acadie ne peuvent faire abstraction des événements politiques et constitutionnels qui secouent l'espace canadien. Les relations somme toute « constantes et cordiales » avec le mouvement associatif francophone des autres provinces seront bousculées par les deux référendums (1980, 1995), les accords du Lac Meech (1987)<sup>15</sup> et l'accord de Charlottetown (1990)<sup>16</sup> (Harvey, 2011, p. 4).

Tout comme Harvey, pour Éric Waddell les rapports entre l'Acadie et le Québec se posent nécessairement de façon différente. Consciente de son identité propre et de sa capacité à lutter contre l'assimilation en s'appropriant les moyens de son développement et en s'institutionnalisant, l'Acadie du Nouveau-Brunswick prend ses distances à l'égard des « Franco-Canadiens » encadrés par la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ).

---

<sup>15</sup> L'Accord du Lac Meech (1987) constitue un projet de réforme constitutionnelle qui visait la réintégration du Québec dans le giron constitutionnel canadien. Les propositions du Québec portaient entre autres sur le rôle accru des provinces et la reconnaissance du statut distinct du Québec. Or la FFHQ va appuyer les cinq conditions constitutionnelles du Québec tout en tentant de s'assurer de certaines garanties. Ainsi, à notre avis ce n'est pas tant l'Accord qui pose problème que le contexte particulier dans lequel il va survenir. À la même époque, la loi 178 sur l'affichage en français au Québec – bien qu'appuyée par la Fédération – ne fait pas l'unanimité chez les francophones hors Québec et la cause Mahé sur le droit à la gestion scolaire des minorités de langue officielle, crée encore plus de tensions dans les relations interfrancophonies. Alors que cette dernière est portée à la Cour suprême du Canada, lors des plaidoyers, le gouvernement du Québec se joint au gouvernement de l'Alberta pour contester le droit à la gestion. Cette cause figure comme exemple des limites que pose un fédéralisme symétrique.

<sup>16</sup> À la suite de Meech, l'accord de Charlottetown (1992), constitue un autre projet de réforme constitutionnelle qui n'a pas abouti.

Son rapport avec le Québec s'établit dès lors de façon bilatérale et égalitaire. Tout comme le Québec, l'Acadie du Nouveau-Brunswick cherche une reconnaissance internationale à son existence et à s'inscrire dans l'avenir (Waddell, 1994).

Par contraste, les travaux sur les rapports entre le Québec et les francophones des autres provinces dans leur singularité sont plus ou moins existants<sup>17</sup>. L'Acadie et le Québec se reconnaissent mutuellement comme des peuples, ce qui permet de comprendre que les chercheurs se soient concentrés sur les deux sociétés.

## **5. Bilan et analyse des interprétations**

La recension des écrits sur les relations entre le Québec et les francophones hors Québec fait apparaître des sensibilités distinctes selon qu'on adhère à la thèse de la rupture ou non. Il est toutefois de mise, dès le départ, de prendre conscience qu'il existe au sein de ce courant une variété d'opinions quant aux causes de cette rupture. Les interprétations des auteurs dépendront du point focal qu'ils adoptent. Ce n'est donc pas un courant monolithique. En général, les tenants de la rupture ont une sensibilité historique qu'on pourrait qualifier de plus moderniste<sup>18</sup> et partagent une vision de l'époque de la Révolution tranquille comme un moment de passage de la société canadienne-française caractérisée comme arriérée, « traditionnelle » et « ethnique », pour reprendre les termes des auteurs, à la modernité et à une nouveauté fondamentale.

---

<sup>17</sup> On peut penser aux travaux de Danielle Juteau et Pierre Anctil au cours des années 1980-1990.

<sup>18</sup> Pour les modernistes, la Révolution tranquille constitue le moment de sortie de la « Grandeur noirceur » et sonne l'arrivée d'un temps radicalement nouveau. Pour plus de détails, voir l'ouvrage de Ronald Rudin (1988) *Faire de l'histoire au Québec*.

La réfutation de la thèse de la rupture s'articule autour de quatre critiques majeures. Premièrement, les auteurs voient le Canada français d'avant les États généraux comme un bloc homogène dans lequel le Québec se fond. Deuxièmement, les tensions et les conflits associés aux États généraux riment avec fin des rapports. Troisièmement, les auteurs ont tendance à concentrer leur attention sur un aspect en particulier, soit bien souvent, le mouvement clérico-nationaliste ou le mouvement souverainiste au Québec en négligeant de prendre en compte certains facteurs contextuels importants. Quatrièmement, ils oublient d'inscrire les États généraux dans l'histoire des collectivités francophones en Amérique du Nord et par ce fait, en font un événement issu uniquement de la Révolution tranquille et pour certains mêmes, issu du mouvement souverainiste. Cette dernière allégation donne l'image que les francophones des autres provinces ont été simplement instrumentalisés.

Bref, ces travaux négligent plusieurs facteurs explicatifs essentiels et n'ont pas une vision globale des rapports interfrancophonies. En autres, cette lecture insiste sur l'idée selon laquelle les débats entourant les États généraux créent des tensions inhabituelles et étrangères à l'entité harmonieuse que constituait jadis le Canada français. Or il appert que de ces identités propres issues de contextes particuliers d'où émergeront des divergences d'intérêts et des tensions ne sont pas nouvelles. Les rapports n'ont pas toujours été au beau fixe dans le Canada français du XX<sup>e</sup> siècle et les auteurs de la rupture passe la question sous silence. La diversité des identités, qui, par ailleurs, naissent dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les changements identitaires au sein des communautés francophones de même que les

transformations étatiques propres aux autres provinces au courant des années 1960 auront des effets considérables comme le montre amplement le cas acadien.

Dans le débat entourant les États généraux, le Québec est perçu comme celui qui piège les francophones d'ailleurs au Canada. Le « divorce » pour reprendre l'expression de R. Pelletier, entre les francophones du Québec et ceux de l'extérieur du Québec n'est pas mutuel, dans cette interprétation. Il est causé par le Québec et trouve sa source dans l'émergence d'un nouveau nationalisme et du remplacement de l'Église jusqu'alors l'institution phare du Canada français, par l'État québécois. Gervais, pour sa part, évoque aussi l'idée d'un naufrage : « Le grand navire du Canada français échoua éventré, sur le bas fond du néo-nationalisme québécois » (Gervais, 1999, p. 145). La rupture est encore une fois causée par l'action du mouvement néo-nationaliste tandis que le choix du Québec de se consacrer davantage à son avenir qu'à celui de l'ensemble des francophones est jugé injuste et égoïste (Gervais, 2003). Cette lecture donne beaucoup d'importance au nationalisme québécois comme la variable explicative de la rupture au sein du Canada français. De plus, les auteurs oublient les divisions internes qui prévalaient à l'époque au sein du mouvement souverainiste et nationaliste au Québec. Il y aurait ici lieu de nuancer et de voir que dans le large mouvement nationaliste, existait une frange souverainiste qui se représente le Canada français comme étant perdu, sans avenir, mais que celle-ci ne correspondait à la majorité des positions au sein de ce mouvement. En fait comme le soutiennent certains auteurs, le paradigme de la nation canadienne-française, après la Révolution tranquille, continuera à alimenter le discours justifiant les actions de l'État québécois auprès des collectivités francophones. Ce dernier mettra en place des

mécanismes permettant de soutenir et de garder des liens avec les francophones du reste du Canada et de la diaspora, comme nous le verrons dans les prochains chapitres. De plus, en choisissant de culpabiliser le Québec et par le fait même de victimiser les francophones hors Québec, ils omettent de faire de ceux-ci des acteurs à part entière qui font aussi des choix.

Les travaux qui soutiennent la thèse de la rupture tiennent donc pour acquis l'idée selon laquelle il y a eu une coupure radicale entre l'avant et l'après Révolution tranquille. Ce que nous envisageons comme une période de transition et de réorganisation des rapports interfrancophonies signifie pour eux, l'abandon des communautés francophones par le Québec. Ainsi, sur le plan de l'analyse, l'accent mis sur la représentation radicale du néonationalisme québécois vient gommer d'autres appréciations de ce mouvement.

Depuis les années 1990, dans le cadre de la nouvelle historiographie au Québec, plusieurs auteurs ont montré de façon convaincante que ladite rupture avait été exagérée (Paquet, 1999). Dans ce cadre, les travaux de Martin Meunier et Jean-Philippe Warren sur le mouvement personnaliste constitue une avancée pour mieux situer l'étude du Québec au moment de la Révolution tranquille. Ils montrent que les changements ayant lieu au Québec ne se font pas en faisant table rase, mais ils s'effectuent de l'intérieur, par l'entremise des courants catholiques existants par exemple.

## **6. Présentation de la thèse des divergences et de la solidarité**

Cette thèse avance l'hypothèse que les relations interfrancophonies ont connu des divergences qui ont parfois mené à des conflits mais qui n'annulent en rien leur existence, comme certains le laissent croire. Les rapports ont aussi connu des moments de convergences et de solidarité comme nous le verrons dans les prochains chapitres. De plus, nous verrons que le sentiment d'abandon ne date pas du mouvement souverainiste. Dès le début du XX<sup>e</sup>, siècle les francophones de l'extérieur du Québec font preuve d'une certaine méfiance envers ceux du Québec et mettront en doute, à certaines reprises, la bienveillance du Québec à leur égard (voir chapitre III). C'est dans cette optique que nous croyons qu'il faut revisiter la thèse de la rupture mais cette fois en y présentant des travaux empiriques qui viennent appuyer le maintien des relations et l'esprit de solidarité inhérente aux actions du Québec. La thèse de la rupture touche toutefois à quelque chose de fondamental à savoir le sentiment d'abandon ressenti par une partie des membres des communautés francophones du Canada. Elle a toutefois fait une appréciation bien sélective de l'histoire des relations interfrancophonie.

Notre point de vue s'inscrit dans la foulée des travaux de Linda Cardinal, Simon Langlois, Kenneth McRobert et plus particulièrement de ceux Gratien Allaire qui, bien qu'il n'ait pas entrepris une recherche empirique poussée sur la question des rapports entre le Québec et les communautés francophones, formule des facteurs intéressants qui relèvent d'une analyse historique fort pertinente. Notre conception des rapports entre francophones au pays diffère des auteurs appartenant à l'« école » de la rupture. Plusieurs constats nous

amènent à concevoir les rapports interfrancophonies sous l'angle à la fois des divergences d'intérêts et de l'expression d'une certaine forme de solidarité qui perdure.

La question des divergences apparaît clairement à travers une étude des congrès de la langue française où l'on découvre les différences propres aux régions en termes de besoin et de contexte sociopolitique. Ces différences se transformeront carrément en tension en certaines circonstances entre les composantes de la francophonie qui se fait compétition. Cette diversité qui comporte des intérêts divergents apporte aussi des tensions et des conflits que nous n'envisageons toutefois pas comme la fin des relations, mais comme un processus à étudier sur la longue durée.

Pour ce qui est de la solidarité, c'est pour nous une dimension de la réalité qui contre vents et marées, subsiste. Nous devons mieux théoriser cette dimension sur laquelle les tenants de la rupture font l'impasse. Il existe ce que certains ont nommé « l'intention vitale du Canada français » et qui relève davantage pour nous de l'existence de liens trouvant leur source dans le partage d'une culture et d'une histoire communes et peut-être moins de ce vouloir encore présent dans l'inconscient collectif de faire société à travers la notion de Canada français. Dans cette relation qui subsiste et que nous avons qualifiée de solidaire, existe un sentiment d'appartenance, quelque chose d'invisible qui uni les collectivités francophones de l'Amérique du Nord. Ce sentiment collectif, difficilement identifiable semble trouver sa force entre autres dans le partage d'un statut de minoritaire en Amérique.

La thèse montrera plus concrètement, que la solidarité s'observe dans le discours portant sur les intentions du gouvernement du Québec, dans ces politiques et dans ces actions<sup>19</sup>. Durant le XX<sup>e</sup> siècle, le terme de solidarité ne sera pas utilisé très fréquemment. Les comptes rendus des ateliers des Congrès de la langue française de 1918, 1937 montrent un choix de terminologie qui fait référence à la famille en utilisant les termes : frères, mère patrie, parler de nos pères, compatriotes, province-mère, enfants. Les participants témoignent souvent de l'existence d'une interdépendance entre les collectivités et le Québec, de leur besoin mutuel les uns des autres; l'une comme mère patrie et l'autre comme château fort. Par la suite, vers la fin des années 1960, le langage changera très graduellement vers un discours axé sur la collaboration, le partenariat, la réciprocité et enfin de la solidarité ; terme qui apparaît dans les documents des partis politiques, des politiques et des institutions. Dès les années 1980, on cherche à établir des rapports plus égalitaires entre les collectivités francophones et le Québec, reconnaissant du même souffle que les échanges peuvent profiter aux deux parties<sup>20</sup>.

Plusieurs auteurs affirment que les contraintes structurelles ou institutionnelles ont eu un effet important sur les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne. Vers la fin des années 1960, les rapports passent de l'État québécois au réseau institutionnel catholique. Comme le soulignent certains auteurs, la rupture est avant tout de l'ordre des représentations. Tandis que Thériault soutient qu'il importe peu de savoir si cette rupture est fondée ou non, pour notre part, il s'avère essentiel de chercher à montrer si cette croyance est fondée ou non dans les faits, car son impact est indéniable sur la nature des

---

<sup>19</sup> Il s'observe aussi dans le discours de certaines associations francophones comme la Fédération des communautés francophones et acadienne.

<sup>20</sup> Discours par ailleurs qui est loin d'être nouveau.

relations et ses potentialités. En minimisant le rôle des faits dans le grand récit des relations interfrancophonies, les chercheurs ont contribué à alimenter la croyance d'un abandon du Québec. Par cela, ils concourent au sentiment de méfiance et à la méconnaissance entre les groupes tout en omettant de s'intéresser à l'après États généraux comme si aucune forme de solidarité, telle qu'elle existait auparavant entre sociétés, n'avait survécu à cet événement. Ils gommant ainsi les entreprises de solidarité sur le plan institutionnel qui ont aussi caractérisé l'histoire des relations entre le Québec et les francophones hors Québec depuis les années 1960.

Pour revoir la thèse de la rupture et refaire le récit des relations entre le Québec et les collectivités francophones, nous croyons qu'il faille commencer par revoir le contexte sociohistorique dans lequel les États généraux se sont inscrits. Ensuite, il faudra tenter de resituer l'idée de cette rupture dans ce contexte. De plus, il nous importe de reprendre le travail là où les auteurs l'ont laissé, c'est-à-dire la question des relations après 1970. On parle beaucoup des associations, mais qu'en est-il des initiatives du gouvernement du Québec à l'époque et des positions des partis politiques ?

D'autre **part**, comme nous le verrons plus loin, s'il y a du ressentiment à l'égard du Québec de la part des communautés francophones, il y a également beaucoup de culpabilité du côté de l'État québécois et de ses acteurs. Ces sentiments, qui peuvent paraître banals, ont contribué à modeler les attitudes, les comportements et les discours. Notre étude, plus empirique, mettra en valeur certaines intentions et certains faits et tentera de mieux les

replacer dans leur contexte afin de voir comment ils permettent de jeter un autre regard sur les relations entre le Québec et les francophones hors Québec.

## CHAPITRE II

### L'approche sociohistorique des rapports interfrancophonies au Canada

« C'est la théorie qui détermine ce que nous pouvons observer. »

Albert Einstein

*« See the world not as a terrain marked by the operation of timeless causal regularities, but as a branching tree whose tips represent the outcomes of events that unfold over time. »*

Peter Hall (2003)

L'étude de la francophonie canadienne et étatsunienne a été quelque peu boudée par la science politique, tandis que les géographes, les sociologies, les historiens, les juristes y ont consacré de nombreux travaux de recherche sur une multitude de thèmes : les migrations, les droits linguistiques et scolaires, les facteurs identitaires, la vitalité des communautés, etc. Jusqu'à présent, les outils théoriques de la science politique ont aussi très peu servi à étudier et encore moins à poser un regard nouveau sur la question et à aborder le sujet sous un angle original bien que pointent des développements à cet égard.<sup>1</sup> De plus, malgré une variété de thèmes, celui des rapports interfrancophonies a été très peu abordé. L'étude de la francophonie canadienne se découpe entre la francophonie à l'extérieur du Québec, ce que l'on nomme « la francophonie canadienne » et celle du

---

<sup>1</sup> En 2012, la revue *Minorités linguistiques et société* publiait à cet effet un premier numéro sur la francophonie canadienne : « Quelle autonomie et quelle reconnaissance pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ? ».

Québec. Sauf quelques rares exceptions, les chercheurs étudient les communautés francophones en milieu minoritaire sans faire de liens avec ce qui se passe au Québec. Le réseau de recherches sur la francophonie américaine s'est aussi essoufflé ces dernières années, si bien que peu d'auteurs canadiens s'y intéressent et encore moins en faisant le pont entre les diverses collectivités francophones en Amérique du Nord.

Dans l'ensemble, nous avons vu au chapitre précédent que les travaux sur les relations entre francophonies ont été consacrés en grande partie à l'élaboration d'un récit sur le thème de la rupture. Une partie de ce récit a aussi porté sur la question des intérêts divergents et des rapports de solidarité qui ont persisté après les États généraux du Canada français. Nonobstant ce choix, un tour de la question des rapports entre francophones permet de constater quatre lacunes que nous tenterons de combler dans le cadre de cette thèse.

## **1. Quatre lacunes**

Dans un premier temps, nous constatons que les relations entre les francophonies canadiennes et québécoise sont beaucoup commentées, mais peu analysées. Elles sont rarement étudiées et attachées à des études empiriques afin de voir les différentes facettes de ces relations. Dans un deuxième temps, lorsqu'elles ont été étudiées, nous constatons, comme le montre le chapitre un, que les relations entre francophonies ont porté sur l'impact du nationalisme canadien-français sur ces dernières, mais très peu d'attention a été accordée aux rapports entre l'État québécois et les francophones à l'extérieur du Québec.

Les institutions qui représentent les Franco-Américains et les Cadiens et qui servent de relais à l'État québécois pour établir des liens avec ces collectivités souffrent aussi d'un grand désintérêt de la part des chercheurs.

Dans un troisième temps, si nous constatons que certains auteurs ont étudié l'incidence des débats constitutionnels sur les rapports entre francophonies, ils s'en tiennent généralement à une présentation de points de vue et négligent l'étude du contexte qui entoure les prises de position des uns et des autres. Dans ces travaux, les francophones du Canada sont ainsi présentés comme faisant partie de deux camps distincts : ceux qui sont pour un Canada uni et ceux qui appuient les nationalistes du Québec; *la Charte canadienne des droits et libertés* constituant un terrain d'opposition entre eux. Dans la plupart des cas, les rapports entre les francophones du Québec et ceux des francophones vivant en milieu minoritaire sont expliqués en termes de divergences d'intérêts sous-estimant ainsi les rapports de solidarité potentiels entre les francophones ou encore les contraintes structurelles du fédéralisme.

Dans un quatrième temps, les auteurs recensés au chapitre un sur la question des rapports entre le Québec et la francophonie hors Québec ne s'intéressent pas, du moins pour l'instant, aux transformations au sein du discours de l'État québécois depuis la Révolution tranquille à l'égard des minorités francophones. À part certains auteurs, dont Thériault et Meunier, qui allèguent de l'existence toujours actuelle d'une intention vitale du Canada français, les chercheurs abordent peu ou pas le discours et les idées qui guident les actions du gouvernement du Québec à l'égard des collectivités francophones hors Québec. Or, le

Québec se reconnaît un devoir envers les francophones de l'Amérique du Nord, basé sur le partage d'une histoire et d'une identité communes.

En somme, il manque une approche qui place les institutions et l'action du gouvernement du Québec au centre de l'étude des rapports entre francophonies. Si les historiens font souvent référence au réseau institutionnel canadien-français, il est étonnant qu'ils se soient peu intéressés à la prise en charge de ce réseau par l'État après les années 1960. Il est également surprenant que certains chercheurs – historiens et sociologues entre autres – ne soient pas plus vigilants face au discours entourant la thèse de l'abandon en se concentrant uniquement sur les représentations. C'est ici que la science politique peut apporter une contribution importante à l'étude des rapports entre le Québec et les francophones à l'extérieur du Québec grâce à ses préoccupations à l'égard du rôle des institutions.

## **2. L'analyse sociopolitique**

Notre démarche privilégiera une analyse hybride à la fois stato-centrée, c'est-à-dire où l'État et les partis politiques se positionnent au cœur de l'analyse, comme variable première pour décrire les relations entre francophonies et une autre axée sur la société civile et où les divers acteurs agissent sur le politique. Les deux constituantes composent notre analyse sociopolitique. La partie plus institutionnelle puisera davantage dans ses variantes historique et sociologique, car nous souhaitons ainsi lier l'évolution des rapports entre les francophones du Québec et du reste du Canada aux transformations associées à

l'État providence, à l'évolution du fédéralisme, des partis politiques et en gardant toujours en ligne de compte le contexte. L'analyse institutionnelle permettra d'une part de mettre en évidence des facteurs qui ne dépendent pas uniquement des acteurs et de leur volonté rationnelle, mais de l'influence d'un contexte institutionnel donné dans l'évolution des rapports. Elle montrera aussi le changement à travers les transformations propres à ce contexte et leurs impacts sur les relations interfrancophonies.

L'étude des rapports entre francophonies est complexe puisqu'elle comporte une dimension émotive qui vient influencer les représentations des acteurs eux-mêmes. Ces représentations agissent fortement sur la nature des rapports comme le soulignent amplement les chercheurs. À cet effet, une analyse du discours sera utilisée pour comprendre comment s'exprime cette solidarité avant et après les États généraux. Inspirée de l'approche discursive de l'institutionnalisme sociologique ceci permet de donner une base à la question de l'effet structurant des représentations sur le comportement des acteurs. Nous entendons ici par représentations, les conceptions, les idées que se font les acteurs sur un phénomène en particulier. Ces idées sont à la fois influencées par les intérêts des acteurs et par le contexte sociohistorique dans lequel ils interviennent. Les idées jouent un rôle dans la construction des politiques publiques, mais elles ne sont pas complètement détachées des institutions comme le laissent entendre les travaux sur les relations entre les francophonies québécoise et canadiennes. Les institutions constituent des vecteurs de ces représentations et influencent les politiques et les actions qui en découlent. Parmi ces institutions, il y a les partis politiques et les ministères et organismes liés au gouvernement du Québec qui jouent un rôle clé dans le maintien des relations entre francophones en

Amérique du Nord depuis les années 1960. À cet effet, John Commons souligne l'importance des partis politiques comme une forme d'action collective –«groupe de pression» –, organisée et à l'influence certaine (1970, p. 33 citée par da Costa, 2010, p. 14).

L'étude de ces institutions révèle l'existence d'une certaine continuité dans les rapports entre l'avant et l'après 1960 qui se reflète dans le discours des acteurs en présence. Le discours des institutions, celui de l'État québécois en particulier évolue de mère patrie à responsabilité morale en passant par des ententes de collaboration, partenariat, etc. et montre que le positionnement du Québec demeure somme toute assez stable. Celui-ci demeurera teinté par un sentiment de solidarité et d'un devoir envers les collectivités francophones de l'Amérique du Nord. Cette continuité dans le discours oriente ces rapports et favorise une action sans cesse renouvelée plutôt qu'un simple scénario de rupture ou d'intérêts divergents. L'approche stato-centrée paraît à cet effet toute désignée pour étudier cette relation complexe entre les institutions et les idées, car elle combine à la fois l'étude des acteurs, des idées et des institutions. Avant d'aller plus loin, il convient d'abord de présenter succinctement les éléments clés de l'approche institutionnelle.

### ***2.1. Le courant institutionnel***

L'intérêt des chercheurs en science politique pour l'analyse néo-institutionnelle s'est amplifié au cours des dernières décennies créant une richesse et une diversité d'approches, notamment aux États-Unis où, contrairement au Canada, l'approche

institutionnelle « classique ou ancienne » avait été mise de côté dans les années 1960-1970 en faveur du behaviorisme. On peut ainsi associer l'ancien institutionnalisme à des auteurs tels : Thorstein Veblen, Wesley Mitchell, John Commons ou même en économie politique à Karl Polanyi ou John Maynard Keynes. L'objectif scientifique de ces auteurs est une description fine des structures institutionnelles et constitutionnelles des États en vue d'améliorer l'efficacité du gouvernement et de la démocratie.

À partir des années 1930, mais surtout après la Deuxième Guerre mondiale, l'approche institutionnelle est critiquée pour sa prépondérance à la description qui néglige l'explication et pour sa dimension normative qui émerge à cette époque. Selon André Lecours, on l'a considérée « a-théorique », soit limitée dans sa généralisation, puisque les détails priment sur la vue d'ensemble (Lecours, 2002, p. 5)<sup>2</sup>. Elle a aussi été jugée trop formaliste, car son objet d'étude porte uniquement sur les institutions en mettant de côté les acteurs et les processus politiques et en négligeant l'analyse comparative. Bref, à l'époque, les politologues se tournent vers d'autres approches comme la théorie des systèmes, le structuro-fonctionnalisme, le marxisme et plus généralement le mouvement behavioriste qui s'intéresse particulièrement à l'explication des comportements et des individus dans la vie politique sous la forme d'un système.

En simplifiant, la théorie behavioriste éclipse pour un temps l'institutionnalisme et apporte à la science politique deux principales nouveautés : la psychologie sociale et du point de vue méthodologique, le développement d'une méthode inspirée des mathématiques et de la statistique qui met l'accent sur l'observation et la quantification.

---

<sup>2</sup> Laure Bazzoli et Véronique Dutrive (2005) abondent dans le même sens.

Son objet d'étude est bien souvent réduit aux comportements politiques des acteurs et les institutions sont reléguées au second plan. Mais dès la fin des années 1970, le behaviorisme perd en popularité<sup>3</sup> et l'institutionnalisme, ou plutôt ce qu'il est convenu d'appeler le néo-institutionnalisme revient en force en redonnant à l'institution sa place centrale<sup>4</sup>. On redécouvre le rôle autonome des institutions notamment en science politique (Evans, Skocpol, Rueschemeyer, 1985; Steinmo, Thelen, Longstreth, 1992; Hall et Taylor, 1996) et en sociologie (Meyer et Rowan, 1977; DiMaggio et Powell, 1991). Ces derniers se rapprochent grandement du courant de la sociologie des organisations. Ils se représentent les individus comme étant limités dans leur liberté et agissant dans un contexte donné relevant de structures culturelles, politiques et socio-économiques précises (Giugni, 2002, p. 71).

### *2.1.1. Les approches institutionnalistes : Division ou cohésion ?*

Le développement de l'approche néo-institutionnaliste se fait de façon quasi autonome selon les disciplines. Ceci fait dire à certains qu'il existe, dans cette même approche théorique, plusieurs courants. Leur nombre varie selon les auteurs allant de deux (Thelen et Steinmo, 1999) à sept (Peters, 2000). Toutefois, généralement, on en dénote trois<sup>5</sup> : l'approche du choix rationnel<sup>6</sup>, l'institutionnalisme historique et l'institutionnalisme

---

<sup>3</sup> La perte de popularité du behaviorisme s'explique en partie par la montée des mouvements sociaux qui prennent une place importante dans les sociétés occidentales. Le behaviorisme est alors mis de côté car il néglige les problèmes sociaux liés par exemple à l'ethnicité ou au genre.

<sup>4</sup> L'expression « néo-institutionnalisme » a été proposée pour la première fois par les auteurs James G. March et Johan P. Olsen en 1984 dans un texte intitulé : « The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life ». L'article pave la voie à un débat qui donne lieu à la formulation de nouvelles théories et applications propres aux diverses branches de ce courant.

<sup>5</sup> Voir à cet effet Hall (1996), Kato (1996), Lecours (2002), Immergut (1998).

<sup>6</sup> Qui s'inscrit dans l'individualisme méthodologique en proposant une relecture de l'approche behavioriste.

sociologique. Les deux derniers courants nous semblent les plus indiqués pour éclairer notre propos. Il est toutefois difficile de scinder l'institutionnalisme de manière « univoque ». Ces courants s'entremêlent et comme l'indique Vivian Schmidt (2006), les auteurs vont se situer dans un continuum plutôt que dans une catégorie exclusive.

Dans la section qui suit, nous allons brosser un portrait général de ces deux approches en y associant les recherches de certains auteurs clés. Il est aussi à noter que nous avons choisi d'inclure l'approche discursive à l'institutionnalisme sociologique plutôt que de l'appréhender comme un autre type d'institutionnalisme. Aux fins de notre étude, il nous semblait plus pertinent de le voir comme une méthode de recherche qui appartient à plusieurs types d'institutionnalisme et qui se rapproche particulièrement de la sociologie dans l'étude des représentations et l'analyse du discours.

Pour remédier aux limites de l'institutionnalisme historique, nous opterons pour une combinaison avec l'institutionnalisme sociologique et l'approche discursive. Ceci nous permettra de mieux prendre en compte le contexte culturel ainsi que le rôle des idées dans la compréhension de l'évolution des institutions et des rapports interfrancophonies. L'institutionnalisme historique a comme faiblesse de ne pas s'intéresser suffisamment aux idées, tandis que l'institutionnalisme sociologique ne prend pas toujours en compte l'évolution du contexte et de l'histoire. En combinant les deux, nous cherchons à réduire les faiblesses inhérentes aux deux approches et à mettre en relief l'importance des représentations, des actions et du contexte sociohistorique.

### 2.1.2. *L'institutionnalisme historique*

L'institutionnalisme historique est le courant néo-institutionnel le plus fidèle à l'ancien. Plusieurs auteurs, influencés par l'approche structuro-fonctionnaliste, y ont contribué en particulier dans le domaine des politiques publiques. On pense entre autres aux travaux de Theda Skocpol sur l'État (1979, 1982, 1984, 1985) démontrant à la fois l'influence des contextes sociohistoriques et le rôle de l'État relativement autonome dans l'élaboration des politiques publiques nationales ainsi que les recherches de Hall et Taylor (1986, 1996) portant sur l'influence des institutions dans le développement de politiques publiques. On peut aussi penser à l'œuvre devenue classique de Karl Polanyi *La Grande Transformation*, qui aborde l'institution du marché par l'entremise d'une étude sur plus de 100 ans. Il énonce les mythes du marché autorégulateur moderne en faisant un retour sur la naissance de cette institution et de son évolution à travers le contexte sociopolitique et économique en transformation. Pour les chercheurs de l'institutionnalisme historique, l'analyse demeure avant tout contextuelle et délimitée dans le temps et l'espace (Voir Thelen, 1999).

Au Canada, beaucoup d'auteurs utilisent cette approche pour préciser l'effet des institutions canadiennes comme le fédéralisme ou la *Charte* sur les politiques publiques (Béland, 2004 ; Béland, Lecours, 2011; Cairns, 2002) de même que pour jeter un éclairage sur l'action de la société civile ou des mouvements sociaux (Smith, 2005; Thérêt, 2000; Cardinal, 2010). Plusieurs concepts découlent de l'institutionnalisme historique dont le plus

important est celui de la dépendance au sentier (path-dependency) que Lecours définit ainsi :

[...] les institutions une fois créées prennent vie et donnent lieu à des dynamiques et des situations qui, souvent, n'étaient pas voulues ou prévues par les acteurs. Selon cette logique, les phénomènes sociopolitiques ne peuvent être expliqués par la simple volonté des acteurs, ni même par la nature de leurs relations, car ils sont souvent le produit accidentel d'un processus macrohistorique de développement institutionnel où chaque configuration conditionne la prochaine (Lecours, 2002, p. 8).

L'étude comparative de Paul Pierson (1994) sur les politiques de l'État providence étatsunien et britannique démontre à cet effet combien elles ont un effet à long terme. L'étude de Cairns (2002) sur la *Charte canadienne des droits et libertés* va dans le même sens en démontrant que celle-ci une fois créée s'est développée de manière indépendante des objectifs visés à l'origine menant à des conséquences qui n'étaient pas prévues. Cairns donne comme exemple le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Après son dépôt, divers acteurs l'ont utilisé pour encourager le multiculturalisme au lieu de la théorie du pacte qui avait été mis de l'avant au départ. La Commission a ainsi dérivé des intentions initiales tout en influençant l'organisation future du fédéralisme.

L'importance mise sur le contexte permet de mieux comprendre l'évolution des institutions et comme l'affirme Steinmo (2003), de sortir du débat qui oppose les idées et les intérêts. L'institutionnalisme historique suggère une analyse évolutive qui peut prendre plusieurs avenues : « contingent process » [...] which can take multiple paths and is underpinned by a constant interplay between agents and their environment» (Kerr, 2002, p.

330). L'histoire n'est pas linéaire ou prédéterminée, elle se construit en fonction du contexte : « History evolves and changes in unpredictable ways according to the way human agents themselves adapt and change to the environment which they themselves have helped construct » (Steinmo, 2003, p. 76). Cette compréhension multifactorielle, ajoute Steinmo, permet de dépasser le débat inutile entre la séparation des idées et des intérêts et de les voir comme des variables indépendantes (Goldstein and Keohane 1993; Hay 2002; John 2000). Il renchérit en arguant que les idées et les intérêts sont des variables interdépendantes : «Indeed», as Mark Blyth (2002) compellingly argues, «one cannot make sense of one without the other» (Steinmo, 2003, 2007).

Deux principales faiblesses de ce courant sont régulièrement soulevées par les chercheurs qui s'intéressent à l'institutionnalisme. D'abord, sa capacité à prendre en compte le changement principalement lorsqu'il est soudain car celui-ci s'inscrit dans un contexte et une logique institutionnelle qui se modifie peu. Deuxièmement, l'institutionnalisme historique peine à prendre en compte le facteur humain qui devient difficilement explicable dans ce type de cadre.

### *2.1.3 L'institutionnalisme sociologique*

L'institutionnalisme sociologique découle de la théorie des organisations. Comme pour l'institutionnalisme historique, l'État est central dans l'analyse des politiques publiques. Pour Marsh et Olsen qu'on associe souvent à cette branche particulière du néo-institutionnalisme, la meilleure façon de comprendre le comportement individuel et collectif est à travers la socialisation, soit l'intégration des normes et des valeurs propres

aux institutions auxquelles les acteurs appartiennent. C'est ce que Peters nomme la « logic of appropriateness » (2002, p. 2). C'est ainsi que Marsh et Olsen affirment que «les préférences individuelles ne sont pas uniquement le produit du cadre institutionnel au sens strict (notamment au sens d'institutions politiques), mais qu'elles découlent d'un cadre institutionnel beaucoup plus large» (cité dans Peters, 2000, p. 3). En ce sens, la culture et l'organisation sociale jouent un rôle dans la définition des choix et des comportements des individus. L'approche sociologique s'oppose donc à l'analyse explicative du comportement humain en termes d'intérêts et considère plutôt que la logique d'intérêts précède les institutions qui influencent les individus, mais ne les définit point (Schmidt, 2006, p. 8). Par conséquent, les individus agissent non seulement à cause des règles institutionnelles en place, mais aussi selon leurs valeurs et leurs convictions. Dans ce cadre, l'État est vu comme un lieu où les acteurs et la société interagissent sans que celui-ci soit un simple instrument du pouvoir en place. Les études de Peter Katzenstein en relations internationales et en politique comparée vont d'ailleurs dans le même sens en postulant que la relation entre l'État et la société va jouer un rôle important dans la construction des politiques publiques (1996, 2005).

Pour les tenants de l'institutionnalisme sociologique, plusieurs facteurs doivent être pris en compte lors de l'analyse tels les mouvements sociaux, le contexte culturel, les représentations ou l'histoire des idées. Les auteurs issus du courant de l'institutionnalisme sociologique vont avoir davantage recours à l'approche discursive ou à l'intégration du rôle des idées dans leur analyse que les tenants de l'institutionnalisme du choix rationnel qui se

concentre davantage sur les procédures<sup>7</sup>. Pour certains auteurs, dont principalement Schmidt, cette approche est considérée comme une forme distincte d'institutionnalisme, soit un quatrième type d'institutionnalisme qu'elle nomme l'institutionnalisme discursif ou des idées. Celui-ci se juxtapose toutefois aux trois autres (Schmidt, 2006, 2010).

#### *2.1.4. La pertinence de l'approche discursive*

L'intérêt pour le rôle des idées au sein de l'institutionnalisme va croissant. D'abord, comme l'affirme Schmidt, ceci permet de voir les changements qui se produisent au sein des institutions en tenant compte par exemple, du rôle des idées dans les actions politiques, du pouvoir de persuasion ou des valeurs politiques (2009)<sup>8</sup>. De même, Steinmo note que les idées en matière de politiques publiques ne sont pas de simples valeurs abstraites, ou des jugements idéologiques diffus dont s'accaparaient des acteurs politiques. Au contraire, les idées sont ancrées dans un contexte sociohistorique bien particulier qui : « ...substantially shapes policy elite's ideas about policy options in time » (Steinmo, 2003, p. 209). Par l'entremise d'une étude sur la taxation, Steinmo démontre comment l'évolution des idées en matière de taxes a eu un impact important sur la structuration des États modernes. Il argue qu'il existe une relation dynamique et interdépendante entre les créateurs des politiques publiques, les idées et les institutions politiques qui se reflètent dans la mise en place des politiques publiques. Le rôle des idées n'est pas nouveau en sociologie et il n'est donc pas surprenant de voir que davantage de

---

<sup>7</sup> Par exemple, la vaste étude comparative des soins de santé d'Ellen Immergut (1992) illustre l'option du choix rationnel. Elle soutient que le succès des réformes est influencé par le calcul des médecins de leurs intérêts dans cette réforme.

<sup>8</sup> Pour prendre part à la réflexion sur les idées, Schmidt considère qu'il existe deux types d'idées : normatives et cognitives. Le premier type fait référence aux valeurs et à l'appartenance. Le deuxième type est basé sur la logique d'intérêt (2010, p. 3).

chercheurs issus de l'institutionnalisme sociologique l'utilisent en comparaison aux autres approches institutionnelles. Pour plusieurs auteurs, les idées sont des objets d'études empiriques qui méritent d'être étudiées (Kjaer et Perdesen 2001; Hay, 2006) et qui ne peuvent être comprises sans une remise en contexte (Thelen et Steinmo 1992; Immergut, 1992; Ashford, 1986).

### *2.1.5. Précision sur le concept d'institution*

Pour les néoinstitutionnalistes, les institutions sont au centre de l'étude de la politique. Toutefois, comme le note Lecours, la définition qu'en donnent les divers courants diffère d'une approche à une autre. Ainsi, selon l'approche plus sociologique, le terme institution est pris au sens plus large et inclut des institutions dont les paramètres peuvent être culturels ou basés sur un ensemble de normes comme la famille. Aux fins de notre étude, notre définition d'institution se rapproche davantage de l'approche historique dans une vision plus « classique » qui inclut les organes de l'État tels les agences, les organismes, les partis politiques ou le fédéralisme dans l'étude des politiques publiques. Lecours oppose à cette vision matérialiste, une approche plus normative de l'institution qu'il puise de l'institutionnalisme sociologique. Comme il le souligne : « la définition matérialiste présente un scénario où institutions, d'une part, et société et acteurs d'autre part, sont clairement distincts » (2002, p. 11). C'est ainsi que pour l'institutionnalisme historique, les institutions sont le produit de contextes historiques souvent marqués par des conflits. Leur naissance coïncide à un certain moment dans l'histoire caractérisée par divers processus économiques, culturels et idéologiques. À cet effet, la mise en place des

institutions doit être appréhendée comme une contrainte, mais également comme une ressource qui influence les individus et les groupes. Elles représentent des « points tournants » et résultent de tensions politiques qui émanent de facteurs contextuels multiples. Le changement est donc issu des transformations historiques, économiques sociales, idéologiques...inhérentes aux sociétés humaines. Pour Steinmo, « institutions define the rules of political game and as such they define who can play and how they play » (2001, p. 2). Nous ajouterons à cette définition un aspect plus sociologique en reconnaissant que les institutions sont aussi le véhicule d'un ensemble de normes et de valeurs qui influencent les relations tout comme celles-ci influencent les institutions.

### **3. Combinaison des approches et résumé des résultats escomptés**

La nouveauté du courant néo-institutionnel, quand on le compare à l'ancien, ne réside pas tant dans le retour des institutions comme objet central d'étude, mais bien dans un regard enrichi par un croisement de perspectives et plus particulièrement par l'importance accrue du facteur culturel et du rôle des idées, provenant de la perspective sociologique. L'analyse sociopolitique s'inscrit dans ce courant pluridisciplinaire et constitue un outil important pour comprendre comment se structurent les relations entre diverses institutions. En s'intéressant à l'histoire, aux représentations et aux contraintes institutionnelles, il est possible d'analyser un phénomène de façon plus global. Contrairement à une approche plus technocratique qui ignore le contexte, ou une approche axée uniquement sur les intérêts des décideurs, l'approche sociopolitique donne beaucoup d'importance au contexte dans la compréhension des phénomènes. Dans cette optique, le politique est important parce qu'il révèle des choix qui découlent d'intérêts et de

motivations qui sont enracinés dans une histoire. Elle permet de voir comment ceux-ci influencent les politiques publiques et la mise en place d'institution et montre l'impact des idées sur ceux-ci.

Notre étude vise à poursuivre dans ce sens puisqu'elle enjoint à une approche qui allie plusieurs courants. Nous combinerons à la fois des approches institutionnelles historiques et sociologiques en lui juxtaposant une approche discursive. Notre orientation théorique permet de remédier aux faiblesses de l'institutionnalisme historique « pur » qui omet le rôle des idées et des valeurs dans la compréhension de l'action.<sup>9</sup> Elle se démarque aussi d'une approche « calculatrice » ou des intérêts individuels (institutionnalisme du choix rationnel) et propose plutôt une interprétation culturelle propre à l'institutionnalisme sociologique.

Sachant que les institutions jouent un rôle central dans l'organisation des rapports interfrancophonies, la combinaison des approches suggère un nouvel éclairage des relations entre le Québec et les collectivités francophones. D'abord, l'institutionnalisme historique permet une remise en contexte de ces relations en vue d'une meilleure compréhension des facteurs qui les façonnent. Par son caractère comparatif (avant\maintenant), il permet de mieux saisir leur évolution en mettant en relief les différences et les éléments de continuité dans les institutions. Dans cette perspective, les États généraux du Canada français constituent d'abord et avant tout une entreprise de consolidation des institutions

---

<sup>9</sup> Béland (2004) et Cox (2001) jugent que les tenants de l'institutionnalisme historique gagneraient à intégrer le rôle des idées et plus particulièrement la façon dont les acteurs politiques utilisent des cadres idéologiques pour justifier certaines orientations. Dans son étude sur le fédéralisme et la centralisation de l'État providence étatsunien, Béland (2004) montre que les idées ont un rôle central dans la compréhension de l'évolution de l'État et l'élaboration des politiques publiques.

canadiennes-françaises qui cherchait à rallier le Canada français. Cependant, l'avènement des États généraux n'a pas eu les effets que l'on escomptait et constitue en ce sens un exemple du concept de la dépendance au sentier. De plus, les différences entre les communautés et le Québec ont créé un climat de tension qui ne saurait être pleinement compris sans une mise en contexte des débats. L'histoire est ainsi comprise comme un processus dynamique où les choix antécédents des acteurs créés de nouvelles occasions, mais également de nouveaux problèmes qui mèneront à de nouveaux choix. Dans cette perspective, la Révolution tranquille et tout ce qui l'entoure, sera un facteur important de cette modification des rapports.

Quant à l'institutionnalisme sociologique, il offre une analyse méso qui prend en compte les facteurs culturels et les représentations. Les relations interfrancophonies évoluent dans un univers marqué par les normes et les valeurs ; l'attachement à la langue et à l'origine, la solidarité, les discours identitaires et nationalistes en sont des exemples. Elles sont souvent associées à des émotions qui apparaissent en filigrane et qui rendent les relations si fragiles et si fortes à la fois. À cet égard, l'institutionnalisme sociologique s'intéresse, bien que timidement, au rôle des émotions dans l'étude des institutions<sup>10</sup>. Bref, les acteurs institutionnels ont des intérêts, mais surtout, ils sont imprégnés d'un idéal profond et de convictions. Il participe à une cause qui les dépasse. L'institutionnalisme sociologique permet de diriger le projecteur du côté des valeurs qui teintent les idées et façonnent les relations. C'est par l'entremise d'une approche discursive qu'il nous est possible de mieux comprendre les valeurs, particulièrement la solidarité, qui animent le

---

<sup>10</sup> Voir les travaux de Scott (2008) ou Barley (2009). Un colloque avait lieu sur ce sujet en juillet 2012, *Institutions and Emotions : Beyond Cognition, Norms and Rules in Institutionnal Theory* à Helsinki en Finlande.

Québec et qui motivent ses actions. Cette dernière permet une analyse plus dynamique qui explique mieux le changement et les relations entre les différents facteurs d'influence tout en mettant l'accent sur le rôle des idées.

Nous verrons également que les idées influencent les politiques publiques et vice-versa dans une dynamique interactive. Comme l'affirme Steinmo , « [...] policy ideas, beliefs and values are keys in the *selection* process between policy alternatives as well as in the process of *imitation* in which policies and institutions spread» (2003, p. 205). Les institutions offrent un espace dans lequel les acteurs agissent selon les normes et les représentations en place.

Le cadre théorique permettra de révéler que bien que le discours évolue et change et que les rapports se transforment à travers la mutation des institutions, les relations, elles demeurent. Les institutions de 1960 ne sont pas les mêmes que celles de 2012. L'étude des partis politiques montrera que chacun des gouvernements bâtit sur l'autre gouvernement dans une logique de continuité. De plus, les relations ne peuvent se comprendre uniquement dans une logique d'intérêts calculateurs de la part du Québec. Ce dernier agit à la fois par conviction et valeurs à l'égard de la langue et de l'appartenance à une culture commune, mais aussi dans une certaine logique d'intérêt lorsqu'il désire qu'on le reconnaisse comme le numéro un de la francophonie internationale. Il y a donc ici un enchevêtrement entre les valeurs (émotions) et les intérêts. Nous verrons ainsi l'influence de la référence au Canada français dans les actions de l'État québécois et des partis politiques.

Le choix de notre approche théorique s'inscrit dans une démarche de remise en question de la thèse de la rupture des rapports entre les francophones vivant en milieu minoritaire et les francophones du Québec. Celle-ci permettra de mettre l'accent sur la continuité des rapports entre les deux groupes tout en donnant un cadre explicatif à l'évolution de ces rapports. En adoptant un tel point de vue et en le documentant empiriquement, nous espérons offrir une approche plus nuancée des rapports entre les francophones et le Québec. Nous verrons de façon tout à fait originale l'importance de ce qu'on pourrait appeler le paradigme de la solidarité. Nous espérons aussi faire avancer la réflexion sur la notion de relations interfrancophonies en mettant à l'avant-plan la complexité de ces rapports, la diversité des acteurs et leur inscription dans un espace plus large qu'est celui de la mondialisation. Pour finir, cette recherche renforce l'idée que l'institutionnalisme doit être appréhendé de façon globale en prenant en considération les facteurs contextuels et le rôle des idées. Les institutions et leurs actions ont trop souvent été mises de côté dans le domaine des relations interfrancophonies pour céder à des interprétations axées sur les intérêts.

#### **4. Méthodologie**

La démarche méthodologique découle de l'analyse sociopolitique et de notre approche sociohistorique. Elle vise en premier lieu à remettre en contexte les discours et les positionnements de l'État québécois. Si le discours de la rupture a le mérite d'éclairer le ressentiment que certains membres des communautés francophones ont ressenti suite aux États généraux du Canada français, du point de vue empirique il existait des lacunes. Notre

démarche comporte le dépouillement de sources primaires, une recherche documentaire et des entrevues informatives auprès de fonctionnaires et de hauts fonctionnaires du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, du ministère des Relations internationales du Québec, du défunt Secrétariat permanent des peuples francophones et du Centre de la francophonie des Amériques.

L'objectif de notre démarche est de montrer la continuité des rapports malgré un discours de la rupture et de l'abandon qui prédomine. Nous cherchons à faire une relecture de ce discours grâce à une étude empirique des rapports à travers les intentions des partis politiques, les politiques publiques et les institutions touchant la francophonie nord-américaine. Il nous importe de voir, à travers le discours de l'État québécois, le rôle qu'il se donne dans cette francophonie nord-américaine dans une perspective sociopolitique incluant l'institutionnalisme.

Pour ce faire, nous procéderons d'abord par une analyse des Congrès de la langue française en Amérique du Nord jusqu'à celui des États généraux du Canada français. Ces Congrès constituent des institutions, au sens sociologique du terme, en ce qu'ils sont matériels, mais aussi hautement symboliques et porteurs de valeurs. Ils révèlent la nature des rapports qui prévalaient de même que leur transformation et sont ancrés dans une tradition culturelle qui met l'accent sur la continuité des rapports. Le dépouillement des sources primaires nous a permis de mieux comprendre ces rapports. Nous avons procédé à une analyse de contenu des comptes rendus des Congrès de 1918, 1937 et 1953 en portant une attention particulière aux États généraux du Canada français. Le document préliminaire

de préparation au forum, les résultats des Assises de 1967 et de 1969 de même que les résolutions et les débats en découlant ont également été étudiés. Cette recherche permettra de comprendre comment est née l'idée de rupture et comment s'est opérée la transformation des rapports.

Par la suite, deux études de cas seront présentées. La première, au chapitre quatre, portera sur deux institutions mises en place par le gouvernement québécois : le Secrétariat permanent des peuples francophones mis sur pied en 1981 et le Centre de la francophonie des Amériques fondé en 2008. Depuis la mise sur pied de l'État providence, ces deux institutions ont été créées dans le but d'orchestrer les rapports entre francophonies en Amérique. Elles sont centrales, car elles révèlent la nature des rapports, les intentions du gouvernement et le discours sur la francophonie qu'il sous-tend. Dans le cas du Secrétariat, nous avons procédé dans un premier temps, à une revue de littérature qui était bien pauvre et qui nous laisse croire que malgré ses 12 années d'existence, l'institution a été rapidement oubliée. Dans un deuxième temps, nous avons fouillé la totalité du fonds d'archives du Secrétariat déposé au musée de la civilisation à Québec. Il contenait les rapports de rencontre, les rapports annuels, certains dépliants de programmes et les plans stratégiques de l'organisation. Dans un troisième temps, nous avons consulté les archives personnelles du professeur à la retraite Éric Waddell qui contenait plusieurs lettres et documents de l'époque du Secrétariat de même que certains articles de journaux parus lors de la fermeture de l'institution. Pour ce qui est du Centre de la francophonie des Amériques, étant donnée l'ouverture récente de l'institution, l'étude s'est limitée aux rapports annuels, à certains documents internes et à de l'observation participante.

La deuxième étude de cas, au chapitre cinq, porte sur les programmes électoraux et en particulier ceux des deux principaux partis politiques au Québec : le Parti libéral et le Parti québécois de 1970-2012. Il nous intéresse de voir, par une analyse du discours, l'évolution du positionnement de l'État québécois quant à la francophonie en Amérique. Le chapitre analyse aussi les politiques de 1995 et de 2006 relatives aux francophones hors Québec. À travers ce corpus, il nous est possible de mettre en lumière l'évolution du rôle que le Québec se donne dans cette francophonie et les raisons qui sous-tendent son action à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

En conclusion, la recherche contribuera davantage à recueillir de nouvelles données empiriques sur le sujet. L'originalité de sa démarche théorique et méthodologique proviendra de son approche sociopolitique qui allie à la fois institutionnalisme, perspective sociohistorique et de son analyse du discours. En ce sens, elle contribue à redonner sens aux intentions des acteurs en prenant en compte le contexte spatial et temporel sans toutefois nier les contraintes structurelles ou institutionnelles qui limite leur possibilité d'action.

## CHAPITRE III

### Les États généraux du Canada français : Un rendez-vous manqué ?

« Ces frères éloignés se croyaient justifiables d'en vouloir à ceux de la province de Québec, qui leur paraissaient avoir, décidément, séparé leur cause de celle des exilés ; qui semblaient même les oublier, pensaient-ils, et peut-être qui sait, témoigner d'un peu de dédain à leur égard ».

Amédée Denault, 1914

« Les États généraux ont une lourde responsabilité envers la nation entière : celle de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre ».

Jacques Yvan Morin, 1967<sup>1</sup>

Les conflits sont inhérents à toute société et entrent bien souvent dans l'imaginaire collectif traçant ainsi des points de repère qui structurent un avant et un après. Ils ont la qualité – ou le défaut diront certains – de révéler au grand jour ce qui se trame au-delà des apparences. Les États généraux du Canada français constituent en ce sens un temps fort qui révèle les différences identitaires et les divergences au sein du Canada français, mais aussi le sentiment de solidarité qui anime l'entreprise. Jacques-Yvan Morin, président des États généraux, va se référer à l'évènement comme un moment de « prise de conscience » (1997, p. 34). Cet évènement historiquement important pour la francophonie en Amérique du Nord n'a pas fait l'objet d'autant d'attention qu'il aurait été en droit de recevoir. Le Québec, à son égard, a fait preuve d'une certaine amnésie qui s'explique en partie par le

---

<sup>1</sup> Lors de la séance d'ouverture (*L'Action nationale*, 1968, p. 33).

contexte des années 1960 où la société québécoise subissait de profonds changements.

D'autre part, les États généraux du Canada français ressemblent étrangement à un rendez-vous manqué ; une fenêtre historique s'étant refermée sur la possibilité pour l'ensemble de la nation canadienne-française de négocier de nouveaux rapports avec la nation canadienne-anglaise. Cependant, l'histoire n'a pas retenu le cœur même du projet des États généraux celui d'un rassemblement de collectivités ayant à cœur la nation, mais plutôt les divisions internes entre francophones et particulièrement l'idée de l'abandon, par le Québec, des francophones hors Québec perçus comme les sacrifiés du mouvement souverainiste. Les États généraux ont pris une importance symbolique considérable à cet égard, par l'entremise de l'idée d'une rupture au sein du Canada français entre le Québec et le reste des collectivités francophones ; le Québec ayant rompu avec « ses frères éloignés » pour reprendre l'expression d'Amédée Denault. C'est dans un contexte hautement émotif que se construit le discours de la rupture qui sera repris par les intellectuels, les commentateurs et les acteurs sur le terrain, plus particulièrement dans l'Ontario et dans l'Ouest canadien, mais aussi au Québec sous une certaine variante, dès les années 1970 jusqu'à nos jours.

Une autre lecture peut-être faite des États généraux comme un événement révélateur de changements importants au sein de la francophonie nord-américaine et qui vient modifier les rapports entre collectivités de façon importante. Trop d'analyses se sont bornées à voir les États généraux comme un événement isolé issu de la Révolution tranquille quand dans les faits, il découle d'une longue tradition de

rencontres, de liens de solidarité qui s'expriment tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. De plus, un retour sur l'histoire et sur certains temps forts permettent d'observer que les dissemblances au sein du Canada français existent dès le début entre les collectivités canadiennes-françaises et ne sont pas propres aux années 1960. Malgré les liens de solidarité, les différences de situations et de contexte créent des divergences notables particulièrement en ce qui a trait au choix des actions à mettre de l'avant pour promouvoir le français en Amérique.

C'est ainsi que ce chapitre, à la lumière de facteurs sociopolitiques, remet en question, du moins en partie, la thèse de la rupture et sert à exposer comment ce discours s'est construit idéologiquement et surtout, pourquoi il manque de cohérence quand il est confronté à certains faits historiques et sociopolitiques<sup>2</sup>. Car le discours fort bien articulé de la rupture, n'en demeure pas moins partiel dans sa vision des événements. Lorsque mesuré aux faits et au contexte, il résiste difficilement à un examen plus approfondi de la question.

Ce chapitre vise d'abord à faire un retour sur l'histoire pour mieux comprendre les relations qui avaient cours entre francophones du Canada et des Amériques dès le début du XX<sup>e</sup> siècle et leur transformation graduelle jusqu'à la Révolution tranquille. L'étude des Congrès de la langue française de 1912 et 1937 et plus particulièrement de ceux de 1967 et 1969 aura comme objectif de proposer un nouvel éclairage sur les États généraux. Ces congrès sont des lieux privilégiés à une meilleure compréhension de la nature des rapports entre collectivités et des représentations. Une analyse des compte rendus de ces rencontres et les échos

---

<sup>2</sup> On peut même avancer que cette vision a nui à la mise en place de rapports plus étroits.

médiatiques qu'elles engendrent mettent en évidence les enjeux et les préoccupations, – parfois convergentes parfois en compétition–, et font état de débats et de négociations au sein de la francophonie. Le chapitre a également comme objectif de mettre en lumière certains éléments du contexte qui ont eu une importance déterminante dans cette nouvelle structuration des rapports entre francophones : la sécularisation de la société (simultanément avec la perte de pouvoir du clergé), la provincialisation des États qui vont de pair avec la naissance d'identités provinciales au Canada et d'ordre national aux États-Unis, l'affirmation du nationalisme canadien et certains facteurs intrinsèques à la société canadienne-française, dont le taux d'assimilation sont des éléments souvent omis par les tenants de la thèse de la rupture.

Les positions de chacun des groupes francophones s'inscrivent dans une histoire et un contexte particuliers qui permettent d'expliquer l'orientation que prendront les collectivités francophones sur le continent. Les États généraux constituent un lieu de débats passionnés concernant l'avenir du Canada français où sont présentes plusieurs façons d'envisager l'action et la gouvernance. Ces débats n'engendreront pas la fin des rapports et l'abandon du Québec. Nous soutenons que sans nier une transformation de ces rapports, non strictement imputable au Québec, ceux-ci persisteront dans le temps. De plus, il nous paraît intéressant de diriger le projecteur vers ces relations comme objet d'étude pour ainsi mettre en évidence la solidarité entre groupes francophones. À l'opposé de la rupture qui reposait sur une vision plus idéologique des rapports marqués par apparaître la solidarité entre le Québec et les collectivités francophones de l'extérieur du Québec l'émotion, nous proposons un changement de perspective qui fait également.

Pour approfondir nos connaissances et mieux mettre en contexte les États généraux, nous procéderons à une recherche documentaire traitant des Congrès de 1912 à 1969. Des historiens et quelques sociologues ont étudié ces événements importants dans la francophonie canadienne. C'est ainsi que nous nous référerons à ces spécialistes tout en étudiant les sources primaires tels les comptes rendus des congrès de 1912, 1937, 1967 et 1969. Nous avons aussi consulté les revues des institutions qui les organisaient soient le *Bulletin du parler français* et la *Revue de l'Action nationale*. Ces sources nous paraissent essentielles à une bonne compréhension du débat qui a été peu commenté et plus rarement documenté. Ces documents permettent de voir les questions importantes qui animaient le Canada français de même que les prises de position des délégués en présence. Leur contenu soulève les questions qui rallient et celles qui divisent en même temps qu'il révèle les différences au sein du groupe canadien-français en ce qui a trait aux moyens et aux objectifs en vue de l'avancement du Canada français.

Le chapitre est divisé en deux grandes sections et cernera des pistes pour mieux baliser l'étude des rapports entre francophones du début du siècle jusqu'aux États généraux. La première section traitera du contexte entourant les grands moments de rencontre en s'intéressant aux enjeux de l'époque, aux liens entre collectivités et au contexte socio-économique et politique. La deuxième section servira à montrer que les États généraux sont à la fois un espace politique de débat, d'unité et de dissensions beaucoup plus complexe qu'il n'en appert. En trame de fond, ce chapitre mettra en lumière le questionnement et les difficultés qu'éprouvait le mouvement canadien-français, dès le début du XX<sup>e</sup>, à faire sa place dans un

Canada anglais qui semblait souvent intolérant à son existence. Par ailleurs, bien que l'idée de la rupture demande une relecture d'un point de vue empirique, son impact comme représentation ne fait aucun doute.

## **1. L'Amérique française de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle**

Très tôt, au 19<sup>e</sup> siècle les Canadiens français quittent le Bas-Canada pour s'établir un peu plus à l'ouest et au sud du continent nord-américain. Des vagues migratoires venant principalement du Québec et de l'Acadie se dirigent vers la Nouvelle-Angleterre, le Midwest américain et l'Ouest canadien, formant ainsi de petites communautés qui s'organisent autour de leurs institutions : écoles, églises, associations, regroupements, etc., situées dans un territoire délimité par la paroisse. Elles forment des « poches francophones » partout en Amérique du Nord<sup>3</sup>. Les liens entre les collectivités francophones passent par ces institutions, mais également par les familles qui correspondent entre elles et prennent des nouvelles des voyageurs de passage ou de membres de la famille revenant dans leur coin de pays, particulièrement aux États-Unis.<sup>4</sup>

Du point de vue démographique, en 1912, près de 500 000 descendants des Acadiens habitent la Louisiane (Vermette, 1937, p. 29), tandis que la population canadienne-française de l'époque compte 1 606 537 membres répartis au Québec, au Canada et aux États-Unis (à l'exception de la Louisiane). De ce nombre, 53,4 % habitent le Québec tandis que 31,5 % vivent en Nouvelle-Angleterre (Roby, 2007,

---

<sup>3</sup> Expression empruntée à Dean Louder, Cécyle Trépanier et Éric Waddell, (1994).

<sup>4</sup> Voir l'ouvrage collectif d'Yves Frenette, Marcel Martel et John Willis (2006) qui traitent des correspondances dans les diasporas francophones, Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN).

p. 81-82). Selon l'historien Yves Roby, ce dernier pourcentage inquiète les élites clérico-nationalistes, car il témoigne de la « saignée démographique » amorcée dès 1865 qui, craignent-ils, pourrait avoir comme conséquence une diminution de la représentation du Québec à Ottawa (*Ibid.*, p. 82)<sup>5</sup>. Ceci explique pourquoi, au début de ce mouvement migratoire, les émigrés sont vus par l'élite clérico-nationaliste comme des traîtres et des déserteurs. Cette perception change peu à peu toutefois, car malgré un discours qui se veut décourageant et dur envers ceux qui quittent pour les États-Unis ou même l'Ouest canadien, l'exode se poursuit et les élites sont bien obligées de se rendre à l'évidence qu'elles doivent adopter une autre stratégie<sup>6</sup>. C'est ainsi que l'idée d'un Canada français d'outre frontière incorporant les deux pays voit le jour. Les Franco-Américains seront désormais considérés comme des avant-postes d'un Québec « château fort » et « État culturel » de la nation canadienne-française (Roby, 2007, p. 83).

À cet effet, Michel Bock explique que le nationalisme canadien-français (de type organiciste) prend appui sur ses membres afin de servir la mission apostolique visant à propager la civilisation canadienne-française justifiant l'établissement de collectivités francophones en Amérique. Selon Bock, «[c]'était ce messianisme qui faisait des Canadiens français un peuple de « fondateurs » et qui justifiait l'établissement partout au pays de communautés françaises minoritaires, perçues dès lors comme le prolongement ou les « vestiges », en quelque sorte, de l'Empire

---

<sup>5</sup> Une Loi de rapatriement fut votée en 1875, *L'Acte pour encourager les Canadiens des États-Unis, les immigrants européens et les habitants de la province à se fixer sur les terres incultes de la couronne*, par l'Assemblée législative du Québec pour ramener au pays un grand nombre d'émigrés canadiens-français des États-Unis.

<sup>6</sup> À partir des années 1920, plusieurs Franco-Américains regagnent le Québec et les enfants de ceux qui demeurent aux États-Unis ne seront plus comptés dans le recensement puisque désormais ils seront considérés comme des citoyens américains (Lavoie, 1972).

français d'Amérique (2004[2], p. 121)<sup>7</sup>. Dans l'explication de cet arsenal idéologique de la grande nation canadienne-française, Bock ne met pas l'accent sur les facteurs contextuels qui précéderont le discours cléric-nationaliste et qui en fait, explique son existence.

Or, force est de constater que l'établissement des collectivités se fait d'abord pour des raisons socio-économiques. Les Canadiens français dans l'espoir d'une vie meilleure « choisissent » de s'exiler vers le sud pour aller rejoindre des parents ou une connaissance ayant trouvé un emploi. Ils ont un attachement à la langue et à la foi, surtout à cause des liens qu'ils conservent avec la province souche. Le discours des ecclésiastes ne fait que s'adapter à la réalité sociale de l'époque qui prévaut. Comme l'affirme Martel, reprenant les propos d'Yves Roby (1990) : « Malgré leur opposition à cet exode, les élites décidèrent d'encadrer ce mouvement de population pour préserver les composantes de l'identité canadienne-française en territoire américain » (1997, p. 26). En somme, le discours cléric-nationaliste ne peut à lui seul expliquer les migrations et l'organisation des francophones.

À cette époque les luttes portent sur les enjeux des droits scolaires. Au Canada, à l'exception du Québec, les écoles catholiques françaises sont malmenées par les gouvernements des provinces qui limitent les droits scolaires.<sup>8</sup> En Saskatchewan et en Alberta, aucune garantie constitutionnelle n'est prévue pour les francophones. En Ontario, le règlement 17 est adopté en 1912 interdisant l'enseignement du français au-delà des deux premières années du primaire. Comme

---

<sup>7</sup> Un texte paru en 2008 nuancera toutefois son propos en tenant compte du contexte entourant la migration des francophones.

<sup>8</sup> Les droits ont été restreints en Nouvelle-Écosse (1864), au Nouveau-Brunswick (1871), au Manitoba et au Territoire du Nord-Ouest (1890 et 1892).

le note Roby : « Toutes ces décisions débouchent sur des luttes d'une rare intensité auxquelles participent par solidarité les élites québécoises » (2007, p. 85). La logique est la suivante, la perte des avant-postes menace la survie du Québec francophone.

C'est en Ontario, province voisine, que le Québec manifeste le plus sa solidarité à la cause. Par l'intermédiaire de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC), la population du Québec et le clergé soutiennent financièrement les luttes en Ontario pour les droits scolaires. L'Association lance une campagne de souscriptions et d'opinion qui permettra d'amasser des sommes importantes pour l'époque. On peut lire dans un document d'appel à la générosité : « L'Ontario est un poste avancé qui garde les approches du Vieux-Québec : le laisserons-nous tomber sous les coups des nouveaux barbares qui les battent en brèche ? » (*Bulletin du parler français*, 1914, p. 231). Certains vont aussi avancer l'argument selon lequel les Franco-Ontariens sont un rempart à l'américanisation<sup>9</sup>.

À la même époque, Henri Bourassa dans un souci de préserver les droits des Canadiens français et de se parer contre d'éventuels reculs de la nation canadienne-française, propose un cadre différent pour interpréter le pacte confédératif et formule la thèse du pacte entre deux peuples : les Canadiens anglais et les Canadiens français, fondé sur la notion de l'existence d'une dualité culturelle qui ne serait pas liée à un territoire en particulier. C'est de là que découlera la notion du Québec comme château fort et des collectivités francophones minoritaires comme des avant-postes. Selon Martel, l'Association canadienne-française d'éducation

---

<sup>9</sup> Pour illustrer cette pensée, en 1921, la *Unity League* catholique propose d'accorder des droits égaux aux Franco-Ontariens dans un effort pour contrer l'américanisation. Pour plus de détails consulter le documentaire de TFO *Le pays dans l'âme*, 2002.

d'Ontario (ACFÉO) et l'Ordre de Jacques Cartier seront des joueurs importants dans la construction de cette conception de la confédération (Martel, 1998, p. 8)<sup>10</sup>.

## **2. Les grands rassemblements de 1912-1957**

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'organisent annuellement des rencontres entre francophones du continent permettant aux divers acteurs, principalement les élites, de discuter des enjeux qui préoccupent leurs communautés respectives. Les congrès et rencontres de 1912, 1937, 1952 sont à la source du grand rassemblement des États généraux du Canada français de 1967 et de celui de 1969 qui, par ailleurs, sera d'une moindre grande ampleur que les précédents. Ce recours à l'histoire nous permet de mettre en évidence la transformation des rapports au sein du Canada français, de montrer les conflits entre les groupes et de mettre en perspective la continuité des liens entre eux, malgré les tensions inhérentes en son sein.

### ***2.1. Le Congrès de 1912***

En 1912 se tenaient les premières Assises du Congrès de la langue française organisées par la Société du parler français au Canada<sup>11</sup> sous les auspices de l'Université Laval à Québec. Le congrès réunit des représentants de France et des délégués de toutes les régions francophones en Amérique. Environ 10 000 délégués convergent vers Québec pour le premier Congrès de la langue française cinq fois plus que lors du futur Congrès de 1967. Des représentants de partout : Ouest

---

<sup>10</sup> L'Ordre de Jacques Cartier visait «à assurer plus de bilinguisme au niveau fédéral par une présence accrue des francophones au sein de la fonction publique et par de meilleurs services en français» (Plourde et Georgeault, 2008, p. 205).

<sup>11</sup> Celle-ci est fondée en 1902. Pour plus de détails, voir l'ouvrage de Verreault, Mercier et Lavoie (2006) traitant de cette institution.

canadien, Acadie, Ontario, Québec, Nouvelle-Angleterre, Louisiane, Midwest américain, font le bilan de leur situation et discutent du maintien essentiel de la langue française partout en Amérique française. Selon le bilan financier, le Congrès coûtera 28 265 \$ et rapportera 33 871 \$ aux organisateurs qui auront ainsi des moyens financiers pour faire suite aux « déclarations » et « vœux » adoptés en séance générale lors de l'événement. Le Comité permanent du congrès du parler français, qui deviendra quelques années plus tard le Conseil de la vie française, sera fondé pour « veiller à la réalisation des vœux » (*Bulletin du parler français*, vol XI, p. 388). Il œuvre par la suite en collaboration avec les secrétariats régionaux créés dans chaque diocèse au Québec, dans trois provinces acadiennes de même qu'en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane (*Ibid.*, p.388). Les Franco-Américains sont les plus nombreux à ce premier congrès et selon Roby, tiennent un discours discordant (2007, p. 87). Déjà, on peut observer que ceux-ci n'ont pas la même vision des moyens à adopter pour développer leurs collectivités.

Le Congrès est conçu sur le modèle d'un congrès eucharistique avec des réunions savantes, des manifestations publiques, des banquets officiels, etc. Il est divisé en quatre grandes sections : scientifique, pédagogique, littéraire et de la propagande. Les thèmes sont variés abordant la généalogie, faisant un tour d'horizon de la situation juridique du français dans toutes les collectivités en Amérique, on y parle de la qualité de la langue et de sa spécificité, de même que de son enseignement dans les diverses provinces et les collectivités américaines. Une section réservée à la littérature traite des femmes littéraires et de la littérature en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane. La place du français dans les relations

sociales, la presse, le commerce et dans l'industrie un peu partout en Amérique, est aussi discutée. À la lecture des mémoires présentés, on reconnaît un certain souci de faire le point sur l'ensemble de la francophonie. Toutefois, certaines dissensions existaient quant à la manière de mener à bien le combat de la langue française en Amérique. Par exemple, les migrations de Canadiens français du Québec vers l'Ouest et la Nouvelle-Angleterre ne faisaient pas l'affaire des autorités québécoises tout comme le mouvement de rapatriement des Franco-Américains vers la Saskatchewan encouragé par des agents d'immigration du clergé fransaskois. Le Québec cherche à consolider ses forces qu'il juge fragiles et hésite à envoyer ses fidèles à l'extérieur du Québec (Martel, 1997, p. 27).

Chaque collectivité veut mettre en place les conditions pour tirer profit des situations en articulant un discours autour de ses propres intérêts. Par exemple, les provinces de l'Ouest tenteront d'influencer le Québec à envoyer des migrants vers l'ouest plutôt que vers le sud, soutenant qu'ils sont une collectivité d'avant-poste importante au maintien des francophones du Québec. Le curé Labelle et l'agent recruteur du Massachusetts auront aussi leur propre discours de survivance et de gloire sur le fait français en Amérique. Néanmoins, l'influence de ces discours est tributaire du contexte socio-économique qui pousse les francophones à bouger en quête de meilleures conditions de vie. Comme le souligne Christian Morisseau, les Canadiens français sont un peuple en mouvance qu'on a tenté de sédentariser et qu'on a personnifié comme un peuple de la terre (2007, p. 16). L'histoire des francophones du continent en est une de migration très fortement liée à

l'amélioration des conditions de vie et le discours des élites clérico-nationalistes n'a, semble-t-il, pas eu l'effet souhaité<sup>12</sup>.

La lecture des comptes rendus et des mémoires issus du Congrès montre la diversité des situations et des milieux. Pour la plupart des thèmes, chaque région ou collectivité témoignera de ce qui se passe et des défis de la communauté. Les collectivités dépeignent leur situation de façon fort différente, montrant ainsi des situations particulières quant à leurs droits, à leurs institutions ou même à leur parler français. On se soucie également beaucoup des jeunes et de l'enseignement du français dans les écoles. Du point de vue identitaire, dès 1912 les communautés ont conscience de leur appartenance et utilisent des appellations qui les distinguent : Franco-Ontarien, Franco-Albertain, Franco-canadien de la Saskatchewan, Franco-Américain, Acadien etc. ; ce que révèle aussi la lecture des textes de l'époque publiés dans le *Bulletin du parler français*. Dans les écrits, on note également un désir de maintenir des liens et d'avoir une appartenance unificatrice. Comme le note Martel, les élites définitrices (pour utiliser un terme de Fernand Dumont) ont conscience « d'appartenir à la communauté canadienne-française, communauté nationale qui transcende leur appartenance provinciale » (Martel, 1998, p. 7).

Parmi les moments forts du Congrès de 1912 se trouvent les demandes de la délégation de l'Ouest et celles de l'Ontario aux prises avec une crise scolaire majeure. L'Ouest cherche à faire augmenter le nombre de migrants francophones vers ses provinces alléguant par la voix de Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, évêque de Régina :

---

<sup>12</sup> Selon Morisseau : « L'élite québécoise ne put faire le front commun que les chercheurs critiques actuels s'imaginent qu'elle fit » (2007, p.16).

« Nous ne voulons point arracher à la province mère les enfants dont elle a besoin, a-t-il dit ; Québec est notre château fort et tout ce qui contribue à la grandeur de Québec contribue à la force et à la grandeur des groupes français du dehors. Mais d'autre part, que le Québec nous réserve donc le surplus de ses forces : tout ce qui fortifie les avant-postes tourne à la gloire et à la force du Québec » (cité dans Congrès de la langue française [1], 1912, p. 78).

Tout en reconnaissant le statut de mère patrie du Québec, Mathieu souligne l'importance des communautés à l'extérieur de celui-ci et leur rôle important. Il réitère ainsi la mutualité qui existe entre le Québec et les « avant-postes ». Dans cette ligne de pensée, les délégués de l'Ouest proposent, lors du Congrès la mise sur pied d'un bureau à Québec pour orienter les Canadiens français vers l'Ouest au lieu des États-Unis. Toutefois, les efforts des évêques de l'Ouest qui se succéderont seront mitigés et n'atteindront pas les objectifs fixés.

Pour sa part, la délégation de l'Ontario, représentée par le sénateur Belcourt, salut l'initiative du Congrès qui est perçue comme une ouverture à la collaboration de la part du Québec dans un contexte où les francophones de l'Ontario se sentent quelque peu délaissé par celui-ci<sup>13</sup>. Il demande l'aide du Québec dans le maintien d'un système scolaire en langue française. Dans son allocution, le sénateur Belcourt constate l'importance d'aborder la question des droits scolaires de façon différente dans les provinces maritimes, l'Ouest, l'Ontario et le Québec en reconnaissant la véritable situation juridique : « Nous de la province voisine nous avons eu trop souvent à souffrir du fait que dans la province de Québec on a parfois oublié, ou semblé oublier que notre situation est bien différente et nous avons trop souvent

---

<sup>13</sup> Belcourt déclare lors de son allocution : « Grâce à ces messieurs [les organisateurs du congrès], le grief déjà trop vieux des groupes canadiens-français disséminés un peu partout sur le continent nord-américain, provenant de l'indifférence, au moins apparente, à leur égard, des nôtres dans la province de Québec, est mort le jour même de la naissance du Congrès de 1912 » et dévoile ainsi certaines tensions dans les rapports (*Ibid.*, p.289).

ressenti le contrecoup de revendications quelques fois trop agressives et parfois inutiles, pour bien intentionnées qu'elles fussent faites par ceux qui avaient le moins à souffrir de la part faite à notre langue, pour nous donner le vain plaisir de nous leurrer sur nos droits réels et les garanties dont ils jouissent » (Congrès de la langue française, 1912 p. 290). Les délégués de l'Ontario souhaitent que le Québec prépare des instituteurs bilingues et contribue au maintien des écoles paroissiales, commerciales et industrielles des Canadiens français de l'Ontario. Selon Belcourt, le dévouement, le patriotisme et l'abnégation ne suffisent pas, il faut être pratique.

## ***2.2. Les suites du Congrès***

Le bilan du Congrès de 1912 sera positif selon les participants et contribuera à un rapprochement entre le Québec et les autres francophones de l'Amérique du Nord. Les organisateurs, par leur initiative ont désamorcé « les griefs qu'entretenaient les groupes minoritaires à l'endroit du Québec » affirme Amédée Denault. Il poursuit : « Ces frères éloignés, se croyaient justifiables d'en vouloir à ceux de la province de Québec, qui leur paraissaient avoir, décidément, séparé leur cause de celle des exilés ; qui semblaient même les oublier, pensaient-ils... » (*Bulletin du parler français*, 1914, p. 14). Il souligne ainsi les sentiments mitigés ressentis par les collectivités à l'endroit du Québec et les solidarités ravivées par l'engagement de ce dernier dans la cause des droits scolaires.

Le premier ministre du Québec de l'époque prend aussi position pour les francophones de l'Ontario : « Sir Lomer Gouin, au cours de la discussion sur l'adresse-réponse au Discours du trône, devant la Législature de Québec, faisait une

haute et digne revendication des droits des Canadiens français d'Ontario, et un chaleureux appel à l'équité, à l'adresse des gouvernants ontariens» (*Ibid*, p. 233). Par la suite, deux ministres de langue anglaise, William Stephen Bullock, député de Shefford (1865-1936) et membre à vie du comité protestant du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec et John-Thomas Finnie (1847-1925), député de Montréal (St-Laurent) proposent la résolution suivante :

Cette Chambre sans déroger aux principes de l'autonomie provinciale, et sans vouloir en aucune façon s'immiscer ni intervenir dans les affaires des autres provinces de la Confédération, constate avec regret les divisions qui semblent exister parmi la population de la province de l'Ontario au sujet de la question des écoles bilingues, [...] L'un des aspects fondamentaux de la liberté britannique, dans tout l'empire, est le respect des droits et des privilèges des minorités » (Denault, 1914, p. 233).

Dès cette époque, le Québec se préoccupe d'être solidaire envers son groupe d'appartenance, les Canadiens français, tout en ayant le souci de faire respecter les domaines de compétence de chacune des provinces. Au fil des décennies, le maintien de cette solidarité se présente toutefois comme un défi de plus en plus important pour le Québec qui cherche à garder et à faire reconnaître son pouvoir décisionnel dans ses champs de compétence tout en agissant comme défenseur des droits des minorités francophones face aux provinces hostiles à ces derniers. Le Québec aura toujours en tête de protéger « ses » minorités, mais au Canada il aura aussi le défi de ne pas déplaire aux premiers ministres des autres provinces en tentant de prendre position sans trop heurter les sensibilités.

### ***2.3. Le Congrès de 1937***

Le Québec, pendant les années 1930, marqué par la crise économique, connaît un regain de nationalisme. En 1937, le deuxième Congrès de la langue française au Canada est convoqué par la Société du parler français et tenu du 27 juin au 1 juillet à l'Université Laval. Son déroulement est très similaire à celui du congrès précédent. Il rassemble des délégations de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Cap Breton, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Nouvelle-Angleterre, de l'Illinois, de la Louisiane et du Québec. En tout, 8 000 congressistes et une trentaine de délégués discutent pendant quatre jours à l'Université Laval<sup>14</sup>. Le thème évoqué est «L'esprit français dans ses différentes manifestations ». Seuls les Canadiens français, les Franco-Américains et les Acadiens peuvent participer à titre de membres. Les autres délégués ont le statut d'observateurs comme dans le cas des délégués d'Haïti qui présentent tout de même des conférences. Le Congrès est divisé en huit grandes sections : la langue parlée, la langue écrite, les arts, une vaste section sur les lois qui abordent la situation juridique du français dans diverses collectivités, une autre sur les mœurs et traditions, une section sur les dames et une autre sur les jeunes. On y discute notamment du français dans les institutions scolaires, de la qualité du français et de la littérature. Le Congrès de 1937 fait suite à celui de 1912 en abordant les mêmes thèmes.

Encore une fois, chaque collectivité est invitée à parler de la situation dans son milieu. Des gens de l'Église, des avocats, des juges, des professeurs d'université canadiennes et américaines et divers spécialistes prennent la parole. Cette rencontre se termina par la création du Comité permanent de la survivance française en

---

<sup>14</sup> Dans son *Album patriotique* de 1950, le Comité permanent de la survivance parle de ces délégués comme des « chefs de la Nation française d'Amérique » (1950, p. 11).

Amérique, un organisme national (au sens ethnique et sociologique du terme) ayant comme mission de « faciliter la communication entre les divers francophones en vue d'assurer la promotion et le développement de la langue, de la culture et des activités propres à la vie française au Canada et dans d'autres pays d'Amérique » (Comité de la survivance française, 1950, p. 8). Il prend le nom en 1955, du Conseil de la vie française en Amérique. Au début de cette association, les normes de représentation du Comité sont les suivantes : 22 membres dont neuf du Québec, deux de l'Ontario, deux du Nouveau-Brunswick, un représentant pour chaque autre province du Canada, un représentant pour la Nouvelle-Angleterre, un représentant pour la Louisiane et enfin, un représentant pour le Centre et l'Ouest des États-Unis. Le premier mandat du secrétaire fut de se mettre en contact avec tous les groupes français du Canada et des États-Unis (Gosselin, 1963, p. 9). Dès 1943, le Comité est subventionné en partie par le gouvernement du Québec. La somme de 2 500 \$ est accordée au Conseil et la moitié de ce montant va à la campagne d'aide pour l'Acadie (Martel, 1997, p. 63). Par la suite, le gouvernement du Québec soutient le Conseil sur le plan de l'organisation des Congrès et de son fonctionnement. Il accorde les sommes de 3 000 \$ de 1943 à 1948 puis 5 000 \$ jusqu'en 1956 et 6 000 \$ jusqu'au milieu des années 1960 ou il cessera de financer l'organisme (*Ibid*, p. 63)<sup>15</sup>. Le secrétaire du Conseil note : « [i]l [le Conseil de la vie française] s'est appliqué à jouer un rôle d'agent coordonnateur entre les groupes français et à assurer aux nôtres en difficulté l'appui des autres groupements, notamment des Canadiens français du Québec » (Gosselin, 1963, p. 11)<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Cet arrêt des subventions se comprend, car l'État québécois décidera d'agir directement auprès des communautés par le biais des institutions québécoises mises en place pour la promotion du français au Canada. Voir le chapitre 4 à cet égard.

<sup>16</sup> Il sera financé par le gouvernement du Québec jusqu'en 1960 (Martel, 1997, p. 63).

À la suite de ce congrès, des sessions de travail organisées par le Comité ont annuellement cours jusqu'au Congrès de 1952. Elles ont lieu à Manchester et à Woonsocket en 1946 et à Ottawa en 1947. À noter qu'à cette époque, près du tiers des francophones en Amérique vit aux États-Unis, plus particulièrement en Nouvelle-Angleterre dans les États du New Hampshire et du Maine.

#### ***2.4. Les congrès de 1952 et 1957***

Les congrès de 1952 et celui de 1957 plus thématiques et traitant particulièrement de questions québécoises, n'ont pas la même ampleur que celui de 1912 ou dans une moindre mesure celui de 1937. Après la Deuxième Guerre mondiale, le mouvement canadien-français se cherche une nouvelle voie, car l'adhésion au projet tel que présenté dans la première moitié du siècle ne colle plus à la réalité de la population. À la fin des années 1950, un vent de changements idéologiques se lève et le discours de la survivance et de la langue comme protectrice de la foi n'a plus le sens qu'il avait à l'époque. Un nouveau nationalisme axé sur la matérialité, non plus la spiritualité ou le messianisme voit le jour. Son ampleur contribue à remettre en question les bases des rapports entre francophonies. Il devient aussi plus difficile de trouver l'appui financier nécessaire pour continuer à militer en faveur du fait français à la grandeur de l'Amérique. L'organisation du système institutionnel cléric-national existant est remise en question. L'on assiste à une certaine démobilisation des Canadiens français du Québec envers la cause des francophones à l'extérieur du Québec.

C'est dans ce contexte que les Congrès de 1952-1957 se mettent en place. Celui de 1952 a lieu sous le thème de l'éducation nationale et réunit 6 000 congressistes à Québec sous le thème de «Conservons notre héritage culturel » (Plourde, 2007, p. 252). Selon Martel, une vaste campagne publicitaire s'amorce : brochures, calendriers, communiqués, dépliants, etc. L'arsenal de la propagande s'active pendant que les journaux francophones (*Le Droit*, *Le Devoir*, *L'Évangéline*, *L'Action catholique*) apportent leur soutien au congrès (Martel, 1997, p. 84). Le gouvernement du Québec versera 25 000 \$ pour l'organisation de cet événement tandis que la ville contribuera à la hauteur de 5 000 \$ (Martel, 1997, p. 84). Les thèmes de la survivance, de la jeunesse, de l'éducation patriotique, de la linguistique française et de la refrancisation y seront abordés. Bref, on reprend les thèmes lancés lors du Congrès de 1937 à la différence que de nombreux délégués de pays francophones assistent aux travaux ce qui donne un certain « cachet international à l'événement » nous dit Martel (1997, p. 84). L'Association canadienne d'éducation de langue française assurera l'animation des sessions d'étude. Des voyages en train venant de l'Ouest et financés par des organisations catholiques sont organisés pour permettre aux Canadiens français de converger vers Québec. A la fin de la rencontre, les participants reconduiront les vœux du congrès de 1937, dénotant d'une certaine continuité dans les enjeux auxquels font face les collectivités francophones. C'est à ce moment que le Comité permanent de la survivance prendra le nom de Conseil de la vie française.

Puis le quatrième Congrès a lieu en 1957, connu sous le « Congrès de la refrancisation », organisé par le Conseil de la vie française. Modeste comparativement aux précédents, il concerne davantage le Québec que les autres

collectivités qui sont toutefois elles aussi invitées à participer. Ces initiatives demeurent avant tout celles de la société civile. Fernand Harvey affirme que les politiciens de cette époque sont probablement trop dépendants des pouvoirs économiques de la bourgeoisie anglophone pour oser revendiquer plus fortement en matière linguistique (2008, p. 207). Il poursuit : « [c]omme l'Église catholique occupait le champ de l'éducation et une bonne partie de celui de la culture, y compris la promotion de la langue française, ils préféreraient sans doute laisser aux élites cléricales et laïques le soin de promouvoir la langue française, quitte à leur accorder un appui officiel par des discours et de modestes subventions ponctuelles... » (Harvey, 2008, p. 207). Même à cette époque, le Québec demeure coincé entre son « rôle d'appui et de gardien de la culture française » et la défense des droits exclusifs des provinces en matière d'éducation<sup>17</sup>.

## **2.5. Bilan**

Les congrès de 1912, 1937 et 1952 témoignent de l'existence d'une solidarité au sein des composantes de l'Amérique française. L'Église catholique par son discours clérical-nationaliste sert de liant à l'idéologie identitaire canadienne-française. En revanche, les collectivités francophones ont développé très tôt des appartenances propres qui reflètent les conditions sociales dans lesquelles elles évoluent. Des différences de points de vue sont apparues sans que ne soient toutefois remis en question les liens qui unissent les francophones d'Amérique. Ces différences sont perceptibles dans les comptes rendus et les mémoires des divers congrès particulièrement en ce qui a trait aux stratégies à adopter pour la promotion

---

<sup>17</sup> Voir Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, la Commission Tremblay, créée par Duplessis en 1953.

du français ou de l'identité. Le Québec est perçu par les collectivités comme la mère patrie ou du moins, la province qui peut soutenir les plus petites collectivités soit par l'envoi d'effectifs francophones (instituteurs, prêtres, colons) ou de ressources. À cet égard, certaines collectivités affirment même leur dette envers le Québec. Bref, la francophonie est diversifiée et certaines collectivités vivent des difficultés plus grandes que d'autres liées à des facteurs sociopolitiques. Ce n'est donc pas un espace homogène comme le discours clérical-nationaliste le sous-tend.

Ces trois plus grands congrès témoignent et préparent le terrain aux États généraux du Canada français de 1967. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, les mêmes questionnements et les mêmes préoccupations ressurgiront lors des rassemblements. Au fil des ans, le nombre de congressistes diminuera constamment illustrant entre autres les transformations identitaires en cours. L'effritement du pouvoir du clergé et l'affaiblissement de la ferveur catholique au sein des milieux francophones n'y sont probablement pas étrangers.

En effet, ces événements rassembleurs de même que les institutions y étant rattachées nécessitent un financement qui vient en grande partie des campagnes de financement auprès de l'ensemble des collectivités francophones<sup>18</sup>. Celles-ci s'appuient sur les paroisses et sur l'organisation cléricale et à l'aube des années 1960, le discours de la solidarité nationale et la ferveur religieuse n'ont plus la cote d'antan. D'autre part, l'État québécois dès le Congrès de 1938, vient palier ce manque de ressources en finançant ces événements, d'abord modestement puis de façon plus généreuse lors des congrès de 1952, 1957 et 1967. On voit donc ici que

---

<sup>18</sup> Le gouvernement provincial investira des sommes de plus en plus importantes à partir des années 1960.

le terrain se prépare pour une modification des rapports qui passera désormais par l'État.

L'étude des congrès illustre les liens entre francophonies et nous permet de voir la solidarité existante entre les collectivités francophones particulièrement lors de crises. Elles montrent aussi les divergences d'opinions entre les communautés, qui émanent de leurs différences inhérentes à des situations qui leur sont propres. Les congrès constituent un lieu privilégié pour témoigner des transformations identitaires, de la diversité des collectivités, de l'action de l'Église, des stratégies de « survivance ». Cet arrière-plan permet ainsi de mieux comprendre les États généraux de 1967. Ils sont un aboutissement et non la cause de la rupture. Comme nous le verrons dans la prochaine section, les États généraux s'inscrivent dans cette lignée de congrès où l'on discute de divers enjeux liés au fait français, où l'on reconnaît les différences et où l'on discute des convergences et de l'avenir du français. Bien que l'organisation et l'orientation soient originales, les États généraux appartiennent à une histoire, celle des grands rassemblements francophones au Canada et en Amérique et ne sont pas la résultante de la Révolution tranquille ou le dessein de forces souverainistes comme certains voudraient le croire. Ce type d'explication nous paraît anhistorique et apolitique, car il gomme une part importante de la trame sur laquelle s'inscrivent les congrès.

### **3. Les États généraux du Canada français**

Le recensement de 1961 n'annonce rien de réjouissant pour les Canadiens français qui voyaient leur proportion s'effriter en raison des transferts linguistiques,

mais aussi de la baisse du taux de natalité<sup>19</sup>. Les finances des associations francophones pan canadiennes étaient aussi plus précaires et celles-ci peinaient à recueillir les fonds nécessaires à leurs activités<sup>20</sup>. Il fallait se réunir à nouveau, décidèrent les élites, réaffirmer l'existence du peuple canadien-français et se pencher sur le destin de la nation.

Une première rencontre en 1966 trace les grandes lignes de ce que sera la grande rencontre de 1967. Or, la mise en place de l'État providence québécois, la montée du mouvement néonationaliste et l'incompréhension des autres provinces à cet égard, de même que la montée du mouvement pour le droit des femmes, viennent ébranler les bases du mouvement canadien-français. Les différences au sein du Canada français, jadis historiquement et socialement reconnues mais restées discrètes, seront dès lors placées à l'avant-scène, grossies par la loupe d'une époque en changement. Elles auront des implications plus grandes que prévues.

### ***3.1. Le contexte sociopolitique des années 1960***

Depuis la fin des années 1950, la société canadienne doit faire face à de nombreux changements du point de vue social, économique, politique, et également identitaire. Les années d'après-guerre sont, pour le Canada, des années marquées par la volonté de construire une identité nationale canadienne dans un pays où persiste un clivage culturel et linguistique entre deux groupes nationaux, les Canadiens anglais et les Canadiens français. Sensible à cette réalité et aux dangers

---

<sup>19</sup> Le recensement sert à confirmer le discours des sceptiques quant aux chances de survie des collectivités à l'extérieur du Québec. Comme le note Martel : « Les appels en faveur du soutien des avant-postes sont critiqués par certains nationalistes de la province de Québec » (1997, p. 93).

<sup>20</sup> Entre autres, les finances du Conseil de la vie française sont dans le rouge.

auxquels pourrait faire face l'unité canadienne à la suite de la polarisation entre le Québec majoritairement francophone et le reste du Canada, le premier ministre de l'époque, Lester B. Pearson, lance une vaste consultation pan canadienne qui s'échelonne de 1963 à 1969. L'initiative, soit la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, sera présidée par deux intellectuels issus des « deux solitudes » : André Laurendeau, éditeur du quotidien francophone de Montréal *Le Devoir*, et Davidson Dunton, Président de l'Université Carleton.

Le mandat de la Commission Laurendeau-Dunton sera de « faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme, et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport » (1969). C'est la notion d' « *equal partnership* » (partenaires égaux) que Laurendeau évoque à plusieurs reprises<sup>21</sup>. La Commission Laurendeau-Dunton part de l'idée selon laquelle le Canada français, y compris le Québec, constitue une nation. Toutefois, Laurendeau constatera rapidement l'existence de réalités bien différentes au pays. Il note dans son journal posthume tenu lors de la Commission : « [ j' ] ai quant à moi plus conscience qu'au début de l'enquête de faire partie d'une minorité, plus conscience aussi des hésitations et des refus de la majorité » (Laurendeau, 1990, p. 343).

En 1967, le rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton conclut à une « crise nationale » et formule plusieurs recommandations qui vont

---

<sup>21</sup> André Laurendeau dans ses mémoires, utilise la terminologie anglaise « *equal partnership* » comme s'il ne parvenait pas à traduire le concept sans trahir le sens.

dans le sens de certaines revendications des francophones, entre autres que le français et l'anglais soient déclarés langues officielles au niveau fédéral, et que deux provinces, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick soient considérés comme des provinces bilingues. Elle recommande aussi la création de districts bilingues à l'intérieur des provinces dans les régions où un groupe linguistique atteindrait un seuil de 10 %. Cette mesure serait rattachée à l'article 133 de la *Constitution* et signifierait que les zones identifiées devraient avoir des institutions homogènes d'enseignement dans les deux langues. Les auteurs souhaitent ainsi introduire une dimension territoriale et communautaire dans la reconnaissance du bilinguisme qui serait adaptée à la situation et à l'implantation des communautés francophones en situation minoritaire.

Ces recommandations viennent un peu tard et l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Pierre Trudeau, en 1968, change la donne. Le Québec a déjà amorcé son mouvement vers une reconnaissance politique de sa spécificité et ses revendications territoriales dépassent le simple enjeu linguistique. Comme l'affirme Paul Gérin-Lajoie dans un important discours : « il [le Québec] est l'instrument politique d'un groupe culturel distinct et unique dans la grande Amérique du Nord » (Gérin-Lajoie, 1965, p. 2). Pour sa part, le gouvernement de Trudeau n'appliquera que très partiellement les recommandations des commissaires. Par exemple, tandis que ces derniers reconnaissent l'importance de reconnaître les deux peuples fondateurs et de formaliser des mesures de soutien linguistique, Trudeau perçoit la solution dans la promotion d'un nationalisme canadien. Déjà en 1965, il note qu'« un des moyens de contrebalancer l'attrait du séparatisme, c'est d'employer un temps, une énergie et des sommes énormes au service du

nationalisme fédéral » (1967, p. 204). Il affirme qu'il faut faire accepter l'idée que seul l'État fédéral permet la protection de la culture, de la langue, des institutions et du niveau de vie et que le consensus national est essentiel. Cette montée du nationalisme canadien ne sera pas étrangère à la transformation des rapports qui auront cours entre le Québec et les communautés francophones au Canada à la fin des années 1960.

Les commissaires et le premier ministre Trudeau sont toutefois d'accord sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle et sur l'instauration de politiques de bilinguisme. Ces réformes permettront d'unir le pays et de freiner ce que Trudeau nomme « l'exaltation du fait national » en parlant du projet autonomiste du Québec. Selon lui, celui-ci repose sur la notion d'une nation aux attributs ethniques qui conduira inévitablement à l'intolérance.

C'est ainsi que l'approche dualiste de la Commission s'est vite heurtée à celle qui prévaudra au milieu des années 1960 sous l'influence d'une nouvelle génération de décideurs politiques canadiens issus du Québec : Pierre Elliott Trudeau, Jean Marchand et Gérard Pelletier. Pour ces derniers, le biculturalisme prôné par la Commission est largement dépassé dans une société canadienne de plus en plus marquée par la diversité culturelle. Pour cette nouvelle élite issue des cercles intellectuels québécois, la solution à la crise passe par une reconnaissance d'un bilinguisme canadien essentiellement fondé sur la liberté de choix linguistique des individus, mais également, par une reconnaissance du multiculturalisme au fondement de l'identité canadienne.

L'idée de deux « peuples fondateurs » et de la reconnaissance possible de collectivités linguistiques francophones ou anglophones partout au pays, comme l'avait suggérée la Commission, est mise de côté. Trudeau remplacera le biculturalisme par la notion de deux grandes cultures rattachées à l'une des deux langues principales par le multiculturalisme. Bien que les recommandations de la Commission prennent en compte l'apport des immigrants au sein des deux groupes linguistiques principaux –ce qu'on oublie trop souvent–, Trudeau souhaite aller plus loin grâce à la mise en place de la politique sur le multiculturalisme. En cela, il vient annuler la reconnaissance d'un pays binational constitué de deux peuples fondateurs. L'idée qui figurait dans le titre même de cette fameuse Commission sera reléguée aux oubliettes.

Ceci signifie, l'abandon de la possibilité d'un accommodement entre, d'une part, la construction nationale québécoise qui prend de l'ampleur, et la construction nationale canadienne entamée par le Canada depuis les années d'après-guerre. Comme le remarque Réjean Pelletier, « durant la période [...] 1957-1984, le gouvernement fédéral s'emploie à sauvegarder son rôle dans l'ensemble du pays et à préserver l'unité canadienne. Ce thème de l'unité va s'imposer, au début de cette période avec Diefenbaker et à la fin avec Trudeau, dans une vision « uniformisatrice » où s'estompe le rêve de la dualité canadienne » (Pelletier, 2000, p. 69). C'est dans ce contexte que s'élabore une vaste consultation au sein du Canada français donnant lieu aux États généraux du Canada français entre 1964 et 1969.

### 3.2. *Les États généraux 1964-1969 : organisations, débats et ateliers*

Organisés par l'Action nationale et animés par la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptistes du Québec, les États généraux du Canada français qui ont eu lieu à Montréal en 1967 et en 1969 constituent un événement fort qui confirme la transformation des rapports entre francophonies. Dans les milieux canadiens-français, les élites discutent de la possibilité d'organiser un projet rassembleur dès 1961, lors du congrès de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Les diverses associations et organisations associées au mouvement canadien-français sentent le changement qui s'opère au sein de leurs troupes. À cette époque, il commence à être plus difficile de recruter des membres et de récolter des fonds<sup>22</sup>. Il faut absolument redonner un souffle rassembleur à l'idée de la nation canadienne-française. En 1964, l'initiative des États généraux officiellement appuyée entre autres par la Fédération des collèges classiques, la Fédération des travailleurs du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, l'Union catholique des cultivateurs, le Conseil de la vie française en Amérique et l'Association canadienne des éducateurs de langue française pour ne nommer que ceux-là (L'Action nationale, 1968, p. 22). Cinq commissions d'étude sont instituées par l'assemblée générale : la commission politique et constitutionnelle, la commission technique, la commission des relations avec la communauté francophone mondiale, la commission des relations entre les Canadiens français du Québec et ceux établis hors du Québec et la commission administrative. Toutefois, les organisateurs et les représentants d'institutions ou d'associations canadiennes-françaises (corps intermédiaires) décident, en 1966, de modifier la formule qui prévalait jusqu'ici

---

<sup>22</sup> Voir la revue *L'Action nationale* vol XLVI, N<sup>os</sup> 8-9, Montréal, avril-mai 1957, qui traite des difficultés financières de la revue et du peu d'abonnements.

d'une assemblée d'associations pour que celle-ci devienne « une assemblée réellement représentative de tous les milieux du Canada français » et ceci proportionnellement à leur nombre dans l'ensemble du pays (L'Action nationale, 1968, p. 23). Les États généraux s'organisent sous la forme d'un forum où les délégués seront invités à présenter leurs opinions.

Les élections des représentants des milieux francophones pour les États généraux ont lieu en septembre 1966. Parmi les 1 026 délégués, 960 suppléants sont élus dans les 103 assemblées. Ils se réunissent à Montréal, en novembre de la même année, pour discuter des 23 documents de travail sur les problèmes économiques, sociaux, culturels et constitutionnels du Canada français et préparer les Assises de 1967<sup>23</sup>. Un second tour d'élection qui a lieu au Québec a pour effet d'augmenter le nombre de délégués québécois. C'est ainsi que 1 975 délégués territoriaux et des corps intermédiaires du Québec sont désignés pour siéger aux États généraux tandis que 425 représentants des Canadiens français établis à l'extérieur du Québec sont élus représentants environ 17 % de la population canadienne-française, une représentation proportionnelle au dernier recensement de 1961. Les représentants se répartissent ainsi : 210 délégués proviennent de l'Ontario et sont organisés par l'Association d'Éducation de l'Ontario ; 124 délégués de l'Acadie sont organisés par la Société Nationale des Acadiens ; 96 délégués de l'Ouest sont organisés par R.P. Jean Patoine (Action nationale, 1968, p. 30-31). De ce nombre 84 % furent présents. Il y avait également 437 observateurs : des membres des ambassades et

---

<sup>23</sup> Au total, 1 700 délégués sont présents, dont 950 délégués des comtés du Québec, 500 représentants des diverses associations, 250 délégués représentant les Canadiens français vivant à l'extérieur du Québec et plus d'une centaine d'observateurs.

des consulats, des hauts fonctionnaires, des invités étrangers dont des Franco-Américains<sup>24</sup>.

L'organisation des États généraux est particulièrement complexe et exige un exercice important de consultation et de collaboration. La commission technique est responsable de l'élaboration des mécanismes et des normes de procédure. Au cours des mois de septembre et octobre 1967, 39 sessions régionales sont tenues afin que ces normes soient bien comprises et acceptées<sup>25</sup>. La tenue de l'événement est rendue possible grâce au financement du Québec (60 000 \$) et 118 000 \$ provenant de dons des délégués, de particuliers et de divers organismes et associations dont la fraternité française qui octroiera 15 000 \$ (Action nationale, 1968, p. 21).

Au Québec, tant Jean Lesage que Daniel Johnson appuient la démarche des États généraux, tandis qu'au palier fédéral, la réaction est tout autre. La participation des députés libéraux fédéraux sera nulle. Le ministre de la Justice de l'époque, Pierre Trudeau, trouve arriérée cette démarche qui rappelle une époque pré démocratique. Selon lui, le dénominateur commun tant recherché par les États généraux se trouve chez les députés provinciaux et fédéraux (*Le Devoir*, 29 juin 1967), voyant ainsi dans la démarche une usurpation de pouvoir qui revient aux élus des deux ordres de gouvernement.

Nombre de personnes influentes prennent part à l'organisation des États généraux. Parmi les membres de la commission politique et constitutionnelle qui rédigent les documents préparatoires, on compte : M<sup>c</sup> Maurice Allard, le Père

---

<sup>24</sup> Pour plus de détails, voir la liste dans le compte rendu des Assises nationales, p. 360.

<sup>25</sup> Voir le 6<sup>e</sup> Cahier pour plus de précisions sur le débat qui entoure l'adoption ou la non-adoption des résolutions.

Richard Ares, le professeur François Albert Angers, Bernard Benoit, le doyen Philippe Garigue, Jean-Marc Léger, Solange Chaput-Rolland et le président des États généraux, Jacques-Yvan Morin. Au programme, plusieurs ateliers séparés en quatre grands secteurs: culturel, social, économique, politique, traversés par deux grands axes : la recherche des pouvoirs essentiels au Québec et les droits naturels des Canadiens français établis à l'extérieur du Québec.

Selon Martel, c'est Jacques-Yvan Morin qui insiste pour que les groupes francophones de l'extérieur du Québec participent aux États généraux et qu'aucune option politique ne soit mise de l'avant durant le forum (Martel, 1997, p. 149). Dans une entrevue avec Martel, il témoigne de la difficulté d'organiser un forum pour tous les Canadiens français. Certains voulaient un forum avant tout québécois. Par exemple, les membres du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) voulaient que l'événement se nomme les « États généraux du Québec ». Cette option refusée, ils ont quitté les assises préliminaires de façon précipitée (Morin, 1998, p. 27).

Toutefois, malgré une participation importante des collectivités francophones, la représentation proportionnelle ne leur a donné un peu moins de 20 % des délégations. Pour leur part, les francophones du Québec sont beaucoup plus visibles au sein des États généraux. C'est ce qui fera dire à plusieurs, dont Martel, que les États généraux ont échappé au contrôle des francophones hors Québec (1997, p. 150). Ils ne peuvent voter que sur les questions relevant des rapports entre

francophones, ou entre les francophones et les provinces ; toutes autres questions relatives directement au pouvoir de l'État québécois, ne sont pas de leur ressort<sup>26</sup>.

Le discours de François-Albert Angers, le 24 novembre 1967, après les allocutions officielles et le discours du président, donne le ton :

Si donc cette Assemblée a été convoquée sous le nom d'États généraux, et selon les modalités qui lui permettent d'utiliser ce nom, c'est qu'en l'an 1967, le peuple canadien-français en est toujours à réclamer son droit d'être consulté sur le régime politique sous lequel il doit vivre ; et que dorénavant il entend l'être (*Cahiers des États généraux*, 1967, p. 39-40).

L'accent est ainsi mis sur l'occasion de négocier d'une seule voix pour un régime politique qui reconnaît les Canadiens français.

### **3.3. Les résolutions**

En tout, 17 documents de travail ont été soumis aux délégués. La dernière résolution portant sur le droit à l'autodétermination du Canada français en tant que nation et du même souffle, affirmant le Québec comme le territoire national de cette nation, fit couler beaucoup d'encre et fut maintes fois commentée ; tellement qu'on en oublie le consensus entourant les 16 autres résolutions ayant été débattues. En fait, ladite résolution en est venue à incarner les États généraux. Les réactions qu'elle a suscitées pendant et après les États généraux servirent à alimenter la thèse de la rupture et de l'abandon du Québec.

---

<sup>26</sup> Ceci n'aide pas à faire diminuer les divergences.

La déclaration préliminaire originelle (voir ci-bas) telle que reproduite dans les *Cahiers des États généraux du Canada français* publié en 1968, convient de l'existence d'une nation pancanadienne, qui selon le droit international se prévaut de choisir ses orientations politiques. La proposition, appuyée presque à l'unanimité par les délégués du Québec (98 %), fut toutefois rejetée en majorité par les délégués de l'Ontario qui votent « non » à 55 % et oui à 35 % avec un taux d'abstention de 10 %. Les Acadiens et les délégués de l'Ouest étaient partagés. L'Acadie appuya la résolution à 52 % avec un pourcentage de « non » de 14 % et un pourcentage d'abstention de 34 %. L'Ouest, pour sa part, obtient des résultats différents selon les provinces. Au total, 30 % dirent « oui » à la résolution, 33 % dirent « non » et la

**Figure 1: Déclaration sur le droit d'autodétermination du Canada français**

## **Déclaration préliminaire sur le droit d'autodétermination**

**Les Etats généraux du Canada français, réunis en assemblée,**

### **AYANT CONVENU**

que les Canadiens-Français constituent un peuple de près de six millions d'âmes, possédant en propre une langue, une culture, des institutions, une histoire et un vouloir-vivre collectif,

que ce peuple, répandu par tout le Canada, est concentré avant tout dans le Québec,

que ce peuple dispose dans le Québec d'un territoire et d'un Etat dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité,

que la vie et l'épanouissement du peuple canadien-français s'appuient sur l'autorité politique, l'influence économique et le rayonnement culturel du Québec,

### **ET NOTÉ**

que la Charte des Nations unies exige "le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes" (article 1er, par. 2);

### **AFFIRMENT QUE**

- 1° Les Canadiens-Français constituent une nation.
- 2° Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation.
- 3° La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre.

proportion d'abstentions fut la plus forte avec un pourcentage de 37 % (voir tableau page suivante). On peut observer que le résultat du vote était partagé dans l'Ouest et que les délégués jouèrent la carte de la prudence. Il est surprenant de voir les forts taux d'abstention dans l'Ouest et en Acadie. Pourtant, la question avait été soumise à l'avance et débattue dans leurs collectivités respectives. Un des éléments qui pourrait expliquer cette statistique est le fait que la résolution ne pouvait être modifiée et donc ne satisfaisait pas tout à fait les Canadiens français hors Québec. Certains francophones se sont sentis exclus de cette démarche. À l'époque, les Canadiens français de l'extérieur du Québec n'ont plus les mêmes liens avec le Québec. L'appartenance à leur province et au pays est probablement plus forte qu'escomptée. En fait, la grande famille canadienne-française était constituée de communautés dont l'identité ne passait plus par le Québec comme foyer, mais par une appartenance provinciale et canadienne en construction. Le contexte néo-brunswickois de changement de l'époque, très similaire à ce qui se produisait au Québec dans le contexte de la Révolution tranquille, explique en partie cet appui à la résolution par une faible majorité de 52 % et un taux d'abstention de 34 %. La communauté acadienne, qui elle-même revendiquait une structure sociale et légale de promotion et de reconnaissance de son peuple, partageait avec le Québec, les mêmes aspirations.

Les débats qui ont précédé le vote sur la proposition, montrent que certains délégués de l'extérieur du Québec auraient été disposés à voter en sa faveur si la déclaration avait été légèrement modifiée. Entre autres, ils auraient voulu que celle-ci fasse mention des droits des Canadiens français. Un autre élément soulevé par certains participants, lors du débat sur la résolution est le fait que le Québec se

**Figure 2 : Le résultat du vote sur le droit à l'autodétermination du Canada français**

RÉSULTATS DU VOTE									
	OUI		NON		ABST.		TOTAL	OUI, avec nuances	
<b>QUÉBEC</b>									
Zone 1	65	98%	1	2%	0	0%	66	2	3%
Zone 2	37	100%	0	0%	0	0%	37	0	0%
Zone 3	130	97%	2	1%	2	2%	134	5	4%
Zone 4	59	97%	1	2%	1	1%	61	3	5%
Zone 5	45	100%	0	0%	0	0%	45	1	2%
Zone 6	49	94%	2	4%	1	2%	52	1	2%
Zone 7	89	100%	0	0%	0	0%	89	2	2%
Zone 8	35	100%	0	0%	0	0%	35	2	6%
Zone 9	23	100%	0	0%	0	0%	23	1	4%
Zone 10	163	98%	2	1%	2	1%	167	10	6%
Associations	88	92%	4	4%	4	4%	96	9	9%
<b>TOTAL</b>	<b>783</b>	<b>98%</b>	<b>12</b>	<b>1%</b>	<b>10</b>	<b>1%</b>	<b>805</b>	<b>36</b>	<b>4%</b>
<b>ONTARIO</b>	<b>58</b>	<b>35%</b>	<b>92</b>	<b>55%</b>	<b>16</b>	<b>10%</b>	<b>166</b>	<b>31</b>	<b>19%</b>
<b>ACADIE</b>	<b>36</b>	<b>52%</b>	<b>10</b>	<b>14%</b>	<b>23</b>	<b>34%</b>	<b>69</b>	<b>10</b>	<b>14%</b>
<b>QUEST</b>									
Manitoba	6	22%	1	4%	20	74%	27	0	0%
Saskatchewan	5	31%	10	63%	1	6%	16	4	25%
Alberta	4	18%	15	68%	3	14%	22	1	5%
Colombie	10	59%	1	6%	6	35%	17	3	18%
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>30%</b>	<b>27</b>	<b>33%</b>	<b>30</b>	<b>37%</b>	<b>82</b>	<b>8</b>	<b>10%</b>

Cette résolution est adoptée par les délégués du Québec.

présente comme « le » territoire national des Canadiens français. Ceci pose problème aux minorités qui de plus en plus, ont développé une appartenance provinciale et canadienne. Un délégué de l'Ontario a en ce sens suggéré cette modification : « le Québec constitue une partie du territoire national et le milieu fondamental de la nation canadienne-française » (*Cahiers des États généraux*, 1968, p. 44). Toutefois, selon François-Albert Angers, membre de la Commission à l'époque, cette déclaration a été longuement mûrie par la consultation de l'ensemble des constituantes du pays grâce à la Commission générale d'organisation. Selon Angers, la déclaration « n'affirme que l'existence et le droit de choisir » et ne porte pas sur « l'autodétermination du Québec » (*Cahiers des États généraux*, 1968, p. 49). Il renchérit avant le vote décisif et affirme : « [...] voter contre la résolution,

c'est nier l'existence de la nation canadienne-française » (*Ibid*). Malgré toutes ces précautions et ces avertissements, la résolution récolte un appui mitigé. Les votes sont grandement divisés, ce qui est quand même surprenant considérant que cette déclaration a été préparée en consultation avec tous les francophones et porte sur la proclamation de l'existence de la nation canadienne-française et non sur l'autodétermination du Québec<sup>27</sup>. Les interprétations subséquentes des États généraux viendront alimenter la confusion sur le sujet et nourriront par le fait même la thèse de la rupture.

Les exposés de base et les discours qui précèdent le vote sur la résolution établissent clairement que celle-ci traite de l'ensemble de la nation canadienne-française qui proclame son droit d'existence et son droit de décider pour elle-même. Ceux-ci se fondent sur la notion des deux peuples fondateurs où le Québec est désigné comme le territoire national de cette nation. Ce lieu est reconnu comme une assise où la mise en place d'institutions francophones et l'exercice d'un pouvoir « national » paraissent le plus plausibles<sup>28</sup>. En faisant cela, le Québec se donne un rôle dans cette francophonie, rôle qu'on lui a aussi attribué au fil du temps et qu'il a accepté de remplir. Ce rôle est pour certains maladroit ou même paternaliste. Dans la section « ayant convenu » de la déclaration, on peut lire : «Ce peuple dispose dans le Québec d'un territoire et d'un État dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité ». Or, l'affirmation démontre une certaine méconnaissance de l'existence d'identités différentes au sein de la nation canadienne-française. N'en

---

<sup>27</sup> Dans un article récent du journal *Le Devoir* portant sur les États généraux, il est écrit que « L'assemblée se divisa lorsque vint le moment de reconnaître le droit à l'autodétermination du Québec, «territoire national et milieu politique fondamental» de la nation canadienne-française » Ceci témoigne du glissement de sens qu'a pris la déclaration au fil des années (Christian Rioux, 20 novembre 2010).

<sup>28</sup> Déjà dans l'air du temps, la Commission Tremblay a désigné le Québec comme « le foyer national et le milieu politique fondamental du Canada français ».

demeure pas moins qu'on est loin de la rupture annoncée. En 1967, le Québec se veut dynamique et lié à cette francophonie canadienne-française.

D'autre part, la réaction défavorable des francophones de l'extérieur du Québec à l'égard de la résolution illustre que le rôle souhaité par le Québec ne lui est peut-être plus dévolu aussi naturellement qu'avant. Autrefois, les collectivités francophones se tournaient vers le Québec pour obtenir son soutien et son aide. On parlait de celui-ci comme d'une mère patrie dans les milieux hors Québec. Au cours des années 1960, le discours change. En fait, la transformation des identités et leur provincialisation vont profondément modifier la vision de leurs rapports avec le Québec. Si la proposition a tant fait réagir, c'est aussi que les provinces étaient ailleurs ; déjà elles se percevaient comme différentes et voulaient gérer elles-mêmes leur destin.

Dans un tout autre ordre d'idées, certains feront l'hypothèse que la déclaration n'était qu'un complot des néo-nationalistes québécois s'étant emparés des États généraux au bénéfice de leurs intérêts affirme Morin (1997). Le fondement de cette thèse émane des affirmations de certains néo-nationalistes justifiant la souveraineté en montrant l'irréalisme de la survivance francophone hors Québec (Denis, 1996)<sup>29</sup>. Elle vient aussi de l'expérience qu'ont vécue certains délégués de l'Ouest aux États généraux (Couture, 1997, 236). Néanmoins, associer ces quelques néo-nationalistes découragés de la cause francophone dans le reste du Canada avec

---

<sup>29</sup> Même si certains évoqueront un complot mûrement préparé, il n'y avait pas de volonté de rupture, explique Jacques-Yvan Morin. «Les délégués québécois votaient pour rapatrier tous les pouvoirs au Québec. Ils le faisaient spontanément, même s'ils n'étaient pas nécessairement indépendantistes. Ils votaient aussi pour que le français soit plus présent partout au Canada. Ce n'était pas très logique. Les États généraux ont été le témoin plus que la cause d'un éloignement inexorable lié à l'érosion du fait français, dans l'Ouest en particulier» (*Le Devoir* 20 novembre 2010).

l'ensemble des organisateurs des États généraux, c'est un grand pas à ne pas franchir comme le soulignera Gratien Allaire (1997). De plus, si c'était réellement le cas, il est difficile d'expliquer pourquoi les associations locales qui ont participé à la rédaction de la résolution l'ont accepté avant la tenue des États généraux.

### ***3.4. Les seize résolutions oubliées***

Ignorer d'analyser les 16 autres résolutions ne rend pas justice aux travaux des délégués et offre un tableau tronqué de même qu'un récit partiel des États généraux. Il y a tant d'ateliers, de discussions, de tentatives de rapprochement dont on se doit de tenir compte et qui sont occultés par le discours de la rupture. La résolution concernant l'autodétermination du Canada français a, à plusieurs reprises, fait l'objet de débats et d'interprétations que les commentateurs des États généraux omettent de discuter des autres thèmes débattus, mais qui se sont soldés en des résolutions votées à l'unanimité. Cependant, il ne nous est pas possible de revenir sur chacune des résolutions et des débats qui l'entourent. Nous allons nous en tenir aux tendances observées dans les résolutions et aux principes énoncés qui nous paraissent récurrents.

Les thèmes abordés lors des États généraux sont très diversifiés. Il est question de l'enseignement et de la recherche, de la législation sur le travail, de la législation financière et commerciale, du statut de la langue française, du peuplement et de l'immigration, de la politique fiscale, de l'intégrité du territoire québécois, de la radio et de la radiodiffusion, de la sécurité sociale et de la santé, du développement économique, des pouvoirs indéfiniment extensibles, des relations entre Canadiens français, de la famille et de la politique familiale, de la politique

agricole, des relations internationales et des banques et de la monnaie. Chaque thème a été traité en atelier et a fait l'objet d'une résolution.

Un lien commun à toutes les résolutions ; on réitère à chaque fois le rôle du Québec dans ses relations avec les Canadiens français. De plus, on introduit fréquemment dans les résolutions la notion de réciprocité entre les minorités francophones et la minorité anglophone du Québec à savoir que les Canadiens français à l'extérieur du Québec doivent avoir les mêmes droits que les anglophones du Québec. On fait aussi souvent appel au soutien du Québec. De la part des délégués québécois, c'est un rapatriement des pouvoirs qui est demandé et dans certains cas une réaffirmation de certains champs de compétences.

Lors des discussions entourant le statut de la langue française, il est convenu à l'unanimité que l'aide du Québec et les échanges soient intensifiés spécialement dans le domaine culturel pour favoriser le rayonnement de la culture française (*L'Action nationale*, 1968, p. 59). Une autre séance nous paraît incontournable : celle sur les relations entre les Canadiens français. La définition de Canadien français inclut à la fois les personnes inscrites au recensement comme étant d'origine ethnique française ou les personnes qui ont déclaré le français comme langue maternelle. Selon le document « le problème des relations » entre Canadiens français se pose sur trois plans : le plan communautaire national, le plan fédéral et le plan provincial. Sur le plan communautaire, les membres de la Commission expliquent d'abord qu'il faut mieux comprendre le sentiment d'appartenance qui anime la communauté nationale, pour ensuite se questionner sur les relations entre les différents groupes de Canadiens français. Par exemple : « Les Canadiens

français de notre province ont-il en général conscience d'appartenir à une même nation ? ...se sentent-ils solidaires du destin de leur communauté nationale, et cela d'un bout à l'autre du pays, ou leur solidarité a-t-elle des frontières provinciales » (1967, p. 65).

Sur le plan des relations entre le gouvernement fédéral et les Canadiens français, les Canadiens français s'interrogent : «Le gouvernement fédéral s'est-il acquitté avec satisfaction de son devoir, imposé par l'article 133 de la Constitution, d'accorder un égal traitement au français dans ses organismes et ses services dans chacune des provinces ? » (1967, p. 66). Ils se demandent aussi si l'idée d'une déclaration constitutionnelle garantissant les droits linguistiques et scolaires des Canadiens français établis à l'extérieur du Québec ne serait pas appropriée. Sur le plan provincial, les enjeux sont de deux ordres : celui des relations des francophones entre chacune de leur province respective et le gouvernement du Québec. Parmi les questions posées, « Quelles relations les Canadiens français de votre province entretiennent-ils avec leur gouvernement provincial ? » (1967, p. 66). « La majorité des citoyens dans votre province est-elle prête à reconnaître le français comme langue officielle : au niveau gouvernemental et dans les écoles ? » « Jusqu'où les Canadiens français des autres provinces sont-ils prêts à appuyer le Québec dans sa recherche d'une plus grande indépendance ? » (1967, p. 66). Dans le même sens, est-ce que le Québec a suffisamment aidé les Canadiens français ? Et enfin, la dernière question porte sur la représentation du rôle du Québec : «On dit souvent que « le Québec est l'État national des Canadiens français »». Les Canadiens français vivant hors du Québec acceptent-ils cette définition et ce rôle pour le Québec ?

Les résultats des débats sont surprenants. D'abord à la question « les Canadiens français de votre province ont-ils en général conscience d'appartenir à une même nation ? » les délégués du Québec ont répondu oui à 78 % tandis que les délégués hors Québec ont répondu par l'affirmative à seulement 50 %. Ce faible taux s'explique mal. À une autre question à savoir si les Canadiens se sentent solidaires du destin de leur communauté nationale, les délégués du Québec ont répondu oui à 35 % et ceux hors Québec à 50 %. Dans l'ensemble, les délégués du Québec et ceux de l'extérieur du Québec jugent presque à l'unanimité leurs relations trop peu fréquentes. Ils jugent très majoritairement que les institutions mises en place (le Conseil de la vie française et ACELF, l'Association canadienne d'Éducation de langue française) pourraient faire davantage à ce sujet. Près de 99 % des délégués du Québec et des autres provinces ont répondu que le gouvernement fédéral ne s'était pas acquitté de son devoir d'accorder un égal traitement au français dans ses organismes et ses services. Sur ce point, tous sont d'accord.

À la question : « Les Canadiens français de votre province forment-ils un groupe uni, sincèrement attaché au français et désireux de le conserver dans leur province ? » En comptant trois abstentions chez chacun des deux groupes (Canadiens français du Québec et ceux des autres provinces) seulement 56 % des délégués du Québec ont répondu par l'affirmative comparativement à 78 % pour les Canadiens français des autres provinces. À la question : « les Canadiens français des autres provinces sont-ils prêts à appuyer le Québec dans sa recherche d'une plus grande indépendance, la majorité des délégués se sont inscrits comme indécis (73 % des réponses). À la question : « On dit souvent que le Québec est l'État national des Canadiens français. Les Canadiens Français vivant hors du Québec acceptent-ils

cette définition et ce rôle du Québec ? », les réponses ont été les suivantes : 6 oui, 22 non et 2 indécis. Seulement 20 % de ces délégués acceptaient cette affirmation, ce qui explique probablement le peu de soutien obtenu pour la résolution sur le droit à l'autodétermination.

Les résolutions préliminaires adoptées lors des ateliers se divisent selon les deux principaux groupes. Pour les francophones du Québec, il est proposé « d'augmenter et d'institutionnaliser les échanges entre les divers groupes qui forment cette communauté nationale » et que « le gouvernement du Québec conscient de ses responsabilités et n'ayant pas actuellement les moyens constitutionnels pour s'en acquitter, prenne tous les moyens pour assumer pleinement son rôle vis-à-vis la nation canadienne-française » (*L'Action nationale*, 1968, p. 63). Lorsque ces deux résolutions ont été votées par l'ensemble des délégués, elles ont reçu l'appui de 96 % des délégués du Québec, 93 % de l'Ontario, 91 % de l'Acadie et 74 % de l'Ouest. Il est à noter que les délégués de l'Ouest étaient divisés puisque la Saskatchewan appuyait la résolution à 100 % tandis que le Manitoba l'appuyait à 33 % avec un taux d'abstention élevé de 67 %.

### ***3.5. Analyse des résultats des États généraux***

S'il y avait quelques observations à émettre concernant les résultats ci-haut, la première serait que les francophones hors Québec acceptent difficilement le nouveau contexte où le Québec revendique davantage de pouvoirs et d'autonomie. Pour les organisateurs, les États généraux visent à faire consensus et à proclamer l'existence de la nation canadienne-française, à faire front commun devant la

montée d'un nationalisme canadien-anglais qui risquait de faire perdre toute chance aux francophones de se développer en tant que nation. Les débats reflètent un souci démocratique réel ou tous peuvent exprimer leur point de vue. Ce qui n'était pas planifié par les organisateurs, c'est que le consensus ne serait pas au rendez-vous. Ce que l'histoire retient des États généraux du Canada français, ce sont les divergences d'opinions, particulièrement en ce qui a trait au rôle du Québec dans la défense du français. Il existe plusieurs façons d'envisager la nation, et le rôle du Québec n'est certainement pas clairement établi par l'ensemble des participants. Le contexte dans lequel se sont tenus les débats permet d'expliquer cette dissension. Il y a ici un parallèle à faire avec la Commission Laurendeau-Dunton dont les recommandations semblent être arrivées trop tard. Les États généraux sont eux aussi déphasés et dépassés. Non par leur organisation particulièrement rigoureuse et démocratique, mais par leur prémisse, à savoir que la nation canadienne-française formait un tout uni. Le facteur de la différence a été sous-estimé par les organisateurs tandis que la représentation proportionnelle, bien que démocratique en apparence, rendait marginale la participation des francophones hors Québec, confinés à ne voter que sur les questions qui les concernaient directement<sup>30</sup>.

Lors des assises de 1969, à la suite des assises de 1967, les organisateurs semblent avoir pris conscience de la différence existant entre les collectivités. À la séance d'ouverture, le président des États généraux, Jacques-Yvan Morin, souligne à grands traits que les conditions sont bien différentes entre les groupes (Est, Ouest, Franco-ontariens) et qu'en conséquence les solutions peuvent aussi être différentes.

---

<sup>30</sup> En ce qui a trait au choix du nombre de délégués, l'insertion de la notion relevant de l'équité plutôt que d'un simple calcul proportionnel, qui renvoie à l'équivalence, aurait été souhaitable à notre avis de même qu'une participation plus ouverte concernant les questions relevant des francophones du Québec et de l'extérieur du Québec.

Néanmoins, il observe que tous doivent travailler à trouver leurs propres solutions : « Il est essentiel que nous acceptions au départ que nos options ne soient pas toujours les mêmes et que nous ne perdions point de temps à tenter de nous imposer les uns aux autres des solutions qui conviennent à une situation et pas à l'autre » (*L'Action nationale*, 1969). Il est clair que le président tente de calmer le jeu dans un début de Congrès qui risque d'être tendu si on se fie aux tractations des groupes avant le Congrès, à la non-participation de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), un joueur important à l'époque, et à l'éclatement récent de l'Ordre de Jacques Cartier. En fait, ce sont deux visions du Canada français qui s'affrontent comme le soulignera Gratien Allaire (2004). Quatre observations se doivent d'être énoncées pour mieux comprendre les dissonances.

### 3.5.1. *Les francophonies*

Les délégués présents aux congrès viennent de milieux très différents. Leur provenance géographique concorde avec des milieux de vie francophone plus ou moins homogènes et un contexte de droits linguistiques qui diffère. Ils viennent aussi d'organisations dont le mandat peut varier : domaine académique, cercles de fermières, syndicats, clergé. Cette diversité rend plus difficile un vote unanime lors de l'adoption d'une résolution et les notes sur les débats en témoignent. Comme l'affirme Michel Pelletier en ouverture de séance : « Les États généraux siègent en un temps où les Canadiens français sentent que le moment historique des grandes décisions approche. Dans ce climat de fièvre, des mouvements et des groupes de pensée s'affrontent, des sensibilités risquent de se durcir de plus en plus » (*L'Action nationale*, 1968, p. 32). Les organisateurs sont bien conscients de ces divergences et

c'est dans un ultime effort de ralliement des Canadiens français que se tiendront les assises de 1969. Les organisateurs veulent rallier l'ensemble des acteurs de la société civile vers un projet commun, mais un fait l'en empêchera soit le poids démographique du Québec qui s'accroît. Il constituait au Québec 53 % des Canadiens français en Amérique du Nord au début du siècle et passe à 83 % selon le recensement de 1961. De plus, sa constitution en tant qu'État lui donne des outils et des pouvoirs dont ne pourront se prévaloir les autres francophones, mis à part en partie le Nouveau-Brunswick. Il a donc la marge de manœuvre nécessaire pour opérer les changements.

Les résolutions mises de l'avant lors des États généraux reflètent cette situation d'un Québec majoritaire au sein du Canada français et porte essentiellement sur le Québec. Ceci irrite passablement certains francophones de l'extérieur du Québec qui y voient là une prise de contrôle du contenu et des enjeux de l'événement. Du côté du Québec, il y a division. D'une part, il y a la vieille garde qui négocie pour que les relations entre francophones soient préservées à l'image d'une nation canadienne-française basée sur la notion de deux peuples fondateurs bien présents et comprenant le Québec. D'autre part, le mouvement néo-nationaliste incarné par la Société St-Jean Baptiste de Montréal (et non la Fédération des Sociétés St-Jean Baptiste beaucoup plus modérée) préconise que chacun trace son propre chemin, le Québec étant le seul lieu où le français pourra survivre selon plusieurs. Les tensions sont réelles. Dans un article publié dans le journal *Le Devoir*, datant du 15 avril 1967, Claude Ryan, alors directeur, fait observer que le danger inhérent aux États généraux est de montrer au reste du pays, « le spectacle d'une société divisée contre elle-même et que ces divisions ne servent de prétexte à un

raidissement du Canada anglais »<sup>31</sup>. Jacques-Yvan Morin est aussi très conscient de ce risque. Lors des assises de 1969, à la séance d'ouverture, Morin déclare : « La première session des États généraux [1967] est abrogée au milieu des passions de l'heure, l'opinion publique juge l'initiative ; certains l'approuvent ; d'autres la condamnent ». Il poursuit en précisant que les États généraux doivent servir « à faire le bilan de notre situation collective et tenter de définir les grandes lignes de notre avenir socio-économique, politique et constitutionnel » (*L'Action nationale*, 1969, p. 15). Il note ensuite la difficulté à établir un forum où les voix ne sont pas toujours « concordantes » et tente d'expliquer ces différences d'opinions causées par des conditions de vie considérablement différentes d'une région à l'autre. Bref, l'harmonie « d'apparence » tant souhaitée par les organisateurs semble inatteignable. Il va sans dire que le défi était grand. Les États généraux comprennent des délégués dont la provenance varie : milieux politique et syndical, société civile, associations catholiques, institutions universitaires et d'enseignement en plus de différentes options politiques.

### 3.5.2. *L'adaptabilité des institutions*

Dans un contexte de changement social important, les associations canadiennes-françaises ne sont pas toutes en mesure de se renouveler et de modifier leur discours. Ce qui fait en sorte que certains ne se reconnaissent plus dans le paradigme de la survivance et sont tentés par l'approche des Sociétés St-Jean Baptiste. Les membres des communautés francophones à l'extérieur du Québec, de même que ceux des régions au Québec ont moins de difficultés à continuer à

---

<sup>31</sup> Ryan craignait que la division ne justifie le statu quo et contrevienne à tout changement constitutionnel éventuel. Car les débats liés à l'avenir du Canada français, les prises de position politique, s'inscrivent dans le processus de réforme constitutionnelle.

adhérer au discours traditionnel. À ce sujet, Martel note que le Conseil de la vie française continue à amasser des fonds dans les milieux ruraux québécois plus que dans les villes à partir des années 1950, montrant ainsi les changements idéologiques qui s'opèrent en milieu urbain. Bref, le discours ne colle plus et le fait que le Conseil de la vie française n'a pas modifié son organisation est symptomatique d'une organisation qui se sclérose<sup>32</sup>. Tous ces facteurs vont accentuer les différences entre le Québec et les communautés en milieu minoritaire. De plus, signe que le Conseil perd en importance, nous affirme Allaire (1994), c'est la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste qui convoque les États généraux. L'idéologie canadienne-française ne coïncide plus avec le contexte sociopolitique de l'époque marquée par une autonomisation du rôle des états provinciaux.

### 3.5.3. *Mémoire sélective et résolutions oubliées*

Les résultats des États généraux furent interprétés différemment au Québec et dans la francophonie hors Québec. Pour les uns, le Québec jadis « foyer de la francophonie » n'est plus : le Québec a tourné le dos aux minorités francophones du Canada. C'est sur cette note fortement émotive que les participants des communautés francophones repartiront dans leur province respective. Le Québec étant trop occupé dans cette période de tumulte et de changements profonds, les États généraux du Canada français ne figurent pas dans la mémoire collective de la population québécoise. Pour les communautés francophones, cet événement vient confirmer le doute qu'elles avaient envers la loyauté de la mère patrie à la cause. C'est l'idée de la rupture qui s'échafaudera alors après les États généraux. Le

---

<sup>32</sup> Allaire avance le manque de renouvellement des membres, plusieurs sont de la vieille garde et la proportion de Québécois dans ces organisations est faible (1994, p. 113).

Québec n'a pas été marqué par cet événement d'une ampleur pourtant imposante. Pour celui-ci, il signe plutôt la fin d'une époque, ou le début d'une nouvelle, où il prend en main son avenir. Les années 1960 furent des années de changements importants au Québec. L'Église catholique qui jadis constituait le ciment de la société canadienne-française s'effrite doucement après la Deuxième Guerre mondiale. La prise de conscience du pouvoir de l'État québécois et la montée de la société civile révèle aux Québécois la force de l'instrument étatique. Ce vent de changement et le tumulte de la montée du mouvement nationaliste expliquent en partie ce manque de mémoire qu'ont les Québécois envers un exercice démocratique sans pareil au sein du Canada français et qui, jusqu'à ce jour, n'a pu se reproduire (voir Couture, 1997).

Un autre élément important à souligner : le glissement de sens qui surviendra après les États généraux, et qui participe à l'idée de rupture, concernant la fameuse résolution portant sur l'autodétermination du Canada français. Dans les écrits subséquents, de nombreux auteurs parleront de la résolution sur l'autodétermination du Québec (Nadeau, 2007 ; Laniel et Létourneau 2009 ; Langlois, 1999 ; Sarra-Bournet, Bouchard, 1997 ; Dickson, 2000 ; Allaire, 2011<sup>33</sup>). Bref, la résolution sur l'autodétermination du Canada français est devenue celle sur l'autodétermination du Québec. Cette confusion montre en partie à quel point le discours de la rupture a été efficace à blâmer le mouvement nationaliste québécois dans cette transformation identitaire du Canada français. Dès lors, dans le discours de la rupture, ce nationalisme « égoïste » abandonne les minorités pour se replier sur lui-même. Pourtant, les communautés avaient déjà développé leur identité propre dès le

---

<sup>33</sup> Même Gratien Allaire, critique face au récit de la rupture, commettra un lapsus.

Congrès de 1912 et l'Acadie vivait sa propre révolution tranquille tandis que les Franco-Américains revendiquent leur américanité (appartenance aux États-Unis) dès 1938 (Laliberté, 1938, p.263). Il est à croire que le discours de la rupture permet de déculpabiliser les minorités qui transfèrent la responsabilité au Québec tout en justifiant de se tourner vers un gouvernement fédéral qui jusqu'à présent avait été peu réceptif à leurs demandes. On peut se demander si les communautés n'ont pas montré une certaine forme de désolidarisation à l'endroit du Québec. À partir des États généraux du Canada français, les aspirations du Québec seront perçues comme étant en opposition avec celles des communautés francophones.

#### 3.5.4. Deux interprétations du Canada français

Les États généraux sont aussi le lieu de confrontation entre deux interprétations du Canada français. D'un côté, l'interprétation traditionnelle dont Lionel Groulx et surtout François-Albert Angers<sup>34</sup> étaient des portes-étendards visibles et de l'autre, celle des néonationalistes et des historiens de l'« École de Montréal » qui cherchaient à donner une image moderne du Québec en se coupant avec l'idéologie du Canada français. Entre ces deux visions, un large spectre de possibles sur lequel le Québec se positionnera suite aux États généraux du Canada français. L'erreur faite par les commentateurs de cette époque est de séparer ces deux visions et de les voir de façon monolithique. Il est vrai que certains néonationalistes ont utilisé l'exemple des francophones hors Québec pour mousser la cause souverainiste en alléguant que l'assimilation de ceux-ci était la preuve que le

---

<sup>34</sup> Dans son livre « *Faire de l'histoire au Québec* », Ronald Rudin note l'existence de deux camps concernant l'interprétation de l'histoire du Canada français. Selon Rudin, pour Angers (1961) les professeurs devaient tous inciter à « un culte de la nation canadienne-française » (Rudin, 1998, p.139). Brunet, appartenant à l'École de Montréal, farouche opposant de Groulx et d'Angers, attaquait ouvertement leur position.

français ne pouvait hors des frontières québécoises ; d'où l'expression « hors du Québec point de salut ». Ils ont adopté une position de différenciation et de rupture envers ces communautés francophones qu'ils voyaient comme des reliquats d'un passé misérable à évacuer de l'histoire du Québec ; désirant par le fait même se distancier d'une Église autoritaire et d'une élite qui ne les représentait plus. Bref, ils désiraient briser définitivement l'image trop figée du Canada français traditionnel et dominé par le clergé.

D'un autre côté, les tenants de la vision canadienne-française traditionnelle n'ont pas compris le mouvement qui se déployait devant eux. Ils n'ont pas saisi l'ampleur de la réforme qui s'opérait au Québec et qui devenait nécessaire pour instaurer les assises d'une société de langue française. Chez les communautés francophones, plutôt que de se solidariser dans la différence, ils ont préféré se tourner vers le gouvernement fédéral dont les moyens financiers étaient toutefois beaucoup supérieurs à ceux du Québec<sup>35</sup>.

Et entre ces deux positions typées, il existe plusieurs positions mitoyennes. Quand même plus de 50 % des Acadiens appuie un État québécois fort, 35 % des Franco-Ontariens, 100 % des Franco-Colombiens et ceci sans parler des nombreuses autres questions débattues lors des États généraux et des résolutions votées à l'unanimité. Dans le spectre de l'interprétation du Canada français, plusieurs néonationalistes cherchent à maintenir les ponts avec les communautés francophones minoritaires, tout comme la plupart des nationalistes fédéraux dont Claude Ryan et Albert Angers. Des gens comme Jacques-Yvan Morin chercheront à

---

<sup>35</sup> Nous allons toutefois quelque peu nuancer cette position dans le chapitre suivant en montrant que les francophones de l'extérieur du Québec chercheront à établir de nouveaux ponts au milieu des années 1970.

inclure les francophones minoritaires au débat et prendront leur défense lors de la mise en place et de l'organisation des États généraux devant des gens du RIN plus radicaux et plus motivée à couper avec la vieille garde. D'autre part, les éléments plus traditionalistes des États généraux incarnés par le Conseil de la vie française et le mouvement clérical sont d'ailleurs bien réels et ils monopolisent souvent l'avant-scène. Comme le notent Allaire et Martel, le manque de renouvellement des organismes centraux du Canada français et leur propension à défendre l'establishment a sûrement une part de responsabilité.

#### **4. Conclusion**

Les grandes rencontres entre francophones du pays ont débuté dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et se sont poursuivies jusqu'aux années 1960, encadrées et dynamisées par le mouvement clérico-nationaliste. Les rapports seront ponctués de mesures d'aide directe aux collectivités minoritaires : collectes de fonds, pressions politiques, pressions cléricales et transferts de ressources humaines, surtout en période de crise. L'étude des Congrès montre que les communautés se voyaient comme distinctes et que même au début du XX<sup>e</sup> siècle certaines divergences teintaient les rapports avec la « mère patrie ». Des tensions ont toujours existé en concomitance avec le sentiment d'appartenir à une même communauté d'histoire et de culture. Cette identité commune, bien que fondée, a été moussée et portée à bout bras par le mouvement clérico-nationaliste. Elle s'effacera graduellement à mesure que le clergé perdra son pouvoir central et que l'État remplacera les institutions jusqu'alors gouvernées par l'Église. Toutefois, cette identité commune que l'on

nomme canadienne-française, restera toujours présente au fond de cette mémoire collective, comme l'on verra dans les prochains chapitres.

Les États généraux constituent sans contredit une étape charnière dans les rapports entre le Québec et les collectivités francophones. Comme lors de chacune des grandes rencontres francophones, les États généraux ont appartenu à un contexte bien précis qui déterminera la marche des événements. Les années 1960 seront des années de changements importants d'abord démographiquement, puis idéologiquement, socialement et économiquement. Le discours de la rupture, en faisant fi du contexte, ne permet pas de bien saisir comment ces transformations s'inscrivent dans leur durée et comment elles font plutôt partie d'une évolution. Trop de commentaires ont mis l'accent sur la rupture quand il faut voir dans les États généraux un grand rassemblement démocratique, centré sur une forte participation de la société civile en dehors du réseau des élites traditionnelles et ayant comme but premier de créer une unité et une solidarité sur le destin collectif du Canada français. Les préoccupations spécifiques de ces congrès demeurent semblables aux autres rassemblements francophones bien que la question constitutionnelle y ait pris une importance particulière. C'est donc un événement propre à son époque, issu de la Révolution tranquille et de tout ce que cela implique : sécularisation, affirmation du nationalisme canadien et québécois, montée des régionalismes, accroissement du rôle de l'État, etc. La plupart des auteurs ayant traité de la question ont trop mis l'accent sur le nationalisme québécois comme seul facteur explicatif au résultat des États généraux. De plus, ce qu'ils ne disent pas c'est que déjà, avant les États généraux, le sentiment d'appartenance à la nation canadienne-française s'effritait particulièrement à

l'extérieur du Québec dans les provinces où les francophones sont minoritaires. L'identité canadienne-française n'est plus la seule identité revendiquée. Déjà, les Acadiens ne se disent pas Canadiens français depuis 1880<sup>36</sup> de même que les Franco-Américains à partir des années 1930. En fait, ce n'est pas seulement le Québec qui change, mais toutes les collectivités francophones. Leurs identités se transforment et il n'est pas certain qu'eux-mêmes en aient pleinement conscience.

Il n'en reste pas moins que si ce chapitre vient nuancer la thèse de la rupture, il ne cherche pas à nier l'existence d'un sentiment de désarroi chez les francophones minoritaires à la suite des États généraux. L'idée de rupture existe toujours dans l'imaginaire collectif des communautés. Comme nous le verrons au prochain chapitre, cette représentation influence le cours des événements et la mise en place des politiques publiques liées aux rapports avec les collectivités francophones. Parallèlement, l'idée de solidarité derrière ces grands rassemblements se poursuivra sous une autre forme et dans un contexte étatique différent. Les relations entre collectivités francophones en Amérique survivront aux États généraux, montrant que dans les faits la notion de rupture doit être fortement nuancée.

---

<sup>36</sup> Par exemple, faute de trouver un autre nom, ils ont fini par accepter la terminologie « États généraux du Canada français » pour nommer la rencontre de 1967.

## CHAPITRE IV

### Les institutions au cœur des rapports entre le Québec et les collectivités francophones

« Je constate une fois de plus que les opinions rapides sont rarement justes, et que les hommes les plus raisonnables ne peuvent s'empêcher d'en émettre à l'occasion. »

André Laurendeau, 1964<sup>1</sup>

Avant les années 1960, la majorité des rapports entre les francophones hors Québec passe par les réseaux de l'Église catholique et ses nombreuses institutions. Puis au cours des années 1960 s'opère un changement ; dès lors que les réseaux traditionnels de l'Église s'effacent, ceux-ci transiteront progressivement par l'État québécois comme vecteur et facilitateur (A. Martel, 1995 ; Harvey, 1997). La continuité des rapports, par leur transformation, est une réalité méconnue qui a été occultée par le discours prédominant de la rupture opérée lors des États généraux du Canada français à la fin des années 1960. Ce discours postule que la redéfinition identitaire du Québec en fonction de son territoire et la montée du nationalisme auraient provoqué une scission importante entre le Québec et les minorités francophones du pays. Dès lors, selon ses tenants, le Québec aurait abandonné les communautés francophones du Canada. Cette approche, en plus de faire fi du contexte particulier de la mise en place des États-providence fédéral et provinciaux et de la chute du pouvoir de l'Église catholique canadienne-française dans tout le pays, omet de reconnaître

---

<sup>1</sup> Lors de la séance régionale de la Commission Laurendeau-Dunton, à Vancouver.

les préoccupations des gouvernements québécois et les entreprises de mutualité constantes qui se poursuivent après les années 1960. Comment s'organisent les rapports entre les francophones hors Québec et le Québec à travers l'État québécois ? Quelles formes prennent-ils ? Comment évoluent-ils et quel est le discours qui les fonde ?

Le présent chapitre étudie les initiatives et les institutions-clés mises en place par l'État québécois dès les années 1960 pour promouvoir les liens entre francophonies et assurer ce qu'il appelle « le rayonnement du français ». Bien avant la mise en place d'un État-providence québécois, diverses institutions de la société civile rassemblent les francophones autour d'enjeux communs. À cette époque, la province de Québec contribue monétairement à ces institutions et à leurs rassemblements sans en assumer directement l'organisation. La mise en place de l'État-providence fait passer les rapports majoritairement sous l'égide du clergé, à la sphère étatique. Désormais, l'État est un joueur important dans l'orientation et la structuration de ces rapports. Nous verrons comment celui-ci instaure des politiques et des programmes d'aide, et crée des institutions pour dynamiser et multiplier les liens entre organisations et sociétés civiles. Le discours qui appuie l'établissement de ses institutions et des politiques visant les francophones hors Québec propose l'idée d'une appartenance commune entre francophones qui se base sur le partage d'une histoire et d'une culture canadienne-française, puis francophone.

Par ailleurs, l'analyse nous permettra de voir que les raisons qui motivent l'État québécois à poursuivre ces rapports vont au-delà de la simple logique instrumentaliste. Bien que ces liens avec les francophones hors Québec puissent servir le Québec, les réduire

à de simples instruments d'une politique extérieure serait une erreur. Il y a une part de psyché<sup>2</sup> dans l'établissement de ces liens, une part d'émotion qui les rend à la fois forts et fragiles par les sentiments qu'ils suscitent ; forts, car ce sentiment d'appartenance et de mémoire sert de liant, mais aussi fragiles, car ces sentiments peuvent aussi servir à alimenter la thèse de la rupture et, par le fait même, le ressentiment des collectivités francophones. Car les rapports sont sensibles et l'on toujours été comme nous avons pu l'observer en lisant les comptes rendus des congrès de la langue française depuis 1912 (voir chapitre 3). Bref, l'analyse servira à montrer l'importance de la relation entre la continuité et le changement dans les rapports entre les francophones du Québec et du reste du Canada, tant sur le plan organisationnel que sur celui des représentations.

L'objectif de ce chapitre sera, en premier lieu, de comprendre le positionnement du Québec à l'endroit des collectivités francophones dans un contexte où se structurent les États-providence provinciaux. En effet, les relations interfrancophonies seront particulièrement marquées par cette nouvelle donne qui fait en sorte que le contexte n'est plus du tout celui d'une relation entre le château fort et les postes éloignés. Plusieurs des institutions de la francophonie canadienne se laïcisent tandis qu'on voit aux États-Unis carrément naître de nouvelles institutions qui remettent en question l'ancien ordre établi franco-américain fondé sur le clergé. Notre étude s'attardera particulièrement aux institutions mises en place par l'État québécois en vue de maintenir les liens et d'exprimer, selon le discours de ce dernier, la solidarité envers les francophones de l'extérieur du Québec.

---

<sup>2</sup> Difficile d'identifier clairement le je-ne-sais-quoi à la base du sentiment d'appartenance partagé par les francophones en Amérique du Nord, mais il se rapproche certainement de ce liant qui émane du concept d'intention vitale du Canada français défendu par Meunier et Thériault (2008).

Trois institutions examinées, le Service du Canada français d'outre-frontières, le Secrétariat permanent des peuples francophones et le Centre de la francophonie des Amériques. À la toute fin, nous ferons un parallèle entre ces deux dernières institutions. L'étude de ces institutions et des initiatives québécoises en matière de francophonie nord-américaine permet de jeter un nouvel éclairage sur les relations interfrancophonies, de comprendre la nature du positionnement de l'État Québécois et les représentations sur lesquelles elles prennent appui. Ces institutions en tant que structures révèlent une nouvelle façon de concevoir le Québec dans cet ensemble plus vaste qu'est la francophonie en Amérique.

**Tableau 2 : Principales institutions du gouvernement du Québec qui ont œuvré en relations interfrancophonies incluant les ministères**

<p><b>Ministère de la Culture</b> (1961) (porte-parole et foyer de la nation canadienne-française)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département du Canada français d'outre-frontières</b> (1963-1975)</li> </ul> <p><b>Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec</b> (1975-1983)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Direction des affaires de la francophonie hors Québec</b></li> </ul> <p><b>Comité des Rencontres francophones</b> (retour aux sources, 1978-1982)</p> <p><b>Secrétariat permanent des peuples francophones</b> (1981-1992)</p> <p><b>Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes</b> (1983- ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Direction de la francophonie canadienne</b></li> </ul> <p><b>Centre de la francophonie des Amériques</b> (2008-...)</p>
--

## **1. La construction des États-providence et la continuité des rapports interfrancophonies**

L'institutionnalisation des rapports entre le Québec et les collectivités francophones commence réellement avec le gouvernement libéral de Jean Lesage. Il faut se souvenir que le gouvernement du Québec soutenait financièrement les congrès et les rassemblements francophones dès 1918 et ce, de façon substantielle pour l'époque. En 1918, Sir Lomer Gouin fait voter par la Législature du Québec un montant de 10 000\$ pour le Congrès ce qui représente un tiers du budget total (Congrès de la langue française, 1918, p. 676-677). Les premiers ministres de l'époque donnaient aussi un appui officiel, comme en témoigne une lettre du premier ministre Maurice Duplessis lors d'un congrès de 1950. « La survivance française en Amérique est un fidèle et légitime témoignage de gratitude au passé et en même temps qu'une indispensable garantie de progrès et de prospérité durables [...] Le gouvernement de la province de Québec considère que c'est un agréable devoir de coopérer cordialement à la survivance française en Amérique » (Comité de la Survivance, 1950, p. 2). Bien qu'il n'existe pas encore une politique gouvernementale formelle encadrant les relations entre le Québec et les francophones à l'extérieur de son territoire dans les années 1960, le gouvernement du Québec se donnait une responsabilité accrue de soutien aux francophones hors Québec et intervenait pour donner son appui aux collectivités en temps de crise<sup>3</sup>.

Les changements qui s'opèrent au sein de la société québécoise dès les années 1950 deviennent de plus en plus apparents au fur et à mesure que progressent les années 1960 dans un contexte en profond changement. Les États généraux de 1967 et de 1969 avaient

---

<sup>3</sup> La crise scolaire en Ontario au début du siècle en est un exemple.

été perçus, par certains francophones du Canada, comme une gifle au visage, particulièrement par l'ancienne génération qui avait connu une tout autre organisation sociale et politique du Canada français (Beauregard, 1998). De retour dans leur communauté, les francophones de l'extérieur du Québec prennent conscience des transformations qui ont cours au sein de leur propre province et de leur gouvernement respectif. Cette prise de conscience mène à la réaffirmation d'identités provinciales, à de nouvelles revendications et, surtout, à de nouveaux rapports avec le Québec. Au début des années 1970, le mouvement des francophones au Canada s'organise et se regroupe pour faire front commun tandis qu'aux États-Unis cette fédération existe déjà.

Mais revenons un peu en arrière. Le Québec des années 1960 est en pleine effervescence, et le gouvernement de la province est en voie de se transformer en État québécois, approfondissant ses interventions dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus tels que l'éducation, la santé et la culture. De nouveaux ministères sont créés pour permettre le passage des responsabilités des institutions religieuses vers l'État. De même, les rapports entre francophonies, auparavant orchestrés par le clergé, se structurent autour de l'État québécois qui affirme son rôle de foyer de la langue française. L'État est vu comme l'instrument pour faire avancer la cause canadienne-française. Par exemple, à cette époque en 1962 Laurendeau parle de l'importance d'établir un État « plus fort et plus français » (Laurendeau, 1990). C'est également ce que souhaitent à cette époque les francophones de l'extérieur du Québec, selon Louder et Waddell (1983, p. 8) mais sans que cela nuise aux groupes minoritaires. Par exemple, l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) évoque dans un mémoire déposé aux États généraux du

Canada français de 1967 l'interdépendance des relations : « Nous rappelons que si les minorités ont besoin du Québec, le Québec doit regarder les minorités comme le prolongement naturel de la nation canadienne-française à l'extérieur du Québec et de zones-tampons pour la survie et l'épanouissement du Canada français » (AFEO cité par Martel, 1997, p. 151).

Les acteurs du Québec « moderne », pour reprendre le discours ambiant des politiciens, se tournent vers leur propre outil de développement, l'État québécois, pour valoriser la langue française et qu'elle devienne l'élément fondateur de la nouvelle identité québécoise émergente. La langue se détache alors de son cadre traditionnel canadien-français, tandis que se construit l'identité territoriale québécoise. Pour le Québec, la territorialité de l'identité va de soi ; l'espace défini devient le référent identitaire, le lieu de l'action et de la protection. L'adoption de la Charte de la langue française en 1977 constitue en ce sens un aboutissement important.

L'affaiblissement graduel de l'Église aura pour effet de laisser davantage d'espace à l'État dans le secteur de la francophonie en Amérique. En 1961, le gouvernement du Québec crée le ministère des Affaires culturelles et nomme Georges-Émile Lapalme à sa tête. L'Office de la langue française est aussi créé et rattachée au ministère des Affaires culturelles, qui a trois principaux objectifs : « créer un climat de culture ; promouvoir un sentiment de fierté pour notre langue ; jouer un rôle actif auprès des autres communautés francophones » (Gouvernement du Québec, 2009, p. 3). La mission du nouveau ministère des Affaires culturelles du Québec inclut également un volet rayonnement de la culture

française hors Québec. À cet effet, Lesage déclare dans le discours accompagnant le dépôt du projet de loi instituant le nouveau ministère :

Le gouvernement a l'intention de faire de la province de Québec le centre de rayonnement de la culture française en Amérique. Le fait français constitue un ensemble de valeurs qui enrichissent le Canada tout entier. Nous croyons que la création d'un ministère des Affaires culturelles est une nécessité vitale, surtout au moment où la population du Québec dans son ensemble est plus que jamais éveillée à l'apport qu'elle pourra fournir à l'épanouissement de notre vie nationale (gouvernement du Québec, 2009, p. 2).

Suivra l'instauration du Service du Canada français d'outre-frontières pour œuvrer dans le domaine des échanges culturels et se protéger ainsi des accusations potentielles d'ingérence dans les compétences provinciales (Martel, 1997, p. 107)<sup>4</sup>. Des problèmes de budget et d'administration feront en sorte qu'il sera mis sur pied avec plus de deux ans de retard, en 1963. Le ministre Lapalme, un fervent admirateur d'André Malraux alors responsable du premier ministère des Affaires culturelles en France (1959), s'inspire de ce dernier. Il souhaite également jouer un rôle d'appui auprès des francophones hors Québec, tout comme la France le fait auprès du Québec. Ce n'est pas banal et peut servir à expliquer, du moins en partie, l'esprit paternaliste qui anime le Service au tout début, selon certains, comme nous le verrons plus loin. À cette époque, le Québec est toujours considéré comme le « château fort » et le « cœur du fait français en Amérique du Nord » et, comme le note Harvey, le Service est mis en place pour en raviver l'influence (Harvey, 2011, p. 4).

---

<sup>4</sup> Tandis que la plupart des auteurs donnent 1961 comme année de fondation du Service du Canada français d'outre-frontières (Frenette, 2004 ; Nadeau, 2007), Fernand Harvey précise que le Service sera mis sur pied avec deux ans de retard, soit en 1963, à cause d'une certaine lenteur administrative de la part du conseil de la trésorerie (Harvey, 2011, p. 4).

La mission du Service du Canada français d'outre-frontières est de favoriser le rayonnement de la culture française et de « rapprocher l'ensemble des Canadiens francophones<sup>5</sup> ». Il distribue quelques subventions d'aide aux institutions francophones à l'extérieur du Québec et publie le bulletin d'information *Québec-Amérique* « [c]onçu comme un moyen de renseigner les Québécois et les francophones du continent sur les activités qui se déroulent dans leur coin de pays » (Frenette, 2008, p. 397). Pendant ses onze ans d'activité, le Service organisera des tournées de conférenciers, des échanges entre étudiants ou enseignants et de l'animation pour accroître le rayonnement culturel. En 1969, le gouvernement du Québec signe une première entente officielle avec le Nouveau-Brunswick, suivie peu après de l'Ontario. Au total, 1,5 million de dollars sont consacrés au soutien financier d'institutions et d'associations francophones de même qu'à des événements culturels (Harvey, 2000, p. 186).

Vers la fin des années 1960, le contexte ambiant au Québec rend les rapports plus tendus. D'un côté, l'État québécois juge trop traditionnel le milieu associatif francophone, tandis que celui-ci trouve les rapports qu'entretient le Québec avec lui trop paternalistes ; ce qui n'est pas sans rappeler les rapports de l'époque entre le Québec et la France. Cette

---

<sup>5</sup> Pour Frenette (2008), la politique dont se dote le Québec résulte de l'exclusion des Canadiens français de la nouvelle identité québécoise basée sur le territoire. Toujours selon lui, ces « autres » ainsi créés, le Québec doit se doter d'une politique. Cette interprétation nous paraît boiteuse, d'abord parce que le Québec s'est toujours perçu comme différent des autres collectivités francophones en Amérique. De plus, la province a pris position dans divers dossiers dès le début du siècle tout en subventionnant certains événements rassembleurs. Il nous apparaît que ce n'est pas en tant qu'« Autre » que le gouvernement met en place des politiques, mais plutôt en tant que « Même ». Autrement dit, les politiques s'inscrivent dans une logique de solidarité basée sur le partage d'une histoire et d'une culture communes selon un processus d'étatisation des institutions et des rapports devant un État québécois qui élargit son champ d'action. À cet égard, un texte de Richard Arès (1961) fait le lien entre la politique culturelle du Québec et le patriotisme canadien-français, qui motive le Québec à mettre en place une politique culturelle basée sur son sentiment d'appartenance à cette communauté nationale qu'est le Canada français. Selon Arès, le Québec doit viser « la survivance et l'épanouissement de la culture canadienne-française au Canada » à travers sa politique culturelle (Arès, 1961, p. 609).

perception mutuelle nuira aux rapports et créera une certaine distance accentuée par les événements entourant les États généraux du Canada français. Cette politique de soutien s'essouffle vers la fin des années 1970, et le Service sera intégré en 1975 au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, désormais chargé du programme (Harvey, 2011).

## **2. Le cas particulier de l'Acadie**

La question des rapports entre l'Acadie et le Québec est un cas de figure des transformations au sein des milieux francophones. Selon Léon Thériault, au cours des années 1950-1960, où les sociétés civiles de l'Acadie et du Québec maintiennent et développent des liens, il persiste une certaine froideur ou méfiance de la part des Acadiens à l'endroit du Québec (L. Thériault, 2000). Lors d'une entrevue accordée à Radio-Canada en février 1961, Alexandre Boudreau, futur commissaire de la Commission Byrne<sup>6</sup> notait déjà qu'« il y a un certain nombre d'Acadiens qui gardent des reliquats de cette méfiance instinctive, de tout ce qui n'est pas de son milieu immédiat » (archives Radio-Canada). Selon lui, l'histoire serait en cause ; dispersés et pourchassés, les Acadiens en sont venus à se méfier de tous, même de « leurs cousins du Québec ». Il conclut que les contacts entre les deux sociétés ont toujours été nombreux, mais il y a lieu de les accroître et de favoriser une meilleure compréhension entre les Acadiens et les Canadiens français.

---

<sup>6</sup> La Commission Royale sur la finance et la taxation municipale constituée en 1962 mena à une refonte de l'administration des services de la province du Nouveau-Brunswick. Les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la taxation par exemple, furent centralisés au palier provincial.

Comme le souligne Léon Thériault, les rapports entre l'Acadie et la province de Québec entre 1880-1960 ont évolué autour de « l'initiative privée, plutôt que de l'État » (2000, p. 51). Les gouvernements n'étaient pas engagés dans ces relations le plus souvent cultivées par des hommes et des femmes désireux de s'entraider. Ces relations étaient surtout l'initiative du Québec envers l'Acadie et se nouaient de façon ponctuelle<sup>7</sup>. À cet effet, Harvey note que de nombreux intellectuels acadiens et québécois ont contribué au maintien et au développement de liens entre les deux sociétés : par exemple, le sénateur Pascal Poirier, l'abbé Henri-Raymond Casgrain, les historiens Benjamin Sulte, Lionel Groulx<sup>8</sup> et Antoine Bernard, qui ont fait connaître la cause acadienne auprès des Canadiens français de la province de Québec, particulièrement à travers leurs écrits.

Alexandre Boudreau souligne l'aide qu'ont reçue les Acadiens dans les dernières décennies des associations nationales et patriotiques canadiennes-françaises du Québec. Néanmoins, il souhaite voir une meilleure organisation de cette « sympathie agissante », comme il la nomme, de même qu'un financement bonifié. Selon lui, les Acadiens et, plus particulièrement les dirigeants acadiens, voient d'un bon œil l'annonce du gouvernement du Québec quant à la mise en place un ministère des Affaires culturelles qui s'occupera de la culture française à l'extérieur du Québec. Boudreau affirme : « Nous attendons quelque chose de plus spécial, de plus spécifique du gouvernement de la province de Québec, dans le sens du développement de la culture française dans les Maritimes non pas seulement de

---

<sup>7</sup> Comme le note L. Thériault, la structure d'échange existait avant même que l'Acadie ne se définisse comme telle vers 1880, puisque les Canadiens français et les Acadiens répondaient d'une même métropole, étaient soumis aux mêmes pressions provenant de la Nouvelle-Angleterre et détenaient une structure religieuse émanant du diocèse de Québec. Tout cela faisait en sorte qu'ils partageaient les mêmes intérêts stratégiques : le maintien et le développement d'une présence française forte sur le continent (1999, p. 51).

<sup>8</sup> Historien mais aussi fondateur de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française qui a eu des divisions au Nouveau-Brunswick.

la conservation, mais de son rayonnement » (archives Société Radio-Canada, 21 février 1961)<sup>9</sup>. Le nouveau rôle que se donne l'État québécois semble pertinent aux yeux de Boudreau. Comme nous le verrons plus loin, les Acadiens bénéficieront des programmes de collaboration qui seront tour à tour mis en place par le gouvernement du Québec pour contribuer notamment au financement d'événements culturels, favoriser les échanges ou même aider certains médias francophones<sup>10</sup>.

### 3. Le cas des États-Unis

Dans ce retour sur l'histoire, il est facile d'oublier les francophones des États-Unis qui ont participé à ces liens interfrancophonies de façon très importante dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Au cours des années 1960, leur rôle s'efface quelque peu dans la foulée de la mise en place des États-providence provinciaux et de relations qui s'inscrivent davantage sur le plan national. Entre autres, le Service d'outre-frontières et les programmes d'aide ne desservent que les francophones du Canada. De plus, bien qu'ils aient été invités aux États généraux du Canada français, les Franco-Américains et les Cadiens seront présents à titre d'observateurs seulement, les questions y étant discutées relevant davantage d'enjeux liés au Canada. Par ailleurs, une fois l'État-providence québécois bien en place dans les années 1970, les relations se renoueront à travers une nouvelle structure d'échange qui appartient en partie au domaine des relations internationales. Cette courte période d'accalmie dans les échanges ne veut nullement dire que rien ne se passe aux États-Unis, bien au contraire. La

---

<sup>9</sup> Archives de la Société Radio-Canada, entrevue du 21 février 1961, [en ligne], [http://archives.radio-canada.ca/politique/langue\\_culture/clips/2414/](http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/2414/) (page consultée 10 février 2007).

<sup>10</sup> Par exemple, le journal *L'Évangéline*, subventionné en partie par le gouvernement du Québec (ministère des Affaires intergouvernementales, 1974, p. 119).

fin des années 1960 est marquée par un courant d'affirmation culturelle (*ethnic revival*) qui s'inscrit de façon plus large dans le mouvement des droits civiques aux États-Unis et qui a donné naissance à ce que Charles Taylor nomme la « politique de la différence » :

[...] avec la politique de la différence, ce que l'on nous demande de reconnaître, c'est l'identité unique de cet individu ou de ce groupe, ce qui le distingue de tous les autres. L'idée est que c'est précisément cette distinction qui a été ignorée, passée sous silence, assimilée à une identité dominante ou majoritaire (Taylor, 1992, p. 57).

Cela se traduit par une valorisation du français en Louisiane et en Nouvelle-Angleterre ; langue qui avait été longtemps bannie des écoles et des institutions gouvernementales, tandis que le « parler » local était perçu comme un dialecte bâtard. Les Franco-Américains au sens large se doteront d'institutions et d'organismes de valorisation de leur culture. Une multitude de groupes verront le jour, et un réel dynamisme se fera sentir en marge des institutions traditionnelles basées sur l'idéologie de la survivance.

En Louisiane en 1970, le recensement dénombre 572 000 personnes ayant déclaré le français comme langue maternelle et 917 213 personnes se disant d'ascendance française en 1980 (Quintal, 1983). Cette population est largement installée au sud-ouest du pays. Le gouvernement local met en place des programmes scolaires bilingues et fait venir des enseignants étrangers, dont des Québécois, pour les appuyer. Des gains dans cinq domaines sont à signaler : le secteur législatif (quatre nouvelles lois sont adoptées par la législature de la Louisiane pour la promotion du français) ; le secteur institutionnel (mise en place du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) et de l'Institut des études françaises) ; le secteur géographique (création d'une zone francophone à l'ouest) ; le

secteur culturel (une effervescence créatrice musicale et littéraire) et dans le secteur des relations avec le Québec. Les liens entre la Louisiane et le Québec sont bien visibles. Des rapprochements existent tant dans le domaine des affaires que de la culture, du commerce ou des milieux éducatifs. À partir de 1967, les relations prennent un caractère officiel avec la Louisiane, tandis qu'un représentant permanent du Québec est nommé et qu'une délégation du Québec s'installe à Lafayette en 1969 (ministère des Affaires intergouvernementales, 1978, p. 21)<sup>11</sup>. Des liens de coopération se tissent particulièrement dans le domaine de l'enseignement du français, où des moniteurs de français langue seconde sont envoyés pour soutenir l'enseignement dans les écoles d'immersion. Des stages sont aussi organisés pour des enseignants qui désirent perfectionner leur français au Québec, tandis que des enseignants du Québec sont invités à perfectionner leur anglais en Louisiane. De plus, la délégation organise, conjointement avec le CODOFIL, la rencontre annuelle Québec-Louisiane. Elle veille à l'application des programmes de coopération signés entre le Québec, le CODOFIL et l'État de la Louisiane, et participe à l'organisation de manifestations culturelles (ministère des Affaires intergouvernementales, 1978, p. 21). Ce type d'échange montre que le Québec s'intéresse davantage au soutien pour le maintien de la langue française qu'à des visées économiques, du moins à cette époque, comme en témoignent les programmes d'échanges et l'appui aux événements culturels.

On retrouve en Nouvelle-Angleterre une évolution semblable des rapports. Dans un contexte de transfert linguistique plus important que celui de la Louisiane, les communautés, plus isolées, ont été davantage en mesure de préserver le français.

---

<sup>11</sup> Elle deviendra un bureau en 1986 qui fermera ses portes en 1992. C'est désormais la délégation d'Atlanta qui est chargée des relations avec la Louisiane.

Dyke Hendrickson qualifie les Franco-Américains de « minorité silencieuse » parce que même si les descendants des Franco-Américains représentent plus de 2,5 millions en Nouvelle-Angleterre, leur présence demeure discrète (Hendrickson, 1980, p. viii). Même si plusieurs d'entre eux ne parlent plus le français, ils sont très attachés à leur origine ethnique linguistique, qui demeure un marqueur culturel et identitaire important<sup>12</sup>.

Dans la foulée du mouvement d'affirmation ethnique, plusieurs institutions ayant pour but de revaloriser le français voient le jour, tandis qu'un réel dynamisme culturel se fait sentir<sup>13</sup>. Au Maine, la *English Only Law*, de 1919, est abolie en 1968-1969, et un programme d'immersion est mis en place au nord de l'État, le PACE Fabric Project (Rodrigue, 2008, p. 130). Dès la fin des années 1960, des commissions dites « culturelles » se constituent dans chacun des États de la Nouvelle-Angleterre, à commencer par celui du Massachusetts en 1968. Elles ont pour mandat d'encourager les échanges entre Canadiens français et Franco-Américains, et de promouvoir l'enseignement du français à l'école (Quintal, 1991, p. 74). La première commission a aussi comme mission de « promouvoir l'intérêt pour l'histoire, la culture, la vie économique, politique, sociale et artistique des deux côtés de la frontière » (*Ibid.*). En 1974, les membres des commissions se réunissent pour échanger des idées et agir ensemble. L'un des buts est la fondation d'un secrétariat permanent. En 1976, ils participent aux journées ethniques organisées dans leur État

---

<sup>12</sup> À cet effet, il est intéressant de noter l'augmentation du nombre de citoyens qui se réclament d'origine franco-américaine entre le recensement de 1980 et celui de 1990 sans qu'il y ait une augmentation importante d'immigrants francophones. Selon Frenette, le nombre de locuteurs francophones a décliné de 13 %, tandis que le nombre de personnes ayant déclaré une origine française a augmenté de 18%. L'augmentation est notée dans tous les États de la Nouvelle-Angleterre, mais elle est nettement plus forte au New Hampshire, avec 37 % d'augmentation (Frenette, 2000, p. 12).

<sup>13</sup> Parallèlement à la mise sur pied de ces organismes, plusieurs artistes franco-américains se font connaître, par exemple le poète Normand Dubé, le dramaturge Greg Chabot, la poète Susann Pelletier et la chanteuse (chansonnière) Josée Vachon.

respectif pour faire connaître et valoriser l'apport de la population d'origine franco-américaine. En 1989, des délégués de ces commissions se rendent à Québec, à l'invitation du Secrétariat pour renforcer la coopération entre le Québec et les États de la Nouvelle-Angleterre.

C'est en 1973 que le Conseil pour le développement du français en Nouvelle-Angleterre (CODOFINE) a vu le jour, calqué sur le CODOFIL de la Louisiane. Il a pour but d'organiser des activités éducatives et culturelles et de multiplier les programmes d'éducation bilingues. Toutefois, il ne reçoit pas l'appui des organismes en place, ni le financement de l'État ou le soutien d'un chef influent comme James Domengeaux du CODOFIL, et sa vie active sera de courte durée. En 1979, c'est la naissance de l'Institut français du Collège de l'Assomption (Massachusetts), qui est à la fois un lieu de formation et de recherche sur la francophonie, et plus particulièrement sur l'histoire des Franco-Américains. Il demeure actif encore aujourd'hui<sup>14</sup>. Dans le milieu universitaire, le Centre franco-américain (Maine) créé en 1972 poursuit toujours ses activités et jouit d'une position enviable, car il est appuyé par l'Association canado-américaine.

Dans le réseau plus traditionnel des institutions basées sur l'idéologie de la survivance, il y a le Conseil de la vie française, principale institution qui œuvre en Nouvelle-Angleterre dès les années 1930 et dont la filiale « régionale » est le Comité de vie franco-américaine (lequel s'est réuni pour la dernière fois en 1983). Il y a aussi les

---

<sup>14</sup> L'Institut français entretient des relations soutenues avec le milieu universitaire québécois et ontarien (dont l'Université d'Ottawa) par l'intermédiaire de ses colloques et de ses publications.

nombreux Clubs Richelieu qui sont actifs à l'époque, à partir du début des années 1950<sup>15</sup> (et toujours aujourd'hui), les Sociétés Saint-Jean Baptiste et les Sociétés d'histoire dont certaines existent toujours<sup>16</sup>. À la même époque, de nouveaux festivals et organismes communautaires se développent<sup>17</sup>.

L'époque plus contestataire et revendicatrice des années 1960-1970 et la montée du mouvement nationaliste au Québec donnent un élan au mouvement franco-américain, qui cherche à se doter d'une institution moderne et représentative de la population. C'est ainsi que voit le jour, en 1980, l'association Action pour les Franco-Américains du Nord-Est (ActFANE). Cette institution représente les six États de la Nouvelle-Angleterre et l'État de New York. Elle se donne pour objectif de « coordonner les efforts de maintien et de développement culturels ainsi que d'être le porte-parole des droits des Franco-Américains auprès des gouvernements, y compris celui du Québec » (Quintal, 1999, p. 73). C'est un organisme parapluie soutenu financièrement par le gouvernement du Québec, jusqu'en 1987. L'ActFANE s'inscrit délibérément en marge du réseau officiel, car elle cherche à s'affranchir du paradigme de la survivance et à ses tenants, et à donner une voix à la population. Selon Quintal, « l'élite traditionnelle avait régné trop longtemps sur la destinée du groupe » (*Ibid.*)<sup>18</sup>.

---

<sup>15</sup> Ils sont toujours actifs aujourd'hui et maintiennent des relations inter-clubs avec le Québec à travers leurs congrès annuels. Leur approche est renouvelée.

<sup>16</sup> Dont la Société historique franco-américaine, fondée en 1899 à Boston et actuellement basée au New Hampshire.

<sup>17</sup> Par exemple le Festival acadien du Madawaska (1977) et la kermesse de Biddeford (1982) au Maine. Il y a aussi le Festival du bois à Berlin (New Hampshire), qui est devenu le Cultural/Heritage Festival et la fête du Printemps à Biddeford, et qui existent toujours.

<sup>18</sup> Il faut se rappeler qu'en Nouvelle-Angleterre, les prêtres catholiques avaient laissé tomber la langue française au profit de la foi, ce qui a alimenté un certain ressentiment chez les Franco-Américains.

L'ActFANE est composée de deux délégués par État qui sont élus lors d'une assemblée légitime. Cette façon de faire vise à permettre la participation de gens historiquement peu représentés. Cette institution sert d'interlocuteur officiel avec le Québec lors de consultation et d'actions de coopération<sup>19</sup>. En 1987, avec l'aide du Québec, il représente les Franco-Américains au Sommet des chefs des pays francophones, à Québec<sup>20</sup>. Parmi les réalisations de l'ActFANE, on compte un bulletin d'information annuel (1982), le rassemblement annuel des écrivains et des artistes franco-américains (1982) et la mise sur pied d'ateliers de formation et de séminaires pour appuyer l'organisation d'événements culturels. Son existence a permis d'établir des liens directs avec le Québec, mais dès lors que les subsides s'arrêtent en 1987, l'ActFANE ne sera plus en mesure d'assumer son rôle de représentante auprès du Québec et des délégations. À partir de 1995, elle n'est plus en mesure de remplir sa mission à cause du manque de financement et d'effectifs, mais aussi d'intérêt. De la même façon, les commissions n'ont plus le dynamisme de leurs premières années, ce qui prouve, selon Quintal, que le bénévolat ne suffit pas à mettre en place des actions durables en Nouvelle-Angleterre (Quintal, 1999, p. 75).

Une tentative fort importante est mise en œuvre en 1980 : celle de réunir tous les francophones des États-Unis en un même organisme porte-parole, l'Assemblée des Franco-Américains (AFA). Celui-ci réunit les francophones de la Nouvelle-Angleterre, de la Californie et de la Floride, les Cadiens de la Louisiane et les francophones du Midwest. En

---

<sup>19</sup> La délégation du Québec à Boston concluait le 13 novembre 1984 un protocole d'entente avec l'ActFANE, qui formalise les relations et fait de l'ActFANE « l'interlocuteur privilégié » de la délégation pour les activités de coopération entre le Québec et les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (Galarneau, 1985, p. 145).

<sup>20</sup> L'ActFANE organisa aussi les délégations franco-américaines aux Sommets de Dakar (1989), de Paris (1991) et de Maurice (1993).

se regroupant ainsi, les différentes collectivités cherchent à faire pression sur le gouvernement fédéral « pour que le français devienne une langue officielle aux États-Unis » (Quintal, 1983, p. 76). Toutefois, des tensions internes auront raison de l'institution, qui s'éteint après quelques années.

Inspirées par un vent de changement, plusieurs institutions ont donc été mises en place à partir de la fin des années 1960. Elles œuvrent dans différents domaines et donnent une place importante à la société civile. Dans ce positionnement étatsunien, le Québec sert de repère et d'inspiration pour les populations francophones de l'Amérique du Nord. Le Québec, de son côté, multiplie les liens par l'entremise de ses délégations récemment mises en place, mais aussi par ses institutions locales qu'il finance.

#### **4. Les rencontres des francophones des Amériques**

Au Québec, dans une atmosphère où « tout semble possible », les années 1970 se caractérisent par la montée du mouvement nationaliste et une redéfinition des identités au sein des collectivités francophones. Le Service du Canada français d'outre-frontières poursuit son mandat sans grande initiative et dans une discrétion certaine. C'est une période où les activités se font plus rares dans le domaine des relations entre le Québec et les francophones du reste du Canada. En 1975, le Service sera intégré au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec (MAIQ), ce qui lui permet d'élargir le champ des échanges et de les développer dans des domaines autres que culturel (MAIQ, 1982, p. 24). De plus, c'est l'occasion de réévaluer l'orientation et l'efficacité des programmes « en termes d'impact sur le développement des minorités francophones » (*Ibid.*).

En 1976, l'accession au pouvoir du Parti québécois n'apporte pas instantanément de réponse claire à cette redéfinition des rapports qu'engendre le développement de l'État-providence québécois. Il faut dire que la première année au pouvoir du gouvernement péquiste n'est pas de tout repos. Au Canada anglais et aux États-Unis, le nouveau gouvernement québécois n'est pas vu d'un bon œil, et les communautés francophones ne font pas exception. Elles ont de forts doutes sur ses intentions, ce qui alimente la méfiance latente entre les francophones de l'intérieur comme de l'extérieur du Québec. De plus, les francophones de l'extérieur du Québec se souviennent de la vision qu'avait d'eux René Lévesque à la fin des années 1960, lorsqu'il les définissait comme une minorité sans statut, écartée, et inévitablement assimilée, car pour Lévesque, seule l'autodétermination de la nation canadienne-française permettrait la survie de la culture canadienne-française (Lévesque, 1968). Mais la pensée de Lévesque n'est plus la même en 1977. Il a réfléchi, et son point de vue sur les communautés francophones s'en trouve quelque peu modifié, du moins c'est ce qui transpire des actions qu'il pose au début de son mandat.

Un an après sa formation, le Québec reconnaît un organisme parapluie, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ)<sup>21</sup>, comme interlocuteur officiel. En 1977, la Fédération publie un important document, *Les héritiers de Lord Durham*, qui explique les conditions précaires dans lesquelles vivent les francophones hors Québec et donne les grandes lignes d'une politique globale de développement des communautés francophones de façon très revendicatrice et ambitieuse. La FFHQ joue stratégiquement ses cartes. En mettant de côté ses anciennes rancunes, elle prend l'initiative de rencontrer le premier ministre du Québec pour solliciter son appui formel. La Fédération sent que le

---

<sup>21</sup> La FFHQ deviendra, en 1991, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

moment est opportun ; le parti souverainiste au pouvoir fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il y ait des renégociations constitutionnelles. Ces rencontres entre la FFHQ et le gouvernement du Québec conduisent à la mise en place, en janvier 1978, de la Direction des affaires de la francophonie au sein du ministère des Affaires intergouvernementales. Durant le premier mandat du Parti québécois (1976-1984), environ 500 000 \$ sont injectés chaque année dans des programmes de collaboration financière et technique au développement des communautés francophones du Canada selon un accord de principe signé entre les deux partis (ministère des Affaires intergouvernementales, 1982, p. 25) (voir le tableau budgétaire à titre indicatif à la page suivante).

Les actions et les programmes de la Direction des affaires de la francophonie se font par l'entremise d'une étroite collaboration avec la FFHQ qui assure la coordination des activités de coopération et qui fixe les orientations et les objectifs selon les priorités de ses membres. Le discours qui justifie ces initiatives allègue que le Québec et les Québécois ne peuvent être indifférents au sort des minorités francophones des autres provinces et se reconnaissent une responsabilité morale envers les minorités francophones. Il affirme aussi que les minorités profitent de la présence et de l'action d'un Québec fort et dynamique politiquement et culturellement. Concrètement toutefois, la responsabilité de leur vitalité leur incombe. Enfin, le Québec réitère la responsabilité des provinces à cet égard et la collaboration et l'aide qu'il s'engage à donner pour soutenir les communautés dans les domaines de compétence provinciale (ministère des Affaires intergouvernementales, 1980, p. 32).

**Tableau 3 : Dépenses publiques des gouvernements québécois en matière de francophonie canadienne, 1970-2012<sup>22</sup>**

<b>Années budgétaires<sup>23</sup></b>	<b>Parti au pouvoir</b>	<b>Dépenses totales (dollars courants)</b>
1970-1971	PLQ	109 504
1971-1972	PLQ	181 210
1972-1973	PLQ	183 700
1973-1974	PLQ	118 010
1974-1975	PLQ	101 012
1975-1976	PLQ	104 000
1976-1977	PQ	Données manquantes
1977-1978	PQ	182 872
1978-1979	PQ	707 835
1979-1980	PQ	735 879
1980-1981	PQ	980 582
1981-1982	PQ	1 087 500
1982-1983	PQ	1 262 200
1983-1984	PQ	1 135 800
1984-1985	PQ	1 212 209
1985-1986	PLQ	1 232 700
1986-1987	PLQ	920 000
1987-1988	PLQ	1 486 573
1988-1989	PLQ	1 443 595
1989-1990	PLQ	3 360 505
1990-1991	PLQ	3 705 712
1991-1992	PLQ	3 606 022
1992-1993	PLQ	3 036 716
1993-1994	PLQ	2 752 686
1994-1995	PQ	2 595 404
1995-1996	PQ	1 756 222
1996-1997	PQ	1 713 841
1997-1998	PQ	1 685 600
1998-1999	PQ	1 593 150
1999-2000	PQ	1 740 780
2000-2001	PQ	1 458 895
2001-2002	PQ	1 953 900
2002-2003	PQ	2 213 900
2003-2004	PLQ	2 163 860
2004-2005	PLQ	2 253 880
2005-2006	PLQ	2 253 900
2006-2007	PLQ	2 391 800
2007-2008 <sup>24</sup>	PLQ	2 337 917

<sup>22</sup> Les données, les calculs et les détails du tableau pour les années 1970-2006 viennent d'une étude faite par Christiane Bourque (2009) dans le cadre de sa maîtrise. Nous avons ajouté les années budgétaires 2006-2011 en se référant au rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif.

<sup>23</sup> Les dépenses sont calculées selon l'année fiscale, débutant le 1<sup>er</sup> avril et se terminant le 31 mars de l'année suivante. Si, au cours d'une année, il y a un changement de gouvernement à la suite d'une élection, le parti identifié est celui qui a été au pouvoir durant la majeure partie de l'année. La partie ombragée indique un changement de parti au cours de l'année.

<sup>24</sup> Ce calcul des budgets n'inclut pas le CFA (créé en 2008) bien que le SAIC peut à l'occasion participer au soutien de la programmation du CFA.

2008-2009	PLQ	2 377 900
2009-2010	PLQ	2 189 968
2010-2011	PLQ	2 307 000
2011-2012	PLQ	2 273 676

## 5. Le Secrétariat permanent des peuples francophones (SPPF) (1981-1992)

Le contexte de la naissance du Secrétariat mérite qu'on s'y arrête, car il permet de mieux cerner les objectifs multiples que poursuit le gouvernement Lévesque par l'entremise de cette institution. En novembre 1976, l'accession au pouvoir du Parti québécois, indépendantiste, crée un climat d'agitation et même de panique qui, selon l'ancien journaliste Graham Fraser, enflamme « l'imagination des journalistes tout en suscitant l'angoisse des investisseurs au Canada et à l'étranger » (Fraser, 1984, p. 87). Dans ce contexte trouble, le nouveau premier ministre cherche alors à projeter une image plus positive du Québec et à accroître son nombre d'alliés extérieurs en tentant d'expliquer son programme à l'étranger. En 1977, il fait une première visite à New York, où il prononce une conférence devant l'*Economic Club*, déclarant que l'indépendance est le principal objectif de son gouvernement (Hero, 1977, p. 359). Son allocution est mal reçue par un auditoire d'hommes d'affaires qui préfèrent l'assurance d'une stabilité politique à la souveraineté du Québec. Selon Fraser, l'accueil est glacial : « Ils n'étaient pas intéressés à des comparaisons oiseuses avec la Révolution américaine, et les assurances de pragmatisme les laissaient indifférents » (Fraser, 1984, p. 111). Neuf mois plus tard, Lévesque visite Paris. À l'opposé, l'accueil y est chaleureux et les appuis au projet souverainiste sont soulignés à grands traits<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> En France, René Lévesque est reçu par Mitterrand comme un homme d'État. Il est même décidé que désormais, les premiers ministres de la France et du Québec se réuniront chaque année, au grand

Au Canada anglais, à en lire les médias, c'est l'état de guerre qui règne. Comme le note Fraser : « Les correspondants au Québec des médias de langue anglaise éprouvaient tous les angoisses de leurs patrons, d'où leur désir de discréditer le nouveau gouvernement » (Fraser, 1984, p. 147). Dans *The Gazette* (1977), journal anglophone de Montréal, et la revue *Maclean's* de Toronto (1977), le gouvernement de Lévesque est dépeint comme une hérésie, un danger<sup>26</sup> (*Ibid.*, p.147). Même la Société Radio-Canada est attaquée et qualifiée de « nid de séparatistes ».

Les communautés francophones à l'extérieur du Québec ne font pas exception. Elles sont aussi aux prises avec cette agitation et les allusions à l'instabilité politique qui, selon certains journaux, pourrait mener à des violences, sans compter le contrecoup anti-français dont ils sont victimes. C'est dans cette atmosphère que le gouvernement du Québec prend la décision d'organiser et de financer un grand rassemblement de francophones à Québec sous le thème du retour aux sources. Il invite des membres de la francophonie des Amériques à venir assister à des ateliers et à des événements culturels pendant trois jours. La rencontre coïncide avec le grand mouvement d'affirmation culturelle et de droits civiques que l'on retrouve en Amérique du Nord à cette époque, et particulièrement aux États-Unis, et qui témoigne d'une revalorisation des origines culturelles. La rencontre invite les descendants de francophones d'Amérique du Nord à se retrouver et à partager leur histoire et leur culture communes (SPPF, 1990, p. 2). Simultanément, deux prix sont créés pour souligner le travail de certains au rayonnement

---

mécontentement du gouvernement fédéral qui y voit là une ingérence dans les affaires internationales.

<sup>26</sup> Fraser rapporte le titre d'un article : « Le Québec s'est laissé duper une fois par Lévesque ; le laissera-t-on récidiver ? », écrit par le rédacteur en chef de la revue *Maclean's* (Fraser, 1984, p. 147).

du français en Amérique : le Prix Champlain et le Prix du « 3 juillet 1608 ». En collaboration avec le Conseil de la vie française, la première édition a lieu au début juillet de l'année 1978 dans le cadre du 370<sup>e</sup> de la ville de Québec. L'atmosphère est à la fête, en partie pour combattre cette image négative véhiculée par les médias, mais surtout pour créer un climat de fraternité et de solidarité. En 1979, on répète l'expérience qui, grâce à son succès est devenue annuelle. Par la même occasion, le gouvernement met sur pied la Corporation du comité organisateur des Rencontres francophones. Celle-ci obtiendra un statut plus avantageux en janvier 1982 en devenant une institution paragouvernementale : le Secrétariat permanent des peuples francophones. Ce changement de nom indique également un élargissement de la mission de l'institution, de ses champs d'intervention et de son financement.

Le premier ministre Lévesque, qui est l'instigateur du projet, nomme le dramaturge Marcel Dubé aux commandes de cette nouvelle institution qui ouvre ses portes officiellement le 28 octobre 1981. Ayant pignon sur rue dans le Vieux-Québec, le Secrétariat permanent des peuples francophones d'Amérique, selon ses dires, vise à répondre aux besoins exprimés lors des fameuses rencontres annuelles de 1978, de 1979 et de 1980. À l'époque, malgré un climat économique morose, Lévesque octroie, de son budget personnel (discretionnaire), un montant de plus de 490 000 \$ pour la fondation de l'institution<sup>27</sup>. Ce montant s'ajoute au budget du Secrétariat aux affaires intergouvernementales, car Lévesque cherchait une structure plus souple, indépendante de l'appareil gouvernemental, et ayant une plus grande marge de manœuvre. Son mandat

---

<sup>27</sup> Dans un article du journal *Le Devoir* du 16 juillet 1982, le journaliste Gilles Lesage note que la Corporation des rencontres n'apparaît pas dans les crédits et les dépenses de l'État. Elle relève directement du Conseil exécutif.

diffère de celui du ministère aux Affaires intergouvernementales, le Secrétariat n'octroie pas de subvention, mais offre plutôt des services et de l'aide technique à des organismes francophones qui œuvrent dans le domaine de la francophonie en Amérique du Nord.

Pour Louis Dupont et Dean Louder, l'instauration du Secrétariat par Lévesque dissimule en partie une tentative de « réparer le tort » causé par des paroles malheureuses concernant les minorités francophones, résultat selon ceux-ci d'une lecture politique de l'assimilation des minorités francophones à l'extérieur du Québec (1992). Ils font ainsi référence à une entrevue donnée par Lévesque à la radio de la Société Radio-Canada en 1968, où il qualifie les communautés francophones minoritaires de « *dead ducks* » en faisant allusion à leur mort imminente<sup>28</sup>. Cette citation, lorsque prise hors contexte, peut sembler paradoxale devant les efforts mis de l'avant par Lévesque pour garder vivants les rapports entre francophonies au Canada dès son accession au pouvoir. Il est important de se souvenir qu'en 1968, le Nouveau-Brunswick n'est pas encore reconnu comme une province bilingue, les rapports entre francophones et anglophones sont tendus, la suite des Assises des États généraux en 1969 s'annonce difficile; les tensions sont à leur paroxysme entre le Québec et les communautés francophones. Démographiquement, le taux de natalité plus bas et les transferts linguistiques élevés vers l'anglais à l'extérieur du Québec obscurcissent le ciel de la francophonie au Canada (voir Castonguay, 1993). Bref, le climat général est morose au Canada français et un vent de pessimisme souffle (voir Lévesque dans *Option Québec*, 1968).

---

<sup>28</sup> Marcel Martel stipule que cette affirmation a eu lieu lors d'une entrevue à la radio de Radio-Canada, à Ottawa en 1968, tandis que Michael Behiels et d'autres affirment qu'elle a eu lieu lors d'une allocution à Windsor, en 1969.

L'allégation de Lévesque émane d'un contexte particulier qui ne coïncide déjà plus avec ses actions dix ans plus tard<sup>29</sup>. Au début des années 1970, Lévesque va prendre conscience des conséquences de la mise en place d'un État québécois sur les relations avec les minorités. L'avenir du Québec dérive ailleurs, se dissociant de l'utopie canadienne-française d'une nation sans frontières. Comme le notent bien Dupont et Louder, « [l]'État québécois, parce qu'il agissait précisément en État, se trouvait à modifier ses rapports institutionnels avec ces communautés » (*Le Devoir*, 20 février, B10, 1992). Lévesque a entre autres saisi que désormais, dans le contexte d'un fédéralisme au sein duquel les provinces ont des domaines de compétence particuliers, le Québec devait négocier sur la base du principe de réciprocité et conclure des ententes pour soutenir les francophones à l'extérieur de ses frontières. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, cette stratégie s'avérera plus ou moins fertile ; les provinces étant réticentes à offrir à leur minorité linguistique les mêmes droits que ceux détenus par les anglophones du Québec. Les provinces ne se voyaient nullement pressées d'agir pour offrir des services en français ou même respecter les droits constitutionnels de leur minorité linguistique, à l'exception peut-être de l'Ontario et bien sûr du Nouveau-Brunswick, où la population acadienne constitue une base électorale plus importante qu'ailleurs en milieu minoritaire. C'est donc dans cet esprit que prend naissance la nouvelle institution visant à répondre aux besoins des collectivités francophones d'Amérique du Nord et à protéger la périphérie. Il est réaliste de penser que cette façon de concevoir le français en Amérique n'était pas l'apanage de tout un chacun au Québec. Pour une certaine branche souverainiste, plus radicale, les

---

<sup>29</sup> Pourtant, son affirmation ne cesse d'être répétée tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec. Au Québec, elle sert à enfoncer le clou en mettant l'accent sur le fait que les communautés sont déjà mortes. À l'extérieur du Québec, on s'en sert pour montrer combien le Québec est indifférent au sort des minorités et ne fait rien pour elles.

francophones hors Québec ne valent pas chers et mieux vaut les ignorer, car ils représentent le Canada français minoritaire et dominé qu'a été le Québec. Ces personnes appuient leurs propos sur les statistiques d'assimilation pour réitérer l'affirmation selon laquelle le français ne peut survivre à l'extérieur du cadre territorial québécois et ultimement souverain. Paradoxalement, les fédéralistes fédéraux soulignent la survivance et la vitalité des communautés pour soutenir des arguments en faveur de la fédération qui agit en tant que protecteur des droits des minorités. Malgré ce discours, le gouvernement fédéral n'a jamais été en mesure de s'arroger le statut de foyer de la langue française en Amérique, car bien qu'il collabore au développement des communautés francophones au Canada au cours des années 1970, aucune action n'est entreprise auprès des collectivités francophones des États-Unis, terrain occupé exclusivement par le Québec.

### *5.1. L'action du Secrétariat et sa gouvernance*

Les rencontres du gouvernement québécois avec les différentes collectivités francophones du Canada et des États-Unis aboutissent à la création du Secrétariat permanent des peuples francophones, qui servira de lieu de coordination des relations interfrancophonies et de permanence. Le Secrétariat est important pour les organismes de la francophonie à l'extérieur du Québec, car il leur permet de transiger avec le Québec sans passer par les dédales de la bureaucratie du ministère des Affaires intergouvernementales. Cela est particulièrement vrai pour les Franco-Américains et les Cadiens, qui bénéficient ainsi d'un accès direct (Louder, 1986).

Le Secrétariat, fondé en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, est autonome bien que financé exclusivement par l'État québécois. Il est dirigé par un conseil d'administration de dix membres, dont quatre sont nommés par le gouvernement du Québec. Soutenue financièrement par le Conseil exécutif, c'est une institution proche du premier ministre. Une commission consultative de programmation réunit, une fois l'an, des représentants de cinq organismes franco-américains et de cinq organismes francophones du Canada, dont quatre ont leur siège social à l'extérieur du Québec. Les recettes du Secrétariat sont de 494 224 \$ lors de sa fondation en 1981, et diminueront graduellement jusqu'en 1985, où elles s'établiront à 316 820 \$.

Le Secrétariat a pour rôle de « faire connaître les milieux très variés de la francophonie dans le monde et principalement ceux de la francophonie nord-américaine. Il se veut un instrument de coopération et de diffusion d'informations autant lors des Rencontres annuelles qu'à la faveur des activités du Secrétariat à longueur d'année » (Secrétariat, 1984). Il sert donc à faire connaître aux Québécois les collectivités francophones hors Québec. Pour ce faire, il présente des événements socioculturels et prête ses locaux pour des expositions, des lancements de livres, des conférences de presse, des soirées littéraires, etc. Le secrétariat s'occupe aussi d'organiser des rencontres francophones telle la rencontre des journalistes hors Québec, de soutenir des organismes francophones existants ou d'en créer de nouveaux. Il met en place des programmes de séjours au Québec, principalement pour les jeunes, et gère un programme de bourses d'études, de stages et d'échanges. Le secrétariat publie et diffuse le bulletin d'information et de liaison du Secrétariat, *Francophonies*, de même qu'un répertoire thématique

d'événements et de périodiques sur la francophonie à l'extérieur du Québec. Comme lieu physique, le Secrétariat constitue un centre d'information, de documentation et un lieu de rencontre. Il loge gracieusement six organismes dont les objectifs sont similaires aux siens<sup>30</sup>. Il leur fournit des services techniques, professionnels et de soutien (Plan d'action triennale, 1990). Un des projets du Secrétariat est le parc de l'Amérique-française, inauguré en août 1985 par René Lévesque. Cet important espace vert au centre-ville de Québec est dédié aux descendants des collectivités francophones des Amériques. Une plaque rend hommage à ces ancêtres qui ont contribué à bâtir le continent.

À l'extérieur de son bâtiment, des drapeaux arborant les armoiries des communautés ont pour fonction de montrer le Secrétariat comme «le lieu des communautés francophones nord-américaines». L'action du Secrétariat se fait en concertation avec les organisations francophones. Cinq organisations principales collaborent ponctuellement aux activités du Secrétariat et servent de référence : l'Alliance ontarioise de Québec, le Club Kérouac, l'Association Québec-Louisiane, l'Association Québec-Acadie, l'Association internationale francophone des aînés (la plupart de ces institutions existant toujours aujourd'hui avec une vitalité plus ou moins grande). L'objectif est de canaliser une action concertée de la part de l'ensemble des collectivités francophones. La formule choisie est celle d'un Forum où tous se perçoivent comme égaux et débattent d'enjeux qu'ils partagent.

Dans le document d'orientation du Secrétariat, il est noté que celui-ci «s'inscrit dans la panoplie des moyens que le Québec déploie au profit du développement des

---

<sup>30</sup> Dont la Société nationale des Acadiens (SNA).

francophonies régionale, nationale et internationale » (Secrétariat, 1992, p. 2). Sa mission est « la mise en valeur du fait français en Amérique [...] et l'établissement de liens de solidarité socio-économique et culturelle entre les diverses communautés et groupes francophones et le Québec pour développer le sentiment d'appartenance à l'Espace francophone » (*Ibid.*). Ses objectifs sont principalement de susciter des alliances, d'être l'interface entre les groupes et de développer une fierté chez les jeunes.

La planification des activités se fait par l'entremise de la commission consultative de programmation, qui a pour mandat de suggérer au Secrétariat des choix d'activités ou de thèmes lors des Rencontres francophones de Québec ou lors de l'organisation d'événements. Cette commission est composée de porte-parole venant de partout en Amérique et se veut représentative de divers milieux francophones. Les organismes suivants y sont représentés :

- Fédération des francophones hors Québec (FFHQ)
- Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)
- Société nationale des Acadiens (SNA)
- Un représentant des quatre provinces de l'Ouest
- Assemblée des Franco-Américains (AFA)
- Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL)
- Action pour les Franco-Américains du Nord-Est (ActFANE)
- Association Québec-Californie (AQC)
- Alliance franco-américaine (AQC)
- Alliance franco-américaine du Midwest
- Conseil de la langue française du Québec (CLF)

Quelques années plus tard, la Société nationale des Acadiens (SNA) et le Richelieu international deviendront membres du comité. Bien que le Conseil de la vie française ait été un joueur de premier plan dans les relations au Canada français dès le début du

XIX<sup>e</sup> siècle, il ne fait pas partie de la Commission de programmation du Secrétariat permanent, même s'il demeure toujours actif. Cette absence au sein du comité peut s'expliquer en partie par le fait que le Conseil de la vie française représente la vieille garde, l'image traditionnelle de la francophonie, tandis que le Secrétariat désire présenter une image renouvelée de celle-ci. En prenant ses distances avec le paradigme de la survivance incarnée par le Conseil, le gouvernement du Québec cherche à refonder les rapports sous de nouvelles bases<sup>31</sup>. Néanmoins, il siège au conseil d'administration du Secrétariat.

La nouvelle institution du Québec est sans contredit issue du contexte des années 1970-1980 et l'aboutissement des années 1960. L'époque est à la valorisation des origines ethniques et de la différence, tandis que le Québec cherche sa voie en tant que nation. À ce titre, il assume lui-même ses relations internationales et s'affirme comme coordonnateur de cette francophonie nord-américaine. En raison de sa structure et de sa mission, le Secrétariat est un organisme original. Avec des moyens limités, il réussit bien son mandat en appuyant des organismes existants ou en encourageant la création de nouveaux (*Le Devoir*, 20 février 1992, B10). Il réussit durant son existence à renforcer les relations entre francophones au Canada et aux États-Unis en palliant la perte des réseaux traditionnels de l'Église catholique. Bien que l'appareil gouvernemental québécois, par l'entremise de son ministère des Affaires intergouvernementales, continue à subventionner et à offrir des programmes aux communautés francophones du Canada, le Secrétariat, en raison de son statut, peut agir en collaboration et sur un pied d'égalité avec les organismes

---

<sup>31</sup> Bien que certains auteurs aient vu dans cette entreprise la volonté de promouvoir le français et l'identité ethnique française en Amérique du Nord (Frenette, 2004), nous soutenons plutôt que le Secrétariat se veut une institution moderne se démarquant de la traditionnelle identité canadienne-française. Le choix de l'expression : « l'Amérique d'expression française » nous amène sur cette piste.

francophones. Sa structure lui confère une souplesse et une marge de manœuvre accrues comparativement à un ministère. Ses actions soulèvent moins de soupçons et de méfiance. Le Secrétariat se veut une institution moderne et, pour ce faire, il prend une certaine distance avec les institutions qui incarnent le Canada français traditionnel, allant même jusqu'à appuyer la création de nouvelles institutions.

### *5.2. La fermeture du Secrétariat*

Il est difficile de trouver la raison exacte de la fermeture du Secrétariat par le Parti libéral du Québec en 1992. Il semble que plusieurs facteurs aient pu jouer. Pour certains, c'est le manque d'intérêt que témoignent les Libéraux aux francophones hors Québec. Dans un article paru dans le journal *Le Devoir*, Louder et Dupont écrivent : « [...] nous croyons que la fermeture du Secrétariat permanent des peuples francophones à Québec, annoncée par Gil Rémillard<sup>32</sup>, est révélatrice du peu d'importance – hors des bons discours – accordée par les libéraux aux francophones hors Québec, en soi ou comme élément stratégique pour le Québec » (20 février 1992, B10). Il est possible aussi que l'identification du Secrétariat au Parti québécois ait également joué, mais cela reste à démontrer.

Une autre hypothèse quant à la fermeture du Secrétariat est le développement de la tendance internationale au sein de l'organisation. Dans ses dernières années d'activité, le Secrétariat commence à s'afficher à l'étranger, entre autres en France, au Sommet de la

---

<sup>32</sup> Il était alors ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes dans le cabinet de Robert Bourassa.

francophonie. Cette orientation permet à certains de dire que le ministère des Relations internationales (MRI), créé en 1984, et le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) sont tous deux en bonne position pour remplir les objectifs du Secrétariat. Mais l'hypothèse la plus plausible réside dans le contexte économique, qui rend de plus en plus difficile l'augmentation des budgets. En 1986, le groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales scrute bon nombre d'agences du gouvernement, dont le Secrétariat permanent des peuples francophones. Bien que le mandat du Secrétariat ait été reconduit, selon les rapports annuels, ses budgets fondent dans les années qui suivent, passant annuellement de 494 224 \$ en 1981 à 330 000 \$ en 1992. Il est donc de plus en plus difficile pour le Secrétariat de remplir son mandat de façon satisfaisante. Dans un contexte de compressions budgétaires, l'organisme de moins en moins subventionné peine à atteindre ses objectifs durant les dernières années de son mandat. Pour la FFHQ, la décision de la fermeture est déplorable, mais celle-ci se dit rassurée par l'annonce du gouvernement du Québec quant au maintien des montants destinés à subventionner les communautés francophones hors Québec (*La Presse*, 12 janvier 1992, A5).

### **5.3. Le sens de l'action du Secrétariat**

Bien qu'on puisse y voir certains avantages pour le Québec, ils ne peuvent à eux seuls expliquer l'argent et l'énergie investis dans le Secrétariat. À la base de sa fondation, il y a l'idée d'un partage d'une culture commune, d'un bagage historique commun ; l'idée qu'il y a quelque chose de précieux dans ce qui est français en Amérique, quel que soit le

statut qu'on lui donne : nation, peuple, communauté, collectivité. À partir des années 1970, les actions du gouvernement se fondent sur la notion d'un devoir moral envers les francophones de l'extérieur du Québec, doublé d'un sentiment d'appartenance et de solidarité envers une Amérique française. Comme le dit l'un de ses présidents, Jean-Louis Sasseville : « Le Secrétariat permanent des peuples francophones est un organisme voué à l'établissement de liens de solidarité entre le Québec et les communautés francophones d'Amérique du Nord » (Secrétariat, 1991, p. 1). Il y a à la base un sentiment de solidarité. L'une des forces du Secrétariat est sans contredit le soutien à la création d'organismes représentant les intérêts des francophones. Ceux-ci servent de relais et d'interlocuteurs, et remplacent pertinemment les réseaux dissous de l'Église catholique. La nouvelle orientation du Secrétariat au début des années 1990 vise aussi à inscrire l'Amérique française au sein de l'espace francophone mondial. Toutefois, son action internationale sera de très courte durée. Son maigre financement aura raison de l'institution qui disparaîtra en 1992 sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa.

Il est difficile d'évaluer empiriquement les conséquences de la fermeture du Secrétariat. Pour les Franco-Américains et les Cadiens, cette fermeture est particulièrement dommageable, puisqu'ils n'ont pas l'appui de leurs gouvernements et comptent beaucoup sur le soutien du Québec, même si ce soutien est limité. Les organismes canadiens survivent à la fermeture du Secrétariat, mais parmi ceux provenant des États-Unis, portés à bout de bras par quelques irréductibles, quelques-uns disparaissent, tandis que d'autres survivent sous des formes bien souvent moins actives. De leur côté, les communautés

francophones et acadienne du Canada se tournent encore plus fréquemment vers le gouvernement fédéral.

## **6. L'entre-deux**

La fermeture du Secrétariat laisse un vide, particulièrement chez les Cadiens et les Franco-Américains. Au Canada, les programmes du SAIC sont toujours en place, mais sans l'encadrement d'une politique qui révèle la mission et l'orientation du gouvernement du Québec, la mission n'est pas toujours claire, et les budgets, somme toute faibles, permettent simplement de saupoudrer le financement sans grands projets mobilisateurs. Il faut attendre le retour au pouvoir du gouvernement péquiste en 1994, pour que soit mise sur pied une politique visant les communautés francophones du Canada. Celle-ci relève du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) et ne fait donc référence qu'aux communautés francophones du Canada, en excluant les collectivités franco-américaines. La politique de 1995, intitulée *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada : un dialogue, une solidarité agissante*, fait suite au mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne (1993) et à l'avis du Conseil de la langue française de décembre 1994, qui a largement inspiré la politique. Son objectif est d'inciter la société civile, par l'entremise du gouvernement, à lancer des partenariats favorisant les échanges et la réalisation de projets communs concertés.

De pair avec la politique, des ententes de collaboration sont renouvelées ou nouvellement signées. Par exemple, en septembre 2001, à l'initiative du ministre Bernard

Landry pour le gouvernement du Québec et la Société Nationale de l'Acadie (SNA), une entente est signée afin de favoriser une meilleure connaissance mutuelle et « promouvoir une concertation plus étroite entre les deux sociétés civiles de l'Acadie et du Québec ». Une commission est alors créée pour mettre en œuvre cette entente. Une autre entente sera signée en 2002 avec la Nouvelle-Écosse dans le cadre du programme de coopération interprovinciale. En fait, depuis 2000, le budget du programme est passé de 1,1 à 1,9 million de dollars. Au cours des années qui suivront, de nouvelles ententes seront signées par la suite par le gouvernement du PLQ pour élargir la portée de ces accords<sup>33</sup>.

En 2006, une deuxième politique est mise en œuvre, cette fois par le Parti libéral qui avait été porté au pouvoir trois ans auparavant, à la suite d'une consultation pancanadienne. Elle concorde avec le contenu du document de positionnement constitutionnel du Parti libéral *Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership*, dont une section entière est consacrée aux relations entre le Québec et la francophonie hors Québec, intitulée : « Le Québec, foyer principal de la francophonie au Canada »<sup>34</sup>. Avec cette politique, le gouvernement affirme que le Québec fait partie de la francophonie canadienne et du même souffle, souhaite encourager l'affirmation du fait français dans les Amériques. Nous nous attarderons plus longuement au discours qui soutient cette politique et à son contenu au chapitre suivant.

---

<sup>33</sup> De plus, le gouvernement accorde une certaine importance au développement de projets en partenariat (avec les provinces). En ce sens, le nombre d'ententes avec les provinces a augmenté : déjà une entente est conclue en 1988 avec le Manitoba (puis en 2003) et en 1989 avec l'Île-du-Prince-Édouard, suivie d'ententes avec la Saskatchewan en 1995, la Nouvelle-Écosse en 2002, l'Alberta en 2004, la Colombie-Britannique en 2005, l'Ontario en 2006 (laquelle bonifie les accords de 1969, de 1989 et de 1994), les Territoires du Nord-Ouest en 2007, le Nunavut en 2007, Terre-Neuve-et-Labrador en 2008 et le Yukon en 2004-2008.

<sup>34</sup> On doit cette « nouvelle » orientation à l'ancien ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier.

En bref, la politique s'inscrit aussi dans le prolongement des recommandations de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (Commission Larose, 2001), qui propose une plus grande solidarité, une augmentation des échanges, des partenariats et des ressources plus substantielles pour appuyer les francophones des États-Unis. Parmi bien d'autres objectifs, il en est un qui se démarque, celui de la fondation d'une institution considérée comme un levier d'action important : le Centre de la francophonie des Amériques. Cette institution, qui n'est pas sans rappeler le Secrétariat permanent des peuples francophones, vise à renouer avec les Franco-Américains et les Cadiens de la Louisiane, absents des programmes de la politique sur les francophones hors Québec de 1995, et à tisser de nouveaux liens avec les francophones de partout en Amérique.

## **7. Le Centre de la francophonie des Amériques**

### ***7.1. Histoire et contexte***

Le Parti libéral arrive au pouvoir en 2003 avec un programme électoral étoffé traitant particulièrement de sa vision d'un fédéralisme renouvelé. Une section entière porte sur la francophonie canadienne. En 2001, le Comité spécial sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise présidé par Benoît Pelletier, propose la création du Centre de la francophonie des Amériques. À la suite de sa victoire électorale en 2003, le

premier ministre Jean Charest déclare dans son discours inaugural, en parlant de « diplomatie intérieure » :

Notre gouvernement se rangera par ailleurs aux côtés des communautés acadiennes et francophones hors Québec que le gouvernement précédent a pour ainsi dire ignorées. Le Québec a une responsabilité face à ces communautés. Nous établirons un centre de la francophonie des Amériques afin de resserrer les liens entre les communautés de ce continent (discours inaugural, 4 juin 2003).

La mention, bien que sommaire, de ce projet dans le discours inaugural démontre l'importance que le gouvernement accorde à celui-ci, qui sera appuyé par un budget généreux. Selon Benoît Pelletier, le Centre servira à « affirmer le fait français dans un contexte de mondialisation et d'homogénéisation culturelle » (Pelletier, 2004 Allocutions, Forum sur la francophonie) et tiendra lieu d'espace symbolique visant le développement d'un sentiment d'appartenance commun basé sur la langue.

Des consultations ont lieu par la suite et, en 2004, un Forum de la francophonie est organisé sous les auspices du gouvernement du Québec réunissant des représentants de toutes les communautés francophones du Canada. Le mandat du Centre, ses objectifs, ses activités et sa gouvernance font l'objet de discussions, tandis que le gouvernement recueille les opinions des participants. S'ensuivent encore de longues années de consultation auprès des communautés francophones, tandis qu'un cabinet de consultants montréalais s'affère à conseiller et à assister le SAIC dans la mise sur pied et le développement l'image du Centre<sup>35</sup>. La préparation du lieu, de l'espace et des locaux du Centre est semée d'embûches, alors que les travaux d'aménagement prennent du retard. Certains douteront

---

<sup>35</sup> C'est la firme de consultants en gestion Gagné Leclerc groupe conseil était entre autres en charge d'offrir des conseils stratégiques au SAIC, de l'assister dans la coordination de tous les intervenants et les partenaires du Centre et contribuer à maintenir les liaisons requises.

même de sa réalisation, mais le premier ministre persiste et signe. Dans une entrevue accordée à la revue française *L'Express*, il réitère son projet et en énonce les grandes lignes. La *Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques* est votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2006 et entre en vigueur en 2008, tandis que le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration. En octobre 2008, pour bien marquer le coup, le Centre est inauguré officiellement par le premier ministre du Québec et le président de la République française, Nicolas Sarkozy, en marge du XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, qui a lieu à Québec.

À l'origine du projet, qui démarre ses activités à l'été 2008, il y a le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier. Fervent nationaliste et fédéraliste au sein de l'équipe de Jean Charest, il croit au statut international de la langue française et au rôle que se doit de jouer le Québec dans la francophonie des Amériques. Selon Pelletier, son entrée en politique en 1998 a été marquée par trois objectifs : « que la francophonie canadienne se sente plus unie que jamais, que le Québec en fasse moralement et politiquement partie et que la langue française rayonne dans toutes les Amériques » (Pelletier, 2008, p. 39). L'aboutissement du projet du Centre est donc, pour lui, l'accomplissement d'une mission qu'il s'était donnée.

## ***7.2. La gouvernance du Centre de la francophonie des Amériques***

En mai 2008, Michel Robitaille, ancien haut fonctionnaire et délégué du Québec à New York, est nommé président-directeur général du Centre de la francophonie des

Amériques (CFA), Le premier conseil d'administration, nommé à son tour par le gouvernement du Québec, entre en poste au même moment. Le Centre est un organisme mixte dont huit des quinze administrateurs sont nommés par le gouvernement du Québec. Les autres membres du conseil d'administration qui représentent les régions sont élus par les membres du Centre de la francophonie des Amériques par vote électronique<sup>36</sup>. Il est à noter que les critères pour devenir membre du Centre sont d'habiter les Amériques et de s'inscrire sur le site de l'organisme.

Le conseil d'administration a pour rôle de conseiller le président-directeur général qui, somme toute, a le dernier mot. Cette institution est apolitique et indépendante du gouvernement, bien qu'une certaine influence subsiste grâce aux membres du gouvernement siégeant au conseil d'administration. Le CFA est entièrement financé par le gouvernement du Québec grâce au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) et s'inscrit dans une conception de la francophonie qui englobe l'Amérique latine et les Caraïbes. Cette vision très large de l'Amérique francophone émane du ministère des Relations internationales, qui souhaite que le Centre englobe aussi l'Amérique du Sud. Les activités du Centre se font d'ailleurs souvent en collaboration avec le ministère et ses agences. On peut penser entre autres au partenariat avec les offices jeunesse internationaux du Québec, tels que l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse, la section des Affaires bilatérales du ministère et ses directions États-Unis, Amérique latine et Antilles, et Solidarité internationale dont fait partie Haïti. Tous ont collaboré et collaborent avec le Centre lors de projets qui visent leur zone ou leur clientèle, dans le cas des Offices.

---

<sup>36</sup> Précisons que les membres représentant les diverses régions ont été exceptionnellement nommés pour un premier mandat lors de la fondation du Centre.

Les délégations et les bureaux du Québec dans les Amériques collaborent régulièrement au programme du Centre en diffusant l'information ou en soutenant localement certains événements. Cette synergie témoigne du positionnement que désire prendre le Québec à travers le Centre de la francophonie, dans cet espace francophone en Amérique où il demeure le seul État francophone.

### ***7.3. Mission et action***

La mission du Centre est de contribuer à la promotion et à la mise en valeur de la francophonie dans un contexte de diversité culturelle en misant sur « le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'action entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques » (CFA, 2008). Le Centre cherche à soutenir les rapprochements des personnes, groupes et communautés intéressés par la francophonie. Il favorise les échanges, le partenariat et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets liés aux enjeux portant sur la francophonie.

Plusieurs activités ont été organisées par le Centre, dont des programmes de mobilité étudiante et de stages, des concours jeunesse, une université d'été portant sur la francophonie des Amériques de même que de nombreux événements culturels réunissant des artistes venant d'un peu partout en Amérique. Le Forum des jeunes ambassadeurs de la francophonie en Amérique accueille plus d'une cinquantaine de jeunes de moins de 35 ans pendant plus d'une semaine à un grand rassemblement dans le but de tisser des liens et de

leur permettre de mieux connaître leur francophonie. Chaque année, le Forum se tient dans un lieu différent en Amérique et propose aux jeunes des ateliers de formation et du soutien pour réaliser un projet de développement du français en Amérique. Un réseau de radios francophones vient d'être lancé en 2012. Celui-ci réunit les radios francophones existantes dans les écoles et certaines institutions. Le centre a aussi mis en place un programme de soutien à la refrancisation dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

## **8. Le Secrétariat et le Centre : différence et continuité**

Quand on étudie attentivement les deux institutions, ce qui frappe de prime abord n'est pas tant leurs différences que leurs similitudes. Leur mission et les objectifs sont sensiblement les mêmes, et leur financement provient de la même source, soit exclusivement du gouvernement du Québec, bien que dans les deux cas, on souhaite recruter d'autres partenaires. Basés à Québec, le Secrétariat et le Centre ont un mode de fonctionnement reposant sur un conseil d'administration dont les membres viennent à parts égales des divers ministères concernés et des collectivités francophones en Amérique du Nord. La représentativité des collectivités est assurée par la nomination de membres qui sont parfois élus, dans le cas du Secrétariat, et d'un vote électronique, dans le cas du Centre de la francophonie des Amériques. Les deux institutions fonctionnent par l'intermédiaire d'un comité consultatif de programmation. Les statuts officiels du Secrétariat et du Centre sont similaires, bien que ceux du Centre soient encadrés par une loi qui lui permet peut-être d'espérer une certaine pérennité<sup>37</sup>. Les programmations des deux institutions se

---

<sup>37</sup> C'est-à-dire que les institutions sont assujetties aux règlements des ministères et à la loi d'administration des finances.

ressemblent, car bien que le contexte ait changé, les besoins restent les mêmes. C'est ainsi que les deux institutions ont des programmes qui touchent à l'accueil et à l'animation, à l'information, aux liaisons, à la diffusion de productions culturelles, au rayonnement international et à certains projets spéciaux. Le Centre de la francophonie n'a toutefois pas développé de centre de documentation ou de recherche, mais il participe à des colloques et en organise, tout comme le faisait le Secrétariat. De plus, il ne finance pas directement les organismes, comme l'a fait le Secrétariat, qui est même allé jusqu'à créer ses propres interlocuteurs. Toutefois, le contexte technologique permet au Centre d'étendre son action en passant par le réseau Internet qu'il exploite au maximum par l'entremise de son site et des réseaux sociaux.

Là s'arrêtent les similitudes, car le CFA a un budget beaucoup plus important que celui du Secrétariat, même si on les replace dans leur époque respective. En ce qui a trait au nombre d'employés, le CFA a une équipe plus nombreuse. Les éléments qui diffèrent sont surtout en lien avec un contexte global qui a changé et qui n'est pas étranger à la mondialisation. Par exemple, le territoire à couvrir par le Centre de la francophonie est beaucoup plus vaste que celui du Secrétariat à l'époque, qui se basait sur les anciennes « frontières » du Canada français<sup>38</sup>. Il inclut désormais l'Amérique latine et les Caraïbes. De pair avec cette augmentation du territoire, il y a le sens donné au français qui passe d'une référence culturelle à une référence purement linguistique dont on cherche à encourager l'utilisation à la fois chez les francophones, mais également chez les

---

<sup>38</sup> Louis Dussault, alors directeur général du Secrétariat, proposait en faisant allusion aux Caraïbes et aux francophiles du Mexique de « faire des gestes significatifs à l'égard des communautés d'expression française laissées pour compte » (Dussault, document de réflexion, 1989).

francophiles que l'on convoque dans l'idée de cette vaste francophonie américaine. Le Centre est plus près des réseaux scolaires et universitaires que le Secrétariat grâce aux professeurs de français des États-Unis surtout, mais aussi d'Amérique latine, qui mènent une importante lutte pour conserver les programmes d'enseignement du français. En effet, une lutte s'est engagée alors que le mandarin et l'espagnol aux États-Unis, et l'anglais en Amérique latine, gagnent du terrain dans les départements de langues étrangères, au détriment de l'enseignement du français.

Le contexte des communications s'étant grandement modifié en 20 ans, les programmes du Centre misent aussi sur les technologies de l'information et de la communication pour rejoindre les collectivités francophones et les francophiles. Ces derniers n'étaient pas au programme du Secrétariat, qui se contentait de collaborer avec les communautés. Le Secrétariat misait davantage sur le soutien d'organisations locales telles que l'ActFANE, l'association Québec-Californie, le CODOFIL, la FFHQ, tous déjà présents dans leur milieu.

Le CFA s'inscrit dans la foulée des politiques à l'égard des communautés francophones de même qu'en continuité avec la mission du Secrétariat en y ajoutant un élément international, qui est celui de l'Amérique latine. Le développement de liens avec Haïti et les Caraïbes, en général, avait commencé à la fin des années 1980. Le Centre va toutefois plus loin avec des projets concrets de collaboration et d'échanges culturels, et un budget qui lui permet d'en faire beaucoup plus. La francophilie est un autre champ que développe davantage le Centre, dont l'action vise aussi la promotion de la langue et de son

usage. L'esprit des deux institutions est semblable, car elles cherchent toutes deux à dynamiser les liens et à servir de vecteurs à la francophonie en Amérique. En tant qu'institutions du Québec, elles sont l'incarnation du désir du gouvernement du Québec d'être reconnu comme le haut lieu de la francophonie en Amérique tout en exerçant son rôle dans un esprit de solidarité basé sur le partage d'une histoire commune.

## **9. Conclusion**

Les rapports entre le Québec et les francophones des Amériques sont complexes et paradoxaux, mais source de préoccupations constantes. L'institutionnalisation de ces rapports depuis les années 1960 a transformé les liens entre francophones au pays. À partir des années 1970, la majorité des actions du Québec au sein des diverses francophonies nord-américaines s'expriment principalement à travers les institutions. Après une période de calme plat au début des années 1970, où les actions de l'État québécois se résument à un financement plutôt faible dans le domaine culturel, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976, insuffle un vent de nouveauté. René Lévesque, alors premier ministre, reconnaît le devoir du Québec à l'égard des francophones de l'extérieur du Québec en tant que seul État francophone en Amérique. Il met en application ses principes en créant le Secrétariat permanent des peuples francophones en 1981. L'institution est active jusqu'en 1992.

Quinze ans plus tard, le Centre de la francophonie des Amériques est mis sur pied dans un esprit similaire de solidarité envers les collectivités francophones habitant les Amériques. Le Centre évolue toutefois dans un contexte différent : celui des technologies nouvelles communicationnelles et de la mondialisation. Ses objectifs et ses actions s'en

voient fortement influencés en évoluant vers un modèle qui cherche à promouvoir le français et ne se limitent plus aux collectivités francophones. Le Centre cherchera à redéfinir le fait français dans un ensemble plus grand que celui du Canada ou de l'Amérique du Nord, en incluant l'Amérique latine et les Caraïbes à sa programmation.

Ce chapitre montre bien que les relations interfrancophonies ont évolué et que le réseau qui les soutenait jadis s'est grandement transformé. La Révolution tranquille, qui s'inscrit dans un mouvement plus large d'affirmation culturelle, n'a pas seulement eu des répercussions au Québec, mais dans les collectivités qui ont repris contact avec leur culture d'origine. De nombreuses institutions ont vu le jour au cours des années 1970 et 1980 grâce à des initiatives venant de la base : des membres des collectivités francophones. En Nouvelle-Angleterre et ailleurs, on cherche à échapper au réseau de l'Église et à son idéologie de la survivance. Au Canada, celles-ci sont soutenues majoritairement par le gouvernement fédéral, et dans une moindre mesure par le Québec, tandis qu'aux États-Unis, seul le Québec participe à la mise en place d'organismes de liaison entre le Québec et les collectivités francophones. Après la fermeture du Secrétariat, les liens ont persisté au Canada à travers les programmes d'aide et les ententes interprovinciales, tandis que les délégations ont continué à entretenir certains liens avec les francophones des États-Unis mais pas à la même hauteur. Près de quinze ans plus tard, le Centre de la francophonie des Amériques se présente comme une bouffée d'oxygène pour les collectivités hors Canada dont les relations avaient fortement diminué depuis la fermeture du Secrétariat permanent des peuples francophones.

## CHAPITRE V

### **Les positions des principaux partis politiques québécois à l'égard de la francophonie hors Québec de 1970 à 2012**

« Les radicaux inventent de nouvelles idées. Quand elles sont usées, les conservateurs les adoptent »

Mark Twain

Nous avons vu que les rapports interfrancophonies sont inscrits dans la longue durée et qu'ils ont connu une évolution et une transformation tout au cours du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup>. Des politiques et des institutions ont été mises en place au tournant des années 1970. Nous allons, dans ce chapitre, procéder à une analyse des principaux programmes des partis politiques et des allocutions de ministres responsables du dossier linguistique afin de mieux comprendre les positionnements des acteurs politiques du Québec sur plus de 50 ans, soit de 1970 à 2012. Durant cette période, l'État québécois constitue un acteur important dans l'orchestration des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes, et dans le discours médiatique. Dans une perspective sociohistorique et institutionnelle, il nous intéresse de voir, au-delà du diagnostic de rupture souvent évoqué, le discours des partis politiques en ce qui a trait aux collectivités francophones en Amérique. Comment les partis politiques les perçoivent-ils ? Est-ce que leur point de vue diffère? Quels sont les rôles qu'ils se donnent et comment les justifient-ils ? Nous tenterons de répondre à ces questions et de mettre en lumière de façon chronologique les

positions de ces partis politiques du Québec en étudiant leurs programmes et les allocutions prononcées par leur chef. Nous explorerons aussi divers documents gouvernementaux traitant des questions constitutionnelles, car ces questions nous ramènent souvent sur le terrain de l'aménagement de l'espace politique où se joue les relations entre le Québec et le reste du Canada.

Bref, cette section porte sur les positions politiques qu'ont adoptées, à travers le temps, le Parti libéral du Québec et le Parti québécois dans le domaine de la francophonie hors Québec<sup>1</sup>. Cette démarche s'inspire d'une étude de Gilles Sénéchal qui traitait des positions des partis politiques à l'égard des francophones hors Québec au cours des années 1970-1980. Il s'est attardé à démontrer que les contraintes structurelles du fédéralisme agissaient sur les rapports entre les deux groupes. Au lieu de privilégier une perspective fondée sur le débat au sein des nationalismes canadien-français et québécois comme les tenants du discours de la rupture et de l'abandon, Sénéchal propose une explication sociohistorique et institutionnelle. Ce chapitre servira, entre autres, à mettre à jour son étude en lui additionnant certaines sources documentaires et offrira également un spectre temporel plus large que celui de Sénéchal en considérant la période après 1990 jusqu'à nos jours. Dans la seconde partie du chapitre, notre attention se portera sur la période plus contemporaine. Nous traiterons de façon particulière du discours et des orientations

---

<sup>1</sup> L'une des raisons qui nous ont motivé à exclure l'Action Démocratique du Québec (ADQ) de notre analyse en tant que troisième parti influençant l'État, est qu'après avoir épluché le programme et vérifié l'ensemble de la documentation à notre disposition, nous nous sommes rendus à l'évidence qu'aucune mention n'était faite à l'égard des francophones hors Québec. C'est ainsi que l'ADQ ne fait pas partie de notre étude même s'il paraît intéressant de souligner son désintéressement face à la question.

adoptées actuelles du Parti libéral du Québec (PLQ) à l'égard des francophones hors Québec depuis son accession au pouvoir en 2003 jusqu'à sa défaite en 2012.

Notre intérêt pour la position du PLQ est lié au renversement de perspective qu'il tente d'imposer dans la structuration des rapports entre les francophones de l'intérieur et de l'extérieur du Québec. Depuis son arrivée au pouvoir, il prône le rapprochement entre les deux groupes en se référant au besoin de solidarité entre les nations et les minorités dans un contexte de mondialisation. Il cherche aussi à se faire fédérateur et à proposer une conception du fédéralisme qui réconcilie les intérêts des deux groupes.

**Figure 3 : Les premiers ministres du Québec depuis 1960**

<b>Nom</b>	<b>Date du serment</b>	<b>Allégeance</b>
LESAGE, Jean	5 juillet 1960	Libéral
JOHNSON, Daniel (père)	16 juin 1966	Union nationale
BERTRAND, Jean-Jacques	2 octobre 1968	Union nationale
BOURASSA, Robert	12 mai 1970	Libéral
LÉVESQUE, René	25 novembre 1976	Parti québécois
JOHNSON, Pierre Marc	3 octobre 1985	Parti québécois
BOURASSA, Robert	12 décembre 1985	Libéral
JOHNSON, Daniel (fils)	11 janvier 1994	Libéral
PARIZEAU, Jacques	26 septembre 1994	Parti québécois
BOUCHARD, Lucien	29 janvier 1996	Parti québécois
LANDRY, Bernard	8 mars 2001	Parti québécois
CHAREST, Jean	29 avril 2003	Libéral
CHAREST, Jean	18 avril 2007	Libéral
CHAREST, Jean	18 décembre 2008	Libéral

## 1. Orientations et consolidation des positions des partis politiques au cours des années 1970.

### *1.1. Le Parti libéral du Québec de 1970 à 1976 et le passage de la nation canadienne-française à la nation québécoise*

Déjà en 1959, Jean Lesage, alors chef du Parti libéral du Québec, déclare dans son programme électoral: « [l']État québécois est le principal moyen d'action politique du Canada français » (Lesage, 1959, p. 113). Le gouvernement Lesage est conscient du rôle de l'État québécois dans le Canada français. Le thème choisi par le premier ministre du Québec pour sa tournée pancanadienne en 1965 en témoigne : « Le Québec point d'appui de tout le Canada français »<sup>2</sup>.

En 1970, le Parti libéral du Québec (PLQ) reprend le pouvoir de l'Union nationale après quatre ans d'absence, avec à sa tête Robert Bourassa qui s'engage à défendre les intérêts du Québec à l'intérieur du cadre fédéral. Selon Vincent Lemieux, le gouvernement libéral à Québec se doit de se placer dans une position mitoyenne qui ne le coupe pas entièrement du Parti libéral fédéral et qui ne donne pas trop de prise à l'opposition péquiste (Lemieux, 1993, p. 97). Prônant un fédéralisme décentralisé, Bourassa revendique des outils et des garanties qui permettent au Québec d'affirmer et de maintenir son identité sociale et sa culture distincte (Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), 2001, p. 42). C'est en s'appuyant sur la démonstration de ce caractère distinct que le gouvernement revendique l'exercice de certaines compétences. Dans ses revendications centrées sur l'État québécois, le Parti libéral du Québec a bien du mal à se positionner.

---

<sup>2</sup> On observe sensiblement le même point de vue dans le programme électoral de l'Union nationale en 1966. Il déplore qu'en raison d'une constitution mal appliquée et désuète, le Québec ne soit pas en mesure d'être l'État national des Canadiens français qui forme l'un des deux nations du pays (1966, p. 4)

L'affirmation du Québec comme « porte-parole » ou « foyer de la nation canadienne-française » responsable des minorités francophones partout au Canada demeure difficile à concilier avec sa revendication de faire reconnaître le Québec comme société distincte, cherchant la décentralisation des pouvoirs fédéraux. Il risque aussi, à tout moment, d'être accusé d'ingérence lors d'interventions de la part du gouvernement québécois auprès des communautés.

Pour tenter de résoudre ce dilemme, le discours des libéraux de l'époque va porter sur le besoin de conserver le caractère bilingue et biculturel du Canada par l'entremise d'une reconnaissance officielle du statut distinct du Québec car celui-ci a comme rôle d'être le « moteur de la francophonie » au Canada. Par exemple, à la Conférence fédérale-provinciale sur les Communications à Ottawa en novembre 1973, le ministre des Communications du Québec, Jean-Paul L'Allier, revendique le droit du Québec à légiférer dans le domaine linguistique en alléguant que celui-ci relève du caractère propre du Québec (SAIC, 2001, p. 45). Dans la même veine, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, François Cloutier, lors d'une conférence fédérale-provinciale sur les droits de l'Homme, déclare : « Légiférer sur la langue, c'est reconnaître que, dans les domaines qui constituent les caractères propres au Québec, la législation faite pour l'ensemble du pays ne convient pas nécessairement à la collectivité québécoise » (*Ibid.*, p. 47). Ainsi, au nom de son caractère distinct, le gouvernement du Québec revendique le plein exercice de certaines compétences. De plus, les négociations en vue de réformer la formule d'amendement de la constitution canadienne sont l'occasion pour Bourassa de réclamer la primauté du Québec dans le domaine des affaires sociales en 1971

et celui de la culture et des communications en 1976 (Lemieux, 1993, p. 98). Il affirme que si le Canada désire conserver son caractère bilingue et biculturel, il se doit de « s'assurer que le Québec soit en mesure de garantir au fait français les conditions de son développement », car il est le « moteur principal de la francophonie canadienne et qu'il la résume en quelque sorte » (SAIC, 2001, p. 44).

Ce raisonnement trouve en grande partie son fondement dans la position de Jean Lesage selon laquelle le Québec est le « foyer national du Canada français » (Sénéchal, 1995, p. 352). Or dans les faits, au début des années 1970, peu d'indices montrent un réel intérêt du Parti libéral pour la francophonie. Bourassa n'est guère préoccupé par la francophonie à l'extérieur du Québec et il concentre son attention sur la survie et le développement du Québec. Selon les documents de l'époque, les expressions « fait français au Canada » et « peuple du Québec » sont parfois utilisées de façon interchangeable. Bourassa remplace graduellement le terme « nation canadienne-française » dans son discours par celui de « Québec » ou de « fait français ». Ainsi, les francophones hors Québec ne sont pas complètement absents des références du Parti libéral sauf qu'ils n'ont pas de statut spécifique dans son discours. Le chef du PLQ met l'accent sur la reconnaissance du Québec comme le représentant politique de l'ensemble de la francophonie. Enfin, il n'y a point de référence à l'idée de rupture ou d'abandon dans ce discours. À l'époque, la conception des rapports entre les deux groupes demeure floue. Les francophones hors Québec n'obtiennent pas de reconnaissance spécifique de la part du Québec, mais il demeure compris dans la représentation que se fait le Québec de lui-même.

### ***1.2. Le Parti québécois et la nouvelle nation québécoise (1976-1980)***

En 1976, le Parti québécois prend le pouvoir pour une première fois. Il met de l'avant, en s'inspirant du manifeste *Option Québec* signé par René Lévesque en 1969, une formule de compromis entre le maintien du Québec dans le régime fédéral canadien et l'indépendance complète d'un Québec unilingue français<sup>3</sup>. Le compromis vise à faire du Québec un pays souverain, mais en association économique avec le Canada. Selon Lévesque, le Québec forme une nation distincte qui doit pouvoir s'autodéterminer pour assurer la survie de la langue et de la culture françaises. Le manifeste utilise le terme « nouvelle nation québécoise » excluant ainsi de son projet, les francophones hors Québec. D'ailleurs, les premiers programmes ne sont pas très bavards à ce sujet<sup>4</sup>. Le PQ, à l'époque, prône le retour des francophones hors Québec au sein de la mère patrie. Comme l'explique Sénéchal, pour éviter la disparition des quelques communautés « écartées » à l'extérieur du Québec, on leur propose de se regrouper au centre de la francophonie, soit au Québec. Le PQ s'engage « à prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'immigration au Québec des personnes et des familles francophones établis au Canada » (Parti québécois, cité par Sénéchal, 1995, p. 360). Ce qui n'a rien pour plaire aux francophones hors Québec établis dans leur province depuis plusieurs générations.

Ainsi, la première moitié des années 1970 est marquée par une certaine insensibilité face à la réalité des francophones hors Québec et une méconnaissance. Pour le Parti

---

<sup>3</sup> Une deuxième option est représentée par le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) à l'époque.

<sup>4</sup> Notons que le Parti québécois produit, depuis 1976, un programme et une plateforme électorale. Nous avons préféré nous en tenir aux programmes, plus exhaustifs, que la plateforme électorale qui reprend les principaux engagements.

québécois, il n'y a pas d'autres issues que l'autodétermination du Québec pour assurer la survie de la culture française en Amérique francophone, les autres tentatives ayant échoué. À l'époque, ce sentiment s'explique par la crainte de l'assimilation et de la domination du Canada anglais, ce qui influence grandement la représentation que se faisait le Québec des francophones hors Québec. C'est une période que certains auteurs ont qualifiée de repli du Québec sur lui-même (Heller 2008; Ouellette 2003, Bernard 1998) alors que d'autres constatent que le Québec tente de se redéfinir dans un contexte de changements importants et rapides (Allaire 2004, 2011, Cardinal 2003, Langlois 2005). Se croyant eux-mêmes menacés en tant que nation, certains francophones du Québec ne peuvent concevoir que des communautés plus petites que la leur, moins outillées politiquement, puissent survivre. Ce sentiment a été la source de paroles devenues célèbres qui sont toujours citées en exemple pour qualifier le peu de considérations que porte le Québec ou le Parti québécois envers les communautés francophones, que ce soit l'expression « *dead ducks* » « ou de cadavres encore chauds »<sup>5</sup>. Plus de quarante-cinq ans plus tard, elles marquent toujours l'imaginaire collectif francophone caractérisant les rapports entre le Québec et les francophones hors Québec dans une phase tragique, quasi théâtral, de trahison où le Parti québécois demeure l'illustration du traître, même si Lévesque innove en matière de francophonie et mettra en place, peu de temps après avoir pris le pouvoir, des programmes et des institutions pour développer des liens entre francophones au Canada et aux États-Unis.

---

<sup>5</sup> Paroles prononcées par Yves Beauchemin lors de la commission Bélanger-Campeau en 1990.

Les programmes du Parti québécois de 1977 et de 1979 présentent une représentation quasi inchangée des francophones hors Québec<sup>6</sup>. Il faut attendre le programme de 1982 qui abordera les francophones hors Québec non plus sous la rubrique « minorités », mais sous la section « Le Québec et la francophonie ». En avril 1977, à la Société franco-manitobaine, l’allocution du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec de l’époque, Claude Morin, illustre bien la pensée nouvelle qui s’échafaude au Parti québécois : « Vous et nous parlons la même langue... Nous avons la même origine. Chacun à notre façon nous poursuivons le même combat. Nous ne pouvons pas nous oublier les uns les autres ». Il poursuit en soulignant la responsabilité morale du Québec envers les francophones à l’extérieur du Québec.

À l’époque, le Québec s’oppose à l’insertion dans la Constitution canadienne de droits linguistiques « dont l’effet serait de limiter sa marge de manœuvre dans un secteur aussi vital de son devenir collectif » (SAIC, 2001, p. 55). En revanche, Lévesque veut conclure des accords de réciprocité sur les droits linguistiques des minorités dans l’enseignement : « Le gouvernement du Québec propose aux gouvernements des autres provinces qui souhaiteraient, tout comme lui, une accessibilité élargie à l’enseignement dans la langue de la minorité, de concevoir des ententes de réciprocité à cette fin » (*Ibid.*, p. 56). En fait, Lévesque souhaitait ainsi faire en sorte que les francophones des autres provinces bénéficient des mêmes droits et des institutions que la minorité anglophone au Québec. L’accueil froid de la part des autres premiers ministres envers la proposition

---

<sup>6</sup> Les programmes du Parti québécois de 1977 et 1979 apportent quelques ajouts quant aux rapports à entretenir avec les francophones hors Québec, mais sans modifier substantiellement la représentation que le Parti se fait d’eux.

découragea le premier ministre du Québec à poursuivre sur cette voie<sup>7</sup>. D'autre part, la perception du Parti québécois à l'égard des francophones hors Québec change. De mère patrie il opte plutôt pour un discours axé sur la responsabilité morale envers les francophones à l'extérieur du Québec.

### ***1.3. Le programme du PLQ de 1980 : l'idée du Québec comme mère patrie***

Même s'il est dans l'opposition, le PLQ réagit au dépôt du *Livre blanc* sur la souveraineté-association par le gouvernement péquiste, en publiant son propre document de réforme constitutionnelle, *Une nouvelle fédération canadienne*, communément appelé le Livre beige. Les auteurs du document arguent que la question des droits linguistiques au pays demeure problématique, car elle relève aussi d'un partage des compétences entre le gouvernement central et les provinces. Ce partage est considéré comme étant primordial à la sauvegarde de la personnalité distincte du Québec.

De façon plus précise, le *Livre beige*, écrit alors que Claude Ryan est le chef du Parti libéral du Québec, s'inspire des cinq principes centraux de Jean Lesage :

- 1- Le Québec est l'expression politique du Canada français et joue le rôle de mère patrie de ceux qui au Canada parlent le français;
- 2- Le Québec possède des traits particuliers qu'il a le droit de mettre en valeur et le devoir de sauvegarder;

---

<sup>7</sup> Il n'y eut aucune suite connue de la Conférence des ministres provinciaux en août 1977 où figuraient parmi les thèmes à l'ordre du jour, les accords de réciprocité sur les droits linguistiques des minorités dans l'enseignement.

- 3- Le cadre constitutionnel doit permettre à la communauté nationale francophone d'atteindre elle-même et par les moyens qui lui conviennent les objectifs qu'elle se fixe librement;
- 4- Le Québec d'aujourd'hui doit posséder et contrôler dans toute la mesure du possible les leviers économiques, sociaux et administratifs et politiques grâce auxquels il pourra réaliser ses aspirations légitimes de peuple adulte;
- 5- L'action du Québec doit s'exercer dans la paix et l'harmonie, tenant compte des réalités nord-américaines, des liens nouveaux qui rattachent le Québec à la francophonie et du contexte fédéral (Commission constitutionnelle du Parti libéral, 1980, p. 15).

Tandis que le Parti québécois s'éloignait doucement de cette vision du Québec comme la mère patrie et embrassait l'idée d'une francophonie plus large, le Parti libéral réitère sa position. Au PLQ, le Québec est perçu comme un élément dynamique ayant ses prolongements dans les provinces. Un des principes de la réforme constitutionnelle prônée par le *Livre beige* est l'affirmation de l'égalité fondamentale entre les deux peuples fondateurs. Ce principe implique « la proclamation constitutionnelle de certains droits linguistiques fondamentaux qui devront être assurés également aux francophones et aux anglophones à travers le pays » (Commission, 1980, p. 22)<sup>8</sup>.

Toutefois, comme l'explique Sénéchal, en mettant l'accent sur l'affirmation du Québec comme société distincte et comme communauté nationale francophone, les auteurs du PLQ sentent bien qu'ils risquent de faire de l'ombre aux francophones hors Québec (1995, p. 353). Ils chercheront ainsi à introduire un équilibre en affirmant le rôle du Québec

---

<sup>8</sup> Selon Claude Ryan, alors chef du Parti libéral, le rapport, malgré sa position fédéraliste, fut mal vu par une certaine partie du Canada anglais, [http://archives.cbc.ca/IDCC-0-17-1294-461/politique\\_economie/referendum\\_1980/](http://archives.cbc.ca/IDCC-0-17-1294-461/politique_economie/referendum_1980/) (page consultée le 22 février 2007), voir aussi [En ligne] [http://archives.radio-canada.ca/politique/provincial\\_territorial/clips/7461/](http://archives.radio-canada.ca/politique/provincial_territorial/clips/7461/) (page consultée le 31 janvier 2013).

comme point d’ancrage de la communauté nationale francophone, « son foyer principal », en référence aux principes de Jean Lesage et à la responsabilité du gouvernement québécois envers la nation canadienne-française dans son ensemble.

## **2. La période post-référendaire : le Parti québécois et l’ébauche d’une première politique en matière de francophonie canadienne**

En mai 1980, une majorité de Québécois refuse de donner le mandat à leur gouvernement de négocier un projet de souveraineté-association avec le gouvernement fédéral. La défaite est difficile du côté du Parti québécois tandis que les libéraux du Québec qui ont comme chef Claude Ryan parlent de la « victoire d’un fédéralisme renouvelé »<sup>9</sup>. Le Parti québécois se retrouve alors les manches pour tenter de manœuvrer au sein du système fédéral, ce que Léon Dion (1995) nommera « le duel constitutionnel ». Dès juin 1980 débute une conférence pour préparer l’ordre du jour d’une conférence constitutionnelle fédérale-provinciale.

En partant de la prémisse selon laquelle le Québec représente une des deux nations égales qui composent le Canada et qu’il représente par le fait même « le foyer et le point d’appui d’une de ces nations<sup>10</sup> », le gouvernement péquiste choisit de renouveler la fédération de façon à ce que le Québec ait les pouvoirs nécessaires à l’exercice de son rôle (SAIC, 2001, p. 57). Dans cette même veine, le gouvernement cherche à faire du français la langue officielle et commune de tous les Québécois. Lévesque affirme, lors d’une réunion

---

<sup>9</sup> Un peu paradoxal quand on sait que le premier ministre Trudeau ignore en 1979 les recommandations du rapport Pepin-Robarts. Ryan déchantera rapidement et s’opposera farouchement à la vision fédéraliste de Trudeau particulièrement dans sa négation de l’existence de deux peuples fondateurs.

<sup>10</sup> Intéressant de noter que Lévesque, lors d’une rencontre des premiers ministres à Ottawa en juin 1980, reprend ici le vocabulaire de l’ancien premier ministre libéral du Québec Jean Lesage.

du Comité permanent des ministres canadiens sur la Constitution en juillet 1980, que le Québec s'oppose à l'insertion, dans la constitution, de droits linguistiques dont l'effet serait de limiter sa marge de manœuvre et de brimer son autonomie en lui substituant « une compétence limitée sujette à l'interprétation judiciaire » (*Ibid.*, p. 62). On peut tout de suite pressentir l'effet d'une telle position sur les francophones hors Québec qui cherchent à obtenir ce genre de protection dans leur propre province. Par diverses manœuvres, le gouvernement canadien arrivera, en novembre 1981, à ce que les premiers ministres des provinces, à l'exception du Québec, signent une entente qui recevra ultérieurement la sanction royale et deviendra la loi constitutionnelle de 1982. Lors du rapatriement de la Constitution, les pouvoirs du gouvernement du Québec en matière de langue et d'éducation seront diminués et la clause Québec sera remplacée par la clause Canada. Les débats entourant l'article 23 sur le droit à l'instruction des minorités de langue officielle inclus dans la Charte causeront indubitablement des tensions au sein de la francophonie canadienne.

Après le référendum de 1980 et la réforme constitutionnelle de 1982 à laquelle le gouvernement du Québec ne donne pas son accord, le PQ affirme clairement son rôle auprès des communautés francophones minoritaires. Il mettra en place des institutions et des programmes en vue d'appuyer et de multiplier les ponts entre les collectivités francophones en Amérique du Nord. Le nouveau Secrétariat permanent des peuples francophones (SPPF) voit le jour comme moyen de consolidation des relations, de coordination de projets culturels, éducatifs et de refrancisation. Il travaille particulièrement

en appuyant les associations œuvrent au sein des collectivités francophones d'Amérique (voir chapitre IV).

En 1982, puis en 1984, le Parti québécois publie deux nouvelles versions de son programme politique. Peu de nouvelles propositions concernant les francophones sont mises de l'avant. Toutefois, en 1982 comparativement aux années précédentes, la question des francophones n'est plus abordée dans le chapitre traitant des minorités, mais dans celui intitulé, « L'ouverture sur le monde » dans la section sur « Le Québec et la francophonie ». Il est écrit : « [...] le Québec doit chercher à sortir de son isolement culturel et linguistique pour se tourner vers les pays francophones d'Europe, d'Afrique et des Antilles sans oublier qu'en tant que foyer central de la francophonie en Amérique du Nord, il doit contribuer au maintien de la culture française hors Québec » (Parti québécois, 1982, p. 27). En 1984, le programme comporte une section intitulée « Les minorités françaises au Canada et aux États-Unis », où la question de leur vitalité y est présentée comme étant tributaire d'un Québec fort et indépendant. On y affirme l'importance d'appuyer les communautés francophones pour assurer l'expansion et la consolidation du fait français.

En 1985, Pierre-Marc Johnson, le nouveau chef du Parti québécois et du gouvernement se dit disposé, sous certaines conditions, à conclure un accord constitutionnel avec le reste du Canada. Il déclare : « La Constitution canadienne doit reconnaître au Québec le droit exclusif de déterminer sa langue officielle et de légiférer sur toute matière linguistique dans les secteurs de sa compétence » (SAIC, 2001, p. 67). Dans une allocution prononcée quelques mois plus tôt, alors qu'il est ministre de la Justice et

ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Johnson déclare que le Québec est prêt à modifier la Charte de la langue française pour garantir un accès élargi à l'école anglaise, mais qu'en retour « partout au Canada les enfants admissibles à l'enseignement en français puissent effectivement exercer la garantie accordée par l'article 23» (*Ibid.*, p. 67).

### ***2.1. L'ébauche d'une première politique en 1985***

Dans cet engagement envers les communautés francophones minoritaires, Pierre-Marc Johnson présente au Conseil des ministres en mai 1985, un mémoire visant la mise en place d'une première politique à l'égard des francophones hors Québec. Plusieurs mesures avaient été incluses dans divers programmes entre autres celui du Secrétariat d'État et celui du ministère des Affaires intergouvernementales canadiennes, mais aucune politique n'avait été clairement énoncée jusqu'à ce jour à l'égard des francophones hors Québec. Le mémoire veut arrêter un plan d'action, cibler des projets concrets et formuler des recommandations. Il se penche également sur les relations difficiles entre les Québécois et les francophones hors Québec et souligne le problème de la symétrie entre la minorité anglophone au Québec et les minorités francophones hors Québec. P.-M. Johnson réitère l'importance de mettre de l'avant, pour répondre aux besoins des deux groupes linguistiques, le concept d'asymétrie, car ils sont inégaux dans les faits. L'anglais est la langue qui domine en Amérique du Nord à l'extérieur du Québec et jouit du statut de *lingua franca* à travers le monde. La situation des anglophones au Québec est aussi plus enviable que celle des minorités francophones à l'extérieur du Québec du point de vue

institutionnel et des droits linguistiques. Encore en 2012, le gouvernement libéral continue à promouvoir l'asymétrie.

Le mémoire de Johnson fait aussi une critique de l'aide octroyée par les divers programmes du gouvernement québécois aux francophones hors Québec la qualifiant de trop éparpillée et n'ayant pas de visibilité ni d'impact majeur sur le développement des communautés. Or, la perte de pouvoir du gouvernement du Parti québécois fera en sorte que cette politique ne sera adoptée qu'en 1995, à son retour au pouvoir. Cette reconnaissance graduelle des communautés francophones hors Québec et les engagements à multiplier les échanges culturels et à consolider les institutions pavent la voie à l'ébauche d'une première politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada en 1985, même si elle ne prend réellement effet qu'en 1995.

## ***2.2. Le Parti libéral reconnaît le Québec comme leader du fait français au Canada***

De retour au pouvoir de 1985 à 1994, le PLQ indique, dans son programme *Maîtriser l'avenir*, que la société québécoise, désormais mûre politiquement, peut enfin assurer un rôle de leader en ce qui a trait au fait français dans un fédéralisme réinventé (Parti libéral du Québec, 1985, p. 60). Il considère que la progression constante de la culture française dans le cadre fédéral et le développement du bilinguisme en dehors du Québec permet « d'épauler efficacement les francophones hors Québec dans leur lutte pour la défense de leurs droits et pour leur développement » (Parti libéral du Québec, 1985, p. 60). Le Parti libéral assure que la prise en charge et l'affirmation de la société

québécoise au cours des années 1960 ont eu comme effet d'intensifier l'identité des autres communautés francophones qui se définissent désormais comme francophones hors Québec. De plus, le programme souligne que ces francophones constituent « des éléments les plus dynamiques de l'expansion du bilinguisme dans la société canadienne » (Parti libéral du Québec, 1985, p. 16). Ainsi, le gouvernement libéral veut à la fois justifier que le Québec se prenne en charge et intervienne en faveur de la francophonie canadienne dont il se sent responsable et dont il voudrait être le porte-parole.

En 1986, Gil Rémillard, alors ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, affirme que la question des francophones hors Québec est une préoccupation majeure pour son gouvernement. Elle fera partie des négociations constitutionnelles qui s'annoncent entre les gouvernements fédéral et provinciaux<sup>11</sup>. Rémillard s'exprime ainsi : « En somme, nos revendications pour adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982 se fondent sur trois objectifs principaux : la rendre acceptable pour le Québec, la bonifier au profit de l'ensemble de la fédération canadienne et améliorer la situation des francophones hors Québec » (SAIC, 2001, p. 170).

En avril 1987, une entente de principe plus communément appelée l'Accord du lac Meech, représente une occasion pour le Québec de réintégrer le giron constitutionnel canadien. Le gouvernement libéral de Bourassa fait ratifier l'entente par l'Assemblée nationale en faisant inscrire cinq conditions posées par le Québec, dont « la reconnaissance

---

<sup>11</sup> Le ministre fait cette affirmation dans le cadre du colloque *Une collaboration renouvelée du Québec et de ses partenaires dans la Confédération*, organisé par l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's, le quotidien montréalais *Le Devoir* et l'École nationale d'administration publique qui a eu lieu du 9-11 juillet 1986 au Mont Gabriel.

explicite du Québec comme société distincte » (art. 2(1)b). Comme le souligne Gérard Boismenu (1999), l'entente interpelle directement les francophones hors Québec qui croient que l'article qui traite de la protection de la dualité par les gouvernements n'est pas assez proactif. Selon les francophones, il ne suffit pas de protéger, mais aussi de promouvoir la diversité. Toutefois, le gouvernement Bourassa est prudent à l'égard de la notion de dualité linguistique incluse dans l'Accord. Boismenu constate que dans le cas d'une opposition d'interprétation juridique entre le concept de dualité linguistique, qui est reconnu comme une caractéristique fondamentale du Canada, et celui de société distincte « [...] la dualité s'imposerait du seul fait qu'elle constitue une caractéristique fondamentale, contrairement à la société distincte » cette dernière n'ayant pas de contenu juridique clair (1999, p. 4). Devant cette faiblesse interprétative du concept de société distincte, Bourassa propose l'introduction d'une clause de sauvegarde qui stipule que l'article sur la dualité linguistique et la société distincte n'a pas pour effet de diminuer les pouvoirs des assemblées parlementaires et des gouvernements au Canada, bref, qu'il doit respecter les compétences des provinces.

Pour leur part, les francophones hors Québec souhaitent voir la clause de sauvegarde retirée de l'entente. Ils craignent que les provinces s'en servent pour restreindre les droits des minorités francophones. Il y a donc ici une situation où, malgré l'intérêt commun qu'ont les francophones du Québec et de l'extérieur du Québec de protéger le français, les mesures pour y parvenir entre en collision. Dans cette situation, laisser aux provinces la responsabilité de promouvoir la dualité linguistique, sans qu'il y ait de réelles garanties constitutionnelles, inquiète les francophones hors Québec tandis que pour le

Québec, promouvoir la dualité linguistique et dans ce cas-ci l'anglais, risque de limiter ou même de mettre en péril les mesures de protection du français. Comme le souligne Boismenu, « dans toute cette question, se révèle de manière frappante l'asymétrie des situations légales, sociales et économiques des minorités linguistiques » (1999, p. 12).

Par contraste, en 1989, le PLQ n'aborde pas directement la question des francophones hors Québec dans son nouveau programme *Une richesse à renouveler*, préférant s'en tenir aux questions démographiques et économiques. Il réaffirme que le Québec est le foyer historique de la langue française, mais n'avance rien de nouveau à l'égard des francophones du reste du Canada. Le rapport Allaire, *Un Québec libre de ses choix*, devenu le programme officiel du PLQ en 1991, abonde dans le même sens lorsqu'il souligne que l'échec de l'Accord du lac Meech n'a rien changé au fait qu'il existe de forts taux d'assimilation des francophones hors Québec et ce, en dépit des efforts récents des provinces pour mieux desservir leur population francophone. Selon le programme « [...] il reste que concrètement, des communautés entières sont menacées d'assimilation à plus ou moins long terme et la notion de dualité des peuples fondateurs est rejetée par le Canada anglais [...] ». Le document explique que l'assimilation se poursuit malgré des efforts qualifiés « d'héroïques » de la part des francophones hors Québec (Parti libéral, 1991, p. 24).

Selon le PLQ, l'évolution démographique plus faible au Québec que dans le reste du Canada risque de réduire davantage le fait français au pays. Le maintien du multiculturalisme au Canada nuit à la population francophone qui est désormais perçue par

une grande majorité de citoyens canadiens comme une communauté culturelle parmi tant d'autres. Les débats entourant l'Accord du lac Meech en sont une illustration (*Ibid.*, p. 25). En ce sens, le Québec a un rôle à jouer dans la défense du fait français en Amérique selon le programme du PLQ et particulièrement en ce qui a trait aux droits légitimes des communautés francophones hors Québec. Qu'importent les scénarios constitutionnels, le gouvernement du Québec devra assurer son soutien et son appui aux communautés francophones et compter sur une ouverture et une collaboration spéciale de son gouvernement (*Ibid.*, p. 36). Le PLQ réitère ainsi la vision du parti selon laquelle la Confédération est un pacte solennel entre deux nations, le Québec étant devenu « l'État national des Canadiens-français ». Par ce statut, il doit continuer à mettre de l'avant son caractère distinct et préconiser une nouvelle union (*Ibid.*, p. 67). Nous sommes donc loin du discours de la rupture. Le PLQ se réfère toujours au Canada français en insistant pour être reconnu comme son principal sinon unique représentant en continuité avec les intentions de Lesage.

En 1994, le PLQ perd les élections. Dans son programme à saveur économique, *Agir pour le Québec*, on y retrouve néanmoins certains éléments qui nous éclairent sur sa perception de la francophonie et le rôle que se donne le Québec face à celle-ci. Entre autres, dans la dernière section qui s'intitule « La vision libérale de l'identité québécoise », il fait référence au Québec comme étant la seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord et impute au Québec la responsabilité « de préserver et d'enrichir la contribution unique de la société québécoise aux sociétés francophones présentes ailleurs au pays et dans le monde » (Parti libéral du Québec, 1994, p. 55). Le système fédéral dans

lequel le Québec s'insère, bien qu'imparfait nous précise le programme, demeure toujours l'option qui garantit la stabilité politique.

### ***2.3. Le PQ met le projet de souveraineté au service des francophones hors Québec***

Même si de 1985 à 1994, il est dans l'opposition, le PQ continue de réfléchir à sa relation avec les francophones hors Québec. Les programmes de 1990 et de 1991 reprennent les grandes orientations du mémoire de 1985 de P.-M. Johnson à l'égard des francophones hors Québec. Il cherche aussi à mieux présenter les bienfaits de la souveraineté sur les relations entre les deux groupes.

La francophonie est abordée à deux endroits dans le programme de 1991 à 1994 : à la fin de la section portant sur les anglophones au Québec et dans son deuxième chapitre traitant des relations internationales du Québec. Dans ce chapitre, le PQ reconnaît l'importance pour le Québec de bâtir une société francophone forte. Pour renforcer les liens avec les autres pays francophones, le programme suggère deux actions dont celle de « soutenir les minorités francophones d'Amérique du Nord dans leur volonté de s'affirmer et de se développer, en particulier les minorités francophones canadiennes hors Québec dans la revendication de leurs droits historiques, et contribuer à la consolidation de leurs institutions » (Parti Québécois, 1991, p. 37 ; 1994, p. 27). Le propos est moins alarmiste que par le passé. Le programme affirme le dynamisme et l'expansion de la vie de la culture française en Amérique du Nord. Le développement des liens qui unissent le Québec aux communautés francophones contribue à accroître la vitalité d'une Amérique francophone.

Le Québec se voit comme l'acteur le mieux placé en Amérique pour promouvoir le fait français et note qu'une fois souverain, il sera en meilleure position pour y contribuer.

En 1993, lors du XII<sup>e</sup> Congrès national du Parti québécois qui a donné lieu au programme *Des idées pour mon pays* (1994), il expose ses intentions et les gestes qu'il compte poser s'il est élu. Ce programme reprend les grandes lignes du programme de 1991 en tentant de les expliciter. Dans l'ensemble, les programmes de 1991, 1994 et 1998 ont le même contenu (certains paragraphes sont même repris intégralement) et la même vision de la question des francophones hors Québec. Il est particulièrement utile de rappeler les grandes lignes du programme de 1994-1995, *Des idées pour mon pays*, qui explique comment la souveraineté est compatible avec les intérêts des minorités francophones hors Québec. De façon plus précise, le document affirme que les rapports qu'entretient le Québec avec la francophonie concordent avec son souhait d'édifier « une société d'expression française stable et ouverte sur le monde » (Parti Québécois, 1991, p. 35 ; 1994, p. 26). Le programme réitère le droit du peuple québécois à décider lui-même de son statut et de son avenir. Il souligne aussi combien partout où les francophones sont minoritaires leurs droits ont été bafoués ou perdus. Le Québec est le seul « espace politique où les francophones sont majoritaires » (Parti Québécois, 1998, p. 12). Il est aussi le seul groupe au Canada qui se développe « dans le respect de sa minorité » (*Ibid.*).

Les francophones hors Québec sont dorénavant associés au projet d'expansion de la vie et de la culture françaises. Pour sa part, le Québec est vu comme le gouvernement le mieux placé pour venir en aide, « dans le respect et sans arrière-pensée », aux

communautés francophones qui sont « indispensables au maintien et au renforcement d'une Amérique francophone » (Parti Québécois, 1994, p. 27). Le PQ fait également état du besoin de non-ingérence et du respect des particularités dont doit faire preuve le Québec dans ses relations avec les francophones. Il affirme qu'un Québec souverain sera responsable d'aider les communautés et énumère quelques actions qu'il souhaite mettre en œuvre, comme la mise sur pied de réseaux d'échanges universitaires et industriels de même que l'accueil des francophones voulant s'établir au Québec.

#### ***2.4. De 1994 à 1996 : L'inclusion des francophones au sein du projet souverainiste***

Le PQ nouvellement élu choisit de tenir un second référendum sur l'accession du Québec à la souveraineté assortie d'un projet de partenariat économique avec le reste du Canada. Ses positions constitutionnelles s'inscrivent notamment dans le contexte du refus du Canada de reconnaître le Québec comme une société distincte. Comme le mentionne Jacques Parizeau, alors premier ministre du Québec, au moment de la publication de l'avant-projet de loi sur la souveraineté : « Plus le temps passe et plus la majorité canadienne est déterminée à agir comme s'il n'y avait qu'une seule nation au Canada » cité l'original (SAIC, 2001, p. 94). Par ailleurs, le PLQ considère que le système fédéral, bien qu'imparfait, continue d'être l'option qui permet la stabilité politique.

Pour une première fois, le projet de souveraineté inclut spécifiquement les francophones hors Québec en leur garantissant un appui après l'accession du Québec à la souveraineté. Le gouvernement est d'avis que la souveraineté ne signifie pas « que nous

nous désintéressons du sort des francophones du Canada » (*Ibid.*, p. 99). Au contraire, selon Parizeau, « Notre accession au statut d'État souverain nous imposera [...] des responsabilités particulières envers eux » (*Ibid.*, p. 99)<sup>12</sup>. Les paroles s'accompagnent de gestes concrets par la mise en place d'une première politique, suite logique du mémoire de P.-M. Johnson rendu public en 1985.

Cette politique, qui s'intitule : *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Un dialogue, une solidarité agissante*, garantit un appui aux communautés advenant la souveraineté. Adoptée le 30 mars 1995, rattachée au SAIC, elle fait aussi suite au mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne intitulé *Dessein 2000 : pour un espace francophone*, en 1992 et à l'avis du Conseil de la langue française de décembre 1994 *Renforcer la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadiennes du Canada*, qui a largement inspiré la politique. C'est une politique visant à inciter la société civile (et non seulement le gouvernement) à entreprendre des partenariats plus actifs favorisant les échanges et la réalisation de projets communs concertés. Selon les données du SAIC, le budget augmente de 200 000 \$ lors de l'adoption de la politique passant de 1,4 million à 1,6 million. Quatre secteurs d'intervention sont identifiés : la culture et les communications, l'éducation et l'économie auxquels se sont ajoutés à partir de 2001-2002, le domaine de la santé et des services sociaux. Ceux-ci semblent les plus propices aux relations interfrancophonies. Des institutions sont aussi prévues pour mettre en œuvre la politique du Québec et permettre une concertation, par exemple, des tables sectorielles et des forums triennaux qui auront

---

<sup>12</sup> Allocution de Jacques Parizeau au Canadian Club, Toronto, 22 novembre 1994.

lieu en 1997 et en 2000 pour réfléchir à l'évolution des collaborations entre le Québec et la francophonie canadienne en vue de favoriser le développement de relations plus approfondies et plus systématiques entre les organismes du Québec et des autres provinces. Selon la politique, le gouvernement favorisera les projets de revitalisation du français dans les communautés francophones. En résumé, la politique du Québec à l'égard des communautés francophones vise trois grands objectifs :

- 1- Favoriser la mise en présence des membres des communautés francophones et acadiennes du Canada et des Québécoises et Québécois;
- 2- Appuyer la réalisation de projets communs qui résulteront de leurs échanges;
- 3- Assurer, par des lieux de concertation structurés, que l'action gouvernementale reste à l'écoute de ce nouveau dialogue. (SAIC, 2001, p. 99).

Durant la période que le Parti québécois est au pouvoir (1994-2003), l'État québécois met l'accent sur la promotion du fait français sur le plan international et cherche à ce que le Québec soit vu comme le pôle francophone en Amérique du Nord. Pour le PQ ce projet doit se faire en partenariat avec les communautés tandis que pour le Parti libéral la francophonie n'a qu'une seule voix, celle de la francophonie canadienne qui englobe le Québec<sup>13</sup>.

En 1995, Jacques Brassard, alors ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), déclare lors du Forum francophone de concertation à Québec, que l'engagement de son gouvernement envers la langue française sur son territoire « est indissociable d'un engagement de solidarité, envers la francophonie

---

<sup>13</sup> Ce qui n'est pas sans rappeler la position du Parti libéral en 1965.

internationale bien sûr, mais davantage à l'égard des communautés francophones et acadiennes » (SAIC, 2001, p. 123).

### ***2.5. De 1996 à 2003, le PQ voit le Québec comme chef-lieu de la francophonie***

Dans le programme de 2001 « *Un pays pour le monde* », un document de plus de 200 pages, il est peu question de la francophonie canadienne. On note un changement de ton. Pour reprendre les titres des principaux chapitres, le programme traite de politique (souveraineté, citoyenneté, relations internationales), de la vie culturelle, du développement durable, des régions et du domaine social. Le thème des francophones hors Québec n'occupe que l'espace d'un paragraphe alors que les questions des anglophones du Québec ou des Premières Nations occupent un peu plus de deux pages.

La francophonie n'est plus traitée, comme dans les programmes de 1991, de 1995 et de 1998, dans la section sur les relations internationales, mais dans celles intitulées « La vie culturelle », « le rayonnement international », et dans la sous-section « L'espace francophone ». On retrouve aussi une référence aux francophones hors Québec dans la section portant sur la citoyenneté où il est affirmé qu'un gouvernement du PQ s'engage à créer des instruments de dialogue et d'échange avec les Anglo-Québécois et les Franco-Canadiens (Parti Québécois, 2001, p. 18). Il est noté qu'un Québec souverain devra « conserver une responsabilité de premier plan à l'égard des minorités francophones du Canada » (*Ibid.*, p. 18). On donne comme exemple la création d'un conseil consultatif ou d'une Commission permanente Canada-Québec qui traiterait des droits des langues

minoritaires et qui permettrait une meilleure promotion et protection dans les domaines tels l'éducation, l'enseignement supérieur, la culture, etc. Ces engagements sont justifiés par le titre de « chef-lieu » de la francophonie sur le continent américain que lui confère le PQ<sup>14</sup>.

C'est dans la section « La vie culturelle » que l'on discute plus précisément de la question des communautés francophones hors Québec et plus particulièrement dans une sous-section qui porte sur « Le rayonnement international ». On envisage ainsi les liens avec les francophones hors Québec comme une partie constituante du vaste ensemble qu'est la francophonie. Le Québec, selon le PQ, doit jouer son rôle de « numéro deux de la francophonie ». Mais, souligne le programme : « ...l'espace francophone ne se limite pas aux pays de langue française. Le Québec est éminemment responsable d'apporter aux francophones du Canada et des États-Unis tout le soutien dont ils auront besoin » (Parti Québécois, 2001, p. 44). Le PQ a l'intention de s'engager à négocier avec les représentants pour offrir à ces communautés le soutien qui leur convient.

Le PQ conçoit le Québec comme étant le gouvernement le mieux placé pour orchestrer cette vitalité et plus il gagnera en force et en souveraineté, plus il sera en mesure de protéger et de promouvoir le fait français en Amérique. Le parti se représente le Québec comme le centre administratif, le chef-lieu de la francophonie sur le continent américain. Les francophones hors Québec n'y sont plus vus qu'en fonction du pays qu'ils ont en partage avec le Québec, mais comme une dimension de la francophonie américaine, et

---

<sup>14</sup> L'expression « chef-lieu » est étrange. Si on se fie à la définition de chef-lieu dans *Le Petit Robert* (1998), le Québec se percevrait dorénavant comme le centre administratif d'une circonscription territoriale.

internationale. C'est à ce titre qu'ils auront droit à l'aide et au soutien du Québec en ce qu'il participe à la vitalité de cette francophonie américaine.

Au cours des années 1960, le Parti libéral du Québec tente, tant bien que mal, d'instaurer la transition qu'imposait la Révolution tranquille vers une institutionnalisation entre francophones aux pays. À travers les programmes, il offre une vision du Québec comme l'État national des Canadiens français ; il est le « point d'appui du Canada français » dira Lesage. Par contraste, le début des années 1970 avec le PLQ au pouvoir fut l'un des moments les plus mornes des relations entre francophones au pays. Les priorités sont ailleurs. Il y a peut-être lieu de croire que chacun était grandement occupé à se redéfinir et à se réorganiser suite à des États généraux qui mirent l'accent sur les divergences latentes. À partir du gouvernement Lévesque, les choses changent. On alloue des ressources plus importantes et on crée des institutions pour maintenir et dynamiser les liens. Au milieu des années 1970, motivé par son nouvel accès à l'appareil étatique et à une certaine prise de conscience du rôle potentiel du Québec dans cette francophonie nord-américaine, le gouvernement péquiste modifie son approche des collectivités francophones et se donne un nouveau rôle plus proche de celui de partenaire. Comme le conclut Sénéchal, certes le Québec se présente comme « l'animateur principal » mais tout en se disant respectueux des différences et des besoins particuliers des communautés (1995, p. 367). Du côté des libéraux, l'équilibre entre l'affirmation du Québec comme société distincte cherchant une décentralisation des pouvoirs fédéraux et celui-ci comme responsable et porte-parole des minorités francophones à l'extérieur de sa province n'est pas facile à atteindre. À partir du moment où l'asymétrie entre les provinces n'est pas

reconnue dans le système fédéral, le gouvernement du Québec a les mains liées à certains égards. Lorsque les représentants mettent trop l'accent sur le caractère distinct du Québec, ils semblent délaisser les francophones vivant dans les autres provinces. Quand ils s'appuient sur leurs responsabilités en tant que foyer de la langue pour intervenir auprès des communautés, ils risquent d'être accusés d'empiéter sur les compétences des provinces. Les francophones hors Québec sont perçus par ce dernier comme des communautés participant à l'amalgame francophone en Amérique et dont la vitalité est un moyen de promouvoir le fait français.

Au cours des années 1970, 1980 et 1990, les deux principaux partis politiques, malgré leurs visions divergentes, ont soutenu une conception d'un Canada qui s'appuyait sur la thèse des deux peuples fondateurs. Ils ont aussi mis de l'avant l'idée du Québec comme société distincte différente des autres provinces et la notion d'une asymétrie de reconnaissance dans les domaines des droits linguistiques et de la culture. Les fondements mêmes de leurs politiques sont sensiblement les mêmes en évoquant le rôle particulier du Québec dans la francophonie en Amérique et la responsabilité qui lui incombait en tant que seul État francophone. Le principe d'asymétrie entre les provinces et la reconnaissance des droits linguistiques appartiennent aux deux partis tandis que le vocabulaire peut toutefois différer. Bref, leurs politiques sont beaucoup plus marquées par la continuité que la rupture. Les rapports vont s'intensifier avec les années et le Québec semble trouver de plus en plus sa place dans l'espace francophone nord-américain.

**Figure 4 : L'évolution de la représentation que se fait le Québec de son rôle**

- Porte-parole et foyer de la nation canadienne-française, mère patrie (responsabilité morale)
- Moteur principal de la francophonie, animateur
- L'État national des Canadiens français
- Foyer de la culture française en Amérique du Nord
- Chef-lieu
- Phare de la francophonie
- Le n° 2 de la francophonie mondiale

### **3. La position du gouvernement libéral envers les francophones hors Québec de 2003 à 2012**

Dans le programme du PLQ de 1994, la question des francophones hors Québec est abordée de façon marginale confirmant qu'elle ne figure pas parmi les priorités du parti libéral de l'époque. En 2001, les choses changent. Le programme du parti qui constitue aussi un document de positionnement constitutionnel est beaucoup plus étoffé concernant la question des francophones hors Québec. D'ailleurs, tous partis confondus, *Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership* est sans contredit le programme le plus étoffé depuis les années 1970. Rédigé par le constitutionnaliste Benoît Pelletier, le document renouvelle le discours du rôle du Québec et met à l'avant-plan l'importance de la dualité au Canada au sein d'une fédération à revoir. Le PLQ persiste à se représenter le Québec comme le « foyer de la culture française en Amérique du Nord » mais, il sent toutefois le besoin d'inscrire le Québec dans la « francophonie canadienne » comme faisant lui aussi partie de la même fédération et non plus comme une entité à part. Cette position

suggère que le parti veut davantage unir ses forces à celles des francophones hors Québec pour que tous parlent d'une même voix.

### ***3.1. La proposition du Parti libéral d'un nouveau fédéralisme ouvert à la francophonie canadienne***

Le programme du Parti libéral de 2001 consacre une importante section de son document aux relations entre le Québec et la francophonie hors Québec. Intitulé « Le Québec, foyer principal de la francophonie au Canada », il est divisé en trois sous-sections : l'essor de la francophonie canadienne, le rôle spécial du Québec auprès de la francophonie canadienne et le plan d'action à réaliser. On y reconnaît le fait français et son dynamisme tout en soulignant l'importance pour le Québec de maintenir des liens avec les minorités francophones. Il veut consolider le réseau qui unit tous les francophones et « parler d'une seule voix dans un certain nombre de dossiers » (Parti libéral du Québec, 2001, p. 34). Selon Pelletier, même si le Québec est le « principal flambeau de la civilisation française », il n'est pas « le seul gardien de cette flamme » (*Ibid.*, p. 35) faisant ainsi référence à l'importance des communautés francophones minoritaires dans le maintien du fait français au Canada. Selon le PLQ, les gouvernements québécois qui se sont succédé au pouvoir ont sous-estimé les liens qui unissaient les francophones du Québec à ceux hors Québec. Et d'ajouter qu'il faut chercher à raffermir ces liens et à consolider les relations particulièrement dans certains secteurs tels l'éducation, la culture, les arts, les communications, le tourisme, la présence sur la scène internationale, etc. Cette stratégie est vue comme étant favorable à la promotion de la langue française au-delà du

Québec et en accord avec une vision pancanadienne du fait français. Le PLQ dit vouloir ainsi chercher à établir concrètement des rapports plus égalitaires entre les communautés.

Dans la sous-section portant sur l'essor de la francophonie canadienne, le PLQ affirme également vouloir inscrire le Québec dans un mouvement francophone pancanadien. Il souhaite que la francophonie canadienne et le Québec se donnent des orientations communes et parlent « du fait français au singulier » (*Ibid.*, p. 37). Les communautés « doivent accroître leur poids politique dans le contexte d'une fédération renouvelée qui répondrait davantage à leurs aspirations » (*Ibid.*, p. 38).

Dans la deuxième sous-section du document sur le rôle du Québec, on peut également lire que les Québécoises et les Québécois ont un « devoir de fraternité » à l'égard des communautés qui cherchent elles aussi à développer et à promouvoir la langue et la culture française (*Ibid.*, p. 38). Ainsi, pour définir le rôle du Québec, le rapport utilise une variante de l'expression de Lesage – le Québec comme foyer national du Canada français –, soit « foyer de la culture française en Amérique du Nord ». Son référent est toutefois continental plutôt que national. Mais ce n'est pas nouveau, le Parti québécois ayant utilisé l'expression « noyau principal de la francophonie nord-américaine » au cours des années 1980. On y parle aussi du Québec en tant que « phare le plus influent du continent » (Parti libéral, 2001, p. 38).

En guise de troisième sous-section, le programme propose un plan d'action qui annonce quatre grands chantiers. Celui-ci comprend la création de réseaux de solidarité et

d'alliances nouvelles, la signature d'ententes de coopération et de partenariats, les appuis financiers et le soutien institutionnel et les secteurs particuliers d'intervention qui sont ciblés. Entre autres, le parti propose de signer des ententes tripartites entre le Québec, la communauté minoritaire et la province dont elle fait partie et de maintenir et d'accroître l'aide financière aux francophones hors Québec. Le PLQ souhaite ainsi que « le Québec s'incluse [sic] et se reconnaisse dans le concept de francophonie canadienne ». De cette façon poursuit-il, le Québec « ne fera pas bande à part et le fait français lui-même, en Amérique du Nord, aura plus de chance d'éviter la ghettoïsation» (Parti libéral, 2001, p. 42). Le programme signale aussi la volonté du PLQ de donner un appui institutionnel aux francophones hors Québec, dont des représentants du gouvernement du Québec aux relations avec les communautés francophones dans certaines provinces. Il souhaite aussi créer, à Québec, un Centre de la francophonie dans les Amériques pour promouvoir la langue française sur le continent.

### ***3.2. Politiques et projets du gouvernement à l'intention des francophones hors Québec***

En avril 2003, le PLQ revient au pouvoir sous la gouverne de Jean Charest. Il sera par la suite réélu pour un second mandat en 2007, mais en tant que gouvernement minoritaire<sup>15</sup>. Dans son programme de 2002, il exposait son point de vue sur l'État québécois et son rôle dans un contexte de concurrence internationale et de mondialisation,

---

<sup>15</sup> Cette partie du chapitre ne traite pas de l'Action démocratique du Québec (ADQ) bien que ce dernier a constitué l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec de 2003 à 2007. Après avoir épluché ses programmes et vérifié l'ensemble de la documentation à notre disposition, nous avons constaté l'absence de préoccupations et de références aux francophones hors Québec. Le terme « francophone » apparaît dans une seule phrase de son programme de 2007 pour souligner que le Québec est une société composée majoritairement de francophones et qu'il est « le foyer principal de la présence francophone en Amérique du Nord (Action démocratique du Québec, 2007, p.6). Pour cette raison, l'ADQ ne fait pas partie de notre étude même s'il paraît intéressant de souligner son peu d'intérêt pour la question.

le jugeant lourd et inefficace. Le gouvernement du PLQ s'évertuera donc à tenter de recentrer l'État sur ses missions essentielles en effectuant ce qu'il nomme la « réingénierie » de l'État (Rouillard *et al*, 2005). Dans cette volonté de diminuer la taille et les interventions de l'État, on pourrait penser que les communautés francophones se situant à l'extérieur du territoire de l'État québécois seront reléguées au second plan, mais il n'en est rien.

Plusieurs actions sont menées par le nouveau gouvernement dont une consultation sur la révision de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada mise en vigueur en 1995 par le gouvernement péquiste. Cette démarche a pour but ultime « d'assurer le rayonnement d'une francophonie plus unie que jamais quant à la promotion et à l'affirmation du fait français dans les Amériques » (Pelletier [2], 2004). En 2006, des budgets supplémentaires sont alloués à la francophonie canadienne totalisant dès lors, 2,39 millions de dollars soit une hausse de 6 % depuis 2003. Cette augmentation, selon Benoît Pelletier, ministre des Affaires intergouvernementales et de la Francophonie canadienne vise à affirmer la volonté du Québec d'être un chef de file en francophonie. Le PLQ souhaite aussi que cet effort encourage les autres provinces canadiennes à agir au bénéfice des communautés francophones du Canada (*Ibid.*)<sup>16</sup>.

De pair avec cet appel à une francophonie canadienne dont le Québec fait partie, le PLQ veut projeter l'image d'un Québec solidaire des francophones. Dans une allocution

---

<sup>16</sup> À ce chapitre, mentionnons que depuis 2003, le gouvernement du Québec a signé des accords de coopération avec les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et du Yukon en vue de promouvoir la francophonie. Il est à noter toutefois que ces accords varient grandement en importance et en retombées selon la province.

prononcée, dans le cadre du Forum de la francophonie, le ministre Pelletier déclare : « Quiconque souhaite, par des actions d'envergure, contribuer à l'avancement de la langue française, la confirmant ainsi dans son statut universel, trouvera le Québec à ses côtés [...] Amis francophones du Canada, tenez-vous-le pour dit, à compter d'aujourd'hui, le Québec est de retour » (Pelletier, 2004)<sup>17</sup>. Cette notion du retour du Québec sera reprise par les communautés et jumelée avec l'idée que le Québec redevient membre de cette francophonie canadienne. Elle implique par le fait même que le Québec avait quitté cette francophonie et s'appuie, du moins en apparence sur l'idéologie de la rupture.

En effet, lors des premières années de pouvoir du Parti libéral, Benoît Pelletier multiplie les rencontres avec les communautés et martèle son message d'un retour du Québec au sein de la francophonie. Il présente la nouvelle politique du gouvernement et son levier principal, le Centre de la francophonie des Amériques, comme une façon de réparer la « brusque cassure » qui s'est produite entre les Québécois et les autres francophones du pays à la suite des États généraux. En fait, Pelletier se sert de la thèse et du discours de la rupture afin de réinscrire le Québec dans la francophonie canadienne. Il présente le retour du Québec dans le giron canadien, ce qui sous-entend que les liens interfrancophonies avaient été rompus depuis les années 1960. Or, il omet de mentionner l'existence d'une institution similaire au cours des années 1980-1990, le Secrétariat, et laisse dans l'ombre les politiques et les programmes mis en place avant le retour des Libéraux au pouvoir en 2003. Néanmoins, la stratégie de Pelletier, basée sur une certaine empathie, confirme auprès des communautés francophones le sentiment d'abandon qu'elles ont pu ressentir à l'endroit du Québec, mais ce faisant, il joue sur le sentiment de

---

<sup>17</sup> Allocution présentée dans le cadre du Forum de la francophonie en 2004.

culpabilité des Québécois envers les francophones hors Québec. Pelletier confère ainsi une certaine crédibilité à la thèse de la rupture et réaffirme l'idée d'un retour. La position de Pelletier détonne un peu du fait que l'histoire montre que les rapports interfrancophonies, bien que tendus, sont marqués du sceau de la continuité plus qu'il ne semble prêt à le reconnaître. Cette amnésie face au rôle que le Québec a eu dans la francophonie nord-américaine émane davantage d'une stratégie communicationnelle liée à une position partisane. On veut ainsi montrer que seuls les Libéraux ont élaboré une vision des rapports avec les francophones de l'extérieur du Québec. Ainsi, Pelletier ferme les yeux sur les initiatives de solidarité ayant eu cours tout au long de l'histoire contemporaine entre le Québec et les francophones hors Québec.

### *3.2.1. La nouvelle politique de 2006*

Adoptée en novembre, la nouvelle politique du gouvernement libéral découle d'une vaste consultation pancanadienne qui a conduit le ministre des relations intergouvernementales canadiennes à rencontrer les communautés. Elle concorde avec le contenu du document de positionnement constitutionnel du Parti libéral, « Un projet pour le Québec: affirmation, autonomie et leadership, dont une section entière est consacrée aux relations entre le Québec et la francophonie hors Québec qui s'intitule : « Le Québec, foyer principal de la francophonie au Canada ». La politique s'inscrit également dans le sillon des recommandations de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2000) qui recommandait une plus grande solidarité, une

augmentation des échanges, des partenariats et des ressources plus substantielles pour appuyer les francophones des États-Unis.

Selon les Libéraux, le nouveau contexte commande une révision de la politique en place. La mondialisation, l'évolution du contexte juridico-linguistique, l'explosion des nouvelles technologies, l'anglicisation des sphères commerciales et culturelles « exigent une réaction et commandent une action concertée en vue de protéger et de promouvoir la langue française au Canada » (Gouvernement du Québec, 2006, p. 5). Le gouvernement du Québec base sa nouvelle politique sur deux principes :

- 1- **LES FRANCOPHONES DOIVENT RENFORCER LEURS LIENS.** Conscients de leur force, mais vulnérables lorsque divisés, les francophones du Québec et du reste du Canada doivent consolider leurs liens et établir des partenariats solides et concrets, afin d'accroître leur présence et leur influence partout au pays.
- 2- **LE QUÉBEC DOIT ÊTRE UN LEADER RASSEMBLEUR.** Parce qu'il est au cœur de la francophonie canadienne et qu'il constitue le seul État francophone en Amérique du Nord, le Québec a une responsabilité particulière à l'égard des communautés francophones et acadiennes, ce qui l'appelle à jouer un rôle plus actif et à exercer un leadership rassembleur auprès de ces dernières, dans le respect de leur diversité (*Ibid*, p. 7).

De pair avec ces principes le gouvernement du Québec évoque certaines valeurs qui sont à la base de ses actions. En résumant, trois principales valeurs teintent sa politique : la protection et la promotion du français au Canada, dans les Amériques et à travers le monde; la diversité culturelle et linguistique et la solidarité.

La politique s'appuie sur deux programmes de soutien financier : 1- le programme d'appui à la francophonie canadienne<sup>18</sup> et, 2- le programme de coopération intergouvernemental. Le premier cherche à créer des partenariats et à mettre sur pied des réseaux entre les francophones au pays en subventionnant des projets entre associations ou organismes de provinces ou territoires différents en vue de « consolider le statut du français ». Les domaines de collaboration privilégiés sont la culture et les communications, l'éducation, le développement économique et la santé. Le deuxième pan de la politique vise à appuyer des projets qui découlent des ententes spécifiques entre le gouvernement du Québec et une autre province et territoire. Les objectifs sont sensiblement les mêmes soient : la promotion du français, favoriser une meilleure connaissance mutuelle des francophones, encourager les échanges et les transferts d'expertise et multiplier les liens.

Lors du Forum de la francophonie canadienne tenu en mai 2012 et qui réunissait à Québec près de 400 participants dont environ 60 % étaient de l'extérieur du Québec, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la francophonie canadienne Yvon Vallière en a profité pour présenter un second plan d'action de cinq ans dévoilant ainsi quatorze nouvelles initiatives dont certaines sont en lien direct avec le Centre de la francophonie des Amériques. Parmi les initiatives exposées, une en particulier retient notre attention ; celle de « Tenir à Québec, la Première rencontre des francophones d'Amérique ». L'initiative renoue avec une tradition importante du gouvernement québécois. De 1978-1982 se tenaient de telles rencontres à Québec. À l'époque, l'Amérique latine ne faisait pas partie des invités, mais il y avait l'idée d'un grand rassemblement de francophones de partout en Amérique du Nord et dans les Antilles. Les

---

<sup>18</sup> Il remplace le programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés.

bases du rassemblement semblent toutefois avoir changé et se marient probablement mieux avec le contexte actuel de mondialisation. Entre autres, le discours porte davantage sur la promotion de la langue française que sur la promotion de l'histoire et de la culture commune française en Amérique. Ceci peut se comprendre dans l'optique que le Québec veut s'inscrire dans ce courant plus large qu'est la francophonie internationale. Toutefois, ce qui lie les francophones, ce qui rend leurs liens plus forts, c'est cette culture et cette histoire communes. Le Québec doit donc aussi jouer la carte de l'équilibre entre la promotion de la langue et la promotion de l'ethnicité au sens sociologique du terme. On retrouve d'ailleurs dans le discours des libéraux cette ambiguïté voulue qui cherche à faire converger les deux tendances ; celle d'un Québec francophone foyer de la langue française et des collectivités francophones en Amérique qui lui sont liés par l'histoire et la culture – l'ancien Canada français – et le devoir qu'il se donne d'être le porte-étendard de la langue française au sein de la francophonie mondiale : « Il concourt activement à la construction d'une Francophonie fondée sur le partage de la langue française et des valeurs universelles, qui a fait de la reconnaissance et de la promotion de la diversité des cultures des pays francophones un facteur de dialogue et de paix au service du développement »<sup>19</sup>. Sa participation à l'Organisation internationale de la Francophonie comme l'un des principaux bailleurs de fonds en témoigne<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Ministère des Relations internationales [En ligne], <http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/grands-dossiers/francophonie/paix-et-democratie/>, (page consultée le 7 août 2012).

<sup>20</sup> Selon le MRI, le Québec soutient en 2012 le fonctionnement et la réalisation de la programmation de la Francophonie institutionnelle à hauteur de 15 millions de dollars. Pour plus de détails voir le site suivant : <http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/grands-dossiers/francophonie/paix-et-democratie/>, (page consultée le 7 août 2012).

Du côté médiatique, une place importante a été faite à la politique du gouvernement libéral dans les journaux francophones du Canada comparativement à l'espace dévolu dans ces mêmes journaux lors du lancement de la politique du gouvernement du Parti québécois en 1995. Les journaux francophones hors Québec tels *Le Franco*, *Le Rempart*, *L'Aurore Boréale*, *L'Aquilon*, *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, *L'Express de Toronto*, *Le Droit*, *L'Acadie Nouvelle*, *La Voix Acadienne*, *La Presse* et *Le Devoir* traite de la politique de 2006, et la grande majorité des éditoriaux sont favorables à cette nouvelle politique mis à part certains éditorialistes acadiens qui sont critiques face à l'affirmation du « retour du Québec » dans la francophonie canadienne. Par exemple, Rino Morin Rossignol dans un article de *l'Acadie Nouvelle* datant du 8 novembre 2006 souligne que l'Acadie est bien capable d'assumer elle-même son propre leadership et que si l'accueil est favorable au pays, c'est en raison que c'est le gouvernement libéral qui présente la politique : « [q]uand les souverainistes sont au pouvoir au Québec et qu'ils posent ainsi en leader de la Francophonie canadienne, les francophones du Canada se rebiffent ; mais quand c'est un parti fédéraliste qui tient le même discours au Québec, on applaudit ». Les autres journaux des autres provinces ne semblent pas s'en formaliser. D'autres s'inquiètent de la pérennité d'une telle politique si les Libéraux ne sont pas réélus. Dans les articles et les éditoriaux, il est question de la main tendue du Québec, une expression qui revient souvent, de même que du message du ministre « le retour du Québec » qui est reprise constamment par les journaux, ce qui témoigne d'une stratégie communicationnelle plutôt efficace de la part du gouvernement libéral<sup>21</sup>. Dans le milieu universitaire, on s'est aussi intéressé au discours du

---

<sup>21</sup> Il est intéressant de noter du point de vue communication et marketing de la politique, que celle-ci est présentée dans une pochette colorée élaborée en carton ciré avec trois cahiers, un signet et un dépliant. Ceci contraste avec la présentation très sobre de la politique du gouvernement PQ de 1995. Les Libéraux ont clairement voulu marquer le coup.

retour (Cardinal, 2008 ; Thériault, 2008 ; Dufour, 2008) particulièrement pour le nuancer. Celui-ci semble davantage être une façon de renouer avec les communautés et de positionner le Parti libéral qu'une réelle nouveauté.

Quand on étudie la répartition des budgets de 1996 à 2008 (voir annexe), on note une légère augmentation même si on tient compte du taux d'inflation. La portion 2002-2006 est stable avec une légère hausse pour l'exercice budgétaire de 2006-2007, de l'ordre de 6% coïncidant avec l'annonce de la nouvelle politique. Ce qui est intéressant dans le tableau budgétaire, c'est les domaines dans lesquels ces projets ont été répartis. D'abord cinq grands secteurs: culture et communications, éducation, économie, santé et services sociaux<sup>22</sup> et autres domaines (petite enfance, la jeunesse, l'immigration, la justice, etc). Le gouvernement semble ainsi vouloir que se rapproche des secteurs bien précis qui pourraient bénéficier de la mise en place d'échanges plus étroits. On fait référence entre autres à des échanges d'expertise, de mode de fonctionnement, de professionnel ou de formateurs. Le secteur de la culture et des communications révèle le plus grands nombre de projets et la plus grande part du financement. Il y a augmentation graduelle du nombre de projets dans ce secteur (jusqu'à aujourd'hui). Il y a aussi augmentation des projets en éducation tandis que l'enveloppe budgétaire reste sensiblement la même, ce qui nous fait dire que les projets sont plus nombreux mais de moins grande envergure.

Le volet programme de coopération intergouvernementale qui permet de financer à parité des activités de coopération découlant des accords intervenus entre gouvernements

---

<sup>22</sup> Le domaine de la santé et des services sociaux apparaît en 2001.

provinciaux a augmenté depuis 2007 passant de 600 000 \$ à 800 000 \$. C'est une orientation encouragée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) comme en témoigne l'allocution du ministre de l'époque Benoît Pelletier qui souhaite :

Une collaboration encore plus soutenue [...] entre le gouvernement du Québec et les gouvernements provinciaux respectifs, au bénéfice des communautés (afin de contribuer) de manière déterminante, à la réalisation de l'objectif ultime que nous poursuivons tous, soit celui d'assurer, de concert, le rayonnement d'une francophonie sans frontières, diversifiée, mais unie comme jamais dans l'action (Pelletier, 2003).

Comme pour bien des gouvernements avant le gouvernement Charest (Bourassa, Lévesque, Johnson), Pelletier cherche à mettre en place des mécanismes facilitant l'établissement de partenariats et d'ententes avec les autres provinces. Toutefois, bien que ces ententes préparent le terrain et offrent des cadres facilitateurs pour des partenariats dans les domaines comme la santé ou l'éducation, certaines provinces tardent à développer ce genre de programmes. Comme le soulignait un gestionnaire de programme du Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), les provinces recherchent d'abord une certaine visibilité plutôt que le développement de réels partenariats en francophonie. Malgré des ententes et le bon vouloir du gouvernement du Québec les objectifs de partenariats demeurent en deçà des attentes du Secrétariat.

D'autres ministères du Québec dont celui de la Santé et des services sociaux, le ministère de l'Éducation, du loisir et du sport, tout comme le ministère de la Justice ont aussi des programmes et des activités qui bénéficient aux communautés francophones et acadiennes du Canada. Selon les données du SAIC, plus de 3 millions \$ sont consacrés

annuellement par ces ministères et organismes du gouvernement du Québec aux activités et aux programmes de coopération intergouvernementale avec les communautés.

La mise sur pied d'un Centre de la francophonie en Amérique illustre, pour Pelletier, la reconnaissance de cette responsabilité particulière du Québec envers les communautés francophones et acadiennes. Cela sert notamment à « affirmer le fait français dans un contexte de mondialisation et d'homogénéisation culturelle » (Pelletier, 2004 [2]). Il est un peu tôt pour l'instant d'évaluer l'impact d'une telle institution. Néanmoins, le gouvernement semble espérer qu'elle tienne lieu d'espace symbolique pour le développement d'une identité francophone nord-américaine commune.

Quand on y regarde de plus près, la politique remodelée du gouvernement libéral s'inscrit en ligne droite avec les politiques et les programmes mis en place depuis les années 1970. Par ailleurs, son engagement est plus large et son financement plus généreux. Plus de ressources sont mises à la disponibilité des collectivités et elle implique désormais davantage les divers ministères dans son application.

### ***3.3 Fédéralisme et relations intraétatiques***

Tout comme les gouvernements libéraux qui l'ont précédé, les gouvernements libéraux de Jean Charest ont cherché à renouveler le modèle du fédéralisme qu'il juge plus proche d'un État unitaire que d'une réelle fédération. Dans une allocution de clôture au Forum de la francophonie en 2004, Pelletier note « ...nous faisons face à un certain cadre

juridique qui, en proposant une symétrie théorique entre le français au Québec et l'anglais dans le reste du Canada, a eu pour effet de nous placer trop souvent dos à dos » (Pelletier 2004, [2]). Il poursuit, en constatant par ailleurs l'émergence d'un consensus quant à la nécessité de développer l'asymétrie entre les provinces pour permettre la reconnaissance du caractère linguistique et culturel distinct du Québec. Ceci constitue pour lui une voie prometteuse pour l'établissement de rapports harmonieux entre le Québec et les francophones hors Québec. Comme bien des gouvernements avant lui (Bourassa, Lévesque, Johnson etc.), celui de Charest souhaiterait plus d'ententes avec les provinces pour assurer un rayonnement du français dans les communautés francophones. Comme Pelletier le mentionnait lors d'une conférence à l'Université d'Ottawa en mars 2006, l'asymétrie suggère « une manière d'articuler le vivre ensemble dans un contexte de différence » (Pelletier, 2006[1] : 2). Appliquée au fédéralisme, cette notion, pour Pelletier, est le moyen de répondre aux intérêts du Québec, tout en permettant de protéger les communautés francophones. La francophonie canadienne doit ainsi, selon lui, se rallier à ce principe afin d'établir l'équité entre les francophones.

### ***3.4. Identité et mondialisation***

L'originalité du nouveau discours du PLQ à l'égard des minorités francophones hors Québec vient aussi de son utilisation de la référence à la mondialisation afin de prôner la solidarité entre les deux groupes. Certes, le discours du Québec sur la question n'est pas nouveau. Déjà, en 1995, le PQ en fait bon usage pour penser ses relations avec les francophones hors Québec au sein de la francophonie internationale. Pour Louise

Beaudoin, ministre déléguée aux affaires intergouvernementales canadiennes à l'époque : « Dans le cadre plus général de son action au sein de la francophonie internationale, il est dans la nature des choses que le Québec attache une importance particulière aux liens avec ces communautés... » (Gouvernement du Québec, 1995, p. 2). La ministre, dans l'avant-propos de la politique du gouvernement du Québec à l'intention des francophones hors Québec, invite « à une solidarité qui, trop souvent, a été mise en veilleuse par des tensions politiques conjoncturelles, mais, peut-être plus encore, par suite de l'incompréhension résultant de l'absence d'un authentique dialogue » (*Ibid.*).

C'est dans cette ligne de pensée que s'inscrivent les politiques du présent gouvernement libéral même si Pelletier parle d'une « nouvelle ère » (Pelletier, 2004[2]). Pour lui, le contexte de mondialisation actuel bien qu'étant source d'uniformisation, permet aussi aux communautés minoritaires d'échanger et de se faire reconnaître sur la scène mondiale. Elle oblige les francophones du Canada et des Amériques à s'unir « afin de renforcer leurs liens, de développer de nouveaux partenariats, d'accroître le rayonnement du fait français en Amérique (*Ibid.*) ». La mondialisation rassemble les francophones autour du Québec comme leader qui s'assume et oblige les francophones à repenser leurs rapports en s'engageant dans des relations qui dépassent leurs frontières nationales. Il est donc légitime de penser que les prochaines années seront particulièrement intéressantes sur le plan de la redéfinition des échanges.

### *3.5. Vers une nouvelle identité commune entre francophones au Canada*

Suite à la présentation du plus récent programme du Parti libéral du Québec, des allocutions et des communications de ministres des relations aux affaires intergouvernementales du Canada, le souhait du gouvernement du Québec de bâtir une identité commune entre francophones au Canada paraît indéniable. Cette identité, comme nous l'avons vu plus haut, se conjugue aussi avec un renouvellement de la fédération ou du fédéralisme. De plus, la mondialisation est vue comme apportant plus de bénéfices que d'obstacles aux francophones qui doivent toutefois s'unir. Parmi les solutions que Pelletier avance, mentionnons : renforcer les espaces et les échanges (entre provinces et communautés), reconnaître par l'asymétrie les différences entre le Québec et les communautés et reformuler l'identité francophone canadienne. Cette dernière idée est sans doute la plus originale de toutes ses propositions puisque dans le passé, cette redéfinition passait avant tout par la reconnaissance d'un statut particulier au Québec au sein de la fédération ou par la souveraineté. Or, ce statut n'a jamais été octroyé et la souveraineté n'a toujours pas été réalisée.

Le gouvernement libéral met de l'avant l'idée d'une identité francophone inclusive reposant sur la convergence des intérêts tout en reconnaissant les différences existantes entre les communautés francophones et le Québec et la nécessité de les prendre en compte. Cette reconnaissance de la différence se retrouve dans le concept d'asymétrie qui est mis de l'avant comme solution et moyen d'atteindre une nouvelle cohésion au sein de la francophonie.

#### 4. Conclusion

Ce chapitre a porté sur les propositions des partis politiques et du gouvernement du Québec depuis les années 1970 à 2012. Nous avons tenté ainsi de problématiser la représentation dominante selon laquelle depuis les États généraux du Canada français, le Québec aurait abandonné les francophones hors Québec. Notre étude s'est davantage intéressée aux discours et aux représentations des partis politiques que des impacts de ces politiques sur le terrain. Néanmoins, elle a permis de voir que les rapports entre les francophones de l'intérieur et de l'extérieur du Québec sont une source de préoccupation constante pour les acteurs politiques. La question est sans cesse reconduite d'un programme à l'autre et d'un gouvernement à l'autre. Aucun des programmes ne manque de proposer une façon ou des moyens de raffermir la solidarité entre les deux groupes. Ainsi, nous constatons que ni le PLQ, ni le PQ ne sont dans une démarche de rupture ou d'abandon des francophones hors Québec. Malgré les difficultés, les partis politiques du Québec tentent de réconcilier leur revendication d'un statut politique distinct ou le projet de souveraineté pour le Québec avec le souci d'établir des relations avec les autres francophones. Or, comme l'a établi Sénéchal, le contexte des rapports de force étatique entre le Québec, le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux pose des problèmes au gouvernement québécois, qu'il soit fédéraliste ou souverainiste, afin de concrétiser cette solidarité. Ceux-ci de même que l'État québécois reconnaissent l'importance d'une collaboration avec les communautés francophones par le moyen de son appareil administratif, notamment le Secrétariat des affaires intergouvernementales du Québec.

Nous retenons par ailleurs, l'importance que le gouvernement québécois porte dorénavant au projet de bâtir une identité canadienne commune de même qu'à continuer de soutenir le principe de l'asymétrie comme façon de concevoir sa relation avec les francophones hors Québec et le reste du Canada. La tendance amorcée depuis les années 1990 par l'État québécois de redéfinir le fait français dans un ensemble plus grand que celui du Québec, du Canada ou de l'Amérique du Nord, trouve son aboutissement. Cette position est d'ailleurs bien ancrée dans un contexte marqué par la mondialisation, non pas comme force qui standardise et qui assimile, mais comme moteur permettant de propulser les francophones à l'avant-scène mondiale. Dans cette optique, la mondialisation rassemble les francophones autour du Québec qui assume le rôle de chef de file et de défenseur des francophones vivant en milieu minoritaire en Amérique.

Par surcroît, dans un contexte de mondialisation des échanges et des relations, la position entre le Québec et les francophones hors Québec semble en partie inversée ; le Québec a besoin des francophones pour légitimer, sur le plan international, son rôle de « numéro deux de la francophonie » (PQ) ou de « phare en Amérique » (PLQ). La création du Centre de la francophonie des Amériques illustre cette volonté en mettant de l'avant l'idée ambitieuse de créer un sentiment d'appartenance entre tous les francophones et francophiles des Amériques. Car le « leader de la francophonie en Amérique », comme il aime se targuer, doit projeter une certaine image de cohésion et d'unité s'il désire jouer dans la cour des Grands de la francophonie internationale. Pour leur part, les collectivités francophones ne sont pas perdantes en bénéficiant de l'appui du Québec pour dynamiser

leurs milieux. C'est ainsi que la quête identitaire du Québec face à l'intégration continentale permet une redéfinition des positions du Québec à l'égard des francophones hors Québec qui est aussi porteuse d'une nouvelle quête d'unité entre les deux groupes nous permettant d'affirmer que si le « Québec est de retour », ce n'est peut-être pas tant dans la sphère canadienne, que dans la sphère continentale.

## Conclusion

Lors de la cérémonie d'ouverture du premier Congrès de la langue française en 1918 tenue à Québec où des milliers de francophones du Canada et des États-Unis se réunissent, l'Archevêque de Saint-Boniface déclare la nécessité de voir naître « un sentiment profond de solidarité » pour défendre les intérêts communs du Canada français. Près de 100 ans plus tard, ce même sentiment de solidarité se retrouve dans le discours du Québec lorsqu'il s'adresse aux francophones en Amérique. Toutefois, le contexte a radicalement changé. L'Église auparavant à l'avant plan du mouvement clérico-nationaliste et qui, animait à travers son réseau institutionnel tentaculaire, les relations interfrancophonies, s'est effacée. La Révolution tranquille a profondément transformé les rapports et a marqué le début de leur institutionnalisation. Dès les années 1960, l'État québécois orchestre ces rapports, d'abord sous la main paternaliste du Service du Canada d'outre-frontières (1963), puis, dans un esprit de partenariat dont sera insufflé les Rencontres francophones des Amériques et le Secrétariat permanent des peuples francophones jusqu'à nos jours.

Au Canada dans les années 1960, la croissance des États providence qui coïncide avec l'affirmation des identités provinciales met en évidence des différences d'identité et de situations qui sont amplifiées lors des États généraux. Nombre d'auteurs par la suite se serviront des États généraux pour affirmer l'abandon du Québec, tandis que naîtra entre les

francophones une incompréhension mutuelle. Néanmoins, l'étude des États généraux révèle aussi une solidarité entre francophones et reflète davantage l'influence du contexte sur la transformation des rapports qu'une rupture. Du côté du gouvernement fédéral, la *Loi sur les langues officielles* (1969) témoigne d'un intérêt nouveau pour la question des minorités linguistiques. Le gouvernement fédéral prend alors le rôle de défenseur des communautés francophones sans que le Québec s'en offusque. Il a les moyens de ses ambitions et l'État québécois semble à l'époque un joueur des ligue mineures face au Secrétariat d'État et à ses subventions. En fait, la période de la fin des États généraux jusqu'au début des années 1970 est empreinte d'une incompréhension mutuelle entre francophones où l'insouciance du Québec se voit dans le peu d'initiatives entreprises à l'égard des francophones hors Québec. Malgré tout, l'État québécois continuera à affirmer la place du Québec comme « foyer de la langue française en Amérique ».

Paradoxalement, il faudra attendre l'avènement d'un premier gouvernement souverainiste en 1976, pour que se précise la mission du Québec à l'égard des collectivités francophones et pour que le Québec joue un rôle de premier ordre dans l'animation des rapports interfrancophonies. L'organisation des Rencontres francophones témoigne de ce nouveau souffle où le Québec se fait le rassembleur des collectivités francophones. En mettant à l'avant-plan les similitudes culturelles et le partage d'une langue et d'une histoire commune lors de ces rencontres, le Québec ravive la fibre de la solidarité et se reconnecte sur la Franco-Amérique.

De ce désir d'agir de concert et de façon plus durable naîtra le Secrétariat permanent des peuples francophones. S'ouvre ainsi une nouvelle période où la mise en place de programmes et d'institutions pour stimuler les échanges se fait en consultation et en partenariat avec les collectivités francophones. La fondation du Secrétariat permanent des peuples francophones permet de renouer les liens avec les francophones des États-Unis et vient bonifier un programme d'aide aux communautés francophones canadiennes. À bout de souffle et à court de moyens pour accomplir sa mission, l'institution québécoise aura toutefois une courte vie et fermera ses portes en 1992. Il sera rapidement oublié, rares sont d'ailleurs les auteurs qui se sont intéressés à cette institution, ne serait-ce que pour mentionner son existence.

Du côté des relations entre francophones au Canada, en 1995, une première politique à l'égard des communautés francophones hors Québec est mise en place et vise particulièrement à encourager les partenariats entre sociétés civiles et institutions en faisant référence au contexte de la mondialisation. En 2003, porté au pouvoir, le gouvernement libéral de Jean Charest met en application son programme électoral qui confère une place importante aux francophones du Canada. La politique est renouvelée et davantage développée, offrant des objectifs plus concrets et des leviers d'action, dont le Centre de la francophonie des Amériques. L'institution qui ressemble au Secrétariat permanent des peuples francophones quant à sa gouvernance s'inscrit dans un contexte différent de mondialisation et de concurrence entre les langues. Il vise davantage la promotion du français dans les Amériques en incluant les francophiles et le vaste territoire de l'Amérique du Sud. Il a aussi des moyens financiers plus importants que ceux à la disposition du

Secrétariat. Les relations entre les Franco-Américains et les Cadiens négligées depuis la fermeture du Secrétariat, seront remises à l'ordre du jour. Ce bref survol chronologique nous permet de conclure sur trois éléments principaux qui constituent en ce sens une contribution à la recherche sur les relations interfrancophonies : la nature des relations, la nécessaire relecture des États généraux et l'importance de l'analyse institutionnelle.

### **1. La nature des relations**

D'abord, il nous a été possible de constater que les relations prévalant entre les francophones sur plus de 100 ans ont toujours été marquées par les tensions et les divergences inhérentes aux situations différentes que vivaient les collectivités. L'Église masquait du mieux qu'elle le pouvait ces tensions et la concurrence qui se jouait parfois entre les communautés au sujet des ressources. Les identités distinctes présentes dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle étaient masquées par le discours clérical-nationaliste qui consistait à mettre la foi et la race à l'avant-plan. L'isolement des communautés, les liens encore très proches avec le Québec et l'évolution du poids démographique des diverses composantes de la francophonie nord-américaine, aidaient à entretenir l'image d'unité du Canada français souhaitée et projetée par les élites.

La croissance des États provinciaux durant la Révolution tranquille changera la donne et fera apparaître les différences au grand jour. Les réseaux institutionnels de l'Église seront remplacés par ceux de l'État tandis que le nationalisme québécois prendra en importance. Ce contexte de mise en place de l'État providence que l'on retrouve au

Québec, mais aussi dans les autres provinces, de même qu'au palier fédéral viendra accentuer les identités distinctes et les écarts entre les points de vue. Malgré ces différences, les collectivités francophones prendront le parti de rencontrer le gouvernement québécois pour négocier des partenariats et se voir consultés qu'en à de nouvelles politiques. Une mutualité subsiste et se concrétisera dans des politiques et surtout des institutions de l'État québécois qui entreprennent des actions sur le terrain. Toutefois, le fait d'affirmer que ces relations se font dans la continuité et dans un esprit de solidarité ne signifie pas pour autant que les actions du Québec ont toujours été à la hauteur des sentiments. L'étude des institutions, des politiques et des programmes des partis politiques permettent de conclure que le paternalisme a prévalu au tout début des relations institutionnalisées suivies d'une période de redéfinition des rapports au milieu des années 1970. Ces rapports se sont par la suite développés sous la forme de partenariats en créant des liens entre les institutions propres aux collectivités francophones. Ils ont aussi été marqués par les contraintes institutionnelles inhérentes au système fédéral canadien.

Depuis 2003, la mission que s'est donnée l'État québécois s'est élargie en y incluant la promotion du français comme langue d'enseignement à l'échelle continentale. On pourrait aussi dire qu'elle s'est éloignée de son dessein initial d'encourager et de soutenir les collectivités francophones à l'échelle de l'Amérique du Nord. En soutenant une telle mission, le Québec ratisse large. Ce choix concorde avec le nouveau contexte de mondialisation qui met en concurrence les langues. Il coïncide également avec le statut que se donne le Québec comme numéro deux de la francophonie mondiale. L'étude de la mission et des actions du Centre de la francophonie des Amériques confirment cette

orientation nouvelle des relations interfrancophonies. Bref, l'analyse met en évidence l'évolution du rôle que le Québec s'est donné dans cette francophonie et les raisons qui sous-tendent son action à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

## **2. La nécessaire relecture des États généraux**

Comme l'évoquait le professeur à la retraite Gratien Allaire, lors du Congrès sur l'Amérique française en mai 2011, « [l]es États généraux pèsent lourd dans l'imaginaire collectif francophone hors Québec ». Ils signifient pour plusieurs la rupture des relations entre francophones en Amérique et l'abandon du Québec de la francophonie. La thèse de la rupture qui a longtemps été le discours dominant pour comprendre les relations entre les francophones de l'intérieur et de l'extérieur du Québec, accentue une seule dimension des rapports au détriment des autres. Elle omet notamment de donner une explication contextuelle de ces rapports en se contentant de cibler une courte période de temps. Généralement, l'étude des rapports ne va pas au-delà des années 1970, comme s'ils n'existaient plus. En minimisant le rôle des faits dans le grand récit des relations entre francophones du Québec et du reste du Canada, les intellectuels ont eux-mêmes contribué au froid entre les deux groupes. Ils ont ainsi nié l'existence des politiques, des institutions et des actions de solidarité qui ont caractérisé l'histoire des relations entre le Québec et les francophones hors Québec depuis les années 1960.

Nous avons opposé à cette lecture la thèse des divergences et de la solidarité qui, loin de nier le conflit ou les tensions existantes, laisse davantage de place aux tentatives de

rapprochement et aux entreprises d'entraide. Nous avons soutenu que malgré l'existence de conflits entre les groupes francophones, la solidarité demeure le leitmotiv de leurs relations. Les points de vue divergents et les difficultés relationnelles sont inhérents aux rapports et font partie de la dynamique politique. Ils doivent être analysés dans leur contexte, car les acteurs ne sont pas les seuls responsables de certaines difficultés relationnelles, bien au contraire. Ces dernières sont souvent le résultat de facteurs exogènes dont les acteurs ont un contrôle bien relatif. De plus, les difficultés ne signifient pas l'arrêt ou la rupture des relations ou même l'abandon du Québec. En adoptant une perspective large du contexte et en entreprenant une analyse des politiques et des institutions à la base des relations interfrancophonies, il nous a été possible de voir que celles-ci perduraient au sein d'un discours sensiblement semblable à travers les époques, soulignant la cohérence de l'approche québécoise. Le « divorce », « la brisure » dont parlent certains auteurs, doit être certainement nuancé, car l'étude des institutions, des politiques et des programmes montre davantage des acteurs préoccupés par la situation des francophones hors Québec et qui cherche des moyens pour l'améliorer. Notre étude révèle ainsi l'existence d'un écart important entre cette représentation dominante de la rupture et les faits empiriques.

Il appert que les États généraux ont été un révélateur des changements sociaux et politiques qui s'opéraient à l'époque. Il constitue un moment marquant du devenir du Québec et des communautés francophones du Canada. En s'imposant dans la mémoire collective comme élément de rupture, les États généraux ont toutefois davantage servi la division que la solidarité qui était à la base de leur dessein. En revenant sur les événements, sur le contexte et sur le contenu des rencontres, cette recherche ouvre une brèche et permet

un nouvel éclairage. Comme nous l'avons étayé, l'idée de solidarité mise de l'avant par le réseau clérico-nationaliste trouvera un nouveau porte-voix en l'État québécois et continuera de progresser.

### **3. L'importance de l'analyse sociopolitique**

Les institutions ont toujours eu une place importante dans le domaine des relations interfrancophonies. Pourtant, les recherches semblent avoir omis leur existence à partir de 1970. La perspective institutionnelle nous a permis de leur redonner une place prépondérante dans la compréhension des rapports. Le Secrétariat permanent des peuples francophones et le Centre de la francophonie jouent un rôle important dans l'évolution des relations et dans leur structuration tout en incarnant la mission du gouvernement québécois. En tant qu'institutions, elles présentent à la fois une certaine conception des liens qui unissent le Québec avec les autres francophones et servent d'animateurs dans ces rapports interfrancophonies.

La perspective sociohistorique a mis en évidence les transformations qui ont eu cours tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle à la fois sur le plan sociopolitique, mais aussi au sein des collectivités elles-mêmes. La thèse montre que ce n'est pas seulement le Québec qui subit des transformations majeures ; les diverses collectivités sont confrontées aux changements tout au long des années 1960. Autrement dit, le Québec n'est pas seul responsable de la mutation des rapports – et pour certains de la rupture. Les collectivités francophones sont elles aussi aux prises avec des changements sociopolitiques importants visibles à l'échelle

de leur province ce qui les force à se réorganiser. Malgré tout, la pérennité se veut le qualificatif le mieux adapté pour comprendre les relations entre les francophones en Amérique. Toutefois, il est clair qu'elles prennent des formes diverses selon les époques et les acteurs en place. Rien n'est jamais joué d'avance.

La présente analyse a aussi permis de faire avancer la réflexion sur les facteurs et les contraintes propres à l'évolution des rapports entre les francophones au Canada. Les tenants de la rupture ont mis beaucoup d'importance sur le nationalisme québécois comme source d'affaiblissement des relations, en omettant que les acteurs sont aussi soumis à des contraintes contextuelles et institutionnelles qui émanent du système ou de leur propre organisation. Le rapport avec la majorité qui se joue au sein du système fédéral en est un exemple. Les actions du gouvernement fédéral ou encore, celles la vieille garde incarnée par l'Église catholique en sont d'autres.

L'étude des institutions et des politiques mises en place par l'État québécois pour faciliter les rapports interfrancophonies montre que les relations ne sont pas seulement guidées par des intérêts spécifiques et instrumentalisées comme certains auteurs le laissent entendre. Les buts « intéressés » du Québec en matière de francophonie canadienne n'apparaissent pas clairement dans l'étude. Nous soutenons qu'il existe au fondement de ces rapports une part de psyché et d'émotion qui entre en ligne de compte et les alimente. Ils trouveraient leur source dans le partage d'une culture et d'une histoire communes voire d'un imaginaire commun. C'est du moins les conclusions de l'analyse discursive. Pour finir, la perspective sociopolitique a permis de donner une base plus analytique à la

question de l'effet structurant des représentations sur le comportement des acteurs. Il nous est apparu que les idées sont influencées par les acteurs, certes, mais particulièrement par le contexte sociohistorique dans lequel ils interviennent.

À cet effet, l'étude des positions des partis politiques du Québec envers les minorités francophones donne un nouvel éclairage des rapports interfrancophonies. Il traduit mieux la représentation des minorités francophones au sein du discours politique au Québec qu'une étude basée uniquement sur les États généraux. Plus dynamique, l'étude des programmes du PLQ et du PQ met en évidence le rôle des représentations sur les institutions et vice versa, de même que l'influence, ou du moins le rôle de la mémoire collective dans la mise en place des politiques.

Du point de vue méthodologique, aux fins de cette thèse qui se revendique d'une approche multidisciplinaire, la consultation des documents de l'époque des Congrès et des documents relatifs aux États généraux étaient incontournables pour une analyse plus historique et pour prendre une distance face à l'opinion publique. De plus, les archives du Secrétariat permanent des peuples francophones, jamais dépouillés auparavant, ont fait l'objet d'une étude attentive. L'analyse de l'ensemble des plateformes et programmes électoraux du PLQ et du PQ depuis 1970 servi à offrir une vue d'ensemble qui permet de voir l'évolution et les transformations du discours et des représentations du rôle du Québec. L'approche sociohistorique vient appuyer la thèse de la divergence et de la solidarité en même temps qu'elle permet de donner des exemples à l'application concrète de la théorie.

Notre recherche a montré que les limites de l'institutionnalisme peuvent être dépassées en utilisant des approches combinées.

#### **4. Observations et réflexions**

L'Amérique francophone n'a pas fait l'objet d'autant d'attention qu'elle le mérite, et les relations interfrancophonies, encore moins – peut-être en raison de leur complexité. Ces relations sont constituées à la fois d'un pôle axé sur la différence, voire la divergence, et d'un autre pôle qui relève davantage de l'appartenance à une francophonie en Amérique. Quelques fois, les similitudes supplantent les différences et vice-versa, selon les événements, mais la solidarité elle, demeure. Le mythe de l'abandon du Québec s'explique en partie par une lecture de l'histoire qui a oublié les institutions au profit d'une pensée empreinte de ressentiment et d'une analyse superficielle. À cet égard, l'oubli de l'État québécois comme acteur alimente le sentiment de deux solitudes. Le Québec et les francophones hors Québec, malgré les divergences, ne sont pas étrangers les uns des autres et évoluent dans un même univers : celui de l'Amérique francophone. Il faudra commencer à repenser les rapports et leur analyse en ce sens en sortant d'un discours qui explique les actions des uns et des autres dans une perspective instrumentalisée. Cette vision est incomplète et continue à alimenter le malaise, l'incompréhension et les tensions.

L'exercice inverse permettant de voir comment les minorités francophones hors Québec se représentent le Québec devra aussi être réalisé. Quelles positions adoptent-elles à l'égard du fédéralisme asymétrique proposé par plusieurs acteurs ? Quelle solidarité entretiennent-elles avec les autres francophones notamment les Franco-Américains ? La

réflexion est encore trop peu développée au sein du réseau associatif francophone. Le discours universitaire est aussi fortement imprégné de ressentiment à l'égard du Québec et nourrit la difficulté de voir la relation entre les deux groupes autrement qu'en fonction de la refondation d'un « ancien » Canada français organique. Bien que la thèse dominante commence à être ébranlée, il paraît difficile au Canada de concevoir que les rapports entre les groupes puissent connaître des dissensions ou de la mésentente tout en perdurant. L'absence d'une vision dynamique de l'histoire du Canada français empêche toujours de penser les rapports interfrancophonies à l'extérieur d'un certain ressentiment.

Les francophones hors Québec et le Québec ne sont pas tout à fait sorties de l'idée d'un Québec qui aurait rompu avec la périphérie et causé la mort du Canada français. Même le discours du « retour du Québec » dans la francophonie canadienne, propre au dernier gouvernement libéral, alimente la thèse d'une scission. Toutefois, il atteste également un profond désir et une volonté politique de se réinscrire dans l'Amérique francophone. Le contexte de mondialisation auquel le Québec est confronté l'amène à se redéfinir dans une histoire qui le dépasse. Ce discours a le mérite d'éclairer les limites du fédéralisme dans la facilitation des rapports interfrancophonies et de faire ressortir les conséquences.

De plus, dans un contexte de mondialisation des échanges et des relations, la dynamique prévalant entre le Québec et les francophones hors Québec semble en partie inversée ; le Québec a besoin des francophones pour légitimer, sur le plan international, son rôle de « leader de la francophonie en Amérique ». Il devra toutefois projeter une plus

grande image de cohésion et d'unité s'il désire jouer dans la cour des grands de la Francophonie internationale et tenter de dissiper le malaise qui anime toujours les collectivités francophones en Amérique. La Franco-Amérique n'est certainement pas conquise d'avance.

## BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE, Gratien (2011), «Le Canada français au cours des années 1960 : la « grande rupture » ? » Conférence donnée lors du Congrès sur l'Amérique française, Fédération des sociétés d'histoire du Québec, 20 au 22 mai 2011, Palais des congrès de Montréal.

ALLAIRE, Gratien (2004), « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960 : le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques Cartier », dans *Francophonies d'Amérique*, Ottawa, No 17, p. 108-117.

ALLAIRE, Gratien (1999), *La francophonie canadienne : portraits*, Prise de Parole, Sudbury, 222 pages.

ANCELET, Barry (2010) « Québec, Acadie et Louisiane: L'influence des retrouvailles » dans *Études francophones*, University of Louisiana at Lafayette, volume 25 no 1, p. 20-29.

AUNGER, Edmund A. (2008), « Espérance de vie : diagnostics et pronostics concernant l'avenir des communautés francophones en Amérique », dans *Francophonies d'Amérique*, numéro 26, p. 249-273.

BALTHAZAR, Louis (1995), « Le Québec et les minorités francophones du Canada » dans Conseil supérieure de la langue française, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 81-104.

BAZZOLI, Laure et Véronique DUTRIVE, (2005), « Fondements pragmatistes de l'institutionnalisme en économie: Théorie de la connaissance et théorie de l'action chez Veblen et Commons », LEFI, Université de Lyon, document de travail.

BEAUCHEMIN, Jacques (2009), « L'identité franco-québécoise d'hier à aujourd'hui : la fin des vieilles certitudes », dans *Liberté*, no 285, p. 18-34.

BEAUCHEMIN, Jacques (2008), « Le nationalisme québécois entre culture et identité », dans *Éthique publique*, vol. 10, no 1, p. 103-115.

BEAUCHEMIN, Jacques (2003), « De la nation à l'identité : la dénationalisation de la représentation politique au Canada français et au Québec » dans Simon LANGLOIS et Jocelyn LÉTOURNEAU (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, CEFAN, p.165-188.

BEUCHEMIN, Jacques (2002), « Qu'est-ce qu'être québécois entre la préservation de soi et l'ouverture à l'autre » dans Alain G. GAGNON, *Québec, État et société*, Tome II, Montréal, Québec Amérique, p. 27-43.

BEAULNE, François (2003), « La politique du Québec à l'égard des francophones du Canada » dans Simon LANGLOIS et Jean-Louis ROY (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Cap-Saint-Ignace, Éditions Nota Bene, Québec, p. 159-166.

BEAUREGARD, Rémy, (1988) « Les États généraux du Canada français trente ans après. Entrevue » dans *Les États généraux du Canada français trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa, p. 213-233.

BEHIELS, Michael D. (2004), *La francophonie canadienne : renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, Presses de l'Université d'Ottawa, 462 pages.

BEHIELS, Michael D. (1990), *The Meech Lake primer : Conflicting views of the 1987 constitutional accord*, Presses de l'Université d'Ottawa, 564 pages.

BÉLAND, Daniel et André LECOURS (2010), « Logiques institutionnelles et politiques publiques : le programme de péréquation d'hier à aujourd'hui » dans *Politique et Sociétés*, vol. 29, no 3, p. 3-20.

BÉLAND, Daniel (2004), « Fighting « Big Government »: Frames, Federalism, and Social Policy Reform in the United States », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 29, no 2, p. 241-264.

BÉLAND, Daniel (2002), « Néo-institutionnalisme historique et politiques sociales : une perspective sociologique » *Politique et Sociétés*, vol. 21, no 3, p. 21-39.

BELKHODJA, Chedly et Roger OUELLETTE (2000), « La coopération Québec-Acadie : 1960-1999 » dans Fernand HARVEY et Gérard Beaulieu, *Les relations entre le Québec et l'Acadie : de la tradition à la modernité*, Québec et Moncton, Éditions de L'IQRC et de L'Acadie, p. 157-190.

BENOÎT, Josaphat (1938), « Compte rendu », *Deuxième Congrès de la langue française au Canada*, tome III, Québec, p.76-83.

BERNARD, André (1993), *Les problèmes politiques : Canada et Québec*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 178 pages.

BERNARD, Roger (1998), *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Le Nordir, Ottawa, 238 pages.

BOCK, Michel (2004) [1], « Le sort de la mémoire dans la construction historique de l'identité franco-ontarienne » dans *Francophonies d'Amérique*, Presse de l'Université d'Ottawa, no 18, p.119-126.

BOCK, Michel (2004) [2], *Quand la nation débordait les frontières; les minorités française dans la pensée de Lionel Groulx*, Cahiers du Québec, Collection d'histoire, AGMV Marquis, Québec, 452 pages.

BOCK, Michel (2001), *Comment un peuple oublie son nom. La Crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*. Sudbury, Prise de parole, collection «Ancrages», et Institut franco-ontarien, 120 pages

BOCK, Michel (1996), Les États généraux du Canada français ou l'éclatement de la nation : une analyse des journaux de langue française de Sudbury, *Revue de l'Ontario français*, no 19, p. 11-37.

BOISMENU, Gérard ([1989]1999), *Les écueils du Lac Meech*, [en ligne], [www.pum.umontreal.ca/apqc/87-88/boismenu /.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/87-88/boismenu /.htm) (page consultée le 12 mars 2007).

BOUCHARD, Gérard (2003), « Une crise de la conscience historique. Anciens et nouveaux mythes fondateurs dans l'imaginaire québécois » dans Stéphane KELLY (dir.), *Les idées mènent le Québec : Essais sur une sensibilité historique*, Saint Nicholas (Québec), Presses de l'Université Laval, 222 pages.

BOUCHARD, Gérard (dir.) (1993), « La construction d'une culture : le Québec et l'Amérique française », Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, 445 pages.

BOURQUE, Christiane (2009), *Le Québec et la francophonie canadienne : engagement et réalisations des gouvernements québécois en matière de francophonie canadienne, 1970-2006*, Essai M.A., présenté à la Faculté des Études Supérieures de l'Université Laval, 86 pages.

BRAULT, Gérard (1986), *The french canadian heritage in New England*, Hanover-London, University Press of New England, 352 pages.

BRETON, Raymond et Pierre SAVARD (dir.) (1982), *The Quebec and Acadian Diaspora in North America*, the Multicultural History Society of Ontario, Toronto, 199 pages.

BURNSTEIN, Paul (1999), « Social Movements and Public Policy » dans Giugni, Marco, Doug McAdam et Charles Tilly *How Social Movements Matter*, Minneapolis: University of Minnesota Press, p. 3-21.

BRÛLÉ, Michel (1991), «La francophonie nord-américaine et la nouvelle conjoncture institutionnelle», dans le Québec et les francophones de la Nouvelle-Angleterre, CEFAN, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 175-186.

BULLETIN DU PARLER FRANÇAIS, (1914), « Aux services des intérêts français », Société du parler français, vol. 1 à 4,.

CAIRNS, Alan C. (1992), *Charter versus Federalism. The Dilemmas of Constitutional Reform*, McGill-Queen's University Press, 150 pages.

CAMPBELL, John L. (2002), « Ideas, politics, and public policy » dans *Annual Review of Sociology*, vol 28, p. 21-38.

CAMPBELL, John L. (1998) « Institutional analysis and the role of ideas in political economy », dans *Theory and Society*, no 27, p. 377-409.

CARDIN, Jean-François, Claude COUTURE et Gratien ALLAIRE (1996), *Histoire du Canada : Espace et différences*, Saint-Nicholas (Québec), Presses de L'Université Laval, , 397 pages.

CARDINAL, Linda (2012), « Language Regime in Canada and in Québec: From Competition to Collaboration? », RECODE Working Paper Series, European Science Foundation, University of Helsinki, <http://www.recode.fi/publications> (page consultée le 2 août 2012).

CARDINAL, Linda et Martin NORMAND (2011), « Des accents distincts: les régimes linguistiques ontarien et québécois », dans Jean-François SAVARD, Alexandre BRASSARD et Louis CÔTÉ (dirs.), *Les relations Québec-Ontario. Un destin partagé?*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 131-158.

CARDINAL, Linda (2010), « Politiques linguistiques et mobilisations ethnolinguistiques au Canada et en Grande-Bretagne depuis les années 1990 », dans *langue et politique : les mobilisations ethnolinguistiques en Europe*, p. 37-54.

CARDINAL, Linda, Anne-Andrée DENAULT (2008), « Les lois linguistiques du Canada et du Québec à l'ère de la mondialisation » dans Linda CARDINAL (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Sudbury, Prise de parole, p. 173-201.

CARDINAL, Linda (2003), « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale » dans Simon LANGLOIS et Jean-Louis ROY (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Éditions Nota Bene, Québec, p. 15-30.

CARDINAL, Linda (2002), « Le néo-institutionnalisme et la science politique au Québec », Communication présentée le 15 mai au congrès de la Société québécoise de science politique, Université Laval, Québec.

CARDINAL, Linda et Marie-Ève Hudon (2001), « La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada : une étude préliminaire », Commissariat aux langues officielles, Gouvernement du Canada, 76 pages.

CARDINAL, Linda (2011), « Fédéralisme et langue. L'incidence du fédéralisme d'ouverture sur les régimes linguistiques canadien et québécois », dans Michel Seymour et Guy Laforest (dir.), *Le fédéralisme multinational : Un modèle viable ?*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 247-268.

CARDINAL, Linda (1998), « Le Canada français à la lumière des États-généraux : critique de la thèse de la rupture » dans Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE (dir.) *Les États généraux du Canada français trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne française de l'Université d'Ottawa, p. 213-233.

CARDINAL, Linda (1997), *L'engagement de la pensée*, Les éditions Le Nordir, Boucherville, 189 pages.

CARDINAL, Linda (1995), « Identité et dialogue : l'expérience des francophonies canadienne et québécoise » dans Gouvernement du Québec, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 59-80.

CASTONGUAY, Charles et al. (1999), *L'enjeu de la langue française en Ontario français*, Sudbury, Prise de Parole, 269 pages.

CASTONGUAY, Charles (1993), « Le déclin des populations francophones de l'Ouest canadien », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, Vol. 5, no 2, automne 1993, p.147-153.

CASTONGUAY-LEBLANC, Yolande (2000), « La contribution du Québec au développement de l'éducation en français au Nouveau Brunswick », dans Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, *Les relations entre le Québec et l'Acadie : de la tradition à la modernité*, Éditions de L'IQRC et de L'Acadie, p.127-156.

CHANIAL, Philippe et Jean-Louis LAVILLE (2001), « Société civile et associationnisme : une analyse sociohistorique du modèle français d'économie sociale et solidaire », dans *Politique et Sociétés*, Société québécoise de science politique, Hull, vol. 20, no 2-3, p. 9-36.

CHAREST, Jean, Discours inaugural du 4 juin (2003), [En ligne], <http://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/jean-charest/> (page consultée le 10 décembre 2011).

COMITÉ DE LA SURVIVANCE (1950), *Bulletin du parler français*, 120 pages.

COMITÉ PERMANENT DU CONGRÈS DE LA LANGUE FRANCAISE AU CANADA (1912), Québec, l'Action sociale limitée, 29 pages.

COMMISSION CONSTITUTIONNELLE DU PARTI LIBÉRAL (1980), *Une nouvelle fédération canadienne*, Montréal, PLQ, 145 pages.

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (2001), *Le français, une langue pour tout le monde*, gouvernement du Québec, 285 pages.

CONSEIL DE LA VIE FRANÇAISE (1950), *La vie française en Amérique*, Conseil de la vie française, Québec, 112 pages.

COUTURE, Claude (2008), « Révisionnisme, américanité, postcolonialisme et minorités francophones », dans *Francophonies d'Amérique*, no 26, Presses de l'Université d'Ottawa, CRCCF, Ottawa, p. 41-62.

COUTURE, Claude et Claude DENIS (1994), « La captation du couple tradition-modernité par la sociographie québécoise », dans *Discours théoriques au Canada*, Montréal, Association d'études canadiennes, p. 105-131.

Da COSTA, Isabel (2010), « L'institutionnalisme de John Commons et les origines de l'État providence aux États-Unis », *Revue Interventions économiques*, no 42 [En ligne], URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1283> (page consultée le 26 juin 2012).

DENAULT, Amédée (1914), « Le parler français au service des intérêts français », *La Société du parler français*, bulletin, p. 233-240.

DENAULT, Anne-Andrée (2008), « Abandon ou solidarité ? Les positions des partis politiques du Québec à l'égard des communautés francophones de 1970 à 2007 » dans THÉRIAULT, Joseph Yvon, Anne GILBERT et Linda CARDINAL (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 431-461.

DENAULT, Anne-Andrée et Linda CARDINAL (2007), « L'évolution des rapports entre le Québec et l'Acadie: le rôle de la société civile », *Quebec Studies Journal*, Plattsburg, vol 43, 2007, p. 67-82.

DEUXIÈME CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA (1938), *Mémoires*, tome I, II, III-VII, Société du parler français, Québec.

DEUXIÈME CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA (1937), *Vœux adoptés*, tome I, II, III-VII, Société du parler français, Québec.

DICKSON, Robert (2000), « La « révolution culturelle » en Nouvel-Ontario et le Québec. Opération Ressources et ses conséquences », dans Andrée Fortin, *Produire la culture, produire l'identité ?*, Les Presses de l'Université Laval, CEFAN, p. 183-202.

DIMAGGIO, P. J. (1998), « The New Institutionalism: Avenues of Collaboration » dans *Journal of Theoretical and Institutional Economics*, Berlin 154 (4), p. 696-705.

DION, Léon (1995), *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Boréal, Montréal, 378 pages.

DUMONT, Fernand (1997), « Essor et déclin du Canada français » dans *Recherches sociographiques*, no XXXVIII, p. 419-467.

DUPONT, Louis, et Dean LOUDER « On se fiche des francophones. Fermeture du Secrétariat permanent des peuples francophones », *Le Devoir* 20 février, B10, 1992.

DUSSAULT, Louis (1987), « La francophonie nord-américaine », *Forces*, no. 79, p. 64-70.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS (1967), *Exposés de base et documents de travail*, L'Action nationale, 277 pages

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONE ET ACADIENNE (2007), *De mille regards, nous avons créé une vision*, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2007, Acte du sommet.

FOUCHER, Pierre (2008), « Le carré devenu cercle? Fédéralisme, droits linguistiques et égalité dans l'interprétation de la constitution canadienne » dans Linda CARDINAL (dir.), *Le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones du Canada*, Sudbury, Prise de Parole, p. 269-288.

FOUCHER, Pierre (2008), « Droits et lois linguistiques : le droit au service du Canada français » dans THÉRIAULT, Joseph Yvon, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 463-511.

FRASER, Graham (2006), *Sorry I don't speak french : ou pourquoi quarante ans de politiques linguistiques au Canada n'ont rien réglé...ou presque*, Les Éditions du boréales, Montréal, 414 pages.

FRÉGAULT, Guy et Marcel TRUDEL (1963), *Histoire du Canada par les textes*, Éditions Fides, Ottawa, 297 pages.

FRENETTE, Yves (2008), « Les relations entre le Québec et les francophones hors Québec », dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Conseil supérieur de la langue française, FIDES, 679 pages.

FRENETTE, Yves, MARTEL, Marcel et John WILLIS (2006), *Envoyer et recevoir : lettres et correspondances dans les diasporas francophones*, CEFAN, Les Presses de l'Université Laval, 298 pages.

FRENETTE, Yves (2004), « L'évolution des francophonies canadiennes. Éléments d'une problématique » dans Simon LANGLOIS et Jocelyn LÉTOURNEAU *Aspects de la nouvelle francophonie*, Les Presses de L'Université Laval, Saint Nicolas, p. 3-18.

FRENETTE, Yves (2000), « La grande mutation identitaire des Franco-Américains », dans *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, n° 61, p. 10-13.

FRENETTE, Yves (1998), avec la collaboration de Martin PÂQUET, *Brève histoire des Canadiens français*, Boréal, Montréal, 211 pages.

FRIEDBERG, Erhard (1998), « En lisant Hall et Taylor : néo-institutionnalisme et ordres locaux » dans *Revue française de sciences politiques*, 48, 3, Paris, p. 507-514.

GALARNEAU, Hélène (1985), « Les relations extérieures du Québec » *Études internationales*, vol. 16, no 1, 1985, p. 139-152.

GAGNÉ LECLERC GROUPE CONSEIL (2008), *Rapport final (projet) – services conseils dans la mise en œuvre du centre de la francophonie des Amériques*, septembre.

GAGNON, Alain-G. (2007), *La raison du plus fort. Plaidoyer pour le fédéralisme multinational*,

GÉRIN-LAJOIE, Paul (1965), Allocution du ministre de l'éducation M. Paul Gérin-Lajoie aux membres du Corps consulaire de Montréal, 12 avril, Hôtel Windsor, [en ligne], [www.mri.gouv.qc.ca/Content/documents/fr/discours\\_gerin\\_lajoie.pdf](http://www.mri.gouv.qc.ca/Content/documents/fr/discours_gerin_lajoie.pdf) (page consultée le 8 juin 2012).

GERVAIS, Gaétan (2003) *Des gens de résolution : le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Prise de parole, 236 pages.

GERVAIS, Gaétan (1998), «La présence de l'Ontario français aux États généraux du Canada français (1966-1969) », dans M. Martel et R. Choquette (dir.), *Les États généraux du Canada français trente ans après : Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa les 5, 6 et 7 novembre 1997*, Centre de recherche en civilisation canadienne française de l'Université d'Ottawa, Ottawa, p. 117-132.

GEORGEAULT, Pierre et Michel PAGÉ (dir.) (2006), *Le français, langue de la diversité québécoise : une réflexion pluridisciplinaire*, Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes, Québec Amérique, Montréal, 347 pages.

GILBERT, Anne (2008), Paysage linguistique et vitalité communautaire: une réflexion inspirée de l'Ontario français, *Quebec Studies*, 46, p. 33-47 Fall 2008/Winter 2009.

GIUNI, Marco (2002), Ancien et nouvel institutionnalisme dans l'étude de la politique contestataire, dans *Politique et sociétés*, vol 21, no 3, Montréal, p. 69-90.

GOSSELIN, Paul-Emile. (1963) *L'empire français d'Amérique*, Conseil de la Vie française, Les Éditions Ferland, Québec, 144 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2012) *La francophonie @ cœur*, Politique du Québec en matière de francophonie canadienne : Action à l'appui 2<sup>e</sup> édition, gouvernement du Québec, Québec, 24 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006) Politique du Québec en matière de francophonie canadienne : L'avenir en français, livret.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006), *Le centre de la francophonie des Amériques*, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec, Québec, 14 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1999), *Le statut politique et constitutionnel du Québec*, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec, Québec, 40 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1995), *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada*, Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, Québec, 87 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1987), *Le Québec dans la francophonie ; et sa contribution au sommet de Québec*, Les Publications du Québec, Québec, 172 pages.

HALL, Peter (2003), *Institutions and the evolution of european democracy*, Governing Europe, Jack Hayward, Anand Menon, Eds., Oxford, New York: Oxford University Press, 389 pages.

HALL, A. Peter et Rosemary C. TAYLOR (1997), « La science politique et les trois néo-institutionnalisme » dans *Revue française de sciences politiques*, Volume 47, Numéro 3-4, Paris, p. 469-495.

HALL, Peter et Rosemary TAYLOR (1996), « Political science and the three new institutionalisms » dans *political Studies*, 44, p. 936-957.

HAMEL, Pierre, MAHEU, Louis et Jean-Guy VAILLANCOURT (2000), « Repenser les défis institutionnels de l'action collective », *Politique et Sociétés*, vol. 19, n<sup>o</sup> 1, 2000, p. 3-25.

HARVEY, Fernand (2011), « La politique culturelle du Québec sous Georges-Émile Lapalme et après : la Révolution tranquille qui n'a pas eu lieu » Communication dans le cadre du colloque sur le 50<sup>e</sup> anniversaire du ministère de la culture, des communications et de la condition féminine organisé par la Chaire de Gestion des arts des HÉC, Montréal, 4 avril 2011, [En ligne], [http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD\\_seminaires/Harvey.pdf](http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD_seminaires/Harvey.pdf) (page consultée le 4 janvier 2013).

HARVEY, Fernand (2001), « Construire la référence : le Québec et le Canada français » dans *Valeurs de sociétés. Préférences politiques et références culturelles au Canada*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, p. 151-167.

HARVEY, Fernand (2000), La double altérité du Québec et l'Amérique française, *Francophonies d'Amérique*, n° 10, 2000, p. 69-78.

HARVEY, Fernand (2000), « Les minorités francophones : un intérêt retrouvé » dans Roch Côté (dir), *Québec 2001 : Annuaire politique, social, économique et culturel*, Fides, Montréal, p. 180-187.

HARVEY, Fernand et Christine DUPLESSIS (2000), « Les artistes acadiens et le Québec : vers un nouveau positionnement » dans Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, *Les relations entre le Québec et l'Acadie : de la tradition à la modernité*, Éditions de L'IQRC et de L'Acadie, p. 261-276.

HARVEY, Fernand (1999), «L'avenir des relations Acadie-Québec : le rôle stratégique de la société civile » dans *Égalité, Revue acadienne d'analyse politique*, no 45, Dieppe, p. 121-139.

HARVEY, Fernand (1999), «L'avenir des relations Acadie-Québec : le rôle stratégique de la société civile » dans *Égalité, La société acadienne d'analyse politique*, no 45, Dieppe, p.121-139.

HARVEY, Fernand (1995), « Le Québec et le Canada français. Histoire d'une déchirure », dans Simon LANGLOIS (dir.), *Identité et cultures nationales, L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, PUL (coll. Culture française d'Amérique), p.49-64.

HAYDAY, Matthey (2005), *Bilingual Today, United Tomorrow: Official Languages in Education and Canadian Federalism*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 272 p.

HAYDAY, Matthew (2001), « Confusing and conflicting agendas : federalism, Official Languages and the Development of the Bilingualism in Education Program in Ontario, 1970-1983 » dans *Journal of Canadian Studies*, vol. 36, no 1, p.55-79.

HELLER, Monica (2008), « Repenser le plurilinguisme : langue, post-nationalisme et la nouvelle économie mondialisée », *Diversité urbaine* (hors série), p.163-176.

HENDRICKSON, Dyke (1980), *Quiet Presence : Dramatic, First-Person Accounts, The True Stories of Franco-Americans in New England*, Portland, Guy Gannett, 266 pages.

HUDON, Marie-Ève (2011), *La loi sur les langues officielles : comprendre ses principes et son régime d'application*, Ottawa, Bibliothèque du parlement, Ottawa, 7 pages.

IMMERGUT, Ellen M. (1998), «The Theoretical Core of the New Institutionalism » dans *Politics & Society*, 26(1), p. 5-34.

IMMERGUT, Ellen M. (1992), *Health Politics : Interests and Institutions in Western Europe*, Cambridge University Press, 336 pages.

JEPPERSON, Ronald L., Alexander WENDT, and Peter J. KATZENSTEIN (1996), «Norms, Identity, and Culture in National Security » in *The Culture of National Security*», edited by Peter. J. Katzenstein, New York, Columbia University, p. 33-78.

JUTEAU, Danielle (1999) *L'ethnicité et ses frontières*, Boucherville, Les Presses de l'université de Montréal, 226 pages.

KATO, Junko (1996), «*Institutions, institutional effects and institutionalism – three varieties of neo-institutionalists*», dans *British Journal of political science*, no 26, p. 553-582.

KATZENSTEIN, Peter J. (2005), *A World of Regions: Asia and Europe in the American Imperium*, Cornell University Press, New York, 297 pages.

KATZENSTEIN, Peter J. (1996), *Conclusion: National Security in a Changing World*, [En ligne], <http://admin.pkatzenstein.org/data/conclusionnationalesecurity.doc> (page consultée le 8 mai 2012).

KERR, Peter (2002), «Saved from extinction: evolutionary theorising, politics and the state», *British Journal of Politics and International Relations*, Wiley-Blackwell, Volume 4, Number 2, p. 330-358(29).

KLOSS, Heinz (1970), *Les droits linguistiques des Franco-Américains aux États-Unis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 81 pages.

KYMLICKA, Will et Allen PATTEN (dir.) (2003), *Language Rights and Political Theory*, Oxford University Press, 364 pages.

L'ACTION NATIONALE (1967), *Les États généraux du Canada français, exposés de base et documents de travail*, Montréal, 280 pages

L'ACTION NATIONALE (1968), *Les États généraux du Canada français : assises nationales*, volume LVII, numéro 6. 378 pages.

L'ACTION NATIONALE (1969), *Les États généraux du Canada français; assises nationales*, tenus du 5 au 9 mars 1969, 646 pages.

LALIBERTÉ, Joseph-Alfred (1938), « L'école paroissiale en Nouvelle-Angleterre » dans *Deuxième Congrès de la langue française : Mémoires*, Québec, p.257-265.

L'ALLIER, Jean-Paul, (1973), *Le Québec maître d'œuvre de la politique des communications sur son territoire*, Éditeur officiel du Québec, p. 89-103.

LANDRY, Rodrigue (2012), «Autonomie culturelle, cultures sociétales et vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada», *Minorités linguistiques et société*, no 1, p. 159-179.

LANIEL, Jean-François et Kateri LÉTOURNEAU (2010), « Québec et francophonie canadienne hors Québec, avons-nous encore quelque chose à nous dire », *Revue Argument*, vol 12 no.2, [En ligne], <http://www.revueargument.ca/article/2010-03-03/49-quebec-et-francophonie-canadienne-hors-quebec-avons-nous-encore-quelque-chose-a-nous-dire.html> (page consultée le 14 janvier 2012).

LANGLOIS, Simon (2009), « Sociologie du Canada français » *Recherches sociographiques*, vol 50, no 1, p. 119-136.

LANGLOIS, Simon (2005), « Gouvernance linguistique et mutations sociales » dans Jean-Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 259-276.

LANGLOIS, Simon (2003), « Briser les solitudes entre francophones » dans Simon LANGLOIS et Jean-Louis ROY, *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Cap-Saint-Ignace, Éditions Nota bene, p. 173-184.

LANGLOIS, Simon et Jocelyn LÉTOURNEAU (2004), *Aspect de la nouvelle francophonie canadienne*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 325 pages.

LANGLOIS, Simon (1991), « Le choc de deux sociétés globales » dans Louis Balthazar, Guy Laforest et Vincent Lemieux (dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada 1980-1992. Enjeux et perspectives*, Montréal, Les Éditions Septentrion, p. 95-118.

LASERRE, Élisabeth (1996), « Un poète au seuil de l'écriture : l'exigüité selon Patrice Desbiens » dans Lucie HOTTE et François Ouellet (dir.), *la littérature franco-ontarienne : enjeux esthétiques*, Ottawa, Le Nordir, p. 27-42.

LAURENDEAU, André (1990), *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Montréal, VLB éditeur, 385 pages.

LAZAR, Harvey, Hamish TELFORD et Ronald WATTS (2003), « Divergent Trajectories: The Impact of Global and Regional Integration on Federal Systems », dans Harvey LAZAR, Hamish TELFORD et Ronald WATTS (dir.), *The Impact of Global and Regional Integration on Federal Systems : A Comparative Analysis*, Montréal & Kingston: McGill-Queen's University Press, p. 1-34.

LAZAR, Harvey (1998), « Non-Constitutional Renewal: Towards a New Equilibrium in the Federation », dans Harvey Lazar (dir.), *Canada: The State of the Federation 1997*, Kingston: Institute of Intergovernmental Relations, 1998, p. 3-35.

LÉGER, Rémi (2012), « Le régime linguistique canadien à l'épreuve du désir de faire société », *Revue internationale d'études canadiennes*, no 45-46, p. 187-198.

LEPAGE, Jean-François (2011), « L'oubli de la langue maternelle : les données du recensement sous-estiment-elles les transferts linguistiques? », *Cahiers québécois de démographie*, vol 40, no 1, p. 61-85.

LECOURS, André (ed) (2005), *New Institutionnalism : Theory and analysis*, University of Toronto Press, Toronto 363 pages.

LECOURS, André (2002), « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », dans *Politique et sociétés*, vol 21, no3, Montréal, p. 4-19.

LEMIEUX, Vincent (1993), *Le Parti libéral du Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 257 pages.

LESAGE, Jean (1959), *Lesage s'engage*, Montréal, Les Éditions politiques, 1959, p. 113.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS (1968), Assises nationales tenues à la Place des Arts de Montréal du 23 au 26 novembre 1967, Éditions de l'Action Nationale, Montréal, 380 pages.

LÉTOURNEAU, Jocelyn (2000), *Passer à l'avenir : Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Cap-Saint-Ignace, Boréal, 194 pages.

LÉTOURNEAU, Jocelyn (dir.), (1994) « La question identitaire au Canada francophone; Récits, parcours, enjeux, hors-lieux », Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 292 pages.

LEVASSEUR, Jean (2000), « La réception de la littérature acadienne au Québec depuis 1970 », dans Fernand HARVEY et Gérard BEAULIEU, *Les relations entre le Québec et l'Acadie : de la tradition à la modernité*, Éditions de L'IQRC et de L'Acadie, p.237-260.

LÉVESQUE, René (1970), *La solution : le programme du Parti Québécois*, Montréal, Éditions du jour, 125 pages.

LÉVESQUE, René (1977), « Déclaration du premier ministre du Québec sur les accords de réciprocité en matière d'enseignement », 18<sup>e</sup> conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, St-Andrews, Nouveau-Brunswick, 18-19 août 1977, doc. 850-8/012.

LÉVESQUE, René [1997] (1969), *Option Québec*, Montréal, Les éditions TYPO, 352 pages.

LOUDER, Dean (dir.) (1991), *Le Québec et les francophones de la Nouvelle-Angleterre*, Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), Québec, Presses de l'Université Laval, 309 pages.

LOUDER, Dean (1986), Les francos au carrefour des deux mutations sociopolitiques, communication dans le cadre de la 4e rencontre du SOUTHERN COUNCIL FOR FRANCOPHONE STUDIES, Lafayette, [En ligne], [http://www.cefan.ulaval.ca/franco/my\\_html/VIEFRANC.html](http://www.cefan.ulaval.ca/franco/my_html/VIEFRANC.html) (page consultée le 11 janvier 2012).

LOUDER, Dean et Eric WADDELL (dir.) (2008), *Franco-Amérique*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 374 p.

LOUDER, Dean et Éric WADDELL (1983), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé ; le Québec et l'Amérique française*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 292 p.

LOUDER, Dean, Cécyl TREPANIER et Eric WADDELL (1994) « La francophonie nord-américaine : mise en place et processus de diffusion géohistorique », dans *Culture française en Amérique*, CEFAN, Les Presses de l'Université Laval, [en ligne], <http://www.synergiescanada.org/proceedings/erudit/cefan/1994> (page consultée le 3 avril 2012).

MacADAM, Doug, McCARTHY, John D. et Mayer, N. ZALD (1996) Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings, Cambridge University Press, 426 pages.

MARSH James et Johan OLSEN (1984), « The New Institutionnalism : organizational factors in political life » dans *American Political Science Review*, vol. 78, Washington, p.734-749.

MARTEL, Angéline (1999), « La politique linguistique canadienne et québécoise. Entre stratégies de pouvoir et identité », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, volume 2, no 2, 1999, p. 37-64.

MARTEL, Angéline (1995) « L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones : chronique d'une époque » dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada*, Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec, p. 8-58.

MARTEL, Marcel (2009), « L'étrangeté des rapports entre le Québec, les communautés francophones en milieu minoritaire et le reste du Canada », dans Robert Laliberté, *À la rencontre d'un Québec qui bouge*, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 301 pages.

MARTEL, Marcel (2003), « Le débat autour de l'existence et de la disparition du Canada français : état des lieux » dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 129-145.

MARTEL, Marcel (1999), « Les politiques gouvernementales fédérale et québécoise à l'égard des minorités francophones du Canada, 1960-1980 », dans *Francophonies d'Amérique*, no 9, p. 199-208.

MARTEL, Marcel (1998), *Le Canada français : Récit de sa formulation et de son éclatement 1850-1967*, La société historique du Canada, les groupes ethniques au Canada, brochure no 24, 35 pages.

MARTEL, Marcel (1997), *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne*, Presses de l'Université d'Ottawa, CRCCF, Cap Saint Ignace, 203 pages.

MARTEL, Marcel (1995), « L'intervention du gouvernement fédéral auprès des groupes minoritaires francophones » dans Conseil de la langue française du Québec, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada*, Québec, CLF, p. 111-117.

McROBERTS, Kenneth (2002), « Les politiques de la langue au Canada : un combat contre la territorialisation » dans Denis LACORNE et Tony JUDT (dir.), *La politique de Babel. Du monolinguisme des peuples*, Paris, Khatarla, p. 155-190.

McROBERTS, Kenneth (1998), « Les minorités linguistiques dans un partenariat Canada-Québec », dans R. Gibbins et G. Laforest (dir.), *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal, Institut de recherche sur les politiques publiques, p. 203-234.

MERCIER, Louis (2002), *La société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine*, PUL, 522 pages.

MEUNIER, Martin-E. (2007), *Le pari personnaliste. Modernité et catholicisme au XXe siècle*, Montréal, Fides, collection « Heritage et project » no.71, 368 pages.

MEUNIER, Martin-E. et Joseph Yvon THÉRIAULT (2007) (dirs.), *Les impasses de la mémoire. Histoire, filiation, nation et religion*, Montréal, Fides, 388 pages.

MEUNIER, Martin-E et Jean Philippe WARREN (2002), *Sortir de la « Grande noirceur ». L'horizon « personnaliste » de la révolution tranquille*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 207 pages.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES DU QUÉBEC (1982), « Le Québec et la francophonie canadienne. La collaboration du Québec au développement des communautés francophones des autres provinces canadiennes » dans la *Revue Vie Française*, Conseil de la vie française, Québec, vol. 36, p. 4-6.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (1976), *Rapport annuel 1975-1976*, Québec, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (1977), *Rapport annuel 1976-1977*, Québec, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (1978), *Rapport annuel 1977-1978*, Québec, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (1980), *Rapport annuel 1979-1980*, Québec, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (1981), *Rapport annuel 1980-1981*, Québec, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (1982), *Rapport annuel 1981-1982*, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (1983), *Rapport annuel 1982-1983*, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (1984), *Rapport annuel 1983-1984*, gouvernement du Québec.

MORENCY, Jean (2008), « Dérives et mouvances langagières : les romanciers contemporains et l'Amérique canadienne-française », dans *Francophonies d'Amérique*, no 26, Presses de l'Université d'Ottawa, CRCCF, Ottawa, p.27-39.

MORIN Jacques Yvan (1998), « Les États généraux du Canada français trente ans après : entrevue » dans Conseil de la langue française du Québec, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada*, Québec, CLF, p. 23-37.

MORISSEAU, Christian, (2007), « Le peuple dit ingouvernable du pays sans bornes : mobilité et identité québécoise » dans LOUDER R. Dean et Éric WADELL (dir.), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé*, Presses de l'Université Laval, Québec, 289 pages.

MORRIS, Michael A. (2003), *Les politiques linguistiques canadiennes; approches comparées*, L'Harmattan, Paris, 234 pages.

MYLES, JOHN (1998), *Les limites des prophéties, ou les raisons de la modestie intellectuelle en sciences sociales*, dans *Sociologie et sociétés*, vol XXX, no1, Les presses de l'Université de Montréal, p1-13.

OUELLETTE, Roger (2003), « Ne soyons plus des étrangers » dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy *Briser les solitudes : les francophonies canadiennes et québécoises*, Cap-Saint-Ignace, Nota bene, p. 137-157.

OLSEN, Johan P (2007), *Europe in search of political order*, Oxford University Press, New York, 331 pages.

PAQUET, Gilles (1999), *Oublier la révolution tranquille*, Liber, Montréal, 159 pages.

PAQUIN, Stéphane (2004), « La paradiplomatie identitaire : le Québec, la Catalogne et la Flandre en relations internationales » dans *Politique et sociétés*, Hull, vol 23, no2-3

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (2007), *S'unir pour réussir le Québec de demain*, PLQ, Montréal, 80 pages.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC Parti libéral du Québec (2002). *Un gouvernement au service des Québécois : Ensemble, réinventons le Québec*, Montréal, PLQ, 25 pages.

PARTI LIBÉRAL (2001), *La redécouverte du sens véritable du fédéralisme*, Parti libéral, 165 pages.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (2001), «Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership : rapport final » sous la direction de Benoît Pelletier, Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, Montréal, PLQ, 165 pages.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (1994), *Agir pour le Québec : document d'orientation politique*, Montréal, PLQ, 80 pages

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (1991), *Un Québec Libre de ses choix : rapport du Comité constitutionnel*, Montréal, PLQ, 74 pages.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (1989), *Une richesse à renouveler*, Montréal, PLQ, 100 pages.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (1985), *Maîtriser l'avenir*, Montréal, PLQ, 109 pages.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (1976), *Programme 1976*, Montréal, PLQ, 59 pages.

PARTI QUÉBÉCOIS (2005). *Un projet de pays*, Montréal, PQ, 81 pages.

PARTI QUÉBÉCOIS (2001), *Un pays pour le monde*, Partis québécois, 209 pages.

PARTI QUÉBÉCOIS (1994). *Des idées pour mon pays*, Montréal, PQ, 251 pages.

PARTI QUÉBÉCOIS (1993). *Le Québec dans un Monde nouveau*, Montréal, VLB Éditeurs, 91 pages.

PARTI QUÉBÉCOIS (1991). *Programme du Parti québécois*, PQ, 272 pages.

PARTI QUÉBÉCOIS (1982). *Programme du Parti québécois : programme adopté lors du VIIIe Congrès national*, Montréal, PLQ, 112 pages.

PARTI QUÉBÉCOIS (1976), *Ca ne peut plus continuer comme ça, on a besoin d'un vrai gouvernement : résumé du programme*, PQ, 57 pages.

PARTI QUÉBÉCOIS (1973), *Un gouvernement du Parti québécois s'engage*, Montréal, PQ, 123 pages.

PELLETIER, Benoît (2011), Conférence donnée à l'Assemblée générale de la Fédération des communautés francophones et acadienne, 24 septembre 2011.

PELLETIER, Benoît (2010), *Une certaine idée du Québec : parcours d'un fédéraliste. De la réflexion à l'action*, Collection Prisme, Presses de l'Université Laval, Québec, 624 pages.

PELLETIER, Benoît (2006 (1)), « L'asymétrie pour répondre aux défis de la diversité », Allocution prononcée dans le cadre du colloque *Le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones du Canada*, Université d'Ottawa, 9 mars, 18 pages.

PELLETIER, Benoît (2006 (2)), « Enracinement et identités », Allocution prononcée à l'occasion de la conférence d'ouverture de la première Biennale Amérique de la langue française, Université de Moncton, le 17 août, [En ligne], [http://www.saic.gouv.qc.ca/centre\\_de\\_presse/discours/2006/pdf/saic\\_dis20060817.pdf](http://www.saic.gouv.qc.ca/centre_de_presse/discours/2006/pdf/saic_dis20060817.pdf) (page consultée le 22 septembre 2006).

PELLETIER, Benoît (2004 (1)), « Allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture du Forum de la francophonie à Québec », Forum de la francophonie, Québec, 30 avril, [En ligne], [http://www.saic.gouv.qc.ca/centre\\_de\\_presse/discours/2004/saic\\_dis20040430.htm](http://www.saic.gouv.qc.ca/centre_de_presse/discours/2004/saic_dis20040430.htm), page consultée, le 20 septembre 2006.

PELLETIER, Réjean (2003), « Un divorce consommé », dans S. Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 31-62.

PETERS, B.Guy et Guy PIERRE et Desmond S. KING (2005), « The Politics of Path Dependency: Political Conflict in Historical Institutionalism », dans *The Journal of Politics*, Michigan State University, vol 67, no 4, p.1275-1300.

PIERSON, Paul (2004), *Politics in time: History, institutions, and social analysis*, Princeton University Press, 196 pages.

POWELL, Walter, W. et Paul J. DIMAGGIO (1991), *The New Institutionalism in organizational analysis*, University of Chicago Press, 478 pages.

PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE DU CANADA (1913), *Compte rendu*, Québec 24 au 30 juin 1912, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, 693 pages.

PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE DU CANADA (1914), *Mémoires*, Québec 24 au 30 juin 1912, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, 636 pages.

QUINTAL, Claire (1999), « La survivance par symbiose », dans *Francophonies d'Amérique*, n° 9, 1999, p. 73-85.

QUINTAL, Claire (1991), « Les institutions franco-américaines : pertes et progrès », dans *Le Québec et les francophones de la Nouvelle-Angleterre*, CEFAN, Les Presses de l'Université Laval, p. 61-84.

QUINTAL, Claire (1983), *Les institutions franco-américaines : perte et progrès*, [en ligne], [http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publicationhtml/?tx\\_igccpplus\\_pi4%5Bfile%5D=publications/pubc131/c131-1.html](http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publicationhtml/?tx_igccpplus_pi4%5Bfile%5D=publications/pubc131/c131-1.html) (page consultée le 8 juin 2012).

RADIO-CANADA, « Dossier l'éveil de l'Acadie » [En ligne], [http://archives.radio-canada.ca/IDD-0-17-414/politique\\_economie/acadie/](http://archives.radio-canada.ca/IDD-0-17-414/politique_economie/acadie/) (page consultée le 8 avril 2006).

RÉMILLARD, Gil (1987), « Une collaboration renouvelée: le Québec et ses partenaires dans la confédération » dans Conseil Exécutif, Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, *Les positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental*, Québec, gouvernement du Québec, p166-171.

RIZZA, Roberto (2008), « Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? », *Revue Interventions économiques*, no 38, [En ligne], <http://interventionseconomiques.revues.org/292> (page consultée le 3 juillet 2012).

ROBY, Yves (2007), *Histoire d'un rêve brisé : les Canadiens français aux États-Unis*, Septentrion, Sillery, 149 pages.

ROBY, Yves (1990), *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930)*, Québec, Septentrion, 534 pages.

RODRIGUE, Barry (2008), « Francophones, pas toujours, mais toujours Franco-Américains », dans Louder et Waddell (dir.) *Franco-Amérique*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 374 pages.

RUDIN, Ronald (1988), *Faire de l'histoire au Québec*, Sillery, Septentrion, 280 pages.

SARRA-BOURNET, Michel et Lucien-Pierre BOUCHARD (1997), « Au-delà de la rupture politique entre les francophonies canadienne et québécoise », Acte du colloque tenu à l'Université d'Ottawa, novembre 1997, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, [en ligne], <http://web.archive.org/web/20041107012201/http://www3.sympatico.ca/michelsarrabournet/Ottawa1997.htm> (page consultée le 7 mai 2012).

SAVARD, Pierre (1993), « Relations avec le Québec » dans Cornelius J. Jaenen (dir.) *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'université d'Ottawa, p. 239-240.

SCHMIDT, Vivien, A (2011), «Speaking of change : why discourse is key to the dynamics of policy of transformation», *Critical Policy Studies*, no 2, p. 106-126.

SCHMIDT, Vivien, A (2010), « Taking ideas and discourse seriously: explaining change through discursive institutionalism as the fourth new institutionalism», *European Political Science Review* 2, no 2, p. 1-25.

SCHMIDT, Vivien, A (2006), « Institutionalism and the state », dans Colin HAY, David MARSH, and Micheal LISTER (ed), *The State : theories and issues*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, New York : Palgrave Macmillan, 311 p.

SÉNÉCHAL, Gilles (1995), «Les communautés francophones et acadiennes du Canada : orientations, prises de positions et actions des porte-parole du gouvernement québécois » dans Gouvernement du Québec, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 347-370.

SEYMOUR, Michel (2012), « Les droits collectifs des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada », *minorités linguistiques et société*, no 1, p. 18-36.

SEYMOUR, Michel (2008), *De la tolérance à la reconnaissance : une théorie libérale des droits collectifs*, Montréal, Boréal, 704 p.

SMITH, Miriam (2005) « Institutionalism in the Study of Canadian Politics : The English-Canadian Tradition », dans André Lecours (dir.), *New Institutionalism. Theory and Analysis*, University of Toronto Press : Toronto, p. 101-127.

SCKOPOL, Theda (1979), *States and social revolutions : a comparative analysis of France, Russia and China*, Cambridge University Press, Cambridge, 448 p.

SCKOPOL, Theda (1984), *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge University Press, Cambridge, 403 p.

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES (2001), *Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental*, Québec, Gouvernement du Québec, 543 pages.

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES (1997), *Rapport annuel 1996-1997*, Québec, gouvernement du Québec.

SIMEON, Richard et Ian ROBINSON (2004), « The Dynamics of Canadian Federalism », dans James Bickerton et Alain-G. Gagnon (dir.), *Canadian Politics*, 4e édition, Peterborough: Broadview Press, p. 101-126.

STEBBINS, Robert A.(2000), *The french enigma : survival and development in Canada's francophone societies*, Longueuil, Detselig Enterprises Ltd., 254 pages

STEINMO, Sven (2003), «The evolution of policy ideas : tax policy in the 20<sup>th</sup> century», *British Journal of Politics and International Relations*, Vol. 5, No. 2, Mai 2003, p. 206-236.

STEINMO, Sven, THELEN, Kathleen et Frank LONGSTRETH (ed.) (1992), *Structuring politics : historical institutionalism in comparative analysis*, Cambridge University Press, Cambridge, 257 pages.

ST-MARTIN, Denis (2002), «Apprentissage social et changement institutionnel : la politique de «l'investissement dans l'enfance» au Canada et en Grande-Bretagne», dans *Politique et Sociétés*, vol.21, no3, 2002, p. 41-67.

SMITH, Miriam (2005), *A Civil Society ? : Collective Actors in Canadian Political Life*, Peterborough, Broadview Press, 224 pages.

TAYLOR, Charles (1994 [1992]), *Le multiculturalisme : différence et démocratie*, Aubier, France, 144 pages.

TARROW, Sidney (1994), *Power in Movement: Collective Action, Social Movements and Politics*, Cambridge University Press, 265 pages.

THELEN, Kathleen (2003), «Comment évoluent les institutions. Les enseignements d'une analyse historique comparative », *L'année de la Régulation*, 7, Paris, Presses de science po., p. 13-43.

THELEN, Kathleen (1999), « Historical institutionalism in comparative politics », *Annual review of political science*, 2, p. 369-404.

THÉRET, Bruno, Michèle TALLARD et Didier URI (dir.) (2000), *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan, 449 pages.

THÉRET, Bruno (2002) (ed.), *Protection sociale et fédéralisme : l'Europe dans le miroir de l'Amérique du Nord*, Bruxelles, PUM, 2002, 495 pages.

THÉRIAULT, Joseph-Yvon (2008), « À quoi sert la Franco-Amérique ? » dans Dean LOUDER et Eric WADDELL, *Franco-Amérique*, Sillery, Septentrion, 374 pages.

THÉRIAULT, Joseph-Yvon et Anne GILBERT (2004), « L'identité et le droit du point de vue de la sociologie politique », *Revue de la Common Law en français*, Numéro spécial, « 25 ans de Common Law en français : une histoire à suivre », Vol. 5, no 1, p. 43-54

THÉRIAULT, Joseph Yvon (2002), *Critique de l'américanité Mémoire Démocratie au Québec*, Montréal, Québec-Amérique, 374 pages.

THÉRIAULT, Joseph Yvon (2000), «La citoyenneté fragmentée est-elle incontournable», *Droits fondamentaux et citoyenneté*, Les éditions Thémis, Institut international de sociologie juridique, Montréal, p. 165-184.

THÉRIAULT, Joseph Yvon (1999), « Convergence et divergence au sein des nationalismes acadien et québécois », dans Eric Waddell, *Le dialogue avec les cultures minoritaires*, Les Presses de l'université Laval, Québec, p. 113-130.

THÉRIAULT, Joseph Yvon (dir.) (1999), *Francophonie minoritaires au Canada : l'état des lieux*. Éditions d'Acadie, Moncton, 576 pages.

THÉRIAULT, Joseph Yvon (1999), «La nation française d'Amérique», *Dislocation et permanence*, dans Caroline ANDREW (dir.), Ottawa, PUO, p. 11-136.

THÉRIAULT, Joseph Yvon (1998), « Les États généraux et la fin du Canada français » dans Marcel MARTEL et Robert CHOQUETTE (col.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, p. 261-271.

THÉRIAULT, Joseph Yvon (1995), *L'identité à l'épreuve de la modernité : écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes*, Moncton, Éditions d'Acadie, 323 pages.

THÉRIAULT, Joseph-Yvon (1992), « La société civile est-elle démocratique ? » dans Pierre HAMEL et Gérard BOISMENU, *Les formes modernes de la démocratie*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, p. 69-86.

THÉRIAULT, Léon (2000), « l'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec (1880-1960) : Froideur ou méfiance? » dans HARVEY, Fernand et Gérard Beaulieu, *Les relations entre le Québec et l'Acadie : de la tradition à la modernité*, Éditions de L'IQRC et de L'Acadie, p. 49-72.

TRAISEL, Christophe (2010), « Enjeux linguistiques locaux, représentations politiques et interférences identitaires dans la définition d'une francophonie multiscalaire au Canada », *Revue du Nouvel-Ontario*, Numéro 35-36, p. 137-159  
p.137-159.

TRUDEAU, Pierre Elliott (1967), *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, LaSalle, Hurtubise HMH, 227 pages.

VENNE, Michel (2005), Deux enjeux : créer des institutions et renouer avec le Québec, dans Jean-Pierre WALLOT (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 295-306.

VENNE, Michel (2005), «La souveraineté, une idée forte à l'heure de la mondialisation», dans Jocelyne COUTURE (dir.), *Redonner sens à l'indépendance*, 2005, Montréal, p. 93-111.

VENNE, Michel (2003), « Québécois et minorités francophones. Pour une alliance lucide entre nationalistes » dans Simon LANGLOIS et Jean-Louis ROY (dirs), *Briser les solitudes : les francophonies canadiennes et québécoise*, Cap-St-Ignace, Éditions Nota Bene, p.43-62.

VERMETTE, Stanislas (1938), « Les Franco-Américains » Société du parler français, 2<sup>e</sup> congrès tome 3.

VERREAULT, Claude, Louis MERCIER, Thomas LAVOIE (dirs), (2006), *La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, ....256 pages

WADELL, Eric (1994), *Un continent-Québec et une poussière d'îles : Asymétrie et éclatement au sein de la francophonie nord-américaine*, CEFAN, Les presses de l'Université Laval, [En ligne], <http://www.erudit.org/livre/CEFAN/1994-1/000388co.pdf> (page consultée le 12 février 2011).

WADDELL, Eric (1987), « La grande famille canadienne-française : divorce et réconciliation », *Les autres littératures d'expression française en Amérique du Nord*, Cahiers du CRCCF, Université d'Ottawa, 24, p. 9-18.

WEIL, François (1989), *Les Franco-Américains*, Paris, Belin.

WEINER, Richard (2007), « Ideas, Constructivism, and Complementarity in Institutionalism », *Faculty Publications*. No 245, [En ligne], <http://digitalcommons.ric.edu/facultypublications/245> (page consultée le 12 juin 2012).

WHOERLING, Jose (1995), « Convergences et divergences entre les politiques linguistiques du Québec, des autorités fédérales et des provinces anglophones : le nœud gordien des relations entre les Québécois francophones et les minorités francophones du Canada », dans Conseil de la langue française, *Pour un renforcement de la solidarité entre Francophones au Canada*, gouvernement du Québec, p. 209-344.